

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

**Formations Démographie, conditions de vie
Statistiques régionales et locales**

**RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL CNIS**

**QUESTIONNAIRES DU RECENSEMENT
RÉNOVÉ DE LA POPULATION**

Président : François HÉRAN (Institut national d'études démographiques - INED)

Rapporteurs : Guy DESPLANQUES (INSEE)
Pierre MULLER (INSEE)

Avec le concours de Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI (INSEE)

**N° 67
Février 2001**

Sommaire

INTRODUCTION	5
RAPPEL DU MANDAT ET DU CONTEXTE	
1. LE MANDAT	7
2. LA COMPOSITION DU GROUPE	7
3. SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE LA CONCERTATION MÈNEE EN 1999	7
RECOMMANDATIONS DU GROUPE	
1. FORMATION ET EMPLOI	9
1.1 LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET LA PROFESSION	9
1.2 MULTI-STATUT.....	10
1.3 FORMATION ET DIPLOME	10
2. LOGEMENT	11
2.1 CONFORT ET QUALITÉ DES LOGEMENTS	11
2.2 LOGEMENTS VACANTS ET CATÉGORIES DE LOGEMENT	11
2.3 TYPE D'IMMEUBLES.....	12
2.4 LOGEMENT SOCIAL	12
2.5 AUTRES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES.....	13
3. MIGRATIONS, MULTI-RESIDENCE ET STRUCTURES FAMILIALES	13
3.1 MIGRATIONS RESIDENTIELLES	13
3.2 INDICATIONS SUR LE DERNIER LOGEMENT QUITTE.....	14
3.3 STRUCTURES FAMILIALES ET FAMILLES RECOMPOSÉES	15
3.4 DOUBLE RESIDENCE	16
ANNEXES	
1. Synthèse des recommandations	17
2. Mandat du groupe de travail	19
3. Liste des personnes inscrites au groupe de travail	21
4. Questionnaires du recensement de la population de 1999	25
5. Contributions écrites des membres du groupe de travail	37
6. Contributions écrites de l'Insee	67

INTRODUCTION

L'INSEE travaille actuellement à la rénovation du recensement de la population. Cette entreprise tient à deux raisons majeures : d'une part, la méthode actuelle de recensement atteint ses limites et, d'autre part, les utilisateurs des statistiques issues des recensements ont besoin d'informations récentes, comme l'exprime l'avis sur le programme à moyen terme 1999-2003 du CNIS.

Une réforme assez ambitieuse appelait une ample concertation. Celle-ci a été menée, parallèlement, avec les pouvoirs publics et les acteurs locaux en ce qui concerne les aspects réglementaires, organisationnels et de partenariat, et avec les utilisateurs de statistiques en ce qui concerne les informations tirées du recensement.

Les Actes de la concertation menée en 1999 avec les utilisateurs de statistiques ont été publiés par le CNIS dans son rapport n° 56 de février 2000. On y trouve, notamment, les recommandations émises par les trois groupes de travail qui, d'avril à octobre 1999, ont réfléchi sur les thèmes suivants :

- les statistiques infracommunales (sous la présidence de M. André BRUSTON, de la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain) ;
- la dynamique des territoires (sous la présidence de M. Jean BERGOUGNOUX, du groupe d'étude et de réflexion interrégional) ;
- la caractérisation socio-démographique de la population (sous la présidence de Mme Roxane SILBERMAN, du CNRS - LASMAS).

L'assemblée plénière du CNIS a décidé, le 9 décembre 1999, qu'un nouveau groupe de travail prolongerait ces réflexions et serait chargé de suivre la mise au point des principaux questionnaires du recensement nouvelle manière. Plus précisément, le groupe a reçu mission de se prononcer sur l'économie générale des questionnaires et d'accompagner l'ensemble des processus conduisant aux questionnaires définitifs.

Présidé par M. François HÉRAN, directeur de l'Institut national d'études démographiques (INED), le groupe a eu pour rapporteurs M. Guy DESPLANQUES, chef du département de la démographie à l'INSEE et maître d'ouvrage de la rénovation du recensement et M. Pierre MULLER, directeur régional de l'INSEE en Lorraine.

Le groupe a rassemblé 126 personnes des horizons les plus divers. Il a produit en novembre 2000 un rapport qui a été examiné par le Bureau du CNIS le 9 novembre 2000. C'est ce rapport qui est présenté dans les pages qui suivent.

Le groupe sera à nouveau sollicité pour aider, par ses conseils et ses remarques critiques, à la mise au point des questionnaires définitifs.

Rappel du mandat et du contexte

1. Le mandat

La mise en place du groupe de travail sur le questionnement dans le Recensement Rénové de la Population (RRP) a été décidée par l'assemblée plénière du CNIS du 9 décembre 1999, à la suite de la concertation sur la rénovation du recensement de la population menée sous l'égide du Conseil pendant l'année 1999.

La mission du groupe était de suivre, avec toute la vigilance nécessaire, la mise au point du questionnaire, la rédaction du questionnaire appartenant à l'Insee et devant tenir compte de toutes les contraintes de méthode et des éléments rassemblés lors des différentes concertations.

De façon plus précise, le groupe devait intervenir de quatre façons :

- exprimer des remarques sur l'économie générale des questionnaires, pour parvenir à une répartition équilibrée ou judicieusement pondérée de ses grands thèmes, en faisant à ce sujet des propositions d'amélioration et en définissant l'ordre des priorités ;
- participer à l'élaboration des questionnements dans chaque thème, sans pour autant entrer dans le détail de la rédaction ;
- formuler des remarques critiques et des propositions d'amélioration sur les projets de questionnaires soumis aux tests ;
- se prononcer sur le projet de questionnaire définitif élaboré par l'Insee à la suite des tests.

2. La composition du groupe

La participation au groupe a été ouverte aux membres des formations CNIS " Démographie et conditions de vie " et " Statistiques régionales et locales ", aux personnes inscrites à l'un des trois groupes de travail CNIS consacrés au recensement rénové en 1999 et aux personnes ayant assisté aux rencontres sur la rénovation du recensement de la population du 22 avril et du 3 novembre 1999.

La liste des membres du groupe est fournie en annexe 3.

3. Synthèse des conclusions de la concertation menée en 1999

La première phase de concertation menée par le CNIS sur le recensement rénové en 1999 s'est déroulée en particulier au sein de trois groupes : " statistiques infra-communales ", " dynamique des territoires ", " caractérisation socio-économique de la population ". Ces trois groupes ont présenté une série de propositions visant à améliorer l'information dans plusieurs domaines.

A l'issue de cette concertation, l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (CNIS) du 9 décembre 1999 a adopté un avis spécifique sur la rénovation du recensement de la population. Ses recommandations, concernant les questionnements, sont les suivantes :

- une " utilisation conjointe des données collectées au recensement et des données statistiques issues de sources administratives et sociales, notamment pour l'amélioration de

la connaissance de l'emploi et du chômage ", afin de répondre aux besoins d'informations localisées ;

- une amélioration de la connaissance des logements, " non seulement quant à leur confort et à la qualité de l'environnement de l'immeuble mais encore quant à leur dénombrement par grande catégorie " ;

- un recueil enrichi d'informations sur la mobilité résidentielle, les déplacements et la pluri-activité, des enquêtes complémentaires pouvant contribuer à enrichir certains de ces thèmes.

Le Conseil relève également que le RRP " fournira des bases de sondage actualisées permettant de mieux conduire les enquêtes générales auprès des ménages et des enquêtes auprès de catégories particulières de population ".

Lors de sa réunion du 9 décembre 1999, l'Assemblée a également exprimé ses exigences sur la taille des questionnaires de recensement : les questions posées en 1999 dans le bulletin individuel et la feuille de logement représentaient le maximum de ce que l'on pouvait demander dans le cadre d'un recensement, tant du point de vue des libertés individuelles que de la charge demandée aux personnes.

Ces recommandations ont structuré les travaux du groupe de travail, qui se sont également appuyés sur les conclusions des groupes de travail de 1999.

Recommandations du groupe

1. Formation et emploi

1.1 La catégorie socio-professionnelle et la profession

→ La **catégorie socio-professionnelle** est une variable fondamentale du recensement car elle est utilisée à tous les niveaux géographiques, tant comme variable d'étude que comme variable explicative. En particulier, au niveau communal, la CS agrégée (à un chiffre) permet de caractériser les territoires au lieu de résidence, tandis que la CS à deux chiffres, produite au lieu de travail, répond aux besoins sur la connaissance de l'emploi local.

Malgré les difficultés apparues lors du test qualitatif de juillet 2000, le groupe souhaite que l'Insee teste des possibilités **d'amélioration de qualité de cette variable pour les personnes sans emploi et ayant travaillé**, notamment les personnes au chômage. Ceci conduit à détailler davantage le dernier emploi occupé (statut, catégorie d'emploi, etc.). Une meilleure connaissance de l'ancienne profession des chômeurs permettrait également une meilleure acceptation du questionnaire par la population car, au dire des agents recenseurs, retraités et chômeurs se sentent 'exclus' du questionnaire actuel (le verso du bulletin individuel ne concernant que les personnes exerçant un emploi) ;

Du fait de la complexité de son élaboration, la CS continuerait à être produite par l'exploitation d'une partie des bulletins collectés : au quart pour les petites communes et à l'exhaustif pour les grandes communes¹.

→ Le groupe de travail recommande le **maintien du codage de la profession des personnes en emploi au niveau le plus fin de la nomenclature PCS**, même si la qualité d'une telle variable est moins bonne avec une collecte par dépôt-retrait que celle obtenue avec une enquête par enquêteur. En effet, ce niveau de détail est indispensable à l'étude de la relation formation-emploi, tant au niveau national qu'au niveau territorial. Le chiffrage détaillé est nécessaire à la constitution d'agrégats concernant les contenus d'emploi : domaine professionnel, fonction, groupe de métiers. Au niveau régional et local, la PCS permet d'appréhender les structures d'emploi par métier et famille professionnelle et le recensement est la seule source permettant de faire le lien entre emploi et formation.

Néanmoins, conscient de la lourdeur de l'interrogation que cela suppose (13 variables sont nécessaires), le groupe propose des **allègements du questionnement** en supprimant les questions qui influent le moins sur la qualité du codage de la profession.

Il lui apparaît possible de réaliser ce chiffrage par la procédure simplifiée suivante, retenant ainsi certaines des propositions du rapport de Francis Guglielmetti :

- Les questions sur l'adresse et la raison sociale de l'employeur (18b et 18c), qui soulèvent l'incompréhension du public, peuvent être supprimées. Il convient, en revanche, de maintenir la question sur la commune du lieu de travail (18a), nécessaire à l'étude des déplacements domicile-travail, ainsi que la question sur l'activité de l'entreprise (18c). Les évolutions pouvant être apportées à ces différentes questions dépendent également des possibilités de réaliser des estimations locales d'emploi à partir de fichiers administratifs comme les DADS ;
- Les questions sur les exploitations agricoles (question 15 de la feuille de logement du RP99) peuvent être supprimées ;

¹ pour lesquelles la collecte est réalisée par sondage.

- La question 24 sur la fonction principale de l'emploi, utilisée surtout pour opérer des distinctions parmi les cadres et les techniciens, apparaît redondante ou sans objet dans la majorité des autres cas. Il serait possible de récupérer une partie de l'information sous une forme condensée dans la question ouverte sur la profession, ce qui devrait améliorer la qualité des libellés d'emploi et permettre ainsi une simplification des variables annexes.

Le groupe recommande aussi de tester la proposition, émise par F. Guglielmetti, de déplacer la question ouverte sur la profession vers la fin de la partie 'Emploi'.

Le groupe considère que ces modifications devront tenir compte de l'évolution de la nomenclature. En effet, les études disponibles portent sur la PCS de 1982. Or, une nouvelle nomenclature est en cours de mise en oeuvre : la PCS 2000. Nomenclature d'« attente », car une refonte complète est envisagée d'ici environ cinq ans, cette PCS 2000 comporte une centaine de postes supplémentaires par rapport à celle 1982 et le rôle de la question sur la fonction pourrait être sensiblement plus important qu'actuellement pour le codage au niveau le plus fin.

→ Par ailleurs, le groupe de travail insiste sur la nécessité de mobiliser des moyens humains suffisants pour assurer la mise à jour continue de **SICORE** (traitement des nouveaux intitulés et alimentation du fichier d'apprentissage) et renforcer ainsi la qualité du codage, solution plus économique que l'adjonction de questions complémentaires.

1.2 *Multi-statut*

→ Suivant en cela les demandes exprimées dans les groupes de travail de 1999, le groupe souhaite que le recensement permette de **mieux éclairer les franges de l'emploi** (chômeur en activité réduite, retraité ayant un travail occasionnel) et prenne mieux en compte des situations de plus en plus fréquentes, comme celles des étudiants qui occupent un emploi.

Ceci conduirait en particulier à réviser le filtre emploi / non emploi afin de permettre aux personnes en situations multiples concomitantes de déclarer les diverses situations. De façon plus pratique, cette révision devrait conduire les chômeurs et les inactifs ayant déjà occupé un emploi, ou occupant un emploi occasionnel, à poursuivre le remplissage du bulletin individuel au-delà de sa première page.

Néanmoins, la révision du filtre devra tenir compte des contraintes propres à un recensement, dont le mode de collecte et le caractère généraliste ne permet pas de reproduire ce qui est fait dans l'enquête Emploi. La détermination de la situation principale de l'individu doit rester déclarative, se référer à la situation présente et ne pas nécessiter de filtres trop complexes. De ce point de vue, les résultats des tests réalisés à l'été 2000 et présentés au groupe de travail ont montré la difficulté de trouver des formulations adaptées à toutes les situations.

→ Le groupe de travail suggère également de réfléchir à l'introduction de questions **sur les situations de multi-emploi**. Le groupe est néanmoins conscient que cette suggestion risque d'alourdir sensiblement le questionnaire dans la mesure où la connaissance d'une double activité peut recouvrir de nombreuses situations, et où la limitation à une seule question serait peu informative.

Une proposition d'introduction de questions rétrospectives sur l'emploi n'a pas été retenue, du fait de la nature même du recensement.

→ Le groupe souligne enfin l'intérêt de maintenir dans le recensement rénové une mesure de la **précarité de l'emploi** (type de contrat salarié, temps partiel).

1.3 *Formation et diplôme*

→ Le groupe a considéré qu'une question sur **l'année de fin d'études initiales** présentait un grand intérêt. Retenant la proposition élaborée par la DPD (ministère de l'éducation nationale), le groupe juge en effet utile de pouvoir identifier au recensement les promotions de sortants du système scolaire, pour en tirer des estimations locales (régionales, départementales ou communales) non disponibles par d'autres sources, ainsi qu'une base de sondage permettant de suivre les trajectoires des sortants sur le moyen terme. Considérant que l'intérêt de cette question réside d'abord dans la réalisation de bilans par promotions de sortants du système éducatif, le groupe préconise que soit demandée l'année de fin d'études, plutôt que l'âge de fin d'études, qui fut demandé lors de recensements antérieurs.

→ Le groupe propose de **supprimer la question sur le niveau de fin d'études**, pour une large part redondante avec celle sur le niveau de diplôme. Il préconise que la distinction pour le niveau d'études ne soit précisée que pour les personnes sans diplôme, population pour laquelle niveau de diplôme et niveau d'études peuvent être très sensiblement différents.

Par ailleurs, le groupe n'a pas retenu la demande de renforcer la connaissance de la formation (spécialités, formation continue, etc.), une telle demande conduisant à un questionnement complexe ne pouvant être pris en compte dans une enquête en dépôt-retrait, dans la mesure où les formations sont très diverses et ont beaucoup évolué au fil du temps.

2. Logement

2.1 Confort et qualité des logements

Les groupes de travail de 1999 avaient beaucoup insisté sur la nécessité de moderniser le questionnement sur le logement. Les besoins d'information portent à la fois sur le confort et la qualité des logements et de leur environnement. De nombreuses suggestions avaient émané de ces groupes pour tenter de concrétiser cette prise en compte. Ceci a conduit l'INSEE à analyser les résultats de l'enquête logement dans ce sens ; en effet, l'enquête de 1996 comporte de nombreuses questions sur l'environnement et la description du logement et permet de tester la force explicative des variables correspondantes.

Au vu de ces travaux, il s'avère que seules quelques variables permettent d'expliquer la formation des loyers dans le secteur libre en habitat collectif. La plupart de ces variables figurent traditionnellement dans les imprimés du recensement : il s'agit des questions comme l'âge de l'immeuble, les installations sanitaires, le mode de chauffage, la taille du logement. Par ailleurs, il n'existe pas de variable simple et synthétique permettant de cerner le confort du logement ou d'appréhender l'opinion des habitants sur leur logement et son environnement.

→ Le groupe de travail demande le maintien dans le questionnaire de recensement des questions " traditionnelles " : année d'achèvement, taille du logement, salle de bains, moyen de chauffage.

L'intérêt du maintien de questions sur les **installations sanitaires** aussi détaillées qu'au RP99 ne fait pas l'unanimité (distinction entre une et deux salles d'eau ; question sur les WC intérieurs). Certains membres suggèrent une question unique sur WC et installations sanitaires. D'autres souhaiteraient le maintien de la question sur la présence des WC car même si les logements sans WC sont devenus rares, cette absence peut être une bonne indication de la vétusté du logement.

→ Le groupe demande qu'une modalité permettant de distinguer les **petits logements**, de moins de 25 m², soit ajoutée, afin de progresser dans la connaissance des conditions précaires de logement, notamment dans les centres urbains.

→ **Le groupe a clairement exclu la prise en compte de questions financières** (aides au logement, mesure du taux d'effort), qui risquerait d'affecter les taux de réponse. Il n'a pas retenu non plus la proposition d'introduire de nouvelles questions sur d'autres éléments caractéristiques de confort, comme la présence de balcons, de jardins privatifs, de disponibilité de locaux collectifs ou de qualité des parties communes par exemple.

2.2 Logements vacants et catégories de logement

→ L'intérêt d'une meilleure connaissance des logements vacants est réaffirmé mais la difficulté de progresser sur ce sujet dans le cadre du recensement est reconnue, l'agent recenseur pouvant difficilement collecter une information précise sur ce sujet.

En particulier, il n'est pas envisageable de demander à l'agent recenseur de distinguer entre les différents types de vacance distingués par les spécialistes de l'immobilier, notamment entre la vacance dite " frictionnelle " et celle dite " structurelle "².

² Ces deux catégories de vacance se différencient par leur durée, leurs relations avec les marchés de l'immobilier, les

L'amélioration de la connaissance des caractéristiques des logements vacants étant délicate dans le cadre du recensement de la population, plusieurs participants suggèrent à l'INSEE **d'étudier la possibilité d'exploiter conjointement plusieurs sources** pour détecter les logements vacants (collecte du recensement, TH, etc.).

→ La notion actuelle de "logement vacant" au recensement est très large puisqu'elle recouvre tous les logements, destinés ou non à la vente ou à l'occupation et non occupés à la date où a lieu l'opération de recensement. Le groupe de travail recommande de **mieux expliciter la notion de logement vacant** pour le recensement de la population, en précisant plus rigoureusement les frontières avec les résidences secondaires³ et les logements occasionnels et en analysant de façon plus approfondie certains cas de vacance, par exemple ceux provenant de personnes logées en communautés (maisons de retraite notamment) et qui continuent à disposer d'un logement "personnel".

2.3 Type d'immeubles

Le groupe souhaite qu'une meilleure distinction soit faite, lorsque cela est possible, entre les caractéristiques de l'immeuble et celles du logement, notamment lors de la distinction du type (question 1 de la feuille de logement du RP99).

Par ailleurs, une description plus fine du type d'habitat serait utile. L'idée sous-jacente est de se rapprocher de la typologie utilisée par les professionnels de l'immobilier et de mieux appréhender l'urbanisme des zones urbaines et périphériques. En particulier, **la distinction entre maisons individuelles isolées et autres maisons individuelles** apparaît utile à tous.

En revanche, les avis sont partagés sur l'utilisation locale qui pourrait être faite de la distinction, au sein de ces secondes, entre maisons jumelées et autres maisons groupées.

2.4 Logement social

Le recensement est irremplaçable au niveau local lors de la préparation des plans locaux d'urbanisme ou des programmes d'action de l'habitat par exemple. Depuis plusieurs recensements de la population, les questionnaires comportent une question sur l'appartenance du logement à un organisme HLM. En 1999, cette question sur l'appartenance au parc HLM figure à la fois au niveau immeuble et au niveau logement. Le groupe a conscience que la qualité des réponses est généralement assez moyenne. De plus, l'information collectée est partielle puisqu'elle ne couvre pas l'ensemble du parc locatif social (même sans prendre en compte le parc social "privé").

Un large débat s'est instauré sur ce thème à la suite des propositions de Pierre Muller. Celui-ci suggère que la définition du logement social retenue au RRP soit celle du ministère de l'équipement, du logement et des transports et que l'information sur l'appartenance du logement au parc social ne soit plus demandée aux habitants mais provienne des sources gérées par le ministère de l'équipement. Ces sources alimenteraient la base de données "immeubles" issue du RIL.

Ces propositions sont justifiées par la médiocre qualité, au niveau fin, de l'information issue du recensement, mais aussi par l'enjeu nouveau que représente le nombre de logements sociaux dans les communes après le vote de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU). Elles permettraient également de mieux évaluer les différents segments du parc, et notamment le parc locatif privé.

Elles sont renforcées par les projets du ministère de l'équipement, qui prévoit de réaliser un inventaire du logement social au cours des deux prochaines années. Initialisé en mars dernier, cet inventaire aboutirait à un répertoire du logement social au niveau de l'immeuble. Le ministère de l'équipement réalise également depuis quelques années une enquête sur le parc locatif social (enquête PLS).

Les propositions sont jugées intéressantes, mais difficiles à mettre en oeuvre dans l'immédiat.

La substitution de l'information RP par celle du répertoire de l'équipement demande que soient précisés :

- par l'Équipement :

caractéristiques du parc (état, environnement)... Au fond, la "véritable" vacance est celle qui appartient à la seconde catégorie.

³ La question des résidences secondaires est d'ailleurs d'autant plus importante que leur nombre est pris en compte dans le calcul de la DGF des communes.

- le champ du répertoire au sein des agglomérations de 50 000 habitants ou plus ;
- la définition de l'unité 'immeuble' gérée dans le répertoire ;
- l'articulation du répertoire avec l'enquête PLS, également gérée par le ministère, qui couvre le parc social de l'ensemble des communes et dont la rénovation, en cours, prévoit le passage au bâtiment.

- par l'Insee :

- la nature de l'information qui serait disponible pour les communes qui ne disposeront pas d'un RIL.

Certains membres du groupe suggèrent que la collecte d'informations sur l'appartenance au parc social soit confiée à l'agent recenseur, celui-ci pouvant obtenir de l'information auprès de la mairie.

En conclusion, le groupe demande le maintien dans le questionnaire du recensement, au niveau du logement, de la question sur l'appartenance au parc HLM, telle qu'elle était posée au RP99 ou aménagée, pendant une période de transition. Il recommande que des pistes alternatives soient recherchées et, en particulier, qu'une **concertation approfondie entre l'INSEE et le ministère de l'équipement soit instaurée** pour examiner la faisabilité pratique de cette proposition ainsi que les perspectives nouvelles qu'ouvrirait un rapprochement entre les deux sources.

2.5 Autres évolutions proposées

→ Les spécialistes de l'énergie rappellent l'utilité de la connaissance des **combustibles de chauffage** pour établir les bilans régionaux, définir les politiques d'implantation d'usines d'incinération, réseaux de chaleur, etc. Ces informations ne peuvent être fournies par l'enquête Logement, qui ne livre que des données nationales. Ils proposent un aménagement des questions du RP99 sur le mode et le combustible de chauffage. L'INSEE indique que, compte tenu du niveau géographique où elle est souhaitée, cette information pourrait être recueillie par la voie d'enquêtes associées périodiques.

→ La disponibilité d'un **parking** ou d'une place de garage est jugée utile pour l'habitat collectif et les centres urbains, en introduisant la distinction entre ces installations situées dans l'immeuble et celles en dehors de l'immeuble. L'information est surtout intéressante au niveau du logement.

→ La question sur les **eaux usées** pourrait être supprimée, dans la mesure où cette information concerne en général un ensemble de logements, voire des communes entières.

→ La proposition de suppression des questions spécialisées concernant les exploitations agricoles dans la feuille "logement" (orientation de la production et surface) est rappelée pour mémoire (cf. chapitre sur la profession). Le groupe suggère la transformation de la question sur le siège des exploitations agricoles en une question sur les **logements mixtes**, c'est-à-dire les logements comprenant une ou plusieurs pièces réservées à un usage professionnel. Une telle question aurait en outre l'avantage de clarifier la question sur le nombre de pièces d'habitation du logement.

3. Migrations, multi-résidence et structures familiales

3.1 Migrations résidentielles

De nos jours, les migrations internes jouent un rôle fondamental dans la redistribution de la population au niveau infra-national, bien plus que l'accroissement naturel, dont les écarts régionaux se sont beaucoup atténués. Les flux migratoires constituent donc une donnée incontournable pour la connaissance de la dynamique des territoires.

Or, le recensement de population est la seule source qui permette d'avoir une connaissance assez détaillée de la mobilité géographique et de mesurer les flux migratoires entre zones. Ceci explique une forte demande concernant la prise en compte de la mobilité géographique dans le recensement.

La discussion sur ce thème s'est largement appuyée sur le rapport de B. Baccaïni. Le passage d'un recensement exhaustif effectué tous les 6 à 9 ans à un recensement annuel par sondage va changer la manière d'aborder l'étude de la mobilité et des migrations.

→ Si le recensement traditionnel est exhaustif dans la couverture de la population recensée, il ne l'est pas dans la couverture des migrations (on compte des migrants et non des migrations) : le changement de résidence entre deux dates séparées de 6 à 9 ans peut cacher plusieurs déménagements. Le passage à un recensement tournant oblige à abandonner la formulation de la question sur le lieu de résidence antérieur, telle qu'elle était posée lors des recensements traditionnels (lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du recensement précédent). Il semble alors naturel de suivre les recommandations internationales, suggérant de relever le lieu de résidence un an et/ou cinq ans plus tôt⁴.

Chacune des deux questions présente des avantages et des inconvénients. Une question sur un an apparaît préférable pour travailler sur la mobilité (en particulier à courte distance) et sur les comportements des personnes qui changent de logement. En revanche, pour étudier des flux entre zones relativement distantes, la question sur cinq ans présente des avantages ; en particulier, les migrants ainsi décomptés sont plus nombreux (chaque année, une personne sur dix environ change de domicile ; en cinq ans, c'est près d'une personne sur trois).

Par ailleurs, une période de cinq ans correspond au rythme du recensement rénové (chaque petite commune est dénombrée tous les 5 ans, et pour les grandes communes, chaque groupe d'immeubles est enquêté tous les 5 ans). L'année de référence pour le lieu de résidence antérieur correspondrait donc à l'année du précédent dénombrement ou de la précédente enquête.

Quelques participants ont également évoqué la possibilité de déplacer la question de l'année d'emménagement de la feuille de logement vers le bulletin individuel.

En conclusion, le groupe de travail recommande de suivre les propositions du rapport Baccaïni : poser la double **question de la commune de résidence il y a cinq ans et il y a un an**.

En cas d'impossibilité de poser les deux questions, le groupe considère que **la question sur la mobilité à cinq ans est prioritaire**. Il approuve la volonté manifestée par l'Insee de les inclure dans les tests de l'année 2000.

→ Plusieurs membres du groupe de travail ont également fait valoir l'intérêt d'une connaissance de la mobilité infra-communale, au motif que ces mobilités sont un des éléments importants des recompositions urbaines. La discussion a fait apparaître la difficulté de fournir cette information dans le cadre d'un recensement : demander l'adresse précise de la résidence antérieure peut être perçu comme très indiscret et risque de susciter des refus de réponse, se limiter à une localisation moins précise (le quartier) se heurte à des problèmes de faisabilité dans le cadre d'un recensement. **Le groupe considère que le déplacement intra-communal, si intéressant qu'il soit dans l'absolu, ne peut faire l'objet d'une question spécifique**, en l'absence d'une identification objective des quartiers par l'ensemble de la population. Plusieurs intervenants souhaitent que cette question de la localisation infra-communale puisse être reposée à terme, en lien avec le développement du RIL.

3.2 Indications sur le dernier logement quitté

Plusieurs intervenants du groupe soulignent l'intérêt de la connaissance des caractéristiques du logement antérieur pour l'étude du marché local du logement, même si ces questions ne peuvent pas être posées à chaque individu et que leur formulation peut être difficile. Le ministère de l'équipement et l'Observatoire des loyers, appuyés par la majorité des participants, rappellent cependant que le principe en a été défendu par les trois groupes de travail déjà réunis par le CNIS. Ils jugent qu'il entre dans la mission du recensement de donner un éclairage local sur la mobilité résidentielle.

⁴ On conserve le principe d'une question sur le lieu de résidence à une date antérieure, conduisant à un décompte de **migrants**, tout en sachant que, sur une période d'un an, l'effectif de migrants est proche de celui des migrations.

Plusieurs informations pourraient être ainsi demandées :

- statut d'occupation (propriétaire, locataire HLM / non HLM),
- maison individuelle / immeuble collectif
- taille du logement (nombre de pièces)
- logement quitté libéré ou non
- est-ce que les occupants du ménage actuel vivaient tous dans le logement précédent ?

Des membres du groupe demandent que cette information soit recueillie au niveau individu.

Le groupe a exprimé son intérêt pour ces demandes et considéré que ces questions étaient mieux justifiées dans le cas de la mobilité sur un an que sur cinq ans. L'INSEE fait valoir qu'il n'existe pas de solutions totalement satisfaisantes sur la façon de poser ces questions : la poser à chaque individu du ménage alourdit le questionnement, la poser à une seule personne comporte une part d'arbitraire. Pour lui, le questionnement sur le dernier logement quitté relèverait plutôt d'une enquête spécialisée.

En conclusion, le groupe recommande l'introduction d'un **questionnement sur le dernier logement quitté** qui se limiterait, par ordre d'importance décroissante, aux questions suivantes :

- 1/ statut d'occupation (en distinguant : logé chez les parents, propriétaire, locataire HLM, locataire d'un autre type de logement) ;
- 2/ type d'immeuble simplifié (maison individuelle / immeuble collectif) ;
- 3/ nombre de pièces.

La première question est clairement prioritaire.

L'adresse du logement quitté, en revanche, est exclue, ne serait-ce que pour des raisons de discrétion.

3.3 Structures familiales et familles recomposées

Certains démographes du groupe de travail ont souhaité que le recensement puisse fournir une information plus complète pour étudier les structures familiales. Ils suggèrent d'introduire une description précise des liens permettant d'identifier les familles recomposées ou la configuration des relations avec les ascendants. L'augmentation du nombre de familles recomposées, le recul du mariage donnent en effet naissance à des ménages dont la structure est plus complexe et que le questionnement des recensements actuels ne permet pas de décrire et d'isoler. L'intérêt pour l'observation des ménages complexes est rappelé.

→ Le groupe de travail a considéré que la réponse à **la demande exprimée sur les structures familiales ne devait pas passer par un ajout de questions dans le recensement** proprement dit et que ce thème pourrait faire l'objet d'enquêtes associées. La connaissance détaillée des familles recomposées et des configurations des relations avec les ascendants relève typiquement d'une enquête spécialisée comme l'enquête Famille⁵, dont le principe devra être maintenu dans le dispositif global du recensement rénové.

→ Il a cependant proposé qu'une question soit ajoutée sur la **vie en couple**, l'état matrimonial légal ne permettant pas de connaître les situations de fait, approuvant cette innovation importante proposée par l'Insee.

→ Le groupe a aussi souhaité que la liste des personnes ne résidant pas habituellement dans le ménage, mais pouvant y être rattachées, permette d'affiner les situations familiales, en particulier pour les enfants (parents séparés ou divorcés) et pour les conjoints (résidant ailleurs pour des raisons professionnelles). L'intérêt de la connaissance des familles recomposées, dans le recensement, étant surtout de permettre de repérer les **enfants qui ont un autre point d'attache** et d'en connaître la localisation, la question posée aux individus sur la double résidence éventuelle, associée aux caractéristiques des individus (jeunes, étudiants) doit permettre de repérer ces enfants.

→ **L'articulation entre feuille de logement et bulletins individuels devrait être améliorée.** Le groupe de travail encourage l'Insee à tester la formule envisagée dans la note de S. Eghbal, à savoir le

⁵ Depuis plusieurs années, l'INSEE réalise l'enquête Famille (enquête Histoire familiale en 1999), sous forme d'un questionnaire complémentaire rempli en même temps que les bulletins de recensement par un échantillon de 300 000 à 400 000 personnes (hommes et femmes en 1999).

regroupement des bulletins individuels sur un cahier unique, comme le font certains pays. Cette formule permettrait une description plus fine des liens individuels référencés à l'occupant n° 1, voire à un autre occupant dûment numéroté.

De cette façon, des questions ouvertes figurant actuellement dans le tableau central de la feuille de logement pourraient utilement migrer vers les bulletins individuels et être traduites en questions fermées.

3.4 Double résidence

Dans le recensement rénové, les mêmes concepts de ménage et famille seront conservés, mais avec des adaptations nécessitées par l'abandon de la simultanéité. Au RP99, un élève interne était rattaché au ménage de ses parents, mais un étudiant en cité U ou logé en ville ne l'était pas. Dans le RRP, on se propose de remplacer ce critère 'type d'hébergement' par un critère d'âge et on abandonne les transferts de bulletins.

L'Insee envisage l'introduction d'une question sur la double résidence pour savoir si une personne partage son temps entre deux lieux. L'introduction de cette question est jugée intéressante par le groupe. Outre son intérêt analytique propre, une telle question permettrait d'assurer un meilleur contrôle de l'information sur la résidence principale. Cette question doit être posée au niveau de l'individu, quelle que soit sa situation (étudiant, actif, etc.).

Elle pose néanmoins des difficultés conceptuelles sur la nature de ce qu'on observe : habitude ou information datée ? Se pose en particulier le problème des logements non occupés lors de la collecte et qui le sont temporairement dans l'année : logements occasionnels, résidences secondaires.

Le groupe de travail propose de poser à chaque individu recensé **une question générale sur une éventuelle double résidence**, du type : "partagez-vous votre temps, dans la semaine ou dans l'année, entre deux résidences? ".

Elle pourrait être suivie d'une indication des circonstances : études universitaires, raisons familiales, motifs professionnels, autres.

Les étudiants seraient de cette façon un cas parmi d'autres de doubles résidents. Par convention, toutefois, leur résidence principale resterait fixée au lieu d'études.

Annexe 1

Synthèse des recommandations

Emploi, formation et multi-statut

Thème	Recommandations	Priorité
PCS	Maintenir le codage de la profession des personnes en emploi au niveau le plus fin de la nomenclature PCS Alléger le questionnement en supprimant : - les questions sur l'adresse et la raison sociale de l'employeur ; - les questions sur les exploitations agricoles ; - la question sur la fonction, l'information correspondante étant récupérée dans le libellé de la profession déplacé en fin de questionnement sur l'emploi	1
	Mobiliser à l'INSEE les moyens suffisants pour assurer la mise à jour de SICORE	
	Enrichir la description de l'activité professionnelle antérieure des chômeurs	1
	Enrichir la description de l'activité professionnelle antérieure des retraités	2
Multi-statut	Réviser le filtre de la question 11 du BI de 1999, pour permettre de prendre en compte les situations mixtes, telles que travail-études, chômage avec activités réduites.	1
	Introduire une question sur les situations de multi-emploi	2
	Maintenir une mesure de la précarité de l'emploi	
Formation et diplôme	Simplifier la question sur le niveau d'études, en limitant cette question aux personnes sans diplôme	
	Introduire une question sur l'année de fin d'études	1

Logement

Thème	Recommandations	Priorité
Confort et qualité des logements	Identifier les logements de moins de 25 m ²	1
	Maintenir la question sur l'existence de WC intérieurs	2
Catégorie de logement	Clarifier le partage des logements entre résidences principales, secondaires, occasionnelles et logements vacants	1
	Améliorer la connaissance de la vacance, en étudiant la possibilité d'exploiter conjointement plusieurs sources (collecte du recensement, TH, etc.)	

Logement (suite)

Thème	Recommandations	Priorité
Typologie immeubles	Améliorer la typologie des immeubles pour distinguer les maisons individuelles isolées	
Logement social	Améliorer la qualité de l'information sur le parc social en mobilisant des sources externes, notamment celles du ministère de l'équipement	1
	Maintenir la question sur l'appartenance du logement au parc HLM pendant une période transitoire	1
Autres thèmes logement	Maintenir la question sur l'usage d'un parking privatif, en distinguant dans l'immeuble et hors de l'immeuble	
	Maintenir et aménager les questions sur le mode et le combustible de chauffage	1
	Introduire une question sur les logements mixtes	
	Supprimer la question sur les eaux usées	
	Supprimer les questions sur les exploitations agricoles	

Migrations, multi-résidence et structures familiales

Thème	Recommandations	Priorité
Migrations	Poser la question sur la mobilité à cinq ans	1
	Poser la question sur la mobilité à un an	2
Dernier logement quitté	Demander le statut du dernier logement quitté	1
	Demander le type d'immeuble du dernier logement quitté	2
	Demander le nombre de pièces du dernier logement quitté	
Structures familiales et familles recomposées	Repérer la vie en couple, marié ou non	
	Améliorer l'articulation entre feuille de logement et bulletins individuels, en testant la formule du cahier	
Double résidence	Poser une question sur une éventuelle double résidence	2

Annexe 2

Groupe de travail sur

LE QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION

MANDAT

Lors de sa réunion du 17 novembre 1999, le Bureau du CNIS a proposé de mettre en place un groupe de travail visant à prolonger la concertation pour l'élaboration des questionnaires du futur recensement. Cette proposition a été retenue par l'assemblée plénière du 9 décembre 1999.

1 - Mandat du groupe de travail

A partir des rapports des trois groupes de travail qui se sont réunis entre avril et octobre et qui ont été présentés lors de la Rencontre du CNIS du 3 novembre 1999, la maîtrise d'ouvrage du recensement rénové dispose de nombreux éléments. Les informations sur l'importance relative accordée aux différents thèmes abordés dans un recensement permettent de proposer l'économie générale des questionnaires. Sur cette base, la maîtrise d'ouvrage élaborera des projets de questionnaires. Le choix des questions et leur rédaction tiendront compte :

- des contraintes de la méthode de dépôt-retrait (acceptabilité des questions, simplicité des formulations),
- de la continuité des questionnements dans le recensement,
- de la place du recensement rénové dans l'ensemble du dispositif statistique et de sa vocation à éclairer les problématiques locales,
- des possibilités que pourra ouvrir la mise en place d'enquêtes associées.

Le groupe de travail aura à accompagner la mise au point des questionnaires. Son mandat sera le suivant :

- exprimer ses remarques sur l'économie générale des questionnaires et soumettre des propositions d'amélioration,
- participer à l'élaboration des questionnements,
- exprimer ses remarques sur les projets de questionnaires qui seront soumis aux tests et proposer des améliorations,
- se prononcer sur le projet de questionnaire définitif suite aux tests qui auront été réalisés.

2 - Composition du groupe

Seront invités à participer au groupe de travail les membres des deux formations du CNIS "Démographie, conditions de vie" et "Statistiques régionales et locales", ainsi que les personnes inscrites aux groupes de travail consacrés au recensement rénové et réunis entre avril et octobre 1999, ou ayant participé à la réunion du 22 avril ou à la Rencontre du 3 novembre 1999.

3 - Présidence du groupe et rapporteurs

Le groupe est présidé par François Héran, directeur de l'INED.

Les rapporteurs sont Guy Desplanques, chef du département de la démographie de l'INSEE et Pierre Muller, directeur régional de l'INSEE Lorraine

4 - Relations avec les formations Démographie, conditions de vie et Statistiques régionales et locales

Le groupe est rattaché aux deux formations "Démographie, conditions de vie" et "Statistiques régionales et locales", auxquelles il rendra compte de ses travaux.

5 - Calendrier des travaux

La première réunion du groupe aura lieu en février 2000.

Un rapport d'étape sera présenté lors des réunions de mai 2000 des formations "Démographie, conditions de vie" et "Statistiques régionales et locales".

Le rapport final sera remis à l'automne 2000.

Le président de la formation "Démographie,
conditions de vie"

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Le président de la formation "Statistiques
régionales et locales"

Yves FRÉVILLE

Annexe 3

Liste des personnes inscrites au groupe de travail

ALLAIN	Dominique	INSEE - Direction générale
AMIEL	Marie-Hélène	INSEE - CNIS
ANTOINE	Jacques	CESEM Opinion
ARMOOGUM	Jimmy	INRETS
ARRIBEAUTE	Catherine	Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise (AURAN)
ARTIGUEBIELLE	Jacqueline	Conseil économique et social (CES)
AUDIRAC	Pierre-Alain	Ministère de l'emploi et de la solidarité - DARES et DPM
BACCAINI	Brigitte	INSEE - Direction régionale de Rhône-Alpes
BACHMAN	Pierre	CGT
BALAZS	Gabrielle	Centre d'études et de l'emploi (CEE)
BERGER	Martine	CNRS - LADYSS
BESSIERE	Sabine	INSEE -Direction générale
BESSY	Pascale	INSEE - Direction générale
BEZERT	Laurence	Mairie de Nantes
BOISSON	Jean-Paul	Ministère de la jeunesse et des sports
BOMPARD	Jean-Pierre	CFDT
BONNANS	Dominique	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - SES
BOULIDARD	Marie-Hélène	Mairie de Noisy-le-Sec
BROUARD	Nicolas	Institut national d'études démographiques (INED)
BRUSTON	André	Dél. interminist. à la ville et au développement social urbain (DIV)
BUSSI	Michel	Université de Rouen
CAVALIER	Françoise	INSEE - CNIS
CHAPTAL	Isabelle	Groupe des industries métallurgiques de la région parisienne (GIM)
CHAUVIRE	Yvan	Université Paris V
CHOFFEL	Philippe	INSEE - Direction générale
CLANCHE	François	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - DGUHC
CLERC	Catherine	Ministère de l'emploi et de la solidarité - Direction départementale de Paris
COHEN	Jeanine	CNRS - LADYSS UMR 7533
COURTOIS - MARTIGNONI	Françoise	Mairie de Paris
COUTURAUD	Sylvie	INSEE - Direction générale
CUISINIER	Philippe	Association Mosaïque
DAMAIS	Jean-Philippe	Université Paris XIII
DAUPHIN	Sandrine	Service des droits de la femme
DE JOUVENCEL	Tanneguy	INSEE - Comité du label
DEJONGHE	Valérie	INSEE - Comité du label
DELCAUSSE	Janine	Commune d'Orléans
DENEL	Corinne	Mairie de Gennevilliers
DENIAU	Guy	Mairie de Saint-Ouen
DESPLANQUES	Guy	INSEE - Direction générale
DEVILLE	Jean-Claude	CREST INSEE
DORTES	Sophie	FMVM
DUCHENE	Cédric	Office statistique de Berlin

DUTRECH	Véronique	INSEE - CNIS
EGHBAL - TEHERANI	Sylvie	INSEE - Direction générale
EYRAUD	Jean-Baptiste	Droit au logement (DAL)
ESPONDA	Marc	Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
FIELD	Marie	Observatoire régional emploi-formation de Poitou-Charentes (OREF)
FILIPPI	Benoît	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP)
FOUQUET	Thierry	Ville de Poitiers
FOURNIER	Irène	CNRS - LASMAS
FUCHS	Pascal	Ville de Montreuil
GABET	Christian	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - DGUHC
GABILLARD	Gérard	Direction régionale de l'équipement du Nord - Pas de Calais
GARMIRIAN	Bernard	EAPB - BGA Conseil
GASCON	Marie-Odile	Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU)
GIROUX	Gisèle	INSEE Info service
GLAUDE	Michel	INSEE - Direction générale
GOY	Alain	Ministère de l'éducation nationale - DPD
GRIZEAU - HOARAU	Fabienne	Ministère de l'emploi et de la solidarité
GROSBRAS	Jean-Marie	Institut national d'études démographiques (INED)
GROSSAT	Bernard	Université Paris I
GUERIN - PACE	France	Institut national d'études démographiques (INED)
HAEHNEL	Ibtissam	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)
HERAN	François	Institut national d'études démographiques (INED)
HONORE	Geneviève	INSEE - Direction générale
JOLICARD	Brigitte	Mairie de Chelles
JOUSSELIN	Brigitte	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP)
JURQUET	Gérard	INSEE - CRIES de Provence - Alpes - Côte d'Azur
KIEFFER	Annick	CNRS - Laboratoire d'analyses secondaires et méthodes appliquées en sociologie (LASMAS)
KYCH	Alexandre	CNRS - Laboratoire d'analyses secondaires et méthodes appliquées en sociologie (LASMAS)
LAFERRERE	Anne	INSEE - Direction générale
LARCENEUX	André	CNRS - IRADES THEMA
LAUREAT	Marie-Andrée	INSEE - CNIS
LECOUVEY	Francis	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)
Le BLANC	Francis	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - SES
LE BOULER	Stéphane	CGP
LE CORRE	Valérie	Ministère de l'emploi et de la solidarité - DREES
LE GLEAU	Jean-Pierre	Ministère de l'intérieur - DGCL
LE JEANNIC	Thomas	CNAF
LESUEUR	Jacky	CGT - FO
LIAGRE	Marie-Odile	INSEE
LOPEZ	Alberto	Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)
MADRE	Jean-Loup	INRETS
MANGENEY	Catherine	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF)
MANSUY	Michèle	Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)
MARSAC	Patrick	Mairie de Nantes
MATHIEU	Fabien	ADF
MERON	Monique	Institut national d'études démographiques (INED)
MINNI	Claude	Ministère de l'emploi et de la solidarité - DARES
MINVIELLE	Erwann	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - SES
MOREAU	Françoise	Institut national d'études démographiques (INED)

MULLER	Pierre	INSEE - Direction régionale de Lorraine
NABOS	Hervé	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP)
NEISS	Martine	INSEE - Direction générale
NOEL	Claude	Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU)
OLIER	Lucile	CGP
PAILLOUX	Patrick	Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise (AURAN)
PAVARD	Christiane	INSEE - Comité du label
PENIFAURE	Nicole	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF)
PIRON	Marielle	Mairie de Nanterre
PISON	Gilles	Institut national d'études démographiques (INED)
PITROU	Laure	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - DGUHC
POULET - COULIBANDO	Pascale	Ministère de l'éducation nationale - DPD
PRIOUX	France	Institut national d'études démographiques (INED)
QUALITE	Lionel	INSEE - Direction régionale d'Ile - de - France
RATSIAN	Sylvia	Association Mosaïque
RATTIN	Solange	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
REY	José	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
ROSSIGNOL	Christian	Groupe des industries métallurgiques de la région parisienne (GIM)
ROTH	Nicole	INSEE - Direction générale
ROUSSEL	Michel	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - SES
SAN	Nirac	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)
SILBERMAN	Roxane	CNRS - LASMAS
SIROTA	Evelyne	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
SOLEILHAVOUP	Jeanine	INSEE - CNIS
SOVIGNET	Claire	ACFCI
STRAUSS	Jean-Paul	Ministère de la culture et de la communication - DEP
SUGIMORI	Koichi	Institut national d'études démographiques (INED)
TETU	Philippe	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - DGUHC
THIERRY	Xavier	Institut national d'études démographiques (INED)
TOULEMON	Laurent	INSEE - Direction générale
TRIBALAT	Michèle	Institut national d'études démographiques (INED)
TRUGEON	Alain	FNORS
VENNAT	Francis	Ministère de l'emploi et de la solidarité - DARES
VERGNAUD	Isabelle	FCD

Annexe 4

Bulletins du recensement de la population 1999

- Feuille de logement (imprimé n° 1)
- Bulletin individuel (imprimé n° 2)
- Dossier d'immeuble collectif (imprimé n° 4)

Annexe 5

Contributions écrites des membres du groupe de travail

Bernard HILLAU (Observatoire régional des métiers de PACA) et Michèle MANSUY (CEREQ)

Pascale POULET-COULIBANDO (Ministère de l'éducation nationale - DPD) et Claude MINNI (DARES)

Francis VENNAT (DARES)

Louis MEURIC (Observatoire de l'énergie)

Ibtissam HAEHNEL (CEREN)

Marie-Hélène BOULIDARD (Ville de Noisy-le-Sec), Corinne DENEL (Ville de Gennevilliers),
Marc ESPONDA (APUR - Ville de Paris), Pascal FUCHS (Ville de Montreuil)
et Marielle PIRON (Ville de Nanterre)

CRIES de la région PACA

Avril 2000.

Rédacteurs : Bernard Hillau, ORM-PACA – Michèle Mansuy, Céreq

Recensement Rénové de la Population

Fiche de proposition concernant la nomenclature PCS

1. La PCS, un enjeu fort pour l'étude des relations formation-emploi

La codification des activités individuelles dans la PCS à quatre chiffres est un outil indispensable à l'étude de la relation formation-emploi, aussi bien au niveau national qu'au niveau territorial. De plus, la codification détaillée améliore la qualité de la nomenclature à deux chiffres. Enfin, même si le flou de classement et de chiffrage dans une procédure par dépôt-retrait de questionnaire est plus important que celui obtenu dans une enquête spécialisée, le chiffrage détaillé nous paraît nécessaire à la constitution d'agrégats concernant les contenus d'emploi : domaine professionnel, fonction, groupe de métiers.

• *La PCS détaillée, élément de base pour apprécier l'emploi, au niveau national et local*

Au niveau régional et local, la PCS permet d'appréhender les «structures d'emploi» des territoires par métier et par famille professionnelle. Elle favorise l'approche des relations formation-emploi par la prise en compte du domaine professionnel de l'emploi occupé ⁶

Cette codification permet d'opérer les regroupements en «Familles professionnelles» ou «Groupes formation-emploi» utilisés notamment dans les tableaux de bords régionaux tels que ARGOS, SAREF ou encore ceux qui s'appuient sur les FAP-DARES (PACA, LORRAINE). Elle permet également de construire l'agrégation en 133 postes mise au point par Michel Gollac et Francis Kramarz, et notamment utilisée dans les travaux nationaux du Céreq. Des regroupements par fonction sont également utilisés.

Au niveau national, le recensement permet de travailler sur des populations d'effectifs faibles, que les enquêtes par sondage apprécient mal. Si l'on s'intéresse à l'évolution numérique des groupes professionnels dans le temps, les possibilités d'utilisation de l'enquête emploi sont assez limitées et le recensement reste une source nationale importante. Or, dans la période de mise à disposition du recensement rénové, la question de l'évolution et du renouvellement des groupes professionnels sera posée de manière aiguë : les départs à la retraite d'actifs nés dans les générations nombreuses seront effectifs, et les arrivées de nouveaux actifs seront en baisse. Dans ce contexte de retournement démographique, l'analyse de l'évolution des professions, mettant en évidence les difficultés de renouvellement de certaines d'entre elles, et donc les difficultés de recrutement, revêt une importance particulière.

La PCS nous paraît donc essentielle au rapprochement des sources statistiques sur la formation, l'emploi occupé et le marché du travail.

⁶ Ce que ne permet pas la codification à 2 chiffres des catégories professionnelles.

• *Des usages territoriaux en développement, auquel seul le recensement peut apporter une réponse*

Les approches régionale et locale de la relation formation-emploi ont pris une importance grandissante avec le rôle accru des régions dans les politiques de formation et d'insertion. Or le recensement représente une source d'information irremplaçable pour les analyses correspondantes.

Dans le contexte de retournement démographique évoqué plus haut, il importera d'apprécier les désajustements au niveau local, afin de piloter en conséquence le système de formation professionnelle. Il importe de donner aux décideurs locaux, dans le système de statistique publique, les moyens d'éclairer leurs décisions de politiques de formation. Le recensement rénové offre des perspectives très intéressantes dans ce domaine. Il permettra en outre d'introduire des mesures annuelles ou bisannuelles d'évaluation des politiques publiques en région sur cette même base de rapprochement emploi-formation

Dans de nombreuses régions, seul le recensement se prête à une codification du «métier» ou de la profession détaillée (PCS à 4 chiffres). Dans certaines régions, en particulier celles du Sud de la France, au fort tissu de TPE, les enquêtes de type DMMO, EMMO...offrent une couverture beaucoup trop partielle.

L'évolution des DADS ne comblera pas cette lacune puisqu'il a été décidé que la codification à 4 chiffres ne jouera que sur les entreprises de taille moyenne ou grande. Elle concerne 90000 unités employant 7,5 millions de personnes, soit environ le tiers des actifs occupés seulement. Enfin, les DADS ne comprennent pas d'information sur la formation accessible aux usagers régionaux.

En l'absence d'enquête spécialisée à couverture régionale, le recensement est donc la seule source régionale se prêtant à l'analyse simultanée de l'emploi et de la formation.

L'ensemble de ces usages, nationaux et territoriaux, justifie à notre sens le maintien de la PCS détaillée dans le recensement rénové de la population.

2. Le questionnaire RRP et la codification de l'activité individuelle

Le feuillet portant les questions 15 à 24 doit être considéré au regard de la capacité à saisir et codifier précisément l'activité individuelle en PCS en 4 chiffres. Les propositions que nous faisons concernent la PCS82, et les items proposés, notamment pour les fonctions, demandent à être adaptés selon la nomenclature choisie pour le RRP (PCS2000 ou nomenclature rénovée ?). Notre expérience portant sur le traitement de données d'enquêtes, il nous est difficile de la transposer dans un contexte de dépôt-retrait, notamment dans le cas du fonctionnement de SICORE. Certains allègements complémentaires peuvent être proposés par les spécialistes de l'INSEE sur la base de leur expérience des recensements.

Question 15 : pour la fonction publique, intégrer la catégorie (A, B, C) explicitement sur une ligne (présentation similaire à celle des moyens de transport, question 19), ce qui permettra de simplifier la question 23.

Question 17 : peut être supprimée et intégrée à la question 20.

Question 18 : cette question 18 doit être perçue au regard du «sirénage» de l'établissement employeur, le secteur d'activité étant très fréquemment utilisé dans le chiffrage PCS. Cette opération permet également d'éviter des questions sur la taille de l'établissement ou son caractère public ou privé.

Un appariement « dégradé » peut être envisagé en conservant seulement le nom et la commune de l'établissement, et en faisant l'hypothèse que la commune du lieu de travail est celle de l'établissement employeur, ce qui fait baisser le taux de reconnaissance mais peut permettre une appréciation de la NAF acceptable, au prix d'un traitement plus lourd. Le code NAF parmi les établissements candidats d'une même commune peut alors être déterminé en utilisant la déclaration en clair de l'activité(18d).

La meilleure solution pour la qualité du résultat serait de conserver la question 18. La solution « dégradée » conduit à une simplification pour la sous-question 18 a :

*Travaillez-vous dans la commune où vous résidez ?
(ou l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) oui/non
si non, indiquez la commune où vous travaillez (ou l'arrondissement....)
commune.....
département XX.....(pays pour l'étranger)*

Dans cette perspective d'affiner la codification, les questions 23 et 24 pourront être simplifiées et regroupées. Dans cette hypothèse 18c serait supprimée, 18b et d restant identiques.

La suppression totale des informations établissement nous paraît risquée : l'interrogation sur l'activité économique, même dans une enquête, suppose une formation et un suivi lourds du travail des enquêteurs, et un module d'interrogation adapté. Ces conditions ne sont pas remplies dans le cas d'un dépôt-retrait.

Dans les deux cas (simplification ou suppression de l'information sur l'établissement), l'allégement obtenu est en partie compensé par la nécessité de collecter l'information public/privé (5 modalités pour faire fonctionner SICORE : 1=état, 2=collectivités locales, HLM, hôpitaux, 3=sécurité sociale, 4=entreprise publique ; 5=privé) et la taille de l'établissement employeur.

Question 20 : englobe l'information collectée en 99 à la question 16.

La formulation doit éviter le terme 'aide familial', facilement confondu avec emploi de proximité.

Votre statut.....
. indépendant..... 1
. chef d'entreprise salarié..... 2
. salarié, y compris salarié d'un membre de sa famille et stagiaire rémunéré..... .3
. vous aidez un membre de votre famille dans votre travail sans être salarié4

Question 21 : cette question – nombre de salariés – intervient pour chiffrer les PCS d'agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise. Les regroupements les plus fréquemment utilisés pour l'analyse formation-emploi n'utilisent pas la distinction correspondante. Dans un souci d'allégement, on pourrait supprimer cette question. Cela conduirait à ne plus distinguer les artisans de l'alimentation et des transports selon leur nombre de salariés et à regrouper les postes détaillés de commerçants et de chefs d'entreprise.

Question 22 : ajouter ‘vacataire’ parmi les exemples de CDD (modalité 5).

Question 23 : cette question peut être simplifiée si l’on saisit les niveaux fonction publique dans la question 15, comme proposé plus haut. Nous ne voyons pas l’utilité d’éclater en 2 modalités les emplois d’employés (SICORE utilise une seule catégorie, la CS en distingue trois). Nous proposons un allègement en huit postes, au lieu de 10 actuellement. Des allègements complémentaires peuvent être trouvés : la modalité 7 n’est pas utile si les libellés d’emplois ont assez précis et si l’on filtre la question 23 pour ceux qui travaillent en entreprise.

<i>Manœuvre, ouvrier spécialisé(OS1, OS2, OS3,.....)</i>	1
<i>Ouvrier qualifié ou hautement qualifié(P1 à P3, TA, OQ, OHQ,...</i>	2
<i>Employé de commerce, employé de bureau, agent de service,</i>	
<i>Aide soignante, employée de maison, gardienne d’enfants.....</i>	3
<i>Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, agent de maîtrise</i>	
<i>ou technicien des services administratifs et financiers,</i>	
<i>de la vente, de l’informatique.....</i>	4
<i>Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou</i>	
<i>d’autres agents de maîtrise.....</i>	5
<i>Technicien, dessinateur, VRP.....</i>	6
<i>Instituteur, travailleur social, technicien médical.....</i>	7
<i>Ingénieur, cadre d’entreprise.....</i>	8

Question 24 : Dans la mesure où les travaux du CNIS sur la rénovation de la nomenclature PCS accentuent le rôle de la fonction en attribuant un sens plus systématique à la troisième position, suppression de cette question ne nous paraît pas opportune. Elle pourrait être transformée comme celle de l’enquête emploi. Nous sommes conscients de la difficulté de recueil de cette information lorsqu’elle ne peut être filtrée par grande catégorie sociale. Nous pouvons difficilement faire une proposition d’allègement, car notre expérience porte sur la codification PCS de données d’enquêtes. Nous faisons confiance à l’INSEE pour suggérer des simplifications possibles. L’information souhaitable est la suivante (10 postes):

<i>Production, fabrication, maintenance, chantiers</i>	1
<i>Installation, réglage, réparation, maintenance industrielle</i>	2
<i>Approvisionnement, magasinage, transport, logistique</i>	3
<i>Nettoyage, travail ménager</i>	4
<i>Encadrement, organisation, méthodes, coordination</i> ...	5
<i>Secrétariat, accueil, saisie</i>	6
<i>Gestion, finance, comptabilité</i> ...	7
<i>Commerce, vente, technico-commercial.....</i>	8
<i>Recherche, études, informatique... ..</i>	9
<i>Enseignement, santé, arts, sports, services divers</i>	0

3. Autres points

Nous ne nous prononçons pas sur les questions de la feuille de logement servant à alimenter la PCS (surface agricole, orientation principale de la production agricole).

Nous nous sommes interrogés sur la possibilité de fournir des informations plus précises sur l’activité professionnelle antérieure des chômeurs et retraités, sans trouver de solution à ce problème.

Avril 2000

Rédacteurs : Pascale Poulet-Coulibando (DPD, ministère de l'éducation nationale),
Claude Minni (Dares, ministère de l'emploi et de la solidarité)

Recensement Rénové de la Population Proposition concernant la formation et la date de fin des études

Nous souhaiterions introduire dans le recensement l'année de sortie de formation initiale et alléger les questions sur le niveau d'études et le niveau de diplôme.

Le service statistique examine actuellement l'opportunité de la question 7 sur l'inscription dans un établissement et les déplacements entre celui-ci et le domicile.

La place consacrée à la formation par les bulletins individuels des recensements successifs a fortement diminué après 1982 : le bulletin individuel de 1975 y consacrait trois questions et une colonne entière (18 cm), celui de 1982 quatre questions qui remplissaient plus d'une colonne entière (27 cm), celui de 1990 une unique question qui n'occupait que 5 cm sur une colonne, enfin celui de 1999 trois questions qui occupent ensemble 13 cm sur une colonne.

La formule proposée pour le recensement rénové reviendrait à maintenir la place qui a été consacrée à la formation dans le bulletin individuel de 1999 (13 cm), voire à la réduire.

RP99	Proposition RRP
9 QUEL NIVEAU D'ETUDES AVEZ-VOUS ATTEINT ?	9 INDIQUEZ VOTRE DIPLOME LE PLUS ELEVE :
Ecole primaire 1	Aucun diplôme et n'a jamais été à l'école S
Collège, classes de 6 ^e à 3 ^e , CAP, BEP 2	Aucun diplôme et a été seulement à l'école primaire ou en 6 ^e ou 5e. 0
Classe de seconde, première ou terminale 3	Aucun diplôme et a été au delà de la 5 ^e 1
Etudes supérieures (facultés, IUT, etc) 4	Certificat d'études primaires 2
10 INDIQUEZ VOTRE DERNIER DIPLOME OBTENU :	BEPC , brevet élémentaire, brevet 3
Aucun diplôme 0	CAP 4
Certificat d'études primaires 1	BEP 5
BEPC , brevet élémentaire, brevet des collèges 2	Bac général (y compris B et E), brevet supérieur. 6
CAP 3	Bac technologique, professionnel, brevet professionnel ou de technicien BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit. 7
BEP 4	Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8
Baccalauréat général (Philo, Sciences ex., Math. Élem., A, B, C, D, E, L, S, ES, etc) 5	Diplôme universitaire de 2 ^e ou 3 ^e cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire) ou diplôme d'une grande école 9
Baccalauréat technologique (F, G, H, STI, etc) ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI, etc), capacité en droit. 6	10 EN QUELLE ANNEE AVEZ-VOUS CESSE DE FREQUENTER REGULIEREMENT UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE (Y COMPRIS ETUDES SUPERIEURES ET APPRENTISSAGE) ? (Année de la première interruption d'au moins 1 an.) ANNEE _ _ _ _ (sans étude : 0000 ; n'a pas encore interrompu ses études : FFFF)
Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 7	
Diplôme universitaire de 2 ^e ou 3 ^e cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc...8	

1- Intérêt d'introduire dans le recensement l'année de sortie de formation initiale

Introduire une question sur l'année de sortie de formation initiale permettrait :

- ◆ de répondre à des questions sur lesquelles la statistique publique est actuellement démunie à l'échelle d'une région et a fortiori à celle du département ou de la commune
 - ◆ la distribution des sortants de formation initiale par niveau de diplôme
 - ◆ les conditions d'emploi en fonction du niveau de diplôme et de la durée écoulée depuis la sortie
- ◆ de constituer une base de sondage pour des enquêtes complémentaires, notamment les enquêtes nationales du CEREQ sur les parcours après la sortie de formation initiale (enquêtes « Générations » à venir)

1-1 Fournir des statistiques précises sur le niveau scolaire et l'entrée en activité à l'échelle des régions qui sont responsables de la formation professionnelle

L'organisation de la formation professionnelle est confiée aux régions depuis 1995.

Les rectorats possèdent une autorité accrue depuis 1985.

Les soucis d'harmonie entre les formations proposées et les occupations futures (emplois, culture, loisirs) nécessitent une information statistique précise et complète à une échelle fine.

L'année de sortie du système éducatif permet de regrouper des cohortes homogènes de jeunes qui ont fini leurs études la même année.

La distribution par niveaux de diplôme des dernières cohortes sorties du système éducatif fournit un éclairage sur la « production » du système éducatif, et dans le même temps, une information sur la structure des qualifications des entrées dans le monde du travail.

1-1-1 Chez les jeunes, le niveau de diplôme d'une tranche d'âges (seul disponible dans les recensements) est difficile à interpréter

Les recensements de 1990 et 1999 permettent de décrire les niveaux scolaires de tranches d'âges. Les fortes différences d'âges de sortie entre niveaux de diplômes rendent ces descriptions difficiles à interpréter et imprécises. Certains ont fini leurs études, d'autres non : pour certains, le niveau de diplôme évoluera encore beaucoup. Les plus diplômés, qui finissent leurs études plus âgés, sont systématiquement sous-représentés. Par exemple, 39 % des sortants de formation initiale de 1998 sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, contre 19% seulement des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans en 1999. A l'opposé, 13 % des sortants de 1998 n'ont aucun diplôme contre 21 % des jeunes actifs de 15-24 ans.

En outre la division emploi de l'INSEE, la DARES, le CEREQ et la DPD ont mis en évidence l'influence majeure de l'ancienneté de sortie de formation initiale sur l'accès à l'emploi. En raisonnant sur une même catégorie d'âge (seule information existant dans le recensement), on appréhende mal la relation entre la formation et l'emploi, les plus diplômés ayant fini leurs études depuis moins longtemps que les autres.

1-1-2 Les flux de sortants par région sont impossibles à évaluer avec les sources administratives

Les sources administratives ne permettent pas d'évaluer de flux de sortants de formation initiale par région, en raison de la complexité des parcours et de la diversité du système d'enseignement (notamment dans l'enseignement supérieur).

Le mode d'estimation des flux de sortants du système éducatif a récemment été redéfini par le bilan formation emploi qui réunit l'INSEE, la DPD, la DARES et le CEREQ : sont sortants de formation initiale les jeunes interrompant pour la première fois leur formation pour une période d'au moins un an. Cette nouvelle définition réconcilie les flux de sortants évalués à partir des enquêtes sur l'emploi (INSEE) et les évolutions d'effectifs, tant d'élèves et d'étudiants, que de jeunes actifs (cf. Résultats du Bilan formation emploi de 1996, Cahiers de synthèse n°17 de mars 1998, INSEE).

Des statistiques du recensement établies à partir de la date de sortie de formation initiale pourraient donc présenter un intérêt notable pour les régions, qui ont aujourd'hui la charge de piloter la formation professionnelle.

1-2 Constituer une base de sondage pour des enquêtes régionales complémentaires et les enquêtes nationales du CEREQ sur les trajectoires

Les divers organismes pourraient effectuer leurs sondages directement sur l'année de sortie de formation initiale, et ainsi interroger les jeunes sur leurs parcours d'emploi, la relation entre leur formation et leur métier, etc.

Procéder par sondage direct à partir des recensements sécuriserait le dispositif d'enquêtes « Générations » du CEREQ tout en abaissant son coût de collecte.

Les recensements d'effectifs en formation ne sont pas tous individualisés, et le recueil des adresses des sortants est souvent confié à l'établissement. Les contraintes sur les libertés individuelles font alors peser de sérieuses incertitudes sur la disponibilité de ces noms et adresses, à une distance de 3 ans de la fin des études.

Procéder par sondage auprès de personnes qui ont fini leurs études permettrait aussi de mieux couvrir le champ, puisque certains établissements échappent régulièrement au dispositif (les formations médicales voire paramédicales, certaines écoles supérieures, etc).

Par ailleurs, les difficultés évidentes d'identification de sortants à partir d'enquêtes et de formulaires sur des élèves et étudiants présents, font qu'on recueille des questionnaires sur un nombre important de jeunes qui poursuivent leurs études. En outre une bonne partie des jeunes ont changé de domicile après la fin de leurs études, et ce sont alors leurs parents qui communiquent leurs coordonnées (étape supplémentaire). Un sondage direct auprès des personnes qui ont fini leurs études allégerait donc aussi sensiblement les coûts de collecte.

1-3 Problèmes posés par l'âge de fin d'études (recensements de 1975 et 1982)

Les statisticiens qui ont travaillé sur le recensement de 1982 avaient relevé principalement des problèmes d'hétérogénéité de réponses entre apprentis et « scolaires ». Bien que l'âge de fin d'études portait en principe sur la fin de la scolarité, certains apprentis fournissaient les âges auxquels ils avaient fini leur apprentissage, quand d'autres indiquaient les âges auxquels ils avaient quitté l'école ou le collège.

Le même problème a été constaté depuis dans toutes les enquêtes sur l'insertion (enquêtes CEREQ, enquêtes Emploi 1990/1999, enquêtes IVA). La seule solution tangible consiste à globaliser scolarité et apprentissage, et à demander aux anciens apprentis de situer la fin de leur apprentissage.

Par ailleurs, l'âge de fin d'études en tant que tel est à la fois difficile à fournir par l'intéressé, et difficile à interpréter par les statisticiens, grosso modo pour la même raison.

La fin des études survient en général en milieu d'année civile. La personne peut donc avoir du mal à se souvenir *précisément* de l'âge qu'elle avait en juin ou en septembre. En outre, l'âge peut être appréhendé de manières différentes selon les individus. Certains peuvent fournir leur âge exact au moment de la fin de leurs études, alors que d'autres peuvent indiquer l'âge qu'ils vont atteindre au cours de l'année (il a été montré que ces 2 types de réponses coexistent dans l'enquête sur l'emploi). Dans l'enquête sur l'emploi (série 1990-2001) le choix est laissé entre une réponse en terme d'âge ou d'années. Pour les plus jeunes (ceux pour lesquels on a besoin de la plus grande précision) c'est la réponse en terme d'année qui est la plus fréquente⁷.

La même incertitude pèse pour déterminer une année de fin des études en partant de l'âge (de fin d'études).

Au milieu de l'année civile, une année d'âge correspond à deux générations. Par exemple, le 30 juin 1997, les jeunes « de 20 ans » sont pour moitié nés en 1977 (natifs du premier semestre) et pour moitié nés en 1976 (natifs du second semestre).

En supposant que les personnes ont fourni l'âge qu'elles ont atteint l'année où elles ont fini leurs études (cf. tableau), le flux des sortants les plus récents est sous-estimé de moitié : seuls les natifs du premier semestre sont bien classés ; les natifs du second semestre sont comptabilisés dans les cohortes plus anciennes.

L'ancienneté de sortie de formation initiale est mal estimée. Son influence sur l'accès à l'emploi apparaît dès lors plus confuse, et les phénomènes de « file d'attente » sont moins lisibles.

Semestre de naissance	Vraie année de fin de formation	Enquête	Age atteint l'année de l'enquête	Age de fin de formation	Année de fin de formation apparente	Ancienneté de sortie apparente	Erreur sur l'ancienneté de sortie
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Juillet à Décembre 1976	1997	2000	24	20	1996	4	1
Janvier à Juin 1977	1997	2000	23	20	1997	3	0
Juillet à Décembre 1977	1998	2000	23	20	1997	3	1
Janvier à Juin 1978	1998	2000	22	20	1998	2	0
Juillet à Décembre 1978	1999	2000	22	20	1998	2	1
Janvier à Juin 1979	1999	2000	21	20	1999	1	0

Calculs : (5) = (2) - [(3) - (4)] et (7) = (1) - (5)

1-4 L'âge de fin d'études a été écarté du recensement de 1999 parce qu'il était redondant avec le niveau d'études

La question sur l'âge de fin d'études a été écartée du recensement de population de 1999 parce qu'elle apparaissait redondante avec les deux autres questions sur le niveau d'études et le diplôme (cf. « Le Recensement de Population de 1999. Préparation (1) », Insee Méthodes n°79-80, page 65).

C'est bien aussi en raison d'une relative redondance que nous proposons de supprimer la question sur le niveau d'étude.

En revanche, cet argument de redondance ne peut être opposé à la question sur l'année de sortie de formation initiale, puisque cette dernière vise à circonscrire des *cohortes* de sortants.

⁷ Le biais a une incidence modérée dans cette série des enquêtes sur l'emploi, parce que dans près de la moitié des cas, le jeune a déjà été interrogé et son « âge de fin d'études » est renseigné par comparaison des situations relevées. La préférence des sortants les plus récents en faveur de l'année est lisible parmi les enquêtés interrogés pour la première fois : 70% des sortants de 1995 en 1996.

1-5 Formule préconisée pour le recensement rénové

11 EN QUELLE ANNEE AVEZ-VOUS CESSÉ DE FREQUENTER REGULIEREMENT UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE (Y COMPRIS ETUDES SUPERIEURES ET APPRENTISSAGE) ?

(Année de la première interruption d'au moins 1 an)

ANNEE

(sans étude : 0000 ; n'a pas encore interrompu ses études : FFFF)

Cette formule évite les 3 écueils rencontrés par l'ancienne question sur l'âge de fin d'études : l'hétérogénéité de réponse des apprentis (quand la question porte sur le départ du collège ou de l'école), la difficulté de fournir et d'interpréter un âge lorsque l'événement survient en milieu d'année, le risque de redondance entre niveau d'études et âge de fin d'études.

2- Allègement des questions sur le niveau d'études et le niveau de diplôme

La classification interministérielle des niveaux de formation est trop complexe pour pouvoir être exposée dans le bulletin individuel.

L'intérêt de la question 9 du bulletin individuel de 1999 sur le niveau d'étude est discutable, puisqu'elle ne permet pas de reconstituer la classification interministérielle, et qu'elle est en partie redondante avec la question 10 sur le niveau de diplôme.

Le diplôme « le plus élevé » est préféré au « dernier diplôme », pour les besoins des analyses des relations entre la formation et l'emploi.

La formule suivante est proposée :

10 INDIQUEZ VOTRE DIPLOME LE PLUS ELEVE :

Aucun diplôme et n'a jamais été à l'école	S
Aucun diplôme et a été seulement à l'école primaire ou en 6 ^e ou 5 ^e	0
Aucun diplôme et a été au-delà de la 5 ^e	1
Certificat d'études primaires.....	2
BEPC, brevet élémentaire, brevet.....	3
CAP	4
BEP	5
Bac général (y compris B et E), brevet supérieur	6
Bac technologique, professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit	7
Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé	8
Diplôme universitaire de 2 ^e ou 3 ^e cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire) ou diplôme d'une grande école	9

Plusieurs possibilités de regroupement ont été écartées (CAP et BEP notamment), en raison de leurs sens respectifs dans des générations anciennes (cohortes sorties du système éducatif de 1970 à 1985).

La liste complète des « séries » des actuels baccalauréats généraux et technologiques peut être évitée, la plupart d'entre elles étant clairement identifiées. (Seules les anciennes séries B et E, initialement dispensées dans les lycées techniques, sont explicitement citées parmi les séries générales.) En revanche, le brevet supérieur est un ancien équivalent au baccalauréat obtenu par la « voie primaire » (il permettait de s'inscrire en faculté), et mérite de lui être explicitement associé.

3- Opportunité de la question 7 sur l'inscription dans un établissement et les déplacements depuis le domicile

La notion d'établissement d'enseignement soulève des difficultés de champ : il est nécessaire de préciser la position des étudiants et surtout des apprentis, sous peine d'obtenir des réponses hétérogènes et difficilement exploitables.

Si elle était maintenue, le libellé de cette question devrait être précisé, et de plus, adapté à l'interrogation continue.

Le service statistique étudie actuellement le degré d'exhaustivité des statistiques administratives recueillies sur ce sujet.

Par exemple, des informations croisant la commune de l'école primaire et la commune du domicile sont régulièrement communiquées au ministère de l'intérieur. Des informations sur le lieu de résidence des étudiants des universités sont fournies à la SNCF. Enfin, l'évolution récente du système d'information sur l'enseignement secondaire permet d'espérer de nouvelles possibilités d'exploitation.

Contribution au projet de BI pour le RRP

L'ébauche de proposition d'aménagement du BI qui suit vise à mieux prendre en compte les situations intermédiaires entre l'emploi et le chômage⁸, et la pluriactivité.

Les questions proposées remplaceraient les questions 11 à 17 et 20 dans le BI du RP 99.

Situations intermédiaires :

La question 11 du RP99 « Quelle est votre situation ? » aiguille sur deux séries de questions indépendantes suivant que la personne travaille ou ne travaille pas. Il faudrait trouver dans le RRP une formulation qui permette de connaître les situations intermédiaires entre emploi et chômage, approchées par exemple dans les statistiques de DEFM par les activités réduites (intermittents, travailleurs occasionnels, saisonniers, ...).

Proposition (cf. page suivante) :

On supprimerait l'aiguillage de la question 11 « Vous travaillez »/ « Vous ne travaillez pas (ou plus) » et on poserait directement la question 11 qui peut recevoir plusieurs réponses mêlant « ayant un emploi » avec d'autres situations (retraité, demandeur d'emploi, étudiant). La modalité « chômeur » de l'ancienne question 12 serait remplacée par « demandeur d'emploi ». On a adopté un ordre chronologique des questions qui semble naturel.

Difficultés :

On ne sait pas s'il est naturel de répondre à cette question qui mêle des questions exclusives (préretraité et demandeur d'emploi) et des questions qui peuvent être complémentaires. On fait l'hypothèse que le répondant défille les questions jusqu'au bout, en ne s'arrêtant pas à la première case cochée, sans se poser de question sur les cas exclusifs.

La situation d'actif occupé se déduira de la question 13-1, qui pourra être contradictoire avec les réponses à la question 11.

On ne pose pas directement la question « êtes-vous chômeur » comme au précédent RP. L'état de chômeur se déduirait de la conjonction des questions 13-1 et de la question 11 (OUI à « demandeur d'emploi » et NON à « en emploi rémunéré »), avec là aussi des contradictions possibles.

Il faudrait aussi s'assurer que l'on pourra continuer de caler les estimations de population active et de chômage, réalisées grâce à l'enquête emploi et aux estimations d'emploi, sur le RRP.

La question 12 a été gardée parce qu'elle permet de faire des études de proximité sociale au sein de la famille, ou à l'intérieur de zones géographiques pour les retraités par exemple.

Pluriactivité :

Le RRP devrait essayer d'approcher la pluriactivité. La question est importante à l'échelon local (exemple des activités touristiques).

⁸ Par exemple être demandeur d'emploi et disposer d'un emploi (on parle d'activité réduite), ou être demandeur d'emploi et bénéficier des mesures d'intéressement qui consistent à continuer de percevoir une indemnisation tout en reprenant un emploi après une période de chômage.

Proposition (cf. ci-dessous)

En cas de réponse négative à la question 13-1 on ne répond pas aux questions 13-2 et 13-3.

Dans la question 13-1, on a repris la question concernant les agents de la fonction publique, ce qui permet d'alléger l'ancienne question 23.

La question 13-2 remplace les questions 16, 20 et 22. La question 17 n'a pas été reprise.

La question 13-3 doit permettre de connaître la pluriactivité saisonnière, et simultanée (« en plus de l'emploi principal »). La modalité « autres » devrait rassembler les enchaînements d'autres emplois, entrecoupés ou non de périodes de chômage.

11 Etes vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- . Etudiant, élève, stagiaire non rémunéré.....
- . En emploi rémunéré (même de courte durée)
- . Demandeur d'emploi (inscrit ou non à l'ANPE)
- . En congé maladie ou de maternité.....
- . Retraité ou préretraité.....
- . Homme ou femme au foyer.....
- . Militaire du contingent.....

OUI	NON

12 Si vous n'avez pas d'emploi, et si vous en avez eu un, indiquez quelle était votre profession principale :

.....

13-1 Si vous avez actuellement un emploi, indiquez la profession que vous exercez (Soyez précis)

Pour les agents de la Fonction Publique, précisez votre corps et votre grade :

.....

13-2 Indiquez votre type de contrat ou d'emploi

	OUI à temps complet	OUI à temps partiel	NON
Salarié du privé en CDI			
Salarié du privé en CDD			
Salarié du privé en intérim			
Salarié du public en contrat aidé (CES, CEC, CIE, contrat de qualification, d'adaptation, emploi jeune, etc.)			
Salarié du public hors contrats aidés			
Chef d'entreprise salarié			
Indépendant ou employeur			
Aide familial non salarié			
Stagiaire rémunéré			

13-3 Avez-vous occupé un autre emploi dans l'année,

OUI NON

Si oui : Pour un emploi saisonnier
En plus de l'emploi principal
Autres

Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières
Observatoire de l'Energie
61, Boulevard Vincent Auriol
75703 PARIS Cedex 13
Télédoc 162
Téléphone : 01 44 87 17 17

Affaire suivie par : M. Louis MEURIC
Téléphone : 01 44 97 07 33
Télécopie : 01 44 97 09 69
Mél. : louis.meuric@industrie.gouv.fr

DGEMP/OE/
Paris, le 18 septembre 2000

Objet : maintien de la question sur le combustible de chauffage dans le questionnaire du recensement en continu.

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu les comptes-rendus des différentes séances du groupe de travail et je vous en remercie. Je vous remercie également d'avoir bien voulu inviter l'Observatoire de l'Énergie aux réunions de ce groupe.

Je regrette de n'avoir pas eu l'occasion de soutenir cette question lors des précédentes réunions ; compte tenu de notre déménagement, il se peut que nous n'ayons pas reçu la proposition du CNIS de participer à son groupe de travail. L'Observatoire de l'Énergie ne "se réveille pas avec retard" sur ces problématiques, mais plutôt, il a été difficile à joindre, et il n'a pas les moyens d'une grosse structure.

J'ai également averti EUROSTAT et le Ministère de l'environnement, qui sont tombés d'accord pour nous soutenir en cette affaire (voir le courrier d'Eurostat transmis).

Je vous prie donc de trouver ci-joint un argumentaire en faveur du maintien de la question sur le type de combustible dans le questionnaire du recensement.

Monsieur HERAN

Directeur de l'INED
133, Bld DAVOUT,
75 980 PARIS CEDEX 20

1) L'énergie et l'environnement sont des thèmes d'étude amenés à se développer.

J'en veux pour preuve :

- en 1998, la France s'est engagée, au sein de l'Union Européenne, à ramener ses émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 à leur niveau de 1990, soit un effort de -10% par rapport à un niveau tendanciel. Il est envisagé qu'un pays ne respectant pas ses engagements soit alors contraint d'acheter des permis d'émission. A raison de 100 \$ la tonne de carbone, une erreur, tout à fait plausible même actuellement, de 1,5 million de tonnes équivalent pétrole sur l'évolution de la consommation d'énergie, induirait alors un surcoût d'environ 1 milliard de franc par an.
- comme en leur temps pour les critères de convergence d'entrée dans la zone Euro, des groupes de travail au niveau de l'Union Européenne et de l'ONU donnent la dernière retouche à une méthode commune de comptabilisation du niveau de ces émissions, ainsi que de sa précision.
- pour répondre à l'engagement de la France, le programme national de lutte contre le changement climatique annoncé par le premier Ministre le 19 janvier dernier prévoit toute une série de mesures visant à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre. Environ 20% de cette réduction concerne le chauffage ;
- dans ce cadre également, il sera proposé un état des lieux intermédiaire, en 2005. A cette date, il est fort probable que peu de pays membres n'aient respecté leurs engagements, surtout si l'actuelle bonne croissance des économies européennes se maintient. Les états membres se devront donc de fournir des indicateurs sectoriels montrant les efforts d'économies d'énergie réalisés.
- pour des raisons économiques, et non plus seulement environnementales, le premier Ministre a également annoncé mi-septembre un plan de relance des économies d'énergie.
- l'énergie est l'un des 8 thèmes directeurs des projets de schémas de service collectifs des régions et des contrats de plan état-région 2000-2006, qui proposent d'orienter la demande d'énergie et d'en promouvoir la maîtrise. Ces schémas feront l'objet très prochainement d'un décret, et je ne suis pas sûr que les collectivités que vous avez consultées il y a 6 mois avaient alors pris la pleine mesure de leurs implications. Il est même envisagé dans ce cadre, sous une forme ou une autre, la création d'Observatoires régionaux de l'énergie, sur financement de l'ADEME.
- au niveau local également, la connaissance des potentiels de besoins de chauffage de ses administrés permet à un maire de mieux apprécier l'utilité de se connecter ou non à un réseau. Elle lui permet également d'étudier la question de l'insolvabilité de certains ménages qui ont à payer leurs factures de chauffage⁹. Lors du récent Conseil d'Orientation de l'observatoire de l'Energie, du 19 septembre, M Le Député Michel Destot a réaffirmé sa préoccupation en tant qu'élu, de disposer d'outils de décision fiables sur la demande énergétique locale, ce malgré ou à cause de la dérégulation du marché du gaz et de l'électricité.

Tandis que se développeront les préoccupations d'ordre énergétique et environnemental, on peut imaginer sans grande difficulté, le taux de chômage baissant, que ce dernier phénomène revête en 2006 une importance bien moindre que celle qu'il a eue dans les années 1990, et que l'INSEE souhaite alors alléger son appareil statistique de mesure au profit d'autres thèmes. Le groupe de travail a d'ailleurs envisagé l'opportunité d'introduire une question sur les nouvelles technologies, mais n'est-il pas déjà trop tard ? Et ce retard dans la mesure de ce phénomène n'a-t-il pas été préjudiciable à son développement en France ?

Je souhaite qu'il n'en soit pas de même du thème de l'énergie et de l'environnement : or la question sur le combustible de chauffage répond à ces préoccupations, ainsi qu'à celles de confort du

⁹ D'après la loi de 2000 sur le service public de l'électricité, cette énergie est désormais considérée comme un droit pour tous.

logement (les ménages équipés en chauffage électrique se chauffent moins que les autres, toutes choses égales par ailleurs); de l'avis même du groupe de travail, le thème du confort est une donnée de cadrage.

2) L'énergie de chauffage est en pleine mutation

Actuellement, le taux annuel de remplacement des chaudières est de 7% dans le logement ancien. Avec les installations dans le neuf, ce sont chaque année **7% des ménages qui font installer une chaudière**, sans compter bien sûr les radiateurs (secondaires ou branchés sur le chauffage central) . A cela s'ajoutent de nouveaux facteurs, qui vont contribuer à accélérer le renouvellement de ces chaudières :

- les différentes normes édictées ou qui seront édictées par le gouvernement vont inciter les ménages à remplacer leurs chaudières ;
- l'extension de la desserte gazière, qui va concerner 1600 communes moyennes dans les 3 prochaines années ; elle va représenter pour les ménages une nouvelle possibilité d'équipement de chauffage, en lieu et place des chaudières au fioul par exemple ; cependant, les autres communes qui le souhaitent pourront faire appel à l'énergéticien de leur choix pour faire installer des réseaux d'alimentation (gaz, chauffage urbain,...)
- la baisse de la TVA sur les travaux de réparation (de 20,6% à 5,5%).

Plus que d'autres variables caractérisant le logement, le chauffage mérite d'être suivi à un rythme annuel.

3) Que mesurer ?

L'énergie consommée par les ménages pour leur chauffage, par type de combustible. En effet, la pollution des chaudières varie de façon importante selon le type de combustible utilisé et que l'utilisateur soit un particulier, une copropriété ou une entreprise.

À cet effet, la connaissance du parc de logements et de chaudières est un élément indispensable d'appréciation, qui permet de boucler avec les chiffres de consommation totale de chaque combustible. Il existe certes des statistiques de consommation de combustible par secteur (statistiques fournies par certains distributeurs) ; mais outre que la classification sectorielle n'est pas une information capitale pour ces distributeurs, les consommations par usage (chauffage, cuisine, eau chaude sanitaire) sont méconnues.

En soi, l'information est aussi d'importance, puisqu'elle permet de suivre la composition du parc de chaudières et ses modifications.

Enfin une « **Task Force** », **au sein d'EUROSTAT (F4/NR)**, sur des indicateurs d'efficacité énergétique imposera bientôt que les Etats-membres fournissent chaque année les informations suivantes, pour le résidentiel :

- consommation d'énergie de chauffage au m², corrigée du climat ;
- consommation totale d'énergie par logement ;
- consommation d'électricité spécifique par logement.

Ces informations permettront aux Etats membres et à l'UE de mettre en œuvre un suivi de la politique de maîtrise de l'énergie. Elles s'ajoutent aux questionnaires mensuels (portant sur les approvisionnements en énergie) et annuels¹⁰ déjà conséquents que soumettent conjointement EUROSTAT, l'AIE et l'ONU à la France.

¹⁰ bilans emplois (par secteur fin) - ressources (par origine) détaillées par énergie

4) Comment le mesurer ?

Pourquoi interroger les ménages?

Les informations de consommations par secteurs méritent d'être recoupées avec des enquêtes directes auprès des consommateurs¹¹. Dans cette optique, une question sur la consommation dans le recensement n'est bien sûr pas envisageable (qualité de la réponse), mais **la connaissance du type de combustible utilisé est indispensable, de bonne qualité au RP**, et ne peut être obtenue que par une interrogation directe des consommateurs. Seule cette question permet de répondre aux obligations d'Eurostat.

Par ailleurs, le vent de **libéralisation** qui souffle sur le secteur de l'énergie va mettre à mal la fiabilité des statistiques recueillies auprès des énergéticiens eux-même, sous l'effet de la concurrence et parce qu'EDF ou GDF perdront de vue les préoccupations de politique énergétique qu'ils avaient jusqu'à, au profit de préoccupations strictement commerciales.

Pourquoi le recensement ?

L'enquête logement est **réputée "non fiable" pour certaines régions, et a fortiori au niveau local**. Or cette donnée est nécessaire tant au niveau national que régional, selon la zone climatique concernée. De plus, les potentiels d'action en faveur de la maîtrise de l'énergie concernent surtout l'habitat en maison individuelle, qui présente d'ailleurs des consommations unitaires élevées dans les zones géographiques les moins denses et les moins bien représentées dans une enquête par sondage.

Par ailleurs, si cette question était maintenue dans le recensement, elle permettrait d'analyser les déterminants de la composition et de la modification du parc de chaudières en fonction des autres critères du logement et en fonction de critères sociaux.

Enfin, **c'est une question parfaitement objective, qui se prête bien à une interrogation par correspondance complétée par un pré-recensement**. Aux précédents recensements d'ailleurs, la qualité de la réponse s'est révélée très satisfaisante. En cela, **l'OE s'inscrit donc en totale opposition avec les conclusions du rapport de M Muller**, selon lesquelles cette question ne se prêterait qu'à une interrogation directe. Sa proposition de suppression se limitait d'ailleurs à la seule question du combustible, il apparaît donc à la lecture du compte-rendu que le groupe de travail serait même allé au-delà des recommandations.

Suite à une réunion avec l'INSEE, le CEREN fera une proposition de questions plus réduites permettant cependant de répondre aux besoins fondamentaux. Je rappelle d'ailleurs que le **CEREN fait partie d'un des rares organismes nationaux à acheter le fichier logement du recensement**. Au-delà des grandes argumentations, c'est une preuve tangible de l'intérêt de la question.

Jusqu'à maintenant, la France pouvait se féliciter d'un système statistique à peu près fiable sur l'énergie. Au moment où l'ensemble des instances internationales (AIE, EUROSTAT, ONU), nationale (plan de lutte contre l'effet de serre, plan de maîtrise de l'énergie, prévisions de la demande d'énergie lorsqu'il faudra remplacer les centrales nucléaires à partir de 2015), régionales voire locales exigent toujours plus d'informations dans le domaine de l'énergie, pour des raisons d'environnement, d'ouverture des marchés, le scénario d'évolution du questionnaire du recensement paraît aller à contre-courant. Au moins, ne détruisons pas ce qui existe déjà au moment où tout semble justifier son utilité.

Le Secrétaire Général

Richard LAVERGNE

¹¹ C'est pourquoi dans un autre secteur a été mise sur pied l'Enquête Annuelle sur les Consommations d'Énergie dans l'Industrie dès 1984 (EACEI, effectuée auprès de 13 000 établissements interrogés). De telles enquêtes existent aussi à l'étranger, avec des questionnaires et des échantillons parfois plus lourds.

Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie

Monsieur HERAN
Directeur de l'INED
133, boulevard Davout
75020 PARIS

Note du 29 septembre 2000
N/Réf. : DRT.IH/BS/00.090
Objet : MAINTIEN DE LA QUESTION SUR LE TYPE DE COMBUSTIBLE DANS LE QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT RENOVE

En complément aux arguments présentés par Monsieur MEURIC dans la note qu'il vous a adressée récemment, le CEREN se permet d'insister sur certains points correspondant plus particulièrement à son activité et de faire part de son expérience. Celles-ci concluent "au niveau technique", à la conservation de la question portant sur la nature du combustible de chauffage.

Notre argumentaire s'appuiera sur deux idées fortes :

- **LEGITIMITE DE NOTRE DEMANDE**

Le CEREN (Centre d'études et de Recherches Économiques sur l'Énergie) organisme créé en 1958, a pour mission d'assurer la connaissance et l'analyse permanente de la demande d'énergie afin d'y adapter l'offre et répondre ainsi aux besoins des différents acteurs impliqués dans le domaine de l'énergie (principalement : les pouvoirs publics et les producteurs et distributeurs d'énergie).

L'INSEE est par ailleurs membre de notre conseil d'Administration afin d'assurer les meilleures synergies avec la Statistique publique.

Ainsi dans le secteur résidentiel, le Recensement de la population constitue depuis toujours notre principale source d'information, et la seule au niveau local.

Le maintien de la question sur le combustible de chauffage nous paraît actuellement d'autant plus indispensable que la nécessité de l'adaptation au niveau local de l'offre à la demande s'est considérablement accrue avec :

- ⇒ le transfert de prérogatives de l'Etat aux niveaux locaux,
- ⇒ l'ouverture des marchés du Gaz et de l'électricité qui rend indispensable le maintien d'une bonne connaissance de la demande, avec la détérioration probable des informations auparavant transmises par les opérateurs publics comme contreparties de leur monopole (déjà très insuffisantes actuellement),
- ⇒ les préoccupations d'ordre environnemental et d'optimisation économique qui nécessitent de connaître les énergies de chauffage à des niveaux géographiques fins.

En effet, les émissions de polluants sont différentes selon l'énergie, et l'optimisation du choix de l'offre d'énergie est fortement dépendante de la situation des logements (zones boisées, proximité d'usines d'incinération alimentant des réseaux de chaleur ou susceptibles de le faire, évolution de la desserte en gaz de réseau).

● **JUSTIFICATIONS TECHNIQUES DE NOTRE DEMANDE**

Elles sont au nombre de quatre raisons principales:

A. LA REPONSE DES MENAGES A CETTE QUESTION AU COURS DES PRECEDENTS RECENSEMENTS EXPLOITES A DES NIVEAUX GEOGRAPHIQUES FINS A TOUJOURS ETE FIABLE.

La mise en cohérence des différentes sources d'information disponibles nous permet de l'affirmer.

Par ailleurs, la réponse sur l'énergie principale de chauffage (seule question posée au RP pour ne pas alourdir le questionnement) est tout à fait cohérente avec les résultats des enquêtes «Logement» qui recensent l'ensemble des équipements de chauffage avec les intensités d'utilisation.

B. DANS LE RP 99, LA QUESTION SUR LE COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE AMELIORE LA QUALITE DE LA REPONSE A CELLE SUR LE MOYEN DE CHAUFFAGE, ET LE QUESTIONNAIRE PROPOSE EN TEST NE PERMET PAS DE SEPARER CONVENABLEMENT LES DIFFERENTS TYPES DE CHAUFFAGE.

Ainsi, le chauffage tout électrique à radiateurs muraux (modalité 2 de la question 10) ne recense pas l'ensemble des «chauffages tout électriques», car d'autres types d'émetteurs équipent également les logements. (Tel que : Le chauffage collectif ou mixte électrique - environ 350 000 logements -, les chaudières individuelles électriques - environ 600 000 logements -).
Seule une question sur le combustible principal de chauffage permet d'appréhender la totalité des chauffages électriques.

C. LE CHAUFFAGE EST UNE DES CARACTERISTIQUES IMPORTANTES DU LOGEMENT QUI SE MODIFIE LE PLUS RAPIDEMENT

Il paraît donc essentiel de profiter de l'interrogation des ménages pour en avoir une actualisation précise, tandis que d'autres caractéristiques du logement, plus stables, pourraient être répertoriés par d'autres moyens.

D. NOUS POUVONS VOUS PROPOSER UNE NOUVELLE FORMULATION DES DEUX QUESTIONS RELATIVES AU CHAUFFAGE, OCCUPANT UNE PLACE UN PEU PLUS REDUITE QUE LORS DES PRECEDENTS RECENSEMENTS, ET PRESENTANT UNE LEGERE AMELIORATION POUR MIEUX TENIR COMPTE DU CONTEXTE ACTUEL :

Proposition de questionnement pour le chauffage du logement :

Moyen de chauffage principal

Chaudière collective (commune à plusieurs logements, y compris chauffage urbain).....	1
Chaudière individuelle ou chauffage électrique à installations fixes.....	2
Autres moyens.....	3

Energie principale de chauffage

Chauffage urbain	1
Gaz de ville ou de réseau	2
Fioul (mazout).....	3
Electricité	4
Gaz en bouteilles ou citerne	5
Charbon	6
Bois	7

I. HAEHNEL
Directeur d'Etudes

LE QUESTIONNAIRE DU RRP

Réflexions de démographes territoriaux Paris-Petite Couronne

La concertation sur la rénovation du questionnaire s'achevant, il nous est apparu important de synthétiser l'ensemble des réflexions que nous avons eu à l'occasion des quatre réunions organisées par le CNIS et à la lumière des projets de questionnaire testés par l'INSEE cet été.

La première partie de ce document sera consacrée à une analyse des projets de questionnaires tels qu'ils nous ont été communiqués au mois de juillet. Cette analyse tiendra compte de nos remarques présentées dans les différents documents que nous avons pu produire et communiquer. Les autres aspects (RIL, base immeubles, taux d'échantillonnage, etc...) feront l'objet de la deuxième partie de ce document.

LES PROJETS DE QUESTIONNAIRES

L'habitat et la feuille de logement

a - Remarques préalables

Il convient de rappeler quels étaient les souhaits principaux exprimés, entre autres, par les démographes territoriaux :

pas d'introduction d'éléments « subjectifs » de confort ;

maintien de la question sur la présence ou non de WC dans le logement ;

pas de catégorisation du type de vacance mais une clarification de la distinction entre logement vacant, logement occasionnel et résidence secondaire ;

maintien d'une question relative à l'appartenance du logement au parc social, renseignée par l'agent recenseur et non plus par les recensés, et reformulation basée sur une nomenclature simplifiée du parc social de logement.

En ce qui concerne le niveau immeuble, qui n'est pas traité par la Feuille de Logement mais qui en dépend fortement, il est souhaitable de connaître séparément l'équipement de l'immeuble et l'usage qu'en font les ménages (par ex. garage, parking, etc..). De même, il est important que soit maintenue la notion d'appartenance de l'immeuble au parc social et qu'apparaisse le régime de la propriété de l'immeuble (unique personne physique ou morale, copropriété). Un retour sur l'articulation des niveaux « logement » et « immeuble » sera fait dans la deuxième partie de ce document.

Par ailleurs **les démographes territoriaux s'inquiètent de la réalité possible du partenariat INSEE/Communes pour le suivi et le contrôle de la collecte**. En effet, dans la note explicative en page 1 de la feuille de logement est mentionnée la possibilité pour les personnes d'un renvoi direct des documents à l'INSEE par utilisation de l'enveloppe jointe. Il ne s'agit plus d'un renvoi possible en mairie !

Autre question : le recensement perdrait-il son caractère obligatoire compte-tenu de la mention légale figurant en page 1 de la FL et en page 4 du BI ? Ou s'agit-il de la mention légale propre au questionnaire test ?

Enfin, quelle est la signification du code barres que l'on retrouve en première page de la feuille logement comme du bulletin individuel ? Quelle utilisation est envisagée et est-il prévue d'en généraliser l'usage à tous les supports de collecte dans la version définitive du projet ?

b - La feuille de logement

Les deux scénarios présentés par l'INSEE proposent des avancées comme :

une distinction meilleure entre l'aspect physique de l'enveloppe bâtie (en première page) renseigné par l'agent recenseur et les caractéristiques internes du logement ;

l'introduction de la catégorie de moins de 25 m² pour la surface des logements ;

une nouvelle question sur l'utilisation de pièce(s) à usage professionnel ;

l'emplacement du parking dans et/ou en dehors de la propriété ;

la distinction de deux modes de propriété occupante ;

l'introduction de la catégorie « 3 voitures et plus ».

Mais la disparition de la **catégorie « logements construits avant 1915 »** et de la question sur la **présence dans le logement de WC** vont dans le sens contraire de ce que nous souhaitons. De même, contrairement aux avis de spécialistes, la question sur l'**évacuation des eaux usées** a été supprimée. Par ailleurs, la refonte dans une seule et même catégorie des notions de « **logement occasionnel** » et de « **résidence secondaire** » nous étonne, d'autant que dans le bulletin individuel, il est implicitement fait référence à des pratiques de multi-résidences. Comment alors penser ne plus distinguer ces deux catégories, même s'il faut reconnaître des difficultés assez grandes de classement sur le terrain ?

En ce qui concerne la double page centrale, une remarque s'impose : "les conjoints résidant dans un autre logement pour des raisons professionnelles ou d'études..." sont à inscrire en liste A sur le modèle LP2 et en liste B sur le modèle LP1 au même titre alors que "les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et revenant périodiquement". Cette dernière proposition nous semble plus homogène et logique.

Parmi les deux scénarios proposés, le second (support LP2) nous semble préférable car :

présente de façon plus claire les choix à faire sur la double page intérieure en tenant compte de la remarque précédente ;

maintient la question sur l'appartenance du logement à un organisme HLM qu'il nous semble néanmoins indispensable de reformuler pour cerner plus globalement l'appartenance au parc social. ;

Ce scénario LP2, avec le **maintien de la question sur la présence de WC dans le logement, la persistance de la catégorie des « logements construits avant 1915 » et la conservation de la distinction entre locataire ou sous locataire d'un local loué vide ou loué meublé** pourrait répondre à une grande partie de nos attentes. Reste à trancher le débat - qu'il faut avoir - sur le maintien de la distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires.

Les caractéristiques des personnes et le bulletin individuel

a - Remarques préalables

Comme précédemment, nous rappelons quelles étaient nos principales demandes :

une prise en compte des situations de multi-activités et de multi-emplois ;

deux questions sur le lieu de résidence antérieure un an puis cinq ans auparavant ;

passage de la question sur la date d'entrée dans le logement de la feuille de logement au bulletin individuel ;

introduction d'une question sur le statut d'occupation du logement et le type d'immeuble précédents ;

prise en compte des multi-résidences ;

introduction d'une question sur la vie en couple quel que soit l'état matrimonial ;

mesure des relations avec d'autres cellules familiales d'autres ménages que celui dans lequel l'enfant est recensé.

Ces demandes peuvent pour la plupart être traitées par une meilleure articulation entre bulletin individuel et feuille de logement notamment pour cette dernière via la réorganisation de la présentation de la double page centrale.

b - Le bulletin individuel

Les deux scénarios proposés recouvrent à peu près l'ensemble des suggestions qui avaient été faites lors des réunions de concertation sous l'égide du CNIS. Cette prise en compte semble entraîner une extension « physique » du questionnaire qui passe de la feuille traditionnelle recto verso à une double feuille où les quatre pages contiennent des questions. La mise en page et l'organisation des documents proposés - surtout en ce qui concerne le bulletin individuel - pourraient permettre un gain de place et de meilleurs enchaînements et passages des filtres. Ce préalable général étant posé, les remarques plus précises sur les deux scénarios seront présentées par thème, correspondant aux rubriques inscrites dans les bulletins.

Situation matrimoniale

La prise en compte de la situation de vie en couple, quel que soit l'état matrimonial est une avancée importante que nous souhaitons et dont il faut se féliciter. Le scénario BI1 propose en plus une catégorie « séparé légalement » intéressante mais dont on ne pourra juger l'efficacité qu'après des tests.

Mobilité résidentielle

Sous ce terme se regroupent deux notions celle, classique dans le recensement, de lieu de résidence antérieure et celle introduite dans le projet de questionnaire RRP de multi-résidences.

En ce qui concerne le lieu de résidence force est de constater une avancée très positive où la date de référence est fixe une fois pour toute, cinq ans dans les deux scénarios et une question supplémentaire très importante le lieu de résidence un an auparavant dans BI1.

Le projet inclut donc la notion de multi-résidences, formulée de façon assez différente selon le scénario. La proposition incluse dans BI2 semble plus satisfaisante dans la mesure où elle pourrait permettre une distinction entre possession d'une résidence secondaire et disposition d'un logement occasionnel sans préjuger du statut d'occupation. Là encore, des tests seront nécessaires.

Scolarité

La réorganisation de la question 7 du RP 99 en deux questions (dans les deux scénarios) semble faciliter les réponses et permet en plus l'introduction de la catégorie « cours par correspondance ». Reste à éprouver la différence de formulation des en-têtes, qui nous semble meilleure dans le scénario BI2.

La fonte des questions 9 et 10 du BI 99 s'accompagne d'une reformulation plus claire de la question sur le dernier (ou plus élevé) diplôme obtenu mais la gestion des réponses de ceux qui n'ont pas de diplôme ne semble pas aisée *a priori* surtout dans la mise en page BI1.

Nous accueillons très favorablement l'apparition de la question sur la date d'arrêt d'études même si les formulations sont très différentes selon le scénario et peuvent donner lieu à des réponses contradictoires, celle figurant dans le projet BI1 semblant cependant plus satisfaisante. Seuls des tests permettront de juger de la meilleure.

Situation sur le marché du travail

De manière générale, même si elle est à parfaire, la nouvelle articulation entre la situation sur le marché du travail et l'activité professionnelle permet une connaissance jusqu'à présent très partielle du profil d'anciens actifs occupés des chômeurs, retraités, et autres inactifs. De la même façon, la formulation des questions dans le scénario BI2 nous semble meilleure car fait allusion dans comme dans le reste du questionnaire à la situation présente.

En ce qui concerne plus particulièrement le thème de la situation sur le marché du travail, l'introduction d'une catégorie « Femme et homme au foyer » dans le scénario BI1 est une proposition intéressante. Par ailleurs, les catégories proposées dans le scénario BI1 pour la question 20 (19 pour BI2) précisent mieux le profil des anciens actifs puisque donne une information sur la date d'arrêt d'activité. Cependant dans les deux scénarios, le passage de la question 18 à 19 dans BI1 (17 à 18 dans BI2) pour certaines catégories n'est pas très lisible.

Activité professionnelle

De manière générale, la formulation des questions dans le scénario BI2 nous semble meilleure.

Une question, même simple, sur la multi-activité reste souhaitable même si elle n'est prévue dans aucun scénario pour l'instant.

Il est regrettable de noter la fusion de certaines catégories concernant la fonction publique avec d'autres. Ainsi, dans les deux scénarios la question sur le type de contrat ou d'emploi ne fait plus la distinction entre emploi sans durée déterminée/CDI et titulaires de la fonction publique. De même, mais seulement dans le scénario BI2, la question sur la nature de l'employeur ne fait plus apparaître l'État, les collectivités locales, HLM et hôpitaux publics. Dans ce cas précis, la formulation de la question 22 de BI1 est meilleure que celle de la question 23 de BI2.

Le traitement de la question sur la catégorie professionnelle semble meilleur dans le scénario BI2 car fait apparaître la notion de « cadre de direction » et laisse une ouverture dans la catégorie « autres » même s'il faut la tester.

Les deux scénarios proposent une suppression de la question fermée sur la fonction principale de l'emploi qui pourrait être remplacée par une question ouverte sur le travail (ou la profession) dans l'emploi, au libellé d'ailleurs assez différent. Cette modification importante fait partie des éléments les plus importants à vérifier. Il conviendra de décrire comment cette question s'articulera avec celles sur l'activité de l'entreprise et sur la catégorie professionnelle.

Déplacements

Il est dommage que cette question ne concerne toujours pas les navettes entraînées par les études. Il est donc souhaitable que cet aspect soit intégré.

En ce qui concerne les navettes des actifs occupés, la figuration de l'adresse de l'employeur dans cette question plutôt que dans la partie consacrée à l'activité professionnelle nous semble être un changement positif mais qui doit faire ses preuves.

La présence de l'adresse dans la formulation BI2 permet une meilleure appréhension des navettes infra communales même si la gestion de ce niveau ne sera sans doute pas aisée.

LA CONCERTATION DOIT CONTINUER !

Les questionnaires

Nous souhaitons que les résultats des tests engagés cet été soient communiqués à l'ensemble des participants à la concertation sur le questionnaire du RRP, de préférence avant la prochaine réunion prévue le 18 septembre 2000. Ces éléments sont indispensables pour compléter et éventuellement amender les demandes et les remarques des différents protagonistes. Pour cela il semble qu'au moins deux rencontres doivent encore être programmées à partir de septembre 2000.

L'architecture scientifique du projet

Le comité scientifique a rappelé dans son rapport la nécessité d'une plus grande explication des aspects scientifiques du projet, celle-ci passant par la fourniture de l'ensemble des documents associant l'architecture du projet et par un effort pédagogique accru. Parmi les nombreuses questions restées en suspens, on peut dégager les principales préoccupations des démographes territoriaux, partagées par les techniciens de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme.

a - Le taux d'échantillonnage

Seules des précisions partielles ont été apportées par l'INSEE. En effet les documents présentés ne donnaient d'exemple de précision statistique que par rapport à l'échantillonnage. Les documents incluant une mesure globale de la précision, incluant donc l'effet de l'imputation réalisée sur quatre groupes de rotation sur cinq, n'ont pas encore été à notre connaissance communiqués.

De plus, le souhait qu'ont exprimé nombre de participants de tester cette précision avec un taux d'échantillonnage de 20% (et non plus de 8%) de logements de l'ensemble d'un IRIS n'a pas encore eu d'écho. À cet égard, la question de la prise en charge d'un éventuel « suréchantillonnage » ne pourra avancer que si ces précisions sont fournies...

b - Les découpages infracommunaux autres que IRIS 2000

Le projet de recensement rénové propose rien de plus que l'abandon du niveau îlot même si on a pu entendre que, étant donnée l'existence de la base de sondage à l'adresse, on pourrait envisager des exploitations sur des secteurs s'affranchissant de la notion d'îlot puisque l'on peut reconstituer des façades de rues, des aires d'influence.... Qu'en est-il tout d'abord de la pérennisation du niveau îlot ? Quelle est la faisabilité, scientifique et pratique, de la diffusion de résultats à l'îlot ou aux secteurs sur mesure par rapport aux contraintes scientifiques mais aussi aux contraintes CNIL ? En d'autres termes, pourra-t-on reconstituer des groupes qui s'affranchissent de la base IRIS 2000 tout en tenant compte du seuil nécessaire de population ?

c - La notion d'immeuble

Cette question, qui concerne aussi le chapitre suivant, pose le problème de l'homogénéité du concept d'immeuble. Adresse ? bâtiment ? cage d'escalier ? parcelle ? Aucune réponse précise n'a été donnée

jusqu'à présent. À la fois unité de sondage, unité de repérage et lien entre différents fichiers, l'immeuble doit être défini de façon non ambiguë.

d - La comparabilité des séries

La nécessité de pouvoir maintenir une continuité des séries statistiques ne s'impose pas seulement qu'au niveau départemental ou communal mais aussi au niveau infracommunal. Dans quelle mesure pourra-t-on comparer des données du recensement « ancienne manière » et celles du RP en continu ? Comment évitera-t-on l'écueil des intervalles de confiance, importants à l'infracommunal, lorsque l'on fera des comparaisons temporelles ?

e - Le solde migratoire

Cet indicateur, déterminant lorsque l'on souhaite comprendre les dynamiques démographiques, était jusqu'à présent obtenu de façon simple avec les données du recensement et du mouvement naturel. Comment sera assurée la compatibilité entre les données l'état civil et les données « moyennes » du recensement rénové ?

Étant données la complexité du projet et la nécessaire information qui doit en être faite, il apparaît impératif de poursuivre la concertation qui avait débuté sous l'égide du CNIS et sous la forme du groupe de travail n°1 sur les statistiques infracommunales.

Le RIL, la base immeubles, le dossier d'immeuble

Sur le thème de l'habitat, les supports de collecte et la structuration de l'information qui en découle, ont un impact directement sur l'économie générale des questionnaires « immeuble » et « logement ». L'existence d'une base de sondage à l'immeuble et d'une vérification préalable aux opérations de recensement proprement dites laisse entrevoir la possibilité d'un enrichissement de la connaissance des immeubles hors questionnaire de recensement proprement dit. Toutefois, cette base de sondage n'existe que pour les communes de 10.000 habitants et plus, ce qui pose le problème récurrent de l'homogénéité des résultats. Par ailleurs, force est de constater que l'articulation entre RIL, base immeubles, prérecensement et l'éventuel DIC reste très floue¹². **Nos préoccupations tournent autour de ces quatre éléments :**

le RIL : adressage et éléments complémentaires de géolocalisation ;

la Base Immeubles : structure, sources (prérecensement, fichiers administratifs, dossier d'immeuble collectif) et utilisation par les collectivités locales ;

le Prérecensement : informations collectées, informations à vérifier ;

le Dossier d'Immeuble Collectif : maintien de 10.000 habitants et plus, socle ou complément de la base immeubles, articulation avec la feuille logement.

À ce titre, il est souhaitable que les tests de pré-recensement (ou pré-repérage ?) effectués au début de l'été 2000 soient expliqués et que les enseignements qu'ils ont apportés puissent être présentés aux collectivités locales et à l'ensemble des partenaires de la concertation sur le RRP.

Sans attendre les réponses, nous souhaitons d'ores et déjà :

un enrichissement de l'adressage du RIL ;

la constitution d'une Base Immeubles utilisable à des échelles fines (au minimum au niveau de l'îlot) ;

l'extension du Dossier d'Immeuble Collectif à l'ensemble des types d'habitat, individuel ou collectif, pour devenir un dossier d'immeuble (DI) valable quelle que soit la taille de la commune ;

Enfin plus généralement, il paraît indispensable d'associer dans une procédure de concertation les collectivités locales sur le thème RIL/base immeubles qui traiterait de leur constitution, mise à jour, alimentation et mise à disposition.

¹² Les remarques qui suivent ont déjà été présentées dans le détail lors de notre note consécutive à la réunion du 17 mai 2000 sur le thème du logement.

L'exploitation des données du recensement

La restitution des données du recensement rénové de la population est un aspect important dont il a peu été question jusqu'à présent. Parmi les nombreuses questions qu'elle suscite émergent principalement celles qui suivent.

a - lisibilité des données

La question de la lisibilité des données par les institutions habituées aux traitements des fichiers des recensements antérieurs se pose, étant donnée une production de résultats radicalement différente. En effet, comment seront gérés les intervalles de confiance pour des regroupements ou divisions de secteur géographiques, quel poids accorder à chaque unité géographique ou individuelle. Autant de questions nées du passage d'un recensement à une enquête par sondage auquel il faudra que ses concepteurs veillent à répondre.

b - enrichissement des réponses au questionnaire par la base immeubles

Suite aux débats qui ont eu lieu, et en relation avec la concertation et la réflexion que nous souhaitons sur l'articulation RIL - base immeubles - dossier d'immeuble, apparaît que les éléments obtenus par d'autres modes que la collecte devraient pouvoir figurer dans le fichier de restitution du recensement car potentiellement porteurs d'informations très riches pour la connaissance de nos territoires, en matière d'habitat notamment.

c - fichiers au lieu de résidence antérieure, au lieu d'emploi

Le maintien de la production de ces fichiers est indispensable. Etant donnée le choix d'une représentativité de l'échantillon au lieu de résidence, des procédures spécifiques de construction de ces fichiers seront nécessaires et méritent d'être expliquées, au moins dans leurs grandes lignes, à leurs utilisateurs.

En fonction de l'état d'avancement de l'INSEE on peut envisager la création d'un groupe de travail sur ces thèmes ou des séminaires d'information où serait exposé un projet consolidé d'exploitation. Cependant, étant données l'ampleur des attentes et la diversité des besoins, la première solution nous semble plus à même de pouvoir aboutir à un résultat satisfaisant ainsi l'ensemble des parties concertantes.

EN GUISE DE CONCLUSION...

La poursuite de la concertation sur le questionnaire et l'instauration de groupes de travail sur les thèmes du **RIL/Base immeubles, des statistiques infracommunales et sur l'exploitation des données du recensement** nous paraissent indispensables. Chacune de ces facettes de la concertation doit associer les techniciens des collectivités locales sans oublier ceux des agences d'urbanisme et bien sûr l'ensemble des institutions déjà présentes lors des sessions précédentes. En effet, les communes, à la fois comme co-organisatrices des recensements (pour l'instant peu consultées sur l'organisation du recensement rénové) mais aussi utilisatrices des données (au-delà de la population légale) sont des acteurs essentiels pour la réussite et pour la communication de cette réforme de grande ampleur.

Marie Héléne BOULIDARD, Ville de Noisy-le-Sec,

Corinne DENEL, Ville de Gennevilliers,

Marc ESPONDA, APUR - Ville de Paris

Pascal FUCHS, Ville de Montreuil,

Marielle PIRON, Ville de Nanterre,

Recommandations du CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur

Groupe de travail

Questionnaire du recensement rénové de la population

Le Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur a étudié les propositions d'aménagement des questionnaires du recensement de la population, telles que décrites dans une note de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques datée du 11 avril 2000. Il en est résulté les considérations, questionnements et recommandations suivants :

Remarques liminaires

Les questions du contenu, du mode d'articulation et de la permanence de cette articulation entre les données collectées dans le cadre du recensement et celles disponibles dans des fichiers administratifs ou collectées à travers d'autres enquêtes sont posées. Or, les informations qui ont été communiquées, à ce jour, au CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur permet difficilement d'offrir une représentation globale - et plus encore détaillée - de l'architecture du système d'information statistique public prévalant lors de la mise en place du recensement rénové de la population.

Ceci conduit le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur à formuler une première recommandation :

Recommandation n° 1

"Afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'architecture du système d'information statistique public, dont le recensement de la population constitue une pièce maîtresse, le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur recommande qu'un plan détaillé en soit établi et rendu public."

Lors des discussions intervenues dans le groupe de travail, les représentants de l'INSEE ont, à plusieurs reprises, mentionnés que telle ou telle question dont il était suggéré qu'elle fût incorporée au questionnaire, relevait, en fait, plutôt d'une enquête distincte, voire de l'exploitation d'un fichier administratif. Outre la faible lisibilité ci-dessus mentionnée, les incertitudes relatives au contenu même des enquêtes complémentaires - dont certaines sont en cours de refonte - et aux calendriers dans lesquels elles seront mises en œuvre (cette réflexion étant valable pour l'exploitation des fichiers administratifs) rendent les commentaires qui suivent étroitement dépendants du contexte dans lequel ils ont été émis.

Dans ces conditions, le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite être associé à la définition du champ et du contenu des enquêtes associées au recensement de la population afin de s'assurer la prise en compte des besoins régionaux et locaux d'information économique et sociale. Il est donc conduit à formuler la recommandation suivante :

Recommandation n° 2

"Afin d'assurer une prise en compte aussi complète que possible des besoins régionaux et locaux d'information économique et sociale, il est recommandé d'associer les utilisateurs locaux, via les CRIES notamment, à la définition du champ et du contenu des enquêtes associées au recensement de la population."

Sur le fond du questionnaire

Mobilité résidentielle

Les débats sur la question de la connaissance de la mobilité résidentielle ont souligné à la fois l'importance des enjeux au plan local et leur diversité. Dès lors, il est apparu un consensus sur la nécessité de connaître ces mobilités et de pouvoir assurer des comparaisons entre territoires, sans qu'il soit cependant possible de trancher définitivement entre des pas de temps de 1 an, 5 ans, voire une absence de pas avec la question sur la date du dernier déménagement, les options étant liées aux approches de leurs défenseurs.

Toutefois, un large accord est intervenu pour souligner l'intérêt de développer des enquêtes susceptibles, au-delà du simple dénombrement, d'aider à l'analyse des phénomènes de migrations résidentielles, ceci à un niveau local suffisamment fin pour répondre aux besoins des utilisateurs - aménageurs locaux.

Recommandation n° 3

"La connaissance des migrations résidentielles à un échelon local suffisamment fin est un enjeu important auquel doit répondre le recensement de la population, complété en tant que de besoin par des enquêtes spécifiques réalisées au plan local."

Multi-résidences

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, la question de la multi-résidence est une question réelle pouvant se poser de manière assez prégnante, notamment dans certaines communes du littoral. Il est nécessaire dans le cadre du futur recensement d'appréhender, de mesurer le phénomène qui, au demeurant, semble avoir tendance à s'accroître avec le vieillissement de la population.

Recommandation n° 4

"Le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur recommande que le phénomène des multi-résidences soit apprécié lors du recensement de la population avec un questionnaire portant sur la commune d'une éventuelle autre résidence."

La formation

S'agissant de la proposition de fusionner les questions concernant le niveau d'études et le dernier diplôme obtenu, un large consensus est apparu au sein du CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur pour en rejeter l'éventualité au motif que les deux questionnements ne poursuivent pas les mêmes finalités. Bien plus, une forte demande vise à obtenir l'introduction d'une question nouvelle sur la formation professionnelle, ceci n'excluant pas des enquêtes plus spécialisées pour approfondir le sujet.

De même, il a été défendu que la précision de la date du diplôme ou du niveau d'études atteint est une information particulièrement intéressante car elle permet de rendre compte de la durée écoulée entre le moment où la personne a été diplômée et celui de son entrée dans la vie active.

Recommandation n° 5

"Le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur recommande de ne pas fusionner les questions relatives à la connaissance du dernier diplôme obtenu et au niveau d'études atteint et émet le souhait que soit étudiée la possibilité d'introduire un questionnaire visant à connaître les formations professionnelles qualifiantes suivies."

Situation d'emploi

Il apparaît que la représentation des individus à laquelle conduit le recensement en matière d'emploi fonctionne par tout ou rien. Or, il peut y avoir et il aura de plus en plus de situations mixant travail et études, travail et chômage, voire chômage et études. En outre, les situations de pluri-activités ne sont pas non plus cernées dans le cadre de la proposition de questionnaire pour le recensement rénové.

Recommandation n° 6

"Le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur recommande de profiter de l'occasion de la mise en place du recensement rénové pour appréhender de façon plus fine les phénomènes de frontière entre emploi et non-emploi et préciser les situations de pluri-activité."

Logement

Il apparaît globalement qu'il y a lieu à un toilettage des questions et que des arbitrages méritent d'être rendus sur le positionnement des questions entre questionnaire du recensement proprement dit et répertoire des immeubles localisés (RIL).

Certaines questions mal ou peu renseignées pourraient, par exemple, être avantagement "basculées" vers le RIL, notamment si elles présentent un caractère quelque peu structurel comme l'année d'achèvement de la construction, la distinction entre l'habitat individuel isolé et l'habitat individuel groupé, le caractère social des logements, certaines questions ayant trait à la salubrité, voire la superficie des logements.

Recommandation n° 7

"Compte-tenu de la création du répertoire des immeubles localisés, le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur recommande de reporter sur le répertoire la charge des informations structurelles ou quasi-structurelles ayant trait aux immeubles, voire aux logements."

Le CRIES s'est ensuite interrogé sur la pertinence et la nécessité des autres questionnements ayant trait au logement. Si la connaissance du niveau de salubrité du logement paraît très important, le besoin d'apprécier son degré de confort semble moins nécessaire aux utilisateurs locaux d'informations.

Pour des raisons différentes, il a été estimé que les phénomènes - dont la connaissance est très importante au niveau local - de la vacance des logements ou de leur éventuel surpeuplement peuvent être difficilement cernés au travers du recensement de la population et qu'il y aurait lieu de mettre en place des approches alternatives (enquêtes ou sources administratives) procurant des informations à un niveau géographique suffisamment fin. Par contre, il estime qu'il y a lieu d'élargir la question sur le logement siège d'une activité économique aux activités non agricoles

Recommandation n° 8

"Le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur invite à reconsidérer les questionnements ayant trait au logement en visant une actualisation des informations recherchées et à réfléchir à l'utilisation de sources alternatives qui, au niveau géographique adéquat, pourraient procurer des informations d'une qualité au moins égale à celle envisagée dans les conditions du recensement rénové."

Recommandation n° 9

"Le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur propose que la question sur le logement siège d'une activité agricole soit étendue aux activités économiques non agricoles."

Etat-civil

Les modalités selon lesquelles les ménages se constituent se sont considérablement développées ces 25 dernières années. Or, le recensement s'en tient à une vision très légale des modes de vie qui ne représente pas toujours la réalité. Les modes de vie plus actuels des Français doivent être recherchés dans la feuille de logement dont l'avenir ne semble pas assuré.

Par ailleurs, des situations, qui pour être atypiques ne sont plus marginales, comme les familles recomposées, mériteraient d'être mieux appréciées dans le cadre du recensement rénové, le phénomène présentant un grand intérêt pour les collectivités locales en terme d'aménagement.

Recommandation n° 10

"Le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur recommande de poursuivre une meilleure description du tissu relationnel unissant les membres du ménage, notamment en permettant une description moins juridique des relations entre individus que l'état matrimonial légal et en l'élargissant à la connaissance des phénomènes de recomposition familiale."

Déplacements

L'information sur les modes de transport utilisés est intéressante non seulement pour les actifs, mais aussi pour les étudiants, voire ceux qui se déplacent chaque jour pour se rendre d'un point à un autre. Or la question actuelle est filtrée puisque seuls les actifs ayant un emploi ont à y répondre.

Cette information est d'autant plus importante que l'on sait que les utilisations des transports par des catégories de population comme les actifs d'un côté, les enfants et étudiants de l'autre, ne sont pas les mêmes, donc que les besoins sont différents. Il est tout particulièrement intéressant au plan local d'avoir la mesure et l'évolution de la mesure de ces besoins.

Recommandation n° 11

"Compte-tenu de l'intérêt qui s'y attache localement, le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur propose que la question visant les modes de transport utilisés lors des déplacements quotidiens soit posée à l'ensemble de la population recensée."

La fonction

L'importance des questions attachées au couple emploi-formation au niveau local a conduit à un large consensus spontané sur la nécessité de conserver une connaissance fine des professions des personnes, donc sur la nécessité de conserver la codification de la profession et de la catégorie sociale sur 4 chiffres.

Cet attachement à maintenir le niveau de connaissance actuel a été affirmé compte-tenu des besoins locaux d'informations, mais aussi de besoins nationaux (contribution du CEREQ) et en considérant qu'à ce jour, aucune enquête ou exploitation opérationnelle de fichiers administratifs n'est susceptible d'y suppléer. Les intervenants ont noté que le recensement pas sondage portait déjà en lui-même un appauvrissement de l'information disponible à un niveau géographique fin.

Recommandation n° 12

"En l'absence de solutions alternatives et compte-tenu de l'intérêt qui s'y attache, le CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur recommande que le corpus de questions visant à fournir une information fine en matière de professions soit conservé."

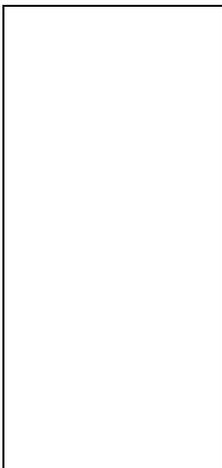
Remarques conclusives

A plusieurs reprises des débats ont porté sur l'ajustement du questionnement au degré d'acceptation admissible par la population. Ces échanges ont permis de mettre en évidence quelques pistes de recherche qui méritent d'être explorées en parallèle telles que l'amélioration de l'interface avec la population, l'ouverture plus large et plus aisée des bases de données à un large public...

Annexe 6

Contributions écrites de l'Insee

- Propositions de l'Insee en matière d'évolution du questionnement du recensement (note du département de la démographie n°1013/F105 du 11 avril 2000)
- Synthèse du rapport de Francis Guglielmetti sur l'appréhension de la profession dans une enquête par dépôt-retrait (note n°57/F420 du 13 avril 2000)
- Extraits du rapport du groupe de travail Cnis sur la PCS 2000 - janvier 2000
- Extraits du rapport de H. Faucheux et G. Neyret sur l'évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (mars 1999)
- Perspectives des sources administratives en matière de connaissance de l'emploi (note du département Emploi n°126/F220 du 11 avril 2000)
- Codification automatique et reprise des BI au RP99 (article de Courrier des statistiques n°89 de mars 1999)
- Enseignements de l'exploitation de l'enquête Logement de 1996 (note de la division Logement n°63/F330 du 3 mai 2000)
- Proposition de questionnements sur le logement et l'habitation pour le RRP (note de Pierre Muller n°043/dir/pm/is du 11 mai 2000)
- Extraits du rapport de Brigitte Baccaïni sur l'étude des migrations résidentielles avec le recensement traditionnel et le recensement rénové (note du 22 mai 2000)
- Les concepts de ménage et famille au recensement (note du département de la Démographie n°1018/F105 du 2 juin 2000)
- Les documents de collecte de l'information statistique, Ril, pré-recensement et base de données immeubles (note du département de la Démographie n°1053/F105 du 12 septembre 2000)



Direction des statistiques démographiques et sociales
Département de la démographie
Rénovation du recensement de la population

Paris, le 11 avril 2000
N°1013/F105

Questionnaires du recensement rénové de la population

Propositions

1. ELEMENTS DE CONTEXTE.....	71
1.1. LES ATTENTES DES UTILISATEURS	71
1.2. LES CONTRAINTES LIEES A LA NATURE MEME DU RECENSEMENT	71
1.3. LA PLACE DU RECENSEMENT DANS LE SYSTEME STATISTIQUE.....	72
1.4. LES SPECIFICITES DU RRP	72
1.4.1. <i>La structure des questionnaires et leur évolution dans le temps</i>	72
1.4.2. <i>Hiérarchiser les investissements</i>	72
1.5. LES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES	73
2. LES EVOLUTIONS ENVISAGEES DU QUESTIONNEMENT	73
2.1. LE MAINTIEN DES THEMES ET CONCEPTS.....	73
2.2. LES QUESTIONNEMENTS QUI DOIVENT OBLIGATOIREMENT EVOLUER	73
2.3. LES AUTRES QUESTIONNEMENTS.....	74
3. THEMES NIVEAUX MENAGE ET INDIVIDU	74
3.1. DEMOGRAPHIE.....	74
3.1.1. <i>Démographie générale</i>	74
3.1.2. <i>Structure ménage-famille</i>	74
3.2. DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	75
3.3. MOBILITES RESIDENTIELLES.....	76
3.4. FORMATION	77
3.5. SITUATION VIS-A-VIS DE L'EMPLOI ; CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE.....	78
3.5.1. <i>Situation vis-à-vis de l'emploi</i>	78
3.5.2. <i>Chômeurs et inactifs</i>	79
3.6. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	80
3.7. DATES DE REFERENCE.....	82
3.8. SYNTHESE DES PROPOSITIONS	82

3.8.1. Questions du RP99 reconduites	82
3.8.2. Evolutions court terme pour le RRP	83
3.8.3. Evolutions moyen terme pour le RRP	85
4. THEME LOGEMENTS	85
4.1. QUESTIONS AU RP99	85
4.2. AVIS DU CNIS	86
4.3. EVOLUTIONS COURT TERME POUR LE RRP	86
4.4. EVOLUTIONS MOYEN TERME POUR LE RRP	86
4.5. SUJETS HORS RRP	86
4.6. SYNTHESE DES PROPOSITIONS	87
4.6.1. Questions du RP99 reconduites	87
4.6.2. Propositions court terme pour le RRP	88
4.6.3. Propositions moyen terme pour le RRP	88
ANNEXES.....	90

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le cadre dans lequel s'inscrit la réflexion sur le contenu des questionnaires du recensement rénové de la population (RRP) est déterminé par les attentes des utilisateurs, les contraintes inhérentes à la nature même d'un recensement (objectifs nécessitant un taux de réponse élevé, mode de collecte par dépôt-retrait, collecte auprès de toute la population), le positionnement du recensement dans le système statistique, les spécificités du recensement rénové par rapport à un recensement général et les recommandations internationales.

Les attentes des utilisateurs

A l'issue de la concertation qui s'est déroulée au cours de l'année 1999, l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (CNIS) du 9 décembre 1999 a adopté un avis spécifique sur la rénovation du recensement de la population.

Ses recommandations, concernant les questionnements, sont les suivantes :

- une « utilisation conjointe des données collectées au recensement et des données statistiques issues de sources administratives et sociales, notamment pour l'amélioration de la connaissance de l'emploi et du chômage », afin de répondre aux besoins d'informations localisées ;
- une amélioration de la connaissance des logements, « non seulement quant à leur confort et à la qualité de l'environnement de l'immeuble mais encore quant à leur dénombrement par grande catégorie » ;
- un recueil enrichi d'informations sur la mobilité résidentielle, les déplacements et la pluri-activité ; des enquêtes complémentaires peuvent contribuer à enrichir certains de ces thèmes.

Le Conseil relève également que le RRP « fournira des bases de sondage actualisées permettant de mieux conduire les enquêtes générales auprès des ménages et des enquêtes auprès de catégories particulières de population ».

Les rapports des trois groupes de travail Cnis sur la rénovation du recensement de la population, diffusés en février 2000, détaillent les attentes et souhaits pour ces différents thèmes¹³.

Les contraintes liées à la nature même du recensement

La rénovation du recensement a pour objectif la production annuelle d'informations fraîches, les finalités du recensement rénové de la population restant les mêmes que celles d'un recensement général :

- dénombrer la population de la France et de ses différentes circonscriptions administratives ;
- décrire statistiquement les caractéristiques socio-démographiques de la population et des logements ;
- constituer une base de sondage pour les enquêtes statistiques auprès des ménages.

En raison notamment du premier objectif, le taux de refus doit rester extrêmement faible. Les questionnaires doivent donc être courts et ne pas comporter de questions jugées 'sensibles', susceptibles d'entraîner un rejet de l'intégralité du questionnement. A ce titre, la taille, en nombre de questions, des questionnaires du RP99 doit être considérée comme maximale pour des questionnaires de recensement.

¹³ Les travaux de ces trois groupes, 'Statistiques infra-communales', 'Dynamique des territoires' et 'Caractérisation socio-démographique de la population' se sont déroulés de mai à octobre 1999. Les rapports ont été publiés dans le document Cnis intitulé 'Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population' - n°56 - février 2000. Ce document est consultable sur le site du Cnis (www.cnis.fr) et disponible, en version papier, sur simple demande auprès du secrétariat du Cnis (01.41.17.52.62).

De plus, la collecte du recensement est réalisée par dépôt-retrait, c'est-à-dire que les questionnaires sont remplis par les personnes recensées elles-mêmes. Il faut donc veiller à ce que :

- les questionnaires restent simples, tant dans la formulation des questions, qui doit être facilement comprise par tous, que dans le cheminement entre les questions. En particulier, le recensement n'est pas la source adaptée pour décrire des parcours, mais il permet de fournir un instantané à une date donnée. Les questions sur des situations antérieures à la date de collecte doivent donc être peu fréquentes.

- les questions concernent toujours une fraction relativement importante de la population.

Enfin, une partie des questionnements a vocation à rester stable plusieurs années afin de permettre la mesure d'évolutions sur des périodes assez longues.

La place du recensement dans le système statistique

Le positionnement du recensement par rapport aux autres sources évolue. A terme devraient être privilégiées dans le RRP les informations de structure, non disponibles dans d'autres sources, utiles annuellement et à un niveau géographique détaillé (sexe, âge, informations nécessaires pour zonages, CS...).

Des progrès récents ont été ou vont être réalisés dans la mobilisation de sources, administratives en particulier, à des niveaux géographiques fins (DADS, ANPE, CAF, Sirène, RNIPP, fichiers fiscaux, etc.) et des enquêtes novatrices ont été engagées concernant des thématiques particulières (Personnes sans domicile fixe, etc.). Ces nouvelles sources ou enquêtes peuvent répondre à des besoins jusqu'à présent couverts plus ou moins bien par le RGP. Une complémentarité entre le RRP et les autres sources qui seront exploitées à moyen terme au niveau local devra être recherchée, afin d'alléger la charge pesant sur la population.

Les spécificités du RRP

La structure des questionnaires et leur évolution dans le temps

Les questionnaires du RRP pourront comporter une partie socle, constituée des questions posées à l'ensemble des personnes interrogées une année donnée, et une partie variable, gérée nationalement. La mise en place, à moyen terme, d'un questionnaire très court et d'un questionnaire plus 'long' est également à étudier, le questionnaire 'long' n'étant proposé qu'à un échantillon de ménages. Cette configuration aurait vocation à se substituer à la double exploitation (légère ou au quart) des bulletins du RGP.

Par ailleurs, l'existence du répertoire d'immeubles localisés (Ril) permet d'envisager une base de données sur les immeubles dans les communes pour lesquelles ce Ril sera constitué. Cette base de données pourrait être enrichie progressivement d'informations sur le bâti qu'il ne serait pas nécessaire de collecter auprès des personnes recensées. Le Ril pourrait également rendre possible de nouvelles utilisations conjointes de fichiers administratifs et de données issues du recensement, sur des zones géographiques infra-communales, sous réserve de l'avis de la CNIL.

Hiérarchiser les investissements

La régularité de la collecte du RRP permet de gérer les évolutions des questionnements par étape¹⁴. Ceci permet de hiérarchiser les investissements. En particulier, les thèmes nécessitant un travail conceptuel important peuvent être étudiés dans une perspective de transformation à moyen terme.

¹⁴ Le maintien d'une question pendant au moins cinq années est cependant nécessaire pour que la collecte puisse être assurée sur l'ensemble du territoire et permettre la production de résultats finement localisés.

Les recommandations internationales

Afin de permettre des comparaisons entre les différents pays et répondre aux besoins de données communautaires, l'Union européenne a établi des programmes pour les recensements de chaque début de décennie (1961, 1971, 1981, 1991). Pour la campagne 2001, les 26 variables sur lesquelles une collecte est souhaitée dans tous les Etats membres (cf. annexe 1) sont toutes¹⁵ des variables centrales des recommandations ONU - région Europe. Leurs définitions sont celles retenues par l'ONU¹⁶, éventuellement adaptées.

Les recommandations de l'ONU (Commission économique pour l'Europe) pour les recensements autour de 2000 sont également présentées en annexe 2.

LES EVOLUTIONS ENVISAGEES DU QUESTIONNEMENT

Les propositions présentées ci-après portent essentiellement sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour le premier cycle du RRP et doivent donc être testées courant 2000-2001. Certaines pistes pour une évolution des questionnaires vers 2007 sont également proposées.

Le maintien des thèmes et concepts

Les concepts de résidence principale, famille, ménage, logement, immeuble, communautés resteront identiques¹⁷ à ceux du dernier recensement général de la population.

Tous les thèmes actuels du RGP sont *a priori* maintenus pour le premier cycle du RRP :

- . données démographiques
- . déplacements quotidiens
- . mobilités résidentielles
- . formation
- . situation vis-à-vis de l'emploi ; catégorie socio-professionnelle
- . caractéristiques de l'emploi
- . caractéristiques et confort des logements

mais, des évolutions sont proposées sur la place consacrée à chacun des cinq derniers thèmes dans l'économie générale des questionnaires.

Les questionnements qui doivent obligatoirement évoluer

Un certain nombre de questionnements du RP99 ne peuvent rester en l'état, du fait de la nouvelle organisation de collecte, et doivent être modifiés pour la première collecte sur le terrain. Il s'agit des questions sur :

- les membres du **ménage** (intérieur de la feuille de logement). La non-simultanéité de la collecte et l'impossibilité de transférer les bulletins¹⁸ entre établissements et logements, obligent à réviser les questions sur les occupants du logement.

¹⁵ A l'exception de celle sur les modes de transport.

¹⁶ Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat - première révision ; Nations Unies.

¹⁷ Quelques aménagements sont nécessaires, du fait notamment de la non-simultanéité de la collecte et la non-circulation des bulletins. Ce point est en cours d'étude et vous sera présenté au cours des travaux du groupe.

¹⁸ BI5 au RGP.

- les **migrations résidentielles**. La question doit porter sur une période identique pour tous. La question du RP99 faisant référence au recensement précédent ne peut donc pas être maintenue. Un questionnement sur la résidence antérieure à un et/ou cinq ans, conforme aux préconisations internationales, est proposé.

- les caractéristiques des **immeubles**. Dans les communes où sera constitué un Ril, le dossier d'immeuble collectif peut être supprimé, les variables caractérisant l'immeuble pouvant être gérées différemment, par exemple lors du pré-recensement. Cela pourra concerner également certaines questions posées aujourd'hui dans la feuille de logement comme l'année de construction de la maison ou de l'immeuble.

- la **date de référence** du recensement, celle-ci étant différente selon les communes. Au RP99, la date de référence ne figure pas dans le questionnaire, ni de façon explicite dans la notice explicative.

Les autres questionnements

Les évolutions envisagées des autres questionnements sont présentées ci-après. La recherche d'allègement des questionnements suppose une hiérarchisation des priorités, tant au sein de chaque thème qu'entre les thèmes.

L'exploitation de l'exhaustif du RP99 (à partir de septembre 2000) devrait permettre d'affiner ou d'amender certaines de ces propositions, notamment sur les questions nouvelles ou modifiées en 1999 (taille des populations concernées, taux de réponse, etc.). Des premiers éléments pourront être disponibles à partir de mai/juin 2000.

THEMES NIVEAUX MENAGE ET INDIVIDU

Démographie

Démographie générale

Le recensement fournit des informations classiques de démographie générale.

Questions au RP99

Sont posées des questions sur le sexe, la date de naissance, le lieu de naissance et l'état matrimonial légal des personnes.

Evolution court terme pour le RRP

Il est proposé de maintenir ces questions.

Il n'est pas envisagé d'introduire une question sur le PACS (actuellement information non publique).

Evolution moyen terme pour le RRP

Une révision de la question sur l'état matrimonial légal, utilisée pour le calcul des taux de nuptialité, l'établissement des structures par sexe, âge et état matrimonial et l'analyse ménage-famille (cf. 3.1.2), pourra être étudiée pour le moyen terme.

Structure ménage-famille

L'objectif est de repérer les situations de cohabitation au sein d'un même logement de différentes familles et/ou de personnes isolées et de déterminer la personne de référence du ménage. Pour ce faire, il est nécessaire de repérer les couples, leurs enfants ainsi que les personnes seules vivant avec leurs enfants, et ce quel que soit l'âge des enfants.

Questions au RP99

Au RP99, cette analyse se fait sur le quart des bulletins, car elle suppose un chiffrage manuel assez complexe dans environ un tiers des cas. Elle nécessite, outre les variables de démographie générale, dont l'état matrimonial des enfants, de poser une question sur le lien des personnes du ménage avec une de ces personnes. Cette dernière question figure actuellement à l'intérieur de la feuille de logement.

Evolution court terme pour le RRP

1. Pour lever une difficulté que rencontrent les personnes vivant en union libre lors du remplissage du bulletin du recensement, il est proposé d'introduire, comme cela se fait dans les enquêtes auprès des ménages, une question sur la vie en couple (marié ou non). Cette question devrait également faciliter l'analyse ménage-famille en réduisant l'exploitation lourde et éviter une sur-estimation des couples mariés. Il faudra être attentif à la compréhension de cette question par les enquêtés (par rapport au PACS, aux couples vivant séparément...).

2. Afin d'éviter que la liste A de la feuille de logement (personnes à recenser) ne soit 'gonflée' artificiellement, on propose de maintenir une liste B où le ménage déclarerait les personnes rattachées au logement mais à ne pas prendre en compte dans la population statistique (personnes hébergées dans une collectivité...).

3. Les critères des personnes à recenser dans le logement devront être revus pour tenir compte de la nouvelle méthode de collecte. Ce point est actuellement à l'étude et fera l'objet d'une note spécifique.

Sujets hors RRP

Il n'entre pas dans l'objectif d'un recensement de fournir des informations détaillées sur la composition des familles (recomposées ou non) ou sur les liens entre les membres des ménages complexes (qui représentaient environ 5% des ménages en 1990). Ces sujets, qui supposent de nombreuses questions pour être correctement appréhendés, doivent relever d'enquêtes spécifiques, comme l'enquête 'Histoire familiale'.

Déplacements quotidiens

Le recensement apporte des éléments sur les flux quotidiens entre territoires au sein des agglomérations notamment. Complétées d'informations issues de l'inventaire communal, ces questions permettent d'élaborer des zonages telles que les aires urbaines.

Questions au RP99

Deux questions sont posées sur le lieu de travail et la commune du lieu d'études, ainsi qu'une question sur le mode de transport utilisé pour se rendre au lieu de travail. Ces deux dernières questions ont été ajoutées au RP99.

Avis du Cnis

Le Cnis souhaite dans son avis de décembre 99 un recueil enrichi d'informations sur les déplacements, des enquêtes complémentaires pouvant contribuer à enrichir ce thème.

Les groupes de travail proposent d'introduire une question sur les modes de transport pour les scolaires et une exploitation infra-communale des lieux d'études et de travail.

Evolutions court terme pour le RRP

Il est proposé de maintenir les deux questions sur les communes de travail et d'études ainsi que sur les modes de transport pour se rendre sur le lieu de travail.

Evolutions moyen terme pour le RRP

1. L'exploitation infra-communale de l'information sur le lieu de travail, peu concluante actuellement, pourra faire l'objet d'un investissement particulier sur moyen terme (communes dotées d'un Ril). Il n'est donc pas nécessaire de maintenir la question sur l'adresse précise dans le questionnaire du premier cycle.

L'adresse précise du lieu d'études ne serait éventuellement à envisager que pour le moyen terme, la commune d'études posant déjà quelques difficultés d'appréhension pour les étudiants.

2. Concernant les transports, des expériences d'utilisation des résultats du RP99 seront utiles avant d'évoluer vers les propositions 1 ou 2 :

Proposition 1 : suppression de la question sur les modes de transport (qui relèverait alors d'enquêtes spécifiques) ;

Proposition 2 : ajout d'une question sur les modes de transport pour se rendre au lieu d'études.

Sujets hors RRP

L'extension de la question sur les transports dans le but de reconstituer la succession des modes de transport utilisés est jugée trop lourde dans le cadre du recensement. De même, les questionnements sur les déplacements liés aux loisirs ou aux achats ne paraissent pas relever d'un recensement (les lieux fréquentés n'étant pas uniques, ni repérables simplement). Là encore des enquêtes spécifiques seront nécessaires.

Mobilités résidentielles

L'objectif est de mesurer les migrations par territoire, de quantifier les flux entre deux territoires et de connaître les caractéristiques des populations migrantes.

Questions au RP99

Une question est posée sur le lieu d'habitation à la date du précédent recensement et deux nouvelles questions ont été introduites en 99 :

- une sur l'année d'entrée en France métropolitaine pour les personnes nées à l'étranger ou Outre-mer ;
- une sur l'année d'emménagement dans le logement.

Avis du Cnis

Le Cnis souhaite dans son avis de décembre 99 un recueil enrichi d'informations sur les mobilités résidentielles, des enquêtes complémentaires pouvant contribuer à enrichir ce thème.

Les groupes de travail proposent d'introduire une question sur le lieu de résidence un an auparavant et une autre à cinq ans. Est également souhaitée une meilleure prise en compte des « multi-résidents » (personnes partageant leur vie entre plusieurs résidences).

Evolutions court terme pour le RRP

1. Il est proposé de maintenir la question sur la date d'arrivée dans le logement.

2. Le questionnement sur les migrations résidentielles inter-censitaires doit obligatoirement évoluer. Les questions posées dans le RRP doivent permettre de reconstituer une période identique pour toutes les personnes recensées.

Proposition 1 : Introduction d'une seule question sur le lieu de résidence antérieure.

Si elle porte sur cinq ans, cette question permettrait, en assurant un nombre de migrants relativement élevé, d'étudier les caractéristiques de ces migrants à des niveaux géographiques assez fins. Elle rendrait également possible une analyse des migrants sur longue distance¹⁹. De plus, la période de cinq ans correspondant au rythme du RRP, l'année de référence pour le lieu de résidence antérieure correspondrait donc à l'année du précédent dénombrement.

Si elle porte sur un an, la question permettrait de calculer des taux de mobilité annuels, d'améliorer la connaissance des trajectoires résidentielles (décompte des flux réels et non résultants) et de repérer les migrants récents. Ceci est surtout intéressant pour des zones géographiques de taille importante.

Proposition 2 : Introduction de deux questions : une sur le lieu de résidence cinq ans auparavant et une sur le lieu de résidence un an auparavant (question pouvant être très succincte). Cette proposition permet de répondre aux différents besoins des utilisateurs locaux : analyses à des niveaux géographiques fins et calcul de taux de mobilité annuels.

3. La question sur la date d'arrivée en France métropolitaine serait maintenue sous réserve d'une bonne qualité au RP99.

4. De plus en plus d'habitants partageant leur année entre plusieurs domiciles, il est envisagé de poser une question sur l'existence ou non d'un second domicile, sa localisation et le temps passé dans ce logement.

Cela permettrait d'améliorer l'approche de la résidence principale et, par suite, d'améliorer le dénombrement (les personnes étant recensées à leur domicile principal).

Enfin, il permettrait de lever en partie le problème de prise en compte statistique de la double résidence, notamment dans l'étude des fonctions de l'espace, des flux domicile-travail ou domicile-lieu d'études.

La compréhension de ces questions par les enquêtés demande à être testée, les tests réalisés pour le RP99 sur des sujets très proches (résidence secondaire, logement pour activités professionnelles) ayant mis en évidence des taux de non-réponse ou de refus élevés.

Sujets hors RRP

Les questions, nécessairement nombreuses, sur les raisons de la mobilité résidentielle et les caractéristiques du logement quitté doivent faire l'objet d'une enquête spécifique. De même, les migrations infra-communales nécessitent une collecte par enquêteurs (repérage par plan du quartier quitté).

Formation

Le recensement permet de fournir la structure de la population selon son niveau de formation (par référence aux niveaux et filières de l'Education nationale).

Questions au RP99

Trois questions sont posées au RP99 : une sur l'inscription en cours à un établissement d'enseignement et une sur le niveau d'études (questions nouvelles en 1999), une sur le dernier diplôme obtenu.

Evolutions court terme pour le RRP

1. La question sur l'inscription à un établissement d'enseignement sera maintenue, car, outre le repérage de la scolarisation des jeunes enfants, elle est utile pour les thèmes tels que multi-activité et déplacements quotidiens.

2. Concernant les questions sur le niveau d'études et le dernier diplôme obtenu, trois solutions sont envisageables. Une analyse de la qualité des réponses au RP99 permettra d'éclairer ce point.

Proposition 1 : fusion des deux questions, le niveau d'études étant précisé pour les personnes sans diplôme ;

¹⁹ On estime à moins de 2% le nombre annuel de migrants entre régions.

Proposition 2 : suppression d'une des deux questions ;

Proposition 3 : compléter et modifier à la marge les modalités des deux questions sur niveau d'études et diplômes. Cette solution ne serait à retenir que si les utilisations de chacune des deux variables s'avéraient très différentes et également nécessaires.

Sujets hors RRP

Les questions permettant de repérer et de suivre les jeunes sortants du système scolaire, et donc limitées à un petit nombre de personnes, ou celles, trop complexes, permettant d'étudier les liens entre spécialité de formation et emploi, feraient l'objet d'enquêtes spécifiques. La possibilité de s'appuyer sur une enquête associée au RRP pour certaines de ces questions pourra être étudiée.

Situation vis-à-vis de l'emploi ; catégorie socio-professionnelle

Le recensement permet de produire une information cohérente sur les actifs en emploi/actifs sans emploi/inactifs, sur la base d'une déclaration spontanée des personnes.

Un nombre croissant de personnes connaissent des situations complexes par rapport à l'emploi. L'introduction de questions sur la multi-activité dans le recensement permettrait de se rapprocher du vécu des gens, de faciliter l'orientation des personnes recensées et d'appréhender statistiquement le phénomène à un niveau géographique fin.

Situation vis-à-vis de l'emploi

Questions au RP99

Un premier filtre permet de distinguer les personnes qui travaillent de celles qui ne travaillent pas. Puis une question permet de préciser la situation détaillée des personnes sans emploi (retraité, chômeurs, étudiants...).

Les personnes ayant participé à la collecte du RP99 ont souligné deux problèmes : les personnes connaissant simultanément deux situations (chômage avec activités réduites ou les étudiants salariés par exemple) ont des difficultés à s'orienter et on ne sait, au final, sur quelle base ils font leur choix. Enfin, aucune période de référence n'est précisée.

Avis du Cnis

Le Cnis souhaite dans son avis de décembre un recueil enrichi d'informations sur la multi-activité, des enquêtes complémentaires pouvant contribuer à enrichir ce thème.

Les groupes de travail proposent de repérer les situations multiples (emploi et formation simultanément...) ainsi que le multi-emploi (plusieurs emplois sur une période de référence de l'ordre de la semaine, du mois ou de l'année). Seule la situation principale serait détaillée.

Evolutions court terme pour le RRP

Il est proposé la révision du filtre actuel, mais en continuant à privilégier la déclaration spontanée des personnes et l'aspect 'photographique' du recensement. D'après l'enquête Emploi, on peut estimer (période de référence : la semaine) à 1 million le nombre de personnes simultanément en emploi et en formation, à 1,4 million le nombre de personnes en emploi recherchant un travail et à 130 000 le nombre de chômeurs occupant un emploi.

Proposition 1 : On demanderait aux personnes de déclarer leur situation principale en fusionnant le filtre avec la question sur la situation des personnes sans emploi et en intégrant dans les modalités les cas de situations multiples les plus fréquents.

Proposition 2 : On demanderait aux personnes de déclarer leur situation principale comme au RP99, en intégrant éventuellement dans les modalités les cas de situations multiples les plus fréquents.

Puis, aux personnes qui n'ont pas d'emploi, on poserait une seconde question sur l'exercice éventuel d'une activité professionnelle sur la période de référence, même pour un temps très court.

Difficultés : . La période de référence à privilégier est-elle la semaine ? le jour ? on laisse l'imprécision ?
. La proposition 2 génère spontanément beaucoup de filtres ce qui complexifie le questionnaire

Sujets hors RRP

1. Il est exclu que le RRP vise, outre la description de l'emploi principal, à retracer un parcours professionnel sur une période d'un mois ou d'un an. Cette approche, complexe, nécessite une enquête spécifique, voire une approche par panel.

2. Le RRP ne comporterait pas de question sur d'éventuels emplois simultanés et les relations entre ces emplois (même profession ou non). En effet, cette information est actuellement très difficile à obtenir dans l'enquête Emploi, alors que la collecte est réalisée par enquêteur²⁰. De surcroît, la contrainte sur le nombre et la simplicité des questions fait que l'information collectée, et donc produite, ne peut être que très limitée.

Chômeurs et inactifs

Le recensement permet de déterminer la CS des personnes sans emploi.

Questions au RP99

Les questions concernent la recherche d'un travail et la profession antérieure. Pour les retraités on demande également le statut.

Evolutions court terme pour le RRP

1. On maintient la question sur la recherche d'emploi.
2. Pour améliorer la qualité de la CS, on systématiserait les questions sur le statut et la profession antérieure pour tous les inactifs et chômeurs. L'ajout d'une question sur la catégorie professionnelle pourrait également être étudiée. Deux solutions sont envisageables :

Proposition 1 : poser les mêmes questions aux personnes en emploi et à celles, sans emploi, ayant travaillé. Ceci suppose de trouver les formulations pouvant convenir aux deux situations et de gérer des filtres pouvant être un peu complexes. Cette proposition sera privilégiée, même si le RP99 y a renoncé suite au test de questionnement.

Proposition 2 : poser spécifiquement ces trois questions aux personnes sans emploi. Cela conduirait à 'dédoubler' sur le questionnaire trois des questions posées aux personnes en emploi.

2. Dans le cas des personnes chômeurs ou inactifs en situation principale, mais travaillant à titre secondaire, seules les informations sur leur emploi principal en cours seraient demandées.

Evolutions moyen terme pour le RRP

Les propositions moyen terme de description de l'emploi principal concernent également la CS des chômeurs et inactifs.

²⁰ D'après l'enquête Emploi, de l'ordre de 700 000 personnes exerceraient simultanément deux emplois ou plus sur la semaine de référence. Ce nombre est sous-estimé, l'exercice d'une seconde activité étant sous-déclarée à l'enquête.

Caractéristiques de l'emploi

Le recensement est actuellement la seule source apportant des informations sur les caractéristiques de l'ensemble de la population active employée (profession, secteur d'activité, statut d'emploi).

Questions au RP99

La plupart des questions posées au RP99 servent à chiffrer la PCS et l'activité économique de l'employeur. Quelques questions spécifiques (trois au total) permettent de :

- repérer les aides familiaux
- d'avoir une approche très générale du temps partiel
- d'avoir une information sur la nature du contrat des salariés.

La formulation de ces trois questions et de leurs modalités a été revue au RP99.

Evolutions court terme pour le RRP

Il est peu probable que les fichiers administratifs sur l'emploi produisent une information en PCS sur un large champ, même à long terme.

1. La profession (PCS) est une variable difficile à appréhender correctement en dépôt-retrait. Pour être codée, elle a besoin, à côté du libellé proprement dit, de 13 variables supplémentaires, en principe d'autant plus abondantes que l'on souhaite obtenir un code détaillé. La complexité de son chiffrage (mobilisant en particulier des intitulés en clair) conduit à ne produire la PCS et la CS que pour un quart des bulletins du recensement général.

Actuellement²¹, le codage de la profession au recensement se fait en plusieurs vagues :

- il est réalisé de façon automatisée par l'outil Sicore à 72% pour la PCS des actifs occupés ;
- les libellés non codés sont repris en codage manuel, ainsi que les libellés codés par défaut avec une information insuffisante sur l'activité de l'employeur.

Au final, une expertise du codage de la PCS à 4 chiffres a permis de mettre en évidence que 82% des codes PCS des actifs occupés étaient bons et 18%, faux ou incertains. Parmi ces derniers, 6% le sont sur la CS.

Ces incertitudes ou erreurs du codage sont dues à de nombreux éléments parmi lesquels, notamment, la qualité du remplissage des bulletins auto-administrés et les règles, fréquemment appliquées, du codage par défaut.

La proposition pour le RRP serait :

- de limiter l'incertitude sur le chiffrage en améliorant la qualité des variables nécessaires au chiffrage de la CS, c'est-à-dire en aménageant la formulation de certaines questions et de leurs modalités ;
- d'alléger le questionnaire nécessaire à la production de la PCS²² (suppression des questions très 'ciblées') ce qui conduirait soit à chiffrer un peu moins finement certaines professions, soit recourir au chiffrage par défaut plus fréquemment qu'actuellement.

²¹ Résultats tirés du test de recensement de 1997/98. Cf. rapport de Francis Guglielmetti : 'L'appréhension de la PCS dans une enquête par dépôt-retrait', note 18/F420 du 2 février 2000.

²² Rappelons qu'une nouvelle nomenclature des professions entrera en production en 2001. Cette nouvelle nomenclature peut entraîner d'autres adaptations des questionnements utilisés pour chiffrer la PCS.

Plus précisément la proposition est la suivante :

- fusion de la question sur le grade avec celle sur la profession en clair, pour les agents de la Fonction publique, ce qui devrait améliorer la reconnaissance automatique des libellés par Sicore ;
- aménagement de la question sur le libellé en clair de la profession, afin d'inciter les personnes à préciser davantage leur fonction que l'activité de leur employeur ;
- aménagement des modalités de la question sur la catégorie professionnelle ;
- suppression de la question sur le siège de l'exploitation agricole²³, au moins dans les grandes communes, le taux de réponse à cette question étant médiocre (moins de 75%). Cela conduirait à chiffrer moins précisément les professions des agriculteurs ;
- suppression de la question sur la fonction. Ces aménagements conduiraient à chiffrer moins précisément certaines professions, notamment de cadres.

Les variables CS et PCS seraient produites pour un quart des bulletins des petites communes et pour tous les bulletins des grandes communes.

2. Le maintien ou non des questions sur le nom et l'adresse précise de l'employeur et du lieu de travail, questions sensibles parfois jugées indiscretes par les recensés, dépend de la méthode retenue à partir de 2007 pour les estimations locales d'emploi par activité économique et donc des conclusions de la mission en cours à l'Insee sur ce sujet (prévues à l'automne 2000).

Si, comme actuellement le RGP, le RRP doit servir de base à ces estimations, il est nécessaire de conserver ces questions afin de permettre l'appariement avec Sirène. Dans le cas inverse, seule l'activité de l'établissement en clair (nécessaire pour le chiffrage en PCS) pourrait être maintenue en une ou deux questions.

Dans l'attente, le maintien des questions sera privilégié.

3. Toutes les personnes travaillant pendant la période de référence, même si cela ne correspond pas à leur situation principale, répondraient à ces questions.

4. Les questions sur la précarité de l'emploi principal seraient maintenues. Les modalités de la question sur le type de contrat de travail devront être aménagées pour tenir compte de l'étalement de la collecte sur cinq ans (types d'emplois aidés pouvant être créés ou supprimés sur la période, etc.)

Evolutions moyen terme pour le RRP

A moyen terme, une refonte de cette partie du questionnaire pourrait être envisagée, avec révision complète des questionnements (ordre et modalités). Une alternative composée de deux types de questionnaires pourrait être étudiée :

- questionnaire court permettant de produire simplement une CS en 15 postes à l'exhaustif.
- questionnaire plus long permettant le chiffrage en CS et PCS, posé chaque année à un échantillon de ménages, permettant une diffusion de résultats aux niveaux géographiques pertinents pour l'analyse emploi-formation.

Ces deux questionnaires pourraient se substituer aux exploitations exhaustives et au quart des RGP.

Cette refonte devra tenir compte de la nouvelle nomenclature PCS 2000 ainsi que des conséquences éventuelles des travaux européens qui vont s'engager prochainement sur la CS.

²³ Posée dans la FL.

Sujets hors RRP

Le recensement n'est la source la mieux adaptée pour suivre les politiques de l'emploi ou le développement de l'annualisation du temps de travail, ces questions étant souvent mal connues des personnes concernées et/ou difficiles à appréhender par questionnaire auto-administré.

Dates de référence

La collecte tournante du RRP nécessite de fixer des dates de référence différentes selon les communes. Les principales dates sont :

- la date de référence de collecte pour chaque commune (la collecte se déroulant sur 4 à 6 semaines) ;
- les dates 'antérieures' pour les mobilités résidentielles.

La période de référence pour les questions sur l'emploi doit également être étudiée.

Synthèse des propositions

Questions du RP99 reconduites

Cette reconduction serait faite à l'identique ou avec quelques aménagements des modalités.

Légende : N : question nouvelle
M : question modifiée
x : question reconduite

Questions	Evolution RP90-RP99	Aménagement pour le RRP
Démographie générale		
Sexe	x	
Date de naissance	x	
Lieu de naissance	x	
Nationalité	M	
Etat matrimonial légal ²⁴	x	
Structure ménage-famille		
Liste des personnes à recenser dans le logement (dans FL)	x	Les critères devront être revus pour tenir compte de la nouvelle méthode de collecte
Liens avec une des personnes du ménage (dans FL)	x	Question fermée dans le BI à tester.
Déplacements quotidiens		
Lieu d'études (commune)	N	
Lieu de travail (commune)	x	Aménagement des notes explicatives
Mode de transport pour se rendre au travail	N	

²⁴ Sert également pour l'analyse ménage-famille.

Mobilité résidentielle		
Année d'arrivée en France métro.	N	Maintien, évolution ou suppression selon qualité au RP99
Année d'emménagement dans le logement (dans FL)	N	
Lieu de résidence antérieure	x	La question du RP99 faisait référence au lieu de résidence au dernier RGP ; la question serait modifiée pour connaître le lieu de résidence 5 années ou 1 an auparavant.
Formation		
Inscription dans un établissement scolaire ²⁵	N	
Niveau de diplôme	M	Précision du niveau d'études pour les personnes sans diplôme
Situation vis-à-vis de l'emploi		
Situation principale	M	Modalités modifiées pour tenir compte des situations telles que apprentis, élèves-fonctionnaires... Fusion avec question sur situation des personnes sans emploi
Chômeurs et inactifs		
Dernière profession exercée (quest. ouverte)	x	
Statut de l'emploi	M	Extension de cette question aux chômeurs
Recherche d'emploi	M	
Emploi principal		
Temps partiel	M	
Type de contrat de travail	M	Révision éventuelle des modalités, en s'inspirant de la question posée à l'enquête Emploi en continu.
Profession exercée (quest. ouverte)	x	
Statut de l'emploi (salarié/non salarié)	M	
Nombre de salariés (pour indépendants)	x	
Aide familiale	M	
Catégorie professionnelle (pour salariés)	M	Révision des modalités
Activité de l'établissement employeur (quest. ouverte)	x	

Evolutions court terme pour le RRP

Une évolution du questionnaire est envisagée sur les sujets suivants.

²⁵ Permet également de repérer les activités multiples.

Légende : N : question nouvelle
M : question modifiée
x : question reconduite
- : question absente

Questions	Evolution RP90-RP99	Evolution RP99-RRP	Commentaires
Structure ménage-famille			
Vie en couple	-	N	Simplifie et améliore la qualité du remplissage du questionnaire par les enquêtés.
Migrations résidentielles			
Lieu de résidence antérieure (seconde question)	-	N	Cela conduirait à poser deux questions sur la résidence antérieure : une à 1 an et une à cinq ans.
Existence ou non d'un second domicile	-	N	Aide au repérage de la résidence principale
Temps passé dans le second domicile	-	N	
Commune de ce second domicile	-	N	
Formation			
Niveau d'études	N		Fusion avec niveau de diplôme pour les personnes sans diplôme
Situation vis-à-vis de l'emploi			
Exercice d'une activité professionnelle, si activité principale autre qu'en emploi	-	N	Génère des filtres un peu complexes
Chômeurs et inactifs			
Catégorie professionnelle (pour salariés)	-	N	
Activité de l'établissement employeur (quest. ouverte)	-	N	Si 'passage' par les mêmes questions que les personnes en emploi.
Nombre de salariés (pour les non salariés)	-	N	
Emploi principal			
<i>Grade pour les agents de la Fonction publique (quest. ouverte)</i>	x		Fusion avec la question sur la profession
<i>Fonction de l'emploi</i>	M		Suppression ce qui conduirait à chiffrer un peu moins précisément certaines professions, notamment de cadres
<i>Superficie exploitation agricole (dans FL)</i>	x		Suppression soit dans les grandes communes, soit totalement ce qui conduirait à chiffrer moins précisément la PCS des agriculteurs
<i>Orientation production agricole (dans FL)</i>	x		
Nom de l'établissement employeur (quest. ouverte)	x		La suppression de ces questions dépend de la méthode retenue pour les estimations locales

Questions	Evolution RP90-RP99	Evolution RP99-RRP	Commentaires
Adresse de l'établissement (quest. ouverte)	x		d'emploi par activité économique
Lieu de travail (adresse complète)	x		A minima, la commune du lieu de travail reste demandée (cf. 4.4)

Evolutions moyen terme pour le RRP

Ces propositions supposent des études préalables sur les concepts et la faisabilité.

Questions	Commentaires
Démographie	
Etat matrimonial légal	Suppression ou évolution de cette question à étudier.
Déplacements quotidiens	
Lieu de travail (adresse complète)	Exploitation au niveau infra-communal à étudier pour le moyen terme.
Lieu d'études (adresse complète ou nom de l'établissement)	A envisager pour le moyen terme, en fonction de la qualité de réponse à cette question.
Mode de transport pour se rendre au travail	Toute évolution nécessite préalablement une expérience d'utilisation de la question du RP99
Mode de transport pour se rendre à l'école	
Emploi principal	
Révision de toute cette partie	Deux questionnaires : un court permettant de produire une CS en 15 postes ; un plus long permettant de produire une PCS aux niveaux pertinents pour l'analyse emploi-formation. Cette révision devra tenir compte de la nouvelle nomenclature PCS ainsi que des conséquences des travaux européens sur la CS.

THEME LOGEMENTS

L'objectif est de dénombrer et caractériser différents segments du parc ainsi que d'apporter des éléments pour les diagnostics locaux à des échelles territoriales fines (une agglomération, un bassin d'habitat...) dans le cadre de la définition des programmes d'action sur l'habitat en particulier.

Questions au RP99

Les questions posées au RP99 visent à repérer des éléments de confort du logement liés directement au logement (taille, présence d'éléments sanitaires, d'un parking, ...) ou à l'immeuble (présence d'un ascenseur, d'un gardien, ancienneté du bâti...). Elles permettent également de caractériser le parc en fonction de son occupation (logement principal, secondaire, vacant). Les questions sur la surface du

logement, la date d'emménagement, l'évacuation des eaux usées, les emplacements de stationnement ont été introduites en 1999. La question sur les installations sanitaires a été modifiée.

Avis du Cnis

Le Cnis souhaite dans son avis de décembre que soit améliorée la connaissance du confort des logements et du dénombrement de ces logements par grande catégorie.

Concernant le confort, beaucoup de suggestions des groupes de travail Cnis vont dans le sens d'un développement des critères qualitatifs tant sur le logement que sur son environnement (immeuble et environnement de l'immeuble). Une caractérisation de l'habitat utilisant une typologie proche de celle mise en oeuvre par les professionnels de l'immobilier est souhaitée.

Concernant les grandes catégories de logement, le souhait porte principalement sur une meilleure distinction entre logement vacant et résidence secondaire.

Evolutions court terme pour le RRP

1. Il est proposé de différencier les questions posées dans les grandes communes de celles posées dans les petites communes, afin de tenir compte de l'existence de l'existence du pré-recensement dans celles-ci et des préoccupations différentes dans les zones urbaines et les zones rurales. Le dossier d'immeuble collectif (DIC) ne serait maintenu que dans les communes de moins de 10 000 habitants.

2. Il est également proposé de modifier les questions permettant de discriminer le confort interne du logement : certaines questions sur les installations sanitaires (WC, eaux usées) ou le type d'énergie utilisée pour le chauffage pourraient être supprimées ; une ou deux questions sur l'état général du logement pourraient être introduites. Ces questions restent à définir en fonction de l'objectif poursuivi.

3. Une amélioration de la qualité de certaines informations actuellement dans le questionnaire du RP99 et relevant de l'immeuble sera recherchée sur moyen terme dans les grandes communes, en s'appuyant sur l'exploitation de fichiers administratifs adressés (appartenance au parc HLM par exemple).

4. Les définitions des résidences secondaires et logements vacants, données dans le manuel de l'agent recenseur, pourront être clarifiées ou complétées si cela semble nécessaire afin d'aider l'agent recenseur à faire la distinction, sur le terrain, entre ces deux types de logements. Mais, il faut garder à l'esprit qu'il ne dispose souvent que de très peu d'éléments pour déterminer le type du logement, les résidences secondaires étant en général vides de leurs occupants pendant la période de collecte.

5. Une question permettant de caractériser les maisons individuelles selon leur type (maison isolée, groupée...) pourrait être introduite. Du fait de sa complexité, cette question serait renseignée par l'agent recenseur (petites communes) ou pré-recenseur (grandes communes).

Evolutions moyen terme pour le RRP

L'environnement de l'immeuble peut difficilement faire l'objet d'une seule question. De surcroît, on peut se demander si des questions comme l'existence d'espaces verts, le bruit, la dégradation des cages d'escaliers, etc. doivent être posées aux habitants ou, pour être 'objectivées', être renseignées par un enquêteur ou un agent recenseur. Ces informations sur le bâti pourraient venir enrichir la base de données immeubles des grandes villes. Cet investissement ne peut être envisagé qu'à moyen terme.

Sujets hors RRP

1. Les questions sur l'évacuation des eaux usées, les types d'énergie utilisés pour la cuisine, l'eau ou les appareils de chauffage, trop nombreuses pour un questionnaire de recensement, relèvent plutôt d'une enquête spécifique. A noter que l'enquête Logement apporte, tous les quatre ans, des informations pour certaines de ces questions au niveau national ; des extensions régionales sont également réalisables à la demande des acteurs régionaux.

2. De même, l'équipement des ménages en nouvelles technologies (équipement en micro-ordinateur, connexion Internet...) relève plutôt d'une enquête spécifique.

3. L'intégration, dans le RRP, de données quantitatives sur les loyers et les charges est exclue, du fait d'une part, de la complexité et de la lourdeur de ce type de questionnement et, d'autre part, du risque de rejet que ce type de questions peut susciter.

Synthèse des propositions

Questions du RP99 reconduites

Cette reconduction pourrait être faite à l'identique ou avec quelques aménagements des modalités.

Légende : M : question modifiée
N: question nouvelle
x : question reconduite

Caractérisation du parc de logements					
Question	Evolution RP90-RP99	RRP			Proposition d'aménagements pour le RRP
		Questionnaire petites communes	Questionnaire grandes communes	Base immeubles grandes communes	
NIVEAU LOGEMENT					
Catégorie de logement	x	x	x	Sans objet	
Type de logement	x	x	x		
Nombre de pièces d'habitation	x	x	x		
Surface du logement	N	x	x		Aménagement des modalités
Statut d'occupation du logement	x	x	x		
Année d'emménagement	N	x	x		
Installations sanitaires	M	x	x		
Moyen de chauffage	M	x	x		
Garage	N	x	x		
Nombre de voitures	x	x	x		Aménagement des modalités
NIVEAU IMMEUBLE - BATI					
Type d'immeuble (sens recensement)	x	x	Sans objet	x	
Année de construction	M	x		x	
Appartenance à un organisme HLM	x	x		Mise à jour avec fichiers administratifs dans les grandes communes	
Gardien	N	x		x	
Digicode	N	x		x	
Ascenseur	N	x		x	
Nombre d'étages	N	x		x	
Garage	N	x		x	

Propositions court terme pour le RRP

Une évolution du questionnaire est proposée sur les sujets suivants.

Légende : N : question nouvelle ; M : question modifiée ; x : question reconduite

Caractérisation du parc de logements					
Question	Evolution RP90-RP99	Questionnaires : évolution RP99-RRP		Base immeubles RRP Grandes communes	Proposition
		Petites communes	Grandes communes		
NIVEAU LOGEMENT					
HLM	x	x		Sans objet au logement niveau	Serait géré au niveau immeuble dans les grandes communes.
WC	x				Suppression de la question
Eaux usées	N				Suppression de la question
Combustible pour le chauffage	x				Suppression de la question
Etat général du logement	-	N	N		Question sur travaux à réaliser dans le logement ?

NIVEAU IMMEUBLE - BATI						
Appartenance à un organisme HLM	x	x		Sans objet	x	Mise à jour avec fichiers administratifs dans base immeubles des grandes communes
Chauffage	N				Suppression de la question	
Combustible pour chauffage	M				Suppression de la question	
Eaux usées	N				Suppression de la question	
Type d'immeuble (sens spécialistes habitat)	-	N			N	Suppose des définitions précises et simple pour que cela puisse être géré par l'agent recenseur.

Propositions moyen terme pour le RRP

Cette proposition suppose une étude préalable sur les concepts et la faisabilité.

Caractérisation du parc de logements	
Question	Base immeubles RRP Grandes communes
NIVEAU IMMEUBLE - BATI	

Caractérisation du parc de logements	
Question	Base immeubles RRP Grandes communes
Environnement de l'immeuble	A étudier pour le moyen terme

Annexe A

RECOMMANDATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Variables géographiques

- lieu de résidence habituelle
- lieu de résidence habituelle un an auparavant
- lieu (ou pays) de naissance
- lieu de travail

Variables démographiques

- sexe
- date de naissance (jour, mois, année)
- état matrimonial
- (tous les) pays de nationalité juridique

Variables économiques

- statut d'activité
- statut d'emploi
- profession (CITP-88 (COM))
- branche de l'activité économique (NACE-Rev1)
- temps plein/temps partiel
- moyen(s) de transport pour se rendre au travail

Variables de l'éducation et de la formation

- niveau d'éducation atteint avec succès (CITE)

Variables sur la composition des ménages et des familles

- type de ménage
- lien avec la personne de référence
- lien entre les enfants et les parents

Variables sur les logements

- lieu du logement inoccupé
- type d'habitation
- régime de propriété
- nombre de pièces
- nombre d'occupants
- statut d'occupation du logement par le ménage (définition "économique" d'un ménage)
- nombre de ménages dans le logement
- période de construction

Annexe B

RECOMMANDATIONS DE L'ONU

CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES DES PERSONNES

Thèmes fondamentaux

1. Lieu de résidence habituelle

Thèmes dérivés

a) Population totale

b) Localité

2. Lieu de résidence habituelle un an auparavant

Thèmes supplémentaires

1. Lieu de présence au moment du recensement

2. Résidence dans une exploitation agricole ou non

Thèmes dérivés

a) Zones urbaines et rurales

3. Ancienneté de résidence

4. Lieu de résidence antérieure

5. Année (ou période) d'immigration dans le pays

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES

Thèmes fondamentaux

3. Sexe

4. Age

5. Situation matrimoniale (légal)

6. Pays ou lieu de naissance

7. Pays de citoyenneté (nationalité juridique)

Thèmes supplémentaires

6. Situation matrimoniale (de fait)

7. Lieu de naissance des parents

8. Acquisition de la citoyenneté

9. Groupe ethnique

10. Langue

11. Religion

12. Nombre total d'enfants nés vivants

13. Date i) du premier mariage et ii) du mariage actuel de la femme

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES

Thèmes fondamentaux

8. Activité actuelle (emploi, chômage...)

9. Temps de travail

10. Profession

11. Branche d'activité économique

12. Statut d'emploi

(employeur, salarié, etc.)

13. Lieu de travail

Thèmes supplémentaires

14. Activité habituelle (emploi, ...)

15. Activités sociales et de service à la personne, non rémunérées

16. Durée du chômage

17. Profession secondaire

18. Secteur d'emploi

19. Nombre de personnes travaillant dans l'établissement

20. Principale source de revenus

21. Personne dépendante financièrement d'une autre personne

22. Revenus

Thèmes dérivés

b) Groupe socio-économique

23. Lieu de l'école, de l'université...

24. Mode de transport pour rejoindre le lieu de travail

25. Durée et fréquence des trajets domicile-travail

CARACTERISTIQUES D'INSTRUCTION DE LA PERSONNE

Thèmes fondamentaux

14. Niveau de formation

Thèmes supplémentaires

26. Diplômes obtenus
27. Spécialité de formation
28. Fréquentation scolaire
29. Aptitude à lire et à écrire

CARACTERISTIQUES DU MENAGE ET DE LA FAMILLE DE LA PERSONNE

Thèmes fondamentaux

15. Lien avec la personne de référence du ménage privé

Thèmes dérivés

c) Position dans le ménage
d) Position dans la famille

Thèmes supplémentaires

30. Type du ménage institutionnel ou de l'établissement collectif dans lequel la personne vit
31. La personne est-elle pensionnaire d'un ménage institutionnel ou d'un établissement collectif ?

Thèmes dérivés

c) Position dans la famille élargie

CARACTERISTIQUES DU NOYAU FAMILIAL

Thèmes fondamentaux

Thèmes dérivés

e) Type de noyau familial
f) Taille du noyau familial
g) Nombre d'enfants au-dessous d'un âge déterminé
h) Nombre de membres actifs

Thèmes supplémentaires

Thèmes dérivés

d) Type de famille élargie
e) Groupes d'âge des enfants
f) Nombre de membres dont le principal moyen d'existence est une activité économique
g) Nombre de membres qui sont des personnes à charge

CARACTERISTIQUES DES MENAGES PRIVES

Thèmes fondamentaux

Thèmes dérivés

i) Type de ménage privé
j) Taille du ménage privé
k) Nombre de membres actifs
l) Nombre d'enfants au-dessous d'un âge déterminé
m) Nombre de personnes ayant l'âge de la retraite

Thèmes supplémentaires

Thèmes dérivés

h) Composition des ménages privés par génération
i) Nombre de membres dont le principal moyen d'existence est une activité économique
j) Nombre de membres qui sont des personnes à charge

16. Statut d'occupation du logement par le ménage

32. Ménage vivant seul dans un logement ou partageant un logement
33. Loyer
34. Biens de consommation durables appartenant au ménage
35. Nombre de voitures automobiles à disposition du ménage
36. Téléphone

CARACTERISTIQUES DES UNITES D'HABITATION ET AUTRES LOCAUX D'HABITATION

Thèmes fondamentaux

- 17. Type de logement
- 18. Catégorie de propriétaire
- 19. Lieu du logement
- 20. Catégorie de logement

- 21. Nombre d'occupants
- 22. Nombre de pièces
- 23. Cuisine

- 24. Système d'adduction d'eau

- 25. Lieux d'aisances
- 26. Salles d'eau
- 27. Type de chauffage

Thèmes supplémentaires

- 37. Type de non-occupation
- 38. Occupation par un ou plusieurs ménages

- 39. Surface utile et/ou habitable
- 40. Installations pour la préparation des repas
- 41. Eau chaude
- 42. Type de système d'évacuation des eaux usées

- 43. Principale source d'énergie pour le chauffage
- 44. Electricité
- 45. Gaz sur réseau de distribution
- 46. Emplacement du logement dans le bâtiment

CARACTERISTIQUES DES BATIMENTS COMPORTANT DES LOGEMENTS

Thèmes fondamentaux

- 28. Type de bâtiment

- 29. Epoque de construction

Thèmes supplémentaires

- 47. Nombre d'étages
- 48. Nombre de logements dans le bâtiment
- 49. Le bâtiment contenant le logement est-il ou non un bâtiment agricole ?
- 50. Ascenseur
- 51. Matériaux de construction de parties déterminées du bâtiment
- 52. Etat physique du bâtiment

Dossier suivi par :
Francis GUGLIEMMETTI
Tél. : 01 41 17 67 12
Fax : 01 41 17 62 87

Paris, le 13 avril 2000
N°057/F420

L'appréhension de la profession dans une enquête par dépôt-retrait

Synthèse²⁶

Rédacteur : Francis Guglielmetti

²⁶ Réf. : rapport 018/F420 du 2 février 2000 et note 045/F410 du 21 mars 2000 (Insee).

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	97
2. LA PROFESSION AU RECENSEMENT	98
2.1 LES PROCEDURES DE CODAGE.....	98
2.2 LA FIABILITE DU CODAGE	99
3. LES EVOLUTIONS POSSIBLES POUR LE RECENSEMENT RENOVE	101
3.1 PRODUIRE LA PCS DETAILLEE	102
3.1.1 <i>La réduction des coûts</i>	102
3.1.1 <i>L'amélioration de la fiabilité</i>	102
3.2 PRODUIRE UNE CS	102
3.2.1 <i>Produire la CS à 2 chiffres</i>	103
3.2.2 <i>Produire une CS « simplifiée »</i>	103
3.3 RESUME	104
ANNEXE : QUESTIONS ET VARIABLES NECESSAIRES AU CODAGE DE LA PROFESSION AU RECENSEMENT	105

Introduction

La nomenclature des PCS « Professions et catégories socioprofessionnelles » est utilisée par l'Insee depuis 1982. Elle est l'aboutissement d'une refonte complète des différentes nomenclatures antérieures. La PCS est une nomenclature composite qui a pour fonction d'assurer une description détaillée des métiers au sein d'une stratification sociale pertinente. Cela explique plusieurs de ses caractéristiques :

1) **une structure arborescente**

Elle se décompose selon la structure suivante :

- 455 professions (PCS, 4 chiffres) regroupées en
- 42 catégories socioprofessionnelles (CS, 2 chiffres) regroupées elles-mêmes en
- 8 groupes socioprofessionnels (GS, 1 chiffre)

2) **des types d'usage différents**

Trois types d'usage peuvent être soulignés :

- elle permet une description fine de la réalité sociale et professionnelle
- elle fournit une grille de hiérarchisation sociale permettant l'analyse
- elle est utilisée lors des opérations de calage et de redressement de résultats d'enquêtes.

3) **des modes d'usage variés** supposant des exigences de qualité différentes.

Ainsi, l'utilisation de la nomenclature peut se faire à différents niveaux de son arborescence (codes à 1, 2 ou 4 positions) ou suivant des regroupements ad hoc. De surcroît, elle peut servir à la caractérisation de chaque individu (usage au niveau élémentaire) ou au dénombrement d'une population (usage au niveau agrégé).

La profession nécessite donc, pour être produite en PCS, une procédure complexe, c'est-à-dire :

1) **le recueil, à côté du libellé de profession proprement dit, d'informations complémentaires** sur la situation socioprofessionnelle : statut de salarié ou d'indépendant, activité de l'établissement employeur, distinction des secteurs public/privé, niveau de qualification, etc. Ces informations sont en principe d'autant plus abondantes que l'on désire obtenir un code détaillé. Dans le cas du recensement, ce sont 12 variables annexes qui sont mobilisées, et le questionnaire sur la profession occupe plus d'une page de bulletin.

2) **l'élaboration d'un imposant corpus de règles de décision** permettant de traiter l'ensemble de cette information. La mise en oeuvre de ces règles suppose des procédures d'autant plus complexes et coûteuses que, face à une réalité en mouvement, elles doivent être mises à jour en permanence.

Face à ces exigences, on peut se demander si un tel traitement de la profession est bien adéquat dans le cadre d'une enquête par dépôt-retrait comme le recensement, même si l'« ajustement » est théoriquement parfait entre questionnaire et nomenclature. En effet, dans le cas de questionnaires auto-administrés, aucun contrôle de la qualité du remplissage du bulletin ne peut être réalisé, qu'il s'agisse du libellé, laissé à l'imagination du répondant, ou des réponses plus ou moins complètes et cohérentes à des questions fermées pas toujours bien comprises. Ces insuffisances dans le recueil de l'information sont susceptibles d'entraîner une complexification des traitements, voire une fiabilité médiocre des résultats détaillés.

La profession au recensement

Les procédures de codage

Depuis quelques années, le codage de la profession en PCS est réalisé à l'Insee de façon automatisée par l'outil **Sicore**. Au test de recensement de 1997/98²⁷, Sicore a permis de coder automatiquement la CS des chômeurs et des retraités à 85%, et la PCS des actifs occupés à 72%.

Pour que la profession soit codée automatiquement, le libellé en clair²⁸ doit d'abord être reconnu au sein d'un fichier de plus de 25 000 libellés. Il est ensuite codé en fonction des informations complémentaires des variables annexes. Les règles logiques de Sicore ont été élaborées pour coder une PCS à 4 chiffres. En revanche, il n'y a pas de version de Sicore permettant de coder directement la CS.

Quelques chiffres sur le remplissage des questionnaires

Les libellés de profession utilisés :

- 50% des professions déclarées le sont avec 1% des libellés
- 20% des professions déclarées le sont avec 80% des libellés

Le taux de non-réponse aux questions :

- statut (indépendant, salarié) : 8%
- position professionnelle (si salarié) : 8%
- orientation agricole (si exploitation agricole) : 26%
- questions sur l'établissement : entre 17 et 30%

Le taux d'absence de variables annexes, lorsqu'elles sont nécessaires pour coder la profession :

- statut (indépendant, salarié) : 6%
- position professionnelle : 2%
- orientation agricole : 9%
- variables établissement (public/privé, taille, activité) : 10%

Sicore propose quasiment toujours un code pour un libellé reconnu.

Le protocole d'exploitation au recensement est le suivant :

- tous les bulletins dont le libellé de profession n'a pas été reconnu par Sicore sont traités manuellement
- si toutes les informations complémentaires sont disponibles et cohérentes, le code proposé par Sicore est retenu.

Dans le cas où une ou plusieurs informations complémentaires manquent :

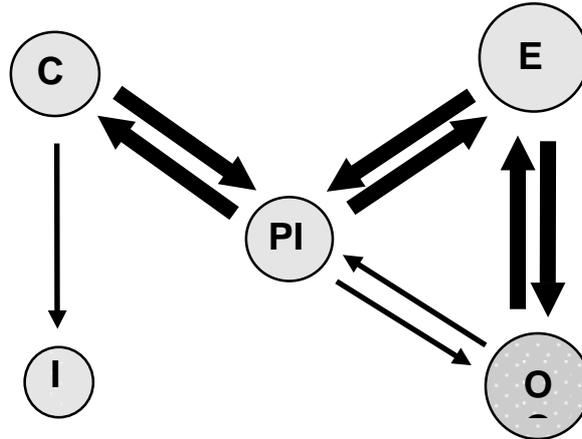
- si l'information manquante est uniquement relative aux questions fermées (statut d'emploi, fonction, etc.), le code proposé par Sicore est systématiquement retenu. Il s'agit alors d'un code par défaut.
- lorsque qu'une variable manquante concerne l'établissement (activité, distinction public/privé, taille de l'établissement²⁹), les bulletins sont traités manuellement.

²⁷ Toutes les données chiffrées présentées ci-après sont celles issues du test de recensement de 97/98 (106 000 actifs en emploi).

²⁸ Question 15 dans le bulletin individuel du RP99.

²⁹ Ces variables sont fournies par le répertoire des entreprises et des établissements (Sirène), après appariement sur le nom et l'adresse de l'employeur déclarés dans le bulletin individuel. Cet appariement se fait d'abord au moyen d'un outil de recherche automatique (dit MCA). Si aucun des établissements proposés par l'outil MCA n'est retenu, un traitement manuel des informations

Les dérives au niveau des groupes socioprofessionnels après expertise



Lecture :

I	<i>Indépendants</i>
C	<i>Cadres</i>
PI	<i>Professions intermédiaires</i>
E	<i>Employés</i>
O	<i>Ouvriers</i>

La flèche, dont l'épaisseur est proportionnelle au volume concerné, est orientée dans le sens de l'erreur : code arbitré --> code effectif. Les ronds sont proportionnels aux effectifs

La permanence des niveaux de fiabilité depuis 82 montre les limites de l'amélioration que peut apporter l'optimisation des conditions et des méthodes de codage à une incertitude qui pourrait être inhérente à la nomenclature.

Les évolutions possibles pour le recensement rénové

La solution adoptée pour produire la profession dans le cadre du recensement rénové doit être le compromis le plus satisfaisant entre richesse de l'information, fiabilité et coût. Mais la marge de manoeuvre est faible entre les besoins des utilisateurs, souvent attachés au niveau PCS, la fiabilité et les coûts, jugés trop élevés... Sous les deux contraintes « incontournables » que sont la collecte par dépôt-retrait et le respect de la nomenclature PCS, on peut envisager deux pistes :

1. On continue à produire la PCS au niveau le plus fin, mais on cherche à réduire les coûts ou à améliorer la fiabilité. Si les coûts sont jugés encore trop élevés,
2. On produit uniquement la CS, en visant l'amélioration de la fiabilité.

Pour éclairer les choix, il faut avoir en tête que :

- les informations nécessaires au codage de la PCS ne sont pas toujours d'une qualité suffisante lors de questionnaires auto-administrés et, par suite, l'attribution d'un code par défaut est fréquente (environ une fois sur quatre au recensement). Ce codage par défaut est actuellement déterministe, ce qui conduit parfois à des biais dans les résultats agrégés ;
- du fait de la complexité et du coût de son traitement, la variable profession n'est codée actuellement au recensement que pour un quart des bulletins collectés (exploitation dite 'lourde') ;
- toutes les variables renseignées à côté du libellé de la profession sont *a priori* nécessaires. Mais elles le sont plus (position professionnelle) ou moins (fonction) et de façon variable suivant les professions. Il est important d'évaluer pour chacune d'elles ce que leur suppression entraînerait comme erreurs de codage élémentaire et « dérive » dans le dénombrement. Par exemple, en ne codant la PCS qu'avec le seul libellé de profession, les taux d'erreur seraient de 28% sur la PCS, 19% sur la CS, la moitié des ingénieurs seraient mal codés au niveau CS et les ouvriers qualifiés surévalués...

Effet de la suppression de certaines variables sur la fiabilité du codage de la profession

Variable	Si codage sans la variable					
	Taux d'erreur			Principales erreurs au niveau élémentaire	Principales dérives sur les effectifs des GS	
	PCS	CS	GS			
statut	3,9	3,4	2,8	erreurs sur le GS Indépendants : 31%	Indépendants sous-estimés de 23%	
position professionnelle	12,0	11,6	6,8	erreurs sur les GS Prof. intermédiaires et Cadres : 16%. 20% sur les CS Ouvriers	Cadres sous-estimés de 9%	
fonction	4,2	1,6	0,5	15% d'erreurs sur les PCS Cadres		
nombre de salariés	0,9	0,6	0,0	11% d'erreurs sur les CS Agriculteurs. Indépendants : 4% non codés et 8% d'erreurs sur les PCS		
variables établissement	12,1	5,6	1,1	indépendants : 8% non codés, 13% d'erreurs sur la CS. Autres groupes : 10 à 15% d'erreurs sur les PCS	Indépendants sous-estimés de 8%	
distinction public/privé	1,8	1,6	0,4	4% d'erreurs sur les CS Employés		
NAF à 2 positions	5,2	1,7	0,2	Indépendants : 6% non codés erreurs sur la PCS : Ouvriers : 8%, Indépendants et Prof.intermédiaires : 7%	Indépendants sous-estimés de 6%	
NAF à 4 positions	4,7	1,4	0,4	erreurs sur les PCS : Indépendants : 11%, Cadres : 7%, Prof.intermédiaires : 5%		
taille de l'entreprise	0,8	0,2	-	4% d'erreurs sur les PCS Cadres		

Produire la PCS détaillée

Il s'agit de chercher à améliorer la situation actuelle en réduisant les coûts ou en améliorant la fiabilité de la production de la PCS détaillée.

La réduction des coûts

Elle passe par :

⇒ la réduction du nombre de questions.

Au sein des questions fermées, seule la question sur la fonction est susceptible *a priori* d'être supprimée (non sans incidence chez les cadres).

La suppression ou, tout au moins, l'aménagement des questions sur l'établissement pose plusieurs problèmes délicats³⁰. Ces questions sont plutôt mal acceptées, souvent mal comprises ou jugées redondantes. La qualité de réponse est donc assez médiocre. Considérant en outre la place importante qu'elles occupent sur le questionnaire et le coût de leur traitement, on peut envisager de les modifier en :

- introduisant la distinction public/privé dans les modalités du statut d'emploi ;
- codant l'activité en Naf à partir du libellé d'activité en clair et du libellé de profession. On devrait obtenir un taux de codage de la Naf de 87% (au lieu de 96% actuellement) et un taux d'erreur de 16% (au lieu de 7% actuellement). L'activité en Naf étant mobilisée une fois sur trois lors du codage des professions, ces dernières seraient très peu affectées et le coût de la reprise considérablement réduit.

⇒ la diminution du volume de la reprise manuelle

Il serait préjudiciable à la fiabilité de modifier les règles actuelles d'envoi des rejets de codification automatique en reprise. Le seul moyen de réduire le volume de la reprise est donc d'accroître l'efficacité de l'outil Sicore. Un certain nombre de tests peuvent encore être faits dans ce sens.

L'amélioration de la fiabilité

Elle passe par :

- l'amélioration du questionnement : poser aux chômeurs certaines questions actuellement posées aux seuls actifs occupés, modifier l'ordre des questions et leur formulation (faut-il demander que le libellé de profession soit « très précis »?, etc.)
- le remplacement, dans certains cas très problématiques, du codage par défaut déterministe par un codage probabiliste.

Produire une CS

Dans cette hypothèse, on vise le niveau CS. On peut alors alléger le questionnement, voire le processus de codage, tout en veillant à ne pas dégrader la fiabilité.

Deux possibilités sont envisageables : produire une CS à deux chiffres ou produire une CS « simplifiée ».

³⁰ Les propositions qui suivent répondent prioritairement aux besoins du codage de la profession. En fonction des autres utilisations (répartition des emplois en Naf, estimation des flux domicile-travail), il est probable que certaines questions seront également maintenues (ex : commune du lieu de travail).

Produire la CS à 2 chiffres

On peut alors supprimer les questions sur l'activité de l'établissement et la fonction, mais les 10 autres variables restent nécessaires. La dégradation inévitable de la fiabilité peut être compensée par les améliorations proposées du questionnaire.

Deux solutions techniques pour le codage de l'information sont possibles :

- on construit les bases de connaissances d'un Sicore-CS. Dans ce dernier cas, le coût d'investissement est élevé, mais on peut en attendre une diminution du flou et une charge de reprise un peu allégée.
- on continue à utiliser le Sicore actuel (qui code directement la PCS, mais celle-ci n'est pas utilisée).

Produire une CS « simplifiée »

Cette seconde option est plus innovante. Il s'agit de produire un **nouveau niveau** de regroupement de la CS, en une quinzaine de postes maximum³¹. Ce niveau « intermédiaire » entre CS et GS actuels apporterait une solution plus satisfaisante que la précédente sur plusieurs points :

- diminution des zones de flou en créant des regroupements homogènes de professions
- fiabilité accrue du codage
- adaptation aux besoins de nombreux utilisateurs de la CS

Dans cette hypothèse, deux solutions très différentes sont envisageables :

- un questionnement comportant au moins le libellé et une ou deux questions complémentaires (statut, position professionnelle par exemple). Dans ce cas, on peut utiliser l'outil Sicore tel quel, produire une PCS (mais de mauvaise qualité), puis passer par une table de correspondance pour coder suivant les nouveaux regroupements.

- une ou deux questions fermées. Le codage est alors immédiat, et la baisse considérable des coûts (plus de bases de connaissances à maintenir, et surtout plus de phase de reprise manuelle) permet une exploitation exhaustive. Mais cela signifie que l'on abandonne, au recensement, la nomenclature actuelle.

Le terrain reste encore à défricher. Même dans le cas d'une simple table de correspondance, l'élaboration délicate de la nouvelle nomenclature ne peut en faire qu'un objectif à moyen terme.

³¹ Cette proposition est dans le droit fil d'une proposition du rapport 'Evaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (CSP)' de Mme Faucheux et M.Neyret (49/B005 du 23 mars 99 - Insee)

Les évolutions possibles pour le recensement rénové

Produire la PCS

1. moins cher
 - en réduisant la taille du questionnaire (fonction, nom/adresse de l'employeur)
 - en améliorant l'efficacité de Sicore (davantage de libellés reconnus → moins de reprise manuelle)
2. plus fiable
 - en modifiant le questionnement (ordre, formulation des questions, modalités)
 - en améliorant le mode de codage par défaut (introduction du codage probabiliste)

Produire une CS

1. production de la CS 2 chiffres
 - questionnaire allégé, codage par Sicore actuel ou nouveau
2. production d'une « CS » simplifiée : questionnaire très allégé comportant
 - soit le libellé et une ou deux questions fermées (traitement classique)
 - soit quelques questions fermées

Questions et variables nécessaires au codage de la profession au recensement

Variables	N° question au recensement	Commentaires
libellé en clair de la profession	Q15 du BI	y compris grade dans la Fonction publique
statut	Q20 du BI	indépendant/salarié
nombre de salariés	Q21 du BI	pour les indépendants
activité économique de l'établissement	Q18 du BI	codée en Naf
taille de l'établissement	Q18 du BI	variable renseignée après identification du Siret
distinction public/privé de l'établissement	Q18 du BI	variable renseignée après identification du Siret
catégorie professionnelle	Q23 du BI	pour les salariés
fonction principale	Q24 du BI	pour les salariés
sexe	Q3 du BI	pour les aides familiaux
surface agricole utilisée	Q15a de la FL	pour les agriculteurs
orientation principale agricole	Q15b de la FL	pour les agriculteurs
département	Q2 de la FL	pour les agriculteurs

Extrait du rapport du groupe de travail

1. Mandat confié au Groupe de travail

A partir des conclusions d'un travail d'audit confié en avril 1995 aux services de l'Inspection Générale de l'I.N.S.E.E. sur les « utilisations de la PCS pour l'étude de l'emploi et du marché du travail », la Formation Education, emploi, revenus du Conseil National de l'Information Statistique a enregistré le souhait de l'I.N.S.E.E. de rénover la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

En sa séance du 29 mai 1996, elle décidait la création d'un Groupe de travail « Rénovation de la PCS », constitué en son sein sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CALLIES.

1.1 - Le mandat du 11 juin 1996

Le mandat confié au Groupe (cf. note du 11 juin 1996 jointe en annexe) comportait l'exécution des tâches suivantes :

- ⇒ examiner les conditions d'utilisation de la nomenclature PCS actuelle et les difficultés rencontrées ;
- ⇒ enrichir la connaissance des domaines nouveaux ou en forte mutation ;
- ⇒ rendre disponible à échéance de trois ans une nomenclature PCS actualisée.

Le Groupe devait prendre en compte dans sa réflexion l'existence des autres nomenclatures, nationales ou internationales, disponibles en matière de connaissance des métiers et des professions. Il devait également examiner, de manière expresse, les questions soulevées par l'évolution des moyens de collecte des informations permettant d'assurer les opérations de codification.

Enfin, la mission confiée devait être telle qu'au delà du travail d'actualisation proprement confié au Groupe, l'investissement réalisé puisse être « réutilisé pour la rénovation complète de la nomenclature », qui devait « être envisagée ultérieurement ».

Le Groupe devait être constitué des membres du C.N.I.S. intéressés, de gestionnaires des ressources humaines et, en tant que de besoin, d'experts spécialisés dans les domaines particuliers. Des sous-groupes devaient être constitués pour explorer des domaines particuliers et faire des propositions au groupe central.

1.2 - L'incidence des travaux engagés pour l'évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles

En relation avec le mandat confié, le Comité de Direction de l'I.N.S.E.E. prenait en octobre 1997 la décision de compléter l'approche proposée au Groupe par une évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (CSP), confiée aux services de l'Inspection Générale de l'I.N.S.E.E..

La mise en oeuvre de cette décision, à compter de mars 1998, a influé largement sur les travaux du Groupe.

En effet, les travaux d'évaluation confiés, poursuivis d'avril 1998 à mars 1999, devaient conduire à :

- ⇒ analyser les conditions d'utilisation des deux premiers chiffres de la nomenclature ;
- ⇒ apprécier l'adéquation de ces catégories à deux chiffres à la réalité économique et sociale actuelle ;
- ⇒ estimer l'opportunité d'entreprendre à moyen terme une réforme de plus ou moins grande ampleur.

L'exécution de l'étude devait nécessairement amener à soulever et mettre en exergue plusieurs problèmes de fond, auxquels le Groupe s'était heurté très largement lui-même au cours de ses propres travaux.

Ainsi, la présentation de plusieurs analyses, ainsi que l'énoncé de certaines lignes d'améliorations possibles suggérées dans le rapport d'évaluation³² pour la codification de la CSP, ont pu être formulées en cohérence avec plusieurs propositions qui, au titre de la PCS, avaient été envisagées spontanément par le Groupe en vue d'un aménagement partiel, jugé souhaitable, du cadre formé par les deux premiers chiffres de la nomenclature.

1.3 - La décision d'attente d'août-septembre 1999

En août-septembre 1999, le Comité de Direction de l'I.N.S.E.E. devait arrêter qu'en prévision des discussions à intervenir sur la construction d'une nomenclature socio-économique européenne sous l'égide d'Eurostat, « aucune modification substantielle » des catégories socioprofessionnelles « ne soit mise en oeuvre ».

De ce fait, les analyses et propositions contenues dans le rapport d'évaluation de l'Inspection Générale de l'I.N.S.E.E. devaient être mises provisoirement en attente.

En vertu de la même décision, plusieurs propositions examinées au sein du Groupe, qui impliquaient quelques changements de catégories, ont dû être rapportées en phase d'achèvement de ses travaux, en donnant lieu à d'autres aménagements.

Par ailleurs, la décision d'attente ainsi prise par le Comité de Direction de l'I.N.S.E.E., l'annonce de la réalisation prochaine de travaux devant concourir à la construction de la nomenclature EUROSEC, l'indication que cette dernière nomenclature devrait être établie à l'horizon de 2005, ont été interprétées comme autant d'éléments venant confirmer le caractère transitoire de la PCS rénovée.

Certains arbitrages de dernière heure ont été effectués par le Groupe pour tenir compte de cet aspect ; dans plusieurs cas (cf. infra § 3.3), des « rubriques d'attente » ont été créées, moins pour être utilisées en elles-mêmes que pour être

³² Hedda FAUCHEUX, Guy NEYRET - « Evaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (CSP) » - Rapport n° 49 /B005 - Class : 1.5.15 G du 23 mars 1999

appelées à se fondre plus tard avec d'autres rubriques dans l'organisation de la future nomenclature.

2. Conduite et réalisation des travaux du Groupe

Conformément au mandat fixé, la méthode de travail adoptée par le Groupe a combiné la tenue de séances plénières avec l'activité de sous-groupes de travail restreints, appelés à travailler sur des thèmes choisis.

Ce mode d'organisation devait conduire à valider, en première étape, un certain nombre d'orientations majeures, se rapportant notamment aux emplois du secteur bancaire, aux artisans, aux employés, aux emplois de la fonction publique et aux cadres d'entreprises.

Des démarches complémentaires, à caractère sectoriel, devaient amener enfin à étendre les observations effectuées et à valider les choix proposés pour les autres secteurs.

2.1 - Les réunions plénières

La convocation et la tenue des séances plénières ont conduit à :

- a) accompagner, dans un premier temps, le lancement des activités particulières des différents sous-groupes (janvier-juin 1997) ;
- b) soulever et analyser plus généralement diverses questions d'intérêt commun :
 - ⇒ présentation de l'International Standard Classification of Occupations et de l'ISCO(COM)88 et analyse des liens entretenus avec la PCS (séance du 13 novembre 1997) ;
 - ⇒ point d'information sur les projets de simplification administrative (séance du 6 mars 1998) ;
 - ⇒ point d'information sur le projet de questionnaire de la future Enquête Emploi (séance du 6 mars 1998) ;
 - ⇒ proposition de traitement des gérants dans la nomenclature des PCS (séance du 2 juillet 1998) ;
 - ⇒ point d'information sur l'avancement des travaux d'évaluation sur la pertinence des catégories socioprofessionnelles (séance du 11 décembre 1998) ;

- ⇒ présentation du rapport d'évaluation de l'Inspection Générale de l'I.N.S.E.E. sur la pertinence des catégories socioprofessionnelles et premières indications relatives au projet de nomenclature socio-économique européenne EUROSEC;
- a) débattre des questions associées à l'organisation des travaux (en particulier, les séances du 6 mars 1998, du 2 juillet 1998, du 7 juillet 1999) ;
- b) coordonner, en complément de l'activité des sous-groupes, la réalisation des divers échanges sectoriels complémentaires (cf. infra § 2.3) destinés à couvrir les secteurs non traités en priorité par les sous-groupes (séances des 6 mars et 2 juillet 1998) ;
- c) soumettre progressivement à l'examen du Groupe l'ensemble des analyses et propositions élaborées par les différents sous-groupes, ainsi que les propositions élaborées en conclusion des échanges sectoriels cités.

En phase d'achèvement des travaux, une importante activité de synthèse a pu enfin être déployée ; la tenue de séances de travail ouvertes, consacrées au traitement des points demeurés en discussion et à la mise en forme finale du projet, a permis de mener à bien l'achèvement du travail.

2.2 - L'activité des sous-groupes de travail

Six sous-groupes ont été constitués :

- a) sous-groupe « *Professions des établissements bancaires* », sous la présidence de Madame Marie-Hélène FORTESA (Association Française des Banques), avec la participation de Monsieur Jean-David FERMANIAN, rapporteur général du Groupe : propositions de postes de nomenclature réactualisés pour les établissements bancaires ;
- b) sous-groupe « *Employés* », sous la présidence de Monsieur Alain CHENU (Université de Versailles) , avec la participation de Madame Edwige CROCQUEY (DARES) : propositions d'aménagement des rubriques concernant les employés ;
- c) sous-groupe « *Classifications conventionnelles* », sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CALLIES, Président du Groupe, avec la participation de Monsieur Michel BOEDA (INSEE) : étude de l'évolution des grilles de classifications et voies d'amélioration possibles pour l'obtention de statistiques de métiers par branches ou domaines de conventions collectives ;
- d) sous-groupe « *Fonctions publiques* », sous la présidence de Monsieur Nicolas TENZER (Commissariat Général du Plan), avec la participation de Monsieur Jean-François PONSOT (INSEE) : réflexion sur les « métiers » de la fonction publique et essai de construction de postes nouveaux tenant compte des évolutions de statut ;
- e) sous-groupe « *Artisanat* », sous la présidence de Monsieur Bernard SCEMANA, Directeur de l'Artisanat, avec la participation de Messieurs Pierre ELIE (Direction de l'Artisanat) et Jean-David FERMANIAN (INSEE) :

évolution de la notion d'artisan en fonction des évolutions de la classification du Répertoire des Métiers et propositions d'aménagement des rubriques correspondantes ;

- f) sous-groupe « *Cadres* », sous la présidence de Monsieur Alain FERRAGU (INSEE), ayant succédé à compter de juillet 1998 à Monsieur Jean-Marie CALLIES en qualité de Président du Groupe, avec la participation de Madame Emmanuelle PAPIERNIK (APEC) : analyse des évolutions affectant la notion de cadre et propositions d'aménagement des rubriques correspondantes.

Les propositions émanant de l'activité des différents sous-groupes ont été examinées, au fur et à mesure de leur élaboration, en séance plénière du Groupe.

Les arbitrages intervenus à propos des rubriques consacrées aux *cadres d'entreprise* des catégories 37 et 38 (séance du 11 décembre 1998) ont été particulièrement importants ; en effet, les propositions qui ont été adoptées pour ces rubriques ont déterminé très largement plusieurs autres propositions retenues par la suite, s'agissant particulièrement des rubriques consacrées aux *professions intermédiaires* des catégories 46 et 47.

2.3 - Les échanges sectoriels complémentaires

En complément de l'activité des sous-groupes, divers échanges bilatéraux ont été assurés entre les services de l'I.N.S.E.E. et un certain nombre d'interlocuteurs sectoriels.

Cette démarche avait été validée dès l'origine par le Groupe ; elle devait viser à assurer, sans prétendre imposer pour autant une démarche exhaustive, une couverture rapide d'un nombre suffisant de domaines d'activité non traités expressément au moyen de l'activité des sous-groupes.

- a) Les premiers secteurs examinés ont été celui de la *chimie*, auprès de la Fédération des Industries Chimiques, et celui du *commerce* et de la *distribution*, auprès de la Fédération du Commerce et de la Distribution.
- b) Les contacts entrepris ont été prolongés ensuite activement, à compter du second semestre 1998, de manière à couvrir notamment les secteurs suivants :
- ⇒ *assurances privées*, auprès de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances et de l'Observatoire des Métiers de l'Assurance ;
 - ⇒ *bâtiment et travaux publics*, auprès de la Fédération Française du Bâtiment et de la Fédération Nationale des Travaux Publics ;
 - ⇒ *mécanique et travail des métaux, métallurgie, métiers de l'électricité et de l'électronique*, avec la participation privilégiée de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières ;

- ⇒ métiers des *industries agricoles et alimentaires*, auprès de l'Association Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires ;
- ⇒ *hôtellerie, restauration*, auprès de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière et du Fonds national d'Assurance-Formation-OPCA de l'Industrie Hôtelière ;
- ⇒ métiers de l'*informatique*, auprès de la Fédération SYNTEC, puis de l'Observatoire des Formations et des Métiers Informatiques ;
- ⇒ métiers du *transport* et de la *manutention*, avec la participation privilégiée de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité ;
- ⇒ métiers du *secteur sanitaire et social*, au moyen d'une coordination assurée par les services du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES) ;
- ⇒ métiers de l'*agriculture*, avec la participation des services du Ministère de l'Agriculture ;
- ⇒ métiers de la *culture* et du *patrimoine*, avec la participation des services du Ministère de la Culture ;
- ⇒ nouveaux métiers de l'*environnement*, avec la participation de l'Institut Français de l'Environnement.

2.4. - Les autres apports de collaboration internes et externes au Groupe

En dehors de l'activité proprement dite des sous-groupes, des échanges intervenus durant les séances plénières et des apports recueillis au moyen des consultations sectorielles décrites ci-dessus, la conduite des travaux du Groupe a été facilitée par des nombreuses collaborations.

- a) En premier lieu, le travail sectoriel d'investigation qui vient d'être décrit a pu être complété très efficacement par les résultats d'une étude diligentée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES) sur l'actualisation de la nomenclature PCS/ESE.

L'exploitation de ces résultats, qui ont concerné huit secteurs d'activité³³, s'est avérée particulièrement utile pour valider et étendre les observations effectuées sur plusieurs domaines non couverts, s'agissant notamment des industries du textile, du cuir et de l'habillement.

³³ Algoé Consultants - « Actualisation de la PCS/ESE » - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES) janvier-avril 1999

Pour d'autres situations, les résultats de l'étude sont venus en parfait recouvrement des données qui ont été recueillies grâce au travail sectoriel décrit au § 2.3, quelques domaines ayant été examinés conjointement au moyen des deux approches.

- b) En second lieu, une assistance très efficace a pu être apportée sur divers points particuliers, à l'occasion de contacts bilatéraux assurés, dans une perspective moins directement sectorielle, avec les services des institutions et organismes spécialisés, représentés ou non au sein du Groupe :
- ⇒ une collaboration précieuse a été entretenue avec les services du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (*DARES, DREES*), dont les contributions écrites et les interventions ont joué un rôle déterminant pour la conduite des travaux du Groupe, du Ministère de l'Agriculture (*SCEES*) et du Ministère de la Culture (*DEP*) ;
 - ⇒ des échanges non moins précieux sont intervenus avec divers services techniques de l'Association de Formation Professionnelle des Adultes (*AFPA*), de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (*ANPE*) et du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (*CEREQ*) ;
 - ⇒ Pour le cas particulier de l'industrie du *Spectacle Vivant*, une heureuse conjonction des calendriers a permis de coordonner l'effort de rénovation entrepris pour la PCS, avec un important travail de classification engagé pour le compte de la *Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation du Spectacle Vivant*, en vue de l'adoption d'une nomenclature détaillée des emplois de cette industrie.

2.5 - Les points d'information assurés auprès de la Formation Emploi, revenus

Le mandat confié au Groupe de travail fixait que ce dernier rendrait compte de ses travaux à la Formation Emploi, revenus du Conseil National de l'Information Statistique.

Ce compte-rendu a été notamment assuré :

- ⇒ le 27 mai 1999, afin de dresser un bilan d'étape des travaux et solliciter l'avis de la Formation sur les premières perspectives de leur achèvement ;
- ⇒ le 6 octobre 1999, afin de rendre compte des orientations que comptait adopter le Groupe en vue de maintenir la perspective de travail qui lui avait été fixée : aboutir en fin d'année 1999 à la présentation du cadre de la nomenclature rénovée.

2.6 - La mise en forme du projet final

Cette mise en forme a été assurée à compter d'octobre 1999, immédiatement après l'annonce donnée à la Formation, en considérant que les matériaux rassemblés étaient jugés suffisants pour arrêter le cadre de la nouvelle nomenclature.

Le travail entrepris a consisté à opérer une synthèse des différentes propositions arrêtées au sein du Groupe, à souligner leurs articulations et à tenter de les insérer dans un cadre de présentation cohérent.

Un tel cadre demeurerait contraint par l'obligation rappelée de laisser inchangés les deux premiers chiffres de la nomenclature ; la solution technique adoptée a donc consisté à maintenir le principe d'une codification numérique à quatre chiffres, comportant :

- ⇒ pour les deux premiers chiffres, l'indication maintenue de la catégorie socioprofessionnelle (CSP) ;
- ⇒ pour le troisième chiffre, l'introduction plus nette d'une notion, présente dans l'actuelle nomenclature, mais de manière moins systématique, de « groupement de rubriques » ou « groupe », associant les rubriques d'un même domaine ;
- ⇒ pour le dernier chiffre, l'indication de la rubrique elle-même.

Le mode d'organisation proposé ayant été soumis aux membres du Groupe et validé avec ses contraintes en séance plénière du 23 novembre 1999, une période active de collationnement et d'arbitrage pouvait dès lors être ménagée grâce à l'organisation de trois séances de travail ouvertes et d'une réunion finale (23 novembre et 10 décembre 1999, 5 janvier et 13 janvier 2000), pour aboutir à l'adoption définitive du cadre de nomenclature rénovée (séance du 13 janvier 2000).

3. Présentation de la nomenclature rénovée

La nomenclature rénovée présente de fortes similitudes avec la nomenclature actuelle, mais s'en écarte également par plusieurs traits importants.

3.1 - Les similitudes avec la nomenclature actuelle

a) La numérotation

Le principe de numérotation adopté est le même, consistant en une codification numérique à quatre chiffres, dont les deux premiers sont maintenus intégralement inchangés.

En effet, la mesure adoptée par le Comité de Direction de l'I.N.S.E.E. interdisant provisoirement toute modification de catégorie, plusieurs propositions présentées au sein du Groupe et contrevenant à cette règle ont dû être rapportées.

Les seules dérogations tolérées ont concerné un très petit nombre de métiers pour lesquels il était vérifié qu'en raison d'une explicitation vraisemblablement insuffisante des règles adoptées pour la nomenclature actuelle, l'application de ces règles ne s'accordait pas, dans les faits, avec les usages de codification.

De même, si une signification est donnée de manière plus nette au troisième chiffre utilisé pour la nomenclature rénovée, ce trait ne constitue pas réellement une innovation, car le mode de groupage utilisé, quant à son principe, est déjà très largement présent dans la nomenclature actuelle.

Ainsi, le principe général de numérotation est bien demeuré inchangé, même si, au plan de sa mise en oeuvre, le caractère nettement plus systématique du groupage des rubriques sur le troisième chiffre conduit à modifier assez largement la numérotation des rubriques, y compris lorsque le contenu de ces dernières est demeuré inchangé.

b) Le découplage PCS-PCS/ESE

Il s'agit de la distinction apportée entre le niveau constitué par la nomenclature des « professions et catégories socioprofessionnelles » proprement dite (PCS) et celui constitué par la nomenclature des « professions et catégories socioprofessionnelles / emplois salariés d'entreprise » (PCS/ESE), qui est normalement imbriquée dans la précédente.

Le principe de découplage existant dans la nomenclature actuelle a été maintenu pour la nomenclature rénovée, en appliquant la même méthode de numérotation articulée³⁴.

Les numéros de rubriques sont les mêmes, lorsque les deux nomenclatures coïncident ; lorsque les nomenclatures diffèrent, les rubriques PCS /ESE venant détailler le contenu d'une même rubrique PCS reçoivent des numéros placés immédiatement à la suite du numéro affecté à la rubrique PCS.

c) Les titres des rubriques

De nombreux titres de rubriques ont été maintenus inchangés, afin de bien marquer la continuité de contenu entre certaines rubriques anciennes et nouvelles ou le fait que les divergences de contenu demeurent peu marquées des unes aux autres.

A défaut de mesure contraire, tendant à la rectification d'une imprécision ou à la correction d'appellations devenues inadaptées, la solution du maintien du titre a donc été généralement privilégiée, la règle s'appliquant aux rubriques dont le numéro est modifié.

³⁴ Il s'agit du même principe que celui qui est appliqué pour assurer l'articulation des niveaux 24 et 42 de la nomenclature à deux chiffres (catégories socioprofessionnelles).

d) Le maintien des grandes règles de classement

Beaucoup plus fondamentalement, les grandes règles de classement de la nomenclature actuelle continuent de s'appliquer à la nomenclature rénovée.

Ainsi en est-il notamment :

- ⇒ du clivage salariés/indépendants ;
- ⇒ du classement prioritaire des indépendants selon l'activité et la taille de l'entreprise ;
- ⇒ de la prise en compte de la qualification du salarié (par référence avec les dispositions des conventions collectives) ;
- ⇒ de la prise en compte du statut public ou privé du salarié.

Le maintien de ces règles (y compris en leurs exceptions parfois nombreuses) a découlé dans de nombreux cas de l'impossibilité confirmée de modifier le contenu des catégories socioprofessionnelles.

De même, la mise en valeur de plusieurs aspects propres à la nomenclature rénovée, tels que l'introduction d'une dimension fonctionnelle plus soutenue pour la description des emplois de cadres d'entreprise (catégories 37 et 38) et surtout des techniciens (catégorie 47), ne marque pas nécessairement une innovation ; en effet, les aspects en cause sont, le plus souvent, présents déjà au sein de l'actuelle nomenclature et sont simplement développés dans le cadre de la nomenclature rénovée.

3.2 - Les différences avec la nomenclature actuelle

a) Le nombre des rubriques

Il s'agit probablement de la différence apparente la plus importante.

En effet, le nombre des rubriques de la nouvelle nomenclature est supérieur d'une centaine à celui de l'actuelle nomenclature.

Cet écart important peut être expliqué par la combinaison de plusieurs situations :

- ⇒ création de rubriques issues de la partition d'une rubrique existante (le nombre des rubriques créées étant, dans ce cas, déterminé directement par l'ordre de la partition) ;
- ⇒ création d'une ou plusieurs rubriques au moyen de prélèvements opérés à partir de rubriques existantes, ces dernières étant maintenues (le nombre total de rubriques étant, dans ce cas, augmenté du nombre des unités créées) ;
- ⇒ redistribution des contenus entre plusieurs rubriques conduisant fréquemment à retenir, au total, un nombre de rubriques plus grand que le nombre initial ;

- ⇒ fréquence beaucoup moindre des redistributions pour lesquelles le nombre de rubriques résultantes est inférieur à celui des rubriques de départ.

b) Le découplage PCS-PCS/ESE

En dépit de son maintien, ce découplage ne présente pas exactement les mêmes traits que dans la nomenclature actuelle.

Le nombre limité de combinaisons offertes pour la numérotation des rubriques au sein de certains groupes a conduit dans plusieurs cas à transférer au niveau de la PCS certaines distinctions apportées jusqu'alors au seul niveau de la PCS/ESE. En d'autres situations et s'agissant de distinctions nouvelles, la mesure retenue a pu consister également à introduire en niveau PCS des distinctions de l'ordre de celles qui sont habituellement introduites en PCS/ESE.

Une pareille différence est donc notable, car elle implique que certaines ventilations, associées jusqu'alors à des distinctions introduites dans la PCS/ESE (données déclarées par l'employeur) devront désormais être opérées dans le contexte de la PCS (incluant donc le cas des données déclarées par l'individu ou le ménage).

En pratique, l'emploi efficace de la nomenclature rénovée pourra donc, pour une part, demeurer subordonnée à une évolution du mode de questionnement des enquêtes auprès des ménages et conduire à se contenter seulement de l'adoption de versions dégradées, lorsque la totalité des informations nécessaires à la codification n'auront pu être collectées.

De manière concrète, les propositions présentées au niveau PCS dans le cadre de la nomenclature rénovée ont toutefois été calibrées de manière à pouvoir suivre l'évolution du mode de questionnement de la nouvelle Enquête Emploi ; en conséquence, certaines d'entre elles pourront exiger des adaptations pour le maniement de résultats obtenus en recourant à des modes d'enquête plus frustes.

Comme pour la nomenclature actuelle, le niveau PCS/ESE serait toujours réservé de manière exclusive au codage des données obtenues au moyen d'une déclaration d'employeur.

3.3 - Les inflexions de contenu apportées dans le cadre de la nomenclature rénovée

Au delà des analogies et différences formelles énoncées ci-dessus, la nomenclature rénovée se distingue également de la nomenclature actuelle par des traits plus fondamentaux, affectant l'organisation et le contenu des rubriques.

Il s'agit, cette fois, de différences de fond, qui seront examinées plus en détail, par catégories et groupes socioprofessionnels, en annexe n° 3 du présent rapport.

- Ces différences résultent du fait que l'opération de rénovation, tout en conservant l'architecture et les dispositions générales de l'actuelle nomenclature, devait satisfaire plusieurs objectifs :
 - ⇒ prise en considération du vieillissement de la nomenclature existante, en tenant compte des évolutions les plus marquées : métiers en disparition, activités en émergence,... ;
 - ⇒ meilleure articulation avec la nomenclature du ROME (répertoire opérationnel des métiers de l'Agence Nationale pour l'Emploi) ;
 - ⇒ meilleur rapprochement avec la classification internationale type des professions (ISCO/CITP) ;
 - ⇒ maintien d'une nomenclature susceptible d'être appliquée aussi bien :
 - pour l'exploitation des informations recueillies directement auprès des individus (ou des personnes du ménage déclarantes), dans le cadre des recensements ou enquêtes auprès des ménages ;
 - pour le traitement des données issues d'une déclaration effectuée par l'employeur, dans le cas d'un emploi salarié.
- Un facteur supplémentaire est intervenu, en phase d'achèvement des travaux, avec la réaffirmation plus nette du caractère transitoire qui devait être associé à la nomenclature rénovée. Cet élément a amené à considérer que cette nomenclature gagnait à ne pas être conçue uniquement pour elle-même, mais également de manière à préfigurer et préparer, autant que possible, les évolutions à prendre en compte pour l'établissement de la future nomenclature.

Il fallait donc aussi bien :

- ⇒ d'une part, veiller à ce qu'une correspondance suffisante soit assurée avec la nomenclature existante et la possibilité de se raccorder à ses séries ;
 - ⇒ d'autre part, ne pas hésiter à créer, en ménageant des marges de liberté suffisantes, des « rubriques de transition » permettant de recueillir et isoler dès à présent des effectifs propres à être redistribués ultérieurement en fonction d'autres perspectives.
- Ces différentes orientations ont donc bien joué, au total, pour :
 - ⇒ augmenter le pouvoir discriminant de la nomenclature ;
 - ⇒ favoriser, d'une manière assez nette, une augmentation du nombre des rubriques ;

⇒ abandonner l'idée d'exclure le maintien, voire l'introduction, de rubriques de petit effectif, quitte à poser que la plupart d'entre elles pourront être amenées à disparaître ou être refondues dans l'organisation d'une future nomenclature.

- De manière résumée, la nomenclature rénovée exprime surtout le résultat des actions suivantes :

a) introduction (le plus souvent sur la demande expresse de certains utilisateurs) de rubriques nouvelles destinées à isoler plusieurs métiers très spécifiques.

Le nombre de ces créations est relativement faible ; il s'agit généralement de rubriques obtenues au moyen d'une partition de rubriques existantes ; les métiers concernés présentent la propriété d'être clairement identifiables ; les effectifs isolés peuvent être importants, mais ne le sont pas nécessairement ; le nombre de rubriques affectées au sein de l'actuelle nomenclature demeure faible ;

b) regroupement de certaines rubriques, au motif principal de l'insuffisance des effectifs de l'une au moins des rubriques concernées.

Le nombre de ces regroupements est, en réalité, très faible, puisque d'assez nombreuses rubriques de faible effectif ont finalement été maintenues ;

c) extension, en revanche, de la dimension fonctionnelle utilisée pour la description de groupes de métiers numériquement importants.

Cette disposition s'est inscrite notamment dans la perspective du rapprochement recherché avec les emplois/métiers du ROME et certains groupes de base de la CITP, s'agissant notamment de la description des emplois de cadres, de techniciens et d'ouvriers qualifiés.

Nettement affirmée pour le cas des cadres des catégories 37 et 38, cette extension donnée aux dimensions fonctionnelles de description de l'activité a été particulièrement poussée pour les techniciens de la catégorie 37 ; elle se traduit de manière plus sélective pour les ouvriers, avec la création de plusieurs rubriques innovantes au sein des ouvriers qualifiés de type industriel (pilotes d'installations lourdes).

Les rubriques créées dans ce cas présentent fréquemment un caractère transsectoriel, avec le risque d'affecter au départ le contenu d'assez nombreuses rubriques de l'actuelle nomenclature ; les effectifs associés aux rubriques créées peuvent être importants, mais ne le sont pas toutefois nécessairement, la fonction à isoler pouvant concerner un nombre restreint d'emplois ;

d) insertion de clivages supplémentaires ayant pour but de ménager :

- ⇒ soit une meilleure mise en cohérence des rubriques d'une même catégorie ;
- ⇒ soit une « mise en filière » de rubriques appartenant à des catégories différentes (notamment entre cadres et techniciens, entre techniciens et ouvriers qualifiés, entre cadres et professions intermédiaires artistiques,...).

Le nombre des rubriques d'origine concernées par ce type de mesure n'est pas très important, s'agissant souvent de développer des groupages ou liaisons existant déjà au sein de la nomenclature actuelle ; en revanche, les effectifs associés aux rubriques créées peuvent être faibles, voire très faibles, car la création de la rubrique ne vise pas à étudier ces effectifs en tant que tels, mais à permettre avant tout leur regroupement avec ceux d'autres rubriques, en fonction des besoins particuliers d'association exprimés par l'utilisateur ;

e) adoption, bien évidemment, d'une pratique similaire pour traiter le cas de métiers dont le maintien en rattachement au sein d'une catégorie socioprofessionnelle donnée ne couvre pas les besoins exprimés par les utilisateurs.

Dans ce cas encore, le but du traitement consiste à ménager principalement la possibilité d'associer temporairement les rubriques créées ou maintenues isolées avec des rubriques en provenance d'une autre catégorie, afin de créer des regroupements significatifs.

L'exemple emblématique des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, maintenus en catégorie 45, ou celui des professeurs des écoles, maintenus provisoirement en catégorie 42, illustrent ce cas, les rubriques en cause devant normalement être appelées à être regroupées très fréquemment avec leurs rubriques homologues des catégories 33 et 34, en fonction du besoin des utilisateurs.

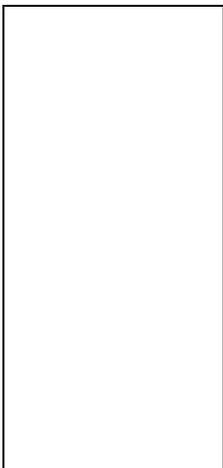
Il convient donc de souligner à nouveau que les différents facteurs cités et, en particulier, les deux points visés en dernier (§ d et e) peuvent entraîner pour conséquence que certaines rubriques créées seront de faible effectif.

Cette situation ne se sera pas conforme à l'un des objectifs qui avaient été visés au début de l'opération de rénovation, selon lequel un effectif minimal (de l'ordre de la dizaine de milliers) devait être assigné pour chaque poste de la nomenclature rénovée.

Il doit être clair que cet objectif n'a pas été maintenu, aucune amélioration n'étant à attendre sur ce point vis à vis de la nomenclature actuelle, dont l'emploi est parfois gêné, elle aussi, par la présence de certaines rubriques de faible effectif.

Ⓢ

Ⓢ



*A l'attention des membres du groupe CNIS sur le
questionnaire du recensement rénové*

Paris, le 11 avril 2000

Extraits

du rapport³⁵ de Hedda Faucheux et Guy Neyret

« EVALUATION DE LA PERTINENCE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (CSP) »

(mars 1999)

³⁵ Rapport n°49/B005 du 23 mars 1999 - Class : 1.5.15 G - INSEE. Le rapport complet est disponible sur demande.

Sommaire

PRESENTATION DU RAPPORT	127
AMELIORATIONS POSSIBLES DE LA CSP AUX NIVEAUX LES PLUS AGREGES DE LA NOMENCLATURE DES CS (PARTIE 2 - CHAPITRE III.C DU RAPPORT)	128
1. NE PAS BOULEVERSER LE NIVEAU AGREGE A 1 CHIFFRE	128
2. ELABORER ET PROMOUVOIR ACTIVEMENT UN NOUVEAU NIVEAU INTERMEDIAIRE	129
CONCLUSION ET RELEVÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS (PARTIE 2 - CHAPITRE V DU RAPPORT)	131
1. DES INVESTISSEMENTS RENOUVELES SONT A ENGAGER	131
2. ETRE PLUS PROCHE DE NOS PUBLICS.....	132
3. QUELQUES MODIFICATIONS POURRAIENT ETRE MISES EN OEUVRE A BREF DELAIS	132
4. FORMALISER CERTAINES NOMENCLATURES COMPLEMENTAIRES.....	133
ANNEXE : SOMMAIRE DU RAPPORT	135

Présentation du rapport

La nomenclature des catégories socioprofessionnelles des personnes du système statistique public français est une pièce centrale pour l'étude de la société française. Elle est utilisée par de nombreux acteurs économiques et sociaux, pour l'étude de sujets très variés : les opinions politiques, les pratiques culturelles, éducatives, les hiérarchies salariales, patrimoniales, la démographie, la santé, les conditions de travail, la mobilité sociale, l'accès à l'emploi, parmi les exemples cités.

Constatant le vieillissement de cette nomenclature, créé au début des années 1950 et rénovée en 1982, un travail détaillé a été entrepris en liaison avec le CNIS pour actualiser les métiers précis, au niveau des 3ème et 4ème chiffre de la nomenclature. Le Comité de direction de l'INSEE a souhaité que ce travail soit complété par une évaluation de la pertinence actuelle des grandes catégories sociales pour les différents types d'usages.

De façon complémentaire il était demandé à ce que l'évaluation soit attentive aux besoins éventuels d'autres catégorisations sociales que les CSP ainsi qu'aux réflexions en cours à Eurostat sur ce problème.

Cette évaluation a été confiée à Hedda Fauchaux et Guy Neyret, membres de l'Inspection générale. [...]

Une soixantaine d'entretiens ont été menés (et plus d'une centaine de personnes rencontrées), dans les milieux qui semblaient le plus s'appuyer sur une conceptualisation de groupes sociaux, afin de comprendre les usages, de recueillir des avis et suggestions, et aussi des réflexions sur les évolutions en cours ou à venir. [...]

Une première partie de ce rapport présente, par catégorie d'interlocuteurs, les résultats de ces consultations. Une seconde partie, reprenant les principaux éléments, résume les réflexions des auteurs à leur sujet, suivant la spécificité des problèmes qu'ils soulèvent.

Un récapitulatif des points principaux qui émergent de cette évaluation clôt ce rapport. Comme prévu par la lettre de mission leur objet n'est pas de proposer précisément des changements de postes de nomenclature, mais de dégager des axes prioritaires d'approfondissement. [...]

Améliorations possibles de la CSP aux niveaux les plus agrégés de la nomenclature des CS (Partie 2 chapitre III.C du rapport)

[...] Un nombre sensible de personnes interviewées, que ce soit par choix ou en raison de diverses contraintes, n'utilisent guère le niveau le plus détaillé des CS, mais soit se limitent au 1er chiffre de la nomenclature, soit s'efforcent de procéder à des agrégations plus pertinentes à partir de la CS à 2 chiffres. C'est pourquoi il est utile de présenter ici quelques développements à ce sujet.

1. Ne pas bouleverser le niveau agrégé à 1 chiffre

D'importantes raisons -l'accoutumance des Français aux grands groupes largement popularisés par l'INSEE, les nombreux besoins de disposer de séries longues, etc.- militent avec force pour qu'on se garde de bouleverser l'architecture de ce premier niveau d'agrégation, même si des critiques fondées sont portées sur son pouvoir insuffisant de discrimination hiérarchique, même si certains (les praticiens des enquêtes de marché notamment) peuvent être mis en difficulté par l'effectif devenu trop restreint du groupe "agriculteurs".

Cela n'interdit pas cependant de réfléchir à quelques rectifications de frontière.

Nous avons noté plus haut (son incidence sera relativement lourde et cela militera pour que la "rupture de séries" qui en résultera soit explicitement signalée et datée, et pour que soient reconstituées des séries rétrospectives sur les sources majeures de l'INSEE : Recensements, enquêtes emploi, DADS, salaires des fonctionnaires...) qu'il y aurait lieu de reclasser les instituteurs et professeurs des écoles avec les autres professeurs au sein du groupe "cadres" ; de même, reclasser dans ce groupe les cadres du travail social. Est proposé également de reclasser les indépendants³⁶, en particulier infirmières et kinésithérapeutes, dans le groupe "artisans, commerçants, chefs d'entreprises". Par ailleurs, il apparaît souhaitable de rapprocher les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés et les professions libérales supérieures, proches en terme de hiérarchie sociale.

Un point cependant peut prêter à controverse : au niveau le plus agrégé, ces deux catégories doivent-elles être classées dans le groupe 2, avec les "petits" indépendants, en privilégiant ainsi un critère de statut, comme y inclinent certains de nos interlocuteurs ? Ou doivent-elles être plutôt classées dans le groupe 3, avec les cadres et les enseignants, dont elles sont plus proches en terme de diplôme et sans doute de revenus, sinon de patrimoine (tandis que les petits indépendants seraient, eux, plus proches des professions intermédiaires salariés) ? Quelques vérifications statistiques portant non seulement sur le diplôme ou le revenu, mais également sur des indicateurs de santé et d'espérance de vie, ou de même sur les pratiques éducatives et l'héritage scolaire et social des enfants, pourraient être utiles pour éclairer ce point de débat.

Nous ne proposons pas en revanche, même si certains procèdent actuellement autrement, de remettre en cause la décision prise en 1982 de retirer les contremaîtres de la catégorie "ouvriers" : il est clair que l'évolution va bien dans le sens d'une proximité croissante entre maîtrise et techniciens.

S'agissant des inactifs, un reclassement pourrait être fait enfin des veuves de soixante ans et plus, bénéficiaires de pension de réversion, à joindre aux retraités (selon l'ancienne CS du conjoint). Une question cependant demeure pendante, et serait à mûrir : selon l'objet des enquêtes, en particulier celles ventilant selon la CS du Chef de ménage, ne conviendrait-il pas en cas de besoin

³⁶ Sauf les consultants de niveau cadre, à rapprocher des professions libérales supérieures.

de reventiler plus souvent la catégorie "retraités", peu homogène en terme de hiérarchie sociale, et de reclasser les ménages correspondants selon l'ancienne CS d'activité ?

Si assez peu de modifications sont au total à apporter au total à ce niveau d'agrégation, un effort devrait en revanche être entrepris pour rendre plus compréhensibles et accessibles par notre public les intitulés des groupes socioprofessionnels, limitant les risques de confusion, voire d'incompréhension manifeste. Nous ne sommes pas en mesure de formuler des propositions explicites, qui devraient être longuement testées. Peut-être l'adjonction d'un, ou deux, mots emblématiques à ces intitulés apporterait-il déjà des éléments de clarification :

- "indépendants (ou personnes à leur compte ?) et chefs de petites entreprises" pour le groupe 2 (dans le cas où il excluerait les professions libérales et chefs d'entreprise de plus de 10 salariés) ;

- "cadres, enseignants, professions managériales et intellectuelles supérieures" pour le groupe 3 ;

- "assistants, techniciens et professions moyennes salariées" pour le groupe 4 (ou bien convient-il, accolée au mot "technicien", de réhabiliter l'ancienne expression de "cadre moyen" qui semblerait encore fortement chargée de sens ?).

2. Elaborer et promouvoir activement un nouveau niveau intermédiaire

Cette deuxième proposition est à notre sentiment le pendant de la première. Si le souci de continuité plaide pour préserver les groupes socioprofessionnels (CS à 1 chiffre), le souci de pertinence, d'une meilleure adéquation aux attentes des utilisateurs plaide avec force pour que l'INSEE propose et popularise au maximum un nouveau niveau d'agrégation qui, tout en restant maniable (une quinzaine de positions au maximum dont une dizaine pour les actifs) offre une plus grande finesse d'analyse, un pouvoir discriminant accru³⁷.

Ce serait ce niveau qui serait systématiquement privilégié par l'INSEE pour la présentation de ses enquêtes dans les documents "grands publics" que sont INSEE Première, Données Sociales, les fascicules verts du recensement, etc.

Il n'est bien sûr pas facile d'arbitrer entre désirs contraires, qui poussent insidieusement à multiplier le nombre de postes proposés ; mais ce niveau intermédiaire ne réussira à s'imposer, tant à l'INSEE que chez nos utilisateurs que si l'on s'oblige absolument à respecter la contrainte d'un nombre maximal de 15 positions.

Sous cette contrainte, et ayant le soucis de privilégier une dimension en terme de hiérarchie sociale combinant diplôme, revenus, autonomie et pouvoir de décision, qui soit plus fine et discriminante que les actuels 8 postes de la CS à 1 chiffre, nous nous sommes attachés à construire une proposition explicite qui fasse la synthèse des besoins exprimés par les utilisateurs (en nous efforçant en outre de proposer des dénominations accessibles).

Elle se présenterait ainsi :

	effectifs actuels (en Millions)
1. Agriculteurs	0,5
2. Indépendants et chefs de petites entreprises	1,7
3.1. Professions libérales et chefs d'entreprise de + de 10 salariés	0,5

³⁷ Le projet britannique distingue lui aussi une version courte en 9 positions, une version standard en 15 positions, et une version détaillée en 28 positions.

3.2. Enseignants	1,3
3.3. Ingénieurs et cadres administratifs ou commerciaux	2,1
4.1. Techniciens et agents de maîtrise	1,5
4.2. Assistants administratifs, de la santé et du travail social, et professions moyennes salariées	2,8
5.1. Secrétaires et employés administratifs, policiers et militaires	3,8
5.2. Employés de commerce, personnels de service, agents de service	3,6
6.1. Ouvriers qualifiés et chauffeurs	4,3
6.2. Ouvriers peu qualifiés et agricoles	2,6
7.1. Anciens indépendants (agricoles ou non)	2,0
7.2. Anciens cadres et professions moyennes salariées	2,4
7.3. Anciens employés et ouvriers	5,8
8. Autres inactifs	9

Cette proposition ne doit bien sûr pas être entendue comme parfaitement "bouclée", et il conviendrait de soumettre par quelques tests statistiques son pouvoir discriminant dans divers domaines majeurs du champ social, corrélativement avec quelques variantes, de façon à pouvoir proposer le meilleur compromis possible entre des préoccupations en partie contradictoires.

Il pourrait s'agir notamment d'éclairer les quelques interrogations suivantes : Faut-il discriminer systématiquement, dans les catégories 3 à 5, entre secteur public et privé alors qu'ici le parti est pris de regrouper tous les cadres, et de même tous les emplois administratifs ? Faut-il isoler dans le groupe 2 les indépendants sans salarié, au nombre d'un million ? Faut-il discriminer de préférence dans le groupe 4 les professions de la santé et de travail social, alors que le parti ici retenu est d'isoler plutôt les professions fortement masculines de techniciens-maîtrise ? Peut-on même à la limite, envisager de n'effectuer aucune distinction au sein de ce groupe 4, sans doute relativement homogène en terme de hiérarchie sociale ? Faut-il ou non isoler les étudiants au sein du groupe 8 ? (Ceci sous la ferme contrainte de se limiter à 15 postes au maximum).

En tout état de cause, il nous semble qu'une grande priorité devrait être réservée à la définition de ce niveau intermédiaire d'agrégation, et nous ne pouvons que plaider pour que soient rapidement opérées les quelques validations nécessaires, à partir des sources essentielles que sont l'enquête emploi, les DADS et les salaires de la fonction publique, l'enquête revenu, ainsi que les sources portant sur la santé et la mortalité différentielles.

Conclusion et relevé des principales recommandations (partie 2, chapitre V du rapport)

L'opinion qui ressort avec force des entretiens que nous avons menés est sans aucune ambiguïté : la nomenclature des catégories socioprofessionnelles est très appréciée d'un large public, qui l'utilise quotidiennement ; sous réserve de quelques observations, elle est jugée tout à fait pertinente et actuelle, et les réserves qui sont formulées à son encontre par quelques chercheurs économistes de l'INSEE et du CREST ne trouvent guère leur pendant à l'extérieur de nos murs.

L'attente principalement exprimée est donc, non que nous la bouleversions ou lui substituions d'autres constructions sociales, mais que nous nous attachions à mieux la "faire vivre". Il existe en effet un risque que, "incorporée" dans des outils et logiciels informatiques très sophistiqués, cette nomenclature ne voit insidieusement son substrat intellectuel tendre à se dessécher, se stéréotyper, que les préoccupations techniques de processus opératoire n'en viennent à prendre le pas sur le fond. N'y a-t-il pas d'ailleurs dès à présent un appauvrissement de notre culture en ce domaine, et une certaine méconnaissance au sein de l'INSEE de sa richesse et de ses fondements ?

1. Des investissements renouvelés sont à engager

La première recommandation générale qu'il y a lieu de formuler est donc de lui porter une attention nettement accrue, de réinvestir un peu sérieusement à son propos après la période de plusieurs années où l'INSEE avait pu vivre dans une certaine mesure sur l'acquis intellectuel de la refonte de 1982. Relevons que l'effort à conduire n'est pas exclusivement du ressort de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, même si elle en portera probablement la plus grande part : les grandes unités transversales, Direction de la Coordination Statistique et des Relations Internationales comme Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale pourraient elles aussi avoir à y contribuer, en relation avec nos différents publics ou partenaires.

Ces investissements seraient à mener selon les quatre axes suivants :

- a) Investir le plus tôt possible sur les questions de méthode : développer des tests de qualité de la codification, mieux identifier les zones de flou, mesurer à partir des questionnaires actuels d'enquête la "valeur ajoutée marginale" de chacune des douze questions de référence, tester le degré de pertinence des outils de codification automatique, en particulier lorsque les questionnaires d'enquête sont quelque peu, voire très allégés. Il s'agit par là de réunir les matériaux qui permettront l'élaboration différenciée des quelques standards de qualité de référence que nous avons suggérés, et d'arbitrer de façon suffisamment éclairée pour chacun entre préoccupations de coût et de qualité.
- b) Dans une perspective plus longue, investir en recherches, notamment sémantiques et linguistiques, dans les principaux domaines où la société change, où les représentations sociales "travaillent". Il s'agit d'analyser les vocabulaires utilisés par les enquêtés, les glissements d'appellations, le sens mouvant des mots : lesquels apparaissent relativement robustes, ou au contraire fuyants, pour bien identifier les réalités socioprofessionnelles sous-jacentes ? Ces travaux devraient porter en particulier sur les divers métiers du tertiaire -qu'ils soient administratifs ou de service-, et d'un autre côté sur les statuts à la frontière du salariat, en "semi-subordination". En l'absence d'un tel corpus de recherche, les quelques suggestions opératoires formulées dans ce rapport demeurent bien timides, et à moyen terme il est probable que l'INSEE devra s'être donné les moyens d'aller sensiblement plus loin.
- c) Investir aussi sur la question d'une nomenclature comparative européenne. Il serait souhaitable d'inciter Eurostat à anticiper dès maintenant cette question à laquelle il se trouvera

inéluçtablement confronté, et de soutenir et contribuer activement à ses efforts en mettant à sa disposition les compétences et la longue expérience dont nous disposons.

- d) Investir enfin sur le thème du classement socioprofessionnel des ménages et des familles : il s'agit là de questions plutôt délaissées actuellement, alors que la nomenclature des CS paraît dans leur cas moins puissante et assurée que pour la catégorisation sociale des individus ; aussi des investigations renouvelées seraient-elles à conduire.

2. Etre plus proche de nos publics

Les entretiens que nous avons conduits nous ont fait percevoir en outre une relative méconnaissance par l'INSEE des publics utilisateurs de la nomenclature des CS, et une perception assez faible des difficultés auxquelles ils peuvent être affrontés, y compris même lorsqu'il s'agit de publics très proches de nous, tels que les statisticiens des SSM. Notre seconde recommandation générale est donc de mieux "coller" à nos utilisateurs, d'être davantage à leur écoute, que ce soit par le développement de partenariats de travail méthodologique, dans nos pratiques de diffusion, ou d'assistance.

- a) Partenariats méthodologiques en particulier avec les praticiens privés d'enquêtes par sondage, pour aboutir à une normalisation accrue -d'intérêt mutuel- de la codification de la CS.
- b) Diffuser à un niveau de détail sensiblement accru (en particulier en 15 postes, voire davantage selon les problématiques étudiées) les résultats de nos travaux statistiques dans les supports de diffusion "grand public" que sont INSEE-Première, Données Sociales, les TEF, les fascicules du recensement (fascicules "verts" notamment). Au regard en particulier du très grand délai qui souvent sépare la sortie d'un INSEE-Première et la mise à disposition complète des données sur support papier ou informatique, il serait utile de concevoir la parution rapprochée de plusieurs supports légers.
- c) Fournir un service plus complet, plus suivi, plus fiable à ceux des utilisateurs qui sont eux-même producteurs de données. Les besoins exprimés devraient conduire à réinscrire au catalogue des publications de l'INSEE les principaux manuels de codification de la CS actuellement épuisés, à développer des versions plus élaborées sur CD-ROM, peut-être sur serveur pour quelques utilisateurs, et enfin à proposer à l'intention de nos collègues des SSM un interlocuteur (par exemple de l'unité Méthodes Statistiques) susceptible de disposer d'un minimum de temps pour les épauler lorsqu'ils ont à concevoir une opération statistique nouvelle nécessitant le recueil de la CS.

3. Quelques modifications pourraient être mises en oeuvre à bref délais

Nous avons enfin identifié quelques changements techniques susceptibles d'être instruits assez rapidement, et qui permettraient de remédier à certaines des gênes ou critiques exprimées par les interviewés. Sans les reprendre exhaustivement, il nous paraît utile d'attirer notamment l'attention sur les points suivants :

- a) Tout en rectifiant de façon relativement marginale le niveau d'agrégation en 8 postes (1er chiffre de la CS), élaborer un nouveau niveau intermédiaire d'agrégation en 15 postes au maximum, niveau qui serait systématiquement privilégié par l'INSEE. Cette recommandation nous paraît mériter un examen prioritaire.
- b) Décomposer quelques postes détaillés de la CS pour les employés, en créant un poste spécifique pour les "agents de service" des trois fonctions publiques, et en regroupant les agents privés de surveillance avec les personnels de service direct aux particuliers ; cette décomposition est la condition minimale pour parvenir ensuite, au niveau à 15 postes, à effectuer une discrimination acceptable, qui est très fortement demandée, entre deux grands niveaux de qualification des employés.

- c) Reclasser instituteurs et professeurs des écoles, au sein du groupe "cadres, enseignants, et professions intellectuelles supérieures".
- d) S'efforcer de regrouper tous les non salariés non agricoles qui ne relèvent pas des "professions intellectuelles supérieures" avec le groupe des "artisans et commerçants", et distinguer en son sein dans une CS spécifique les indépendants n'occupant pas de salariés.
- e) Examiner l'éventualité de constituer une CS spécifique pour les personnes en situation d'extrême précarité et ne pouvant se prévaloir d'une identité professionnelle reconnue, ainsi que pour les chômeurs de très longue durée dont l'ancienne qualification serait totalement obsolète.
- f) Alléger et simplifier le niveau détaillé de la CS pour les agriculteurs d'une part, les ouvriers d'autre part, lorsque ces distinctions ont perdu leur pertinence ou lorsque leur repérage statistique apparaît par trop incertain.

Dans une perspective à un peu plus long terme, rappelons aussi le besoin, d'une part de mieux isoler les professions des services, d'autre part de distinguer selon deux ou trois niveaux hiérarchiques parmi les cadres.

4. Formaliser certaines nomenclatures complémentaires

Dans la mesure où la CS continue à bien répondre aux besoins de catégorisation sociale de nos utilisateurs, ils ne manifestent aucune demande de catégorisation nouvelle qui lui soit alternative. De ce fait, il n'y a pas aujourd'hui pour l'INSEE, en tant qu'institution publique, utilité à engager des investigations à ce sujet. Ce propos ne vise bien entendu pas les chercheurs, qui ont davantage qu'il y a vingt ans les moyens, selon leurs disciplines et leurs références théoriques, d'investir dans telle ou telle voie, et le cas échéant s'efforcer pour leur propre usage de définir une classification commune à plusieurs pays ; ce peut donc être un motif supplémentaire pour que l'INSEE mette à dispositions des fichiers codifiés selon la CITP, puisque ces classifications communes sont d'une façon ou d'une autre articulées avec la nomenclature internationale des professions.

En revanche, le besoin est clairement exprimé que l'INSEE procède à un investissement plus poussé en vue d'officialiser des codes ou nomenclatures complémentaires que les utilisateurs pourraient en cas de besoin articuler "en croisement" avec la CS ; ces nomenclatures devraient être utilisées pour les principales sources de l'INSEE, y compris les recensements. Trois propositions nous paraissent à cet égard mériter examen.

- a) Une nomenclature explicite du degré de précarité des situations professionnelles. Celle-ci ne saurait se limiter à lister les situations particulières d'emploi considérées "administrativement" comme précaires : apprentissage, stages, intérim, contrats saisonniers, contrats à durée déterminée... Il conviendrait en revanche de s'approcher du plus possible de la représentation spontanée qu'en ont les intéressés, où par exemple le temps partiel subi, tout au moins dans les commerces et les services, viendra en bonne place. Peut-être faudrait-il réfléchir à une batterie de questions autour d'une part de l'ancienneté dans l'emploi (ou le cas échéant dans le métier) - ou de l'ancienneté de recherche d'emploi- et d'autre part du risque ressenti de perdre son emploi à relativement brève échéance ?
- b) Une nomenclature explicite du statut d'occupation, distinguant à la fois entre indépendants, aides familiaux et salariés, et parmi ces derniers entre statut public (éventuellement ventilé entre Etat et collectivités locales ?) et statut privé (là encore éventuellement ventilé entre grandes et petites entreprises ?). Une nomenclature de ce type était jadis formalisée dans les anciens recensements de la population, où elle servait entre autres avant la réforme de 1982 à la codification de la CS, mais donnait lieu aussi à utilisation autonome. Il serait bien utile, pour ceux de nos publics qui éprouvent le besoin d'opérer des distinctions de nature institutionnelle au sein des CS, par exemple s'ils portent attention aux conditions institutionnelles de formation

et de revalorisation des salaires et revenus d'activité, ou de constitution des droits à retraite, de pouvoir croiser les données avec cette variable statut d'occupation.

- c) Rappelons enfin la demande formulée que l'INSEE réinvestisse sur une nomenclature de catégories de ménages pouvant être croisée avec la CS. Celle-ci devrait pouvoir prendre en compte à la fois le type de ménage (avec ou sans conjoint), le statut d'activité des deux conjoints (actif, actif à temps partiel, inactif, retraité), le nombre d'enfants, comme la position dans le cycle de vie afin notamment de mieux prendre en compte à la fois, si besoin est, enfants présentement à charge et enfants qui ne le sont plus.

Annexe : Sommaire du rapport

Présentation

Première partie : Synthèse des interviews

- I. Responsables des politiques sociales
- II. Partenaires sociaux
- III. Presse
- IV. Organismes de recherche
 - 4.A. Chercheurs de la sphère sociale
 - 4.B. Chercheurs de la sphère travail
- V. Praticiens du privé
- VI. Organismes régionaux en Languedoc-Roussillon
- VII. Statisticiens du secteur public
- VIII. Sphère internationale

Points saillants de la synthèse des interviews

Deuxième partie : Synthèse des principaux besoins et propositions

- I. Les fondements de l'utilisation de la CS
 - A. La CS : un "langage" naturel et familier à tous
 - B. Portée et limites d'emploi de ce langage
 - C. Les principaux "manques" de la CS
- II. Les usages et les modes d'emploi de la CS
 - A. Types d'utilisation
 - B. Modes d'utilisation
- III. Améliorations possibles de la CS
 - A. Propositions susceptibles d'un arbitrage prochain
 - B. Suggestions nécessitant examen à tête reposée
 - C. Les niveaux plus agrégés de la nomenclature des CS
- IV. Les procédures opératoires de codification
 - A. Les pratiques à l'INSEE
 - B. Les pratiques à l'extérieur de l'INSEE
 - C. Expliciter quelques standards différents de qualité
- V. Conclusion** et relevé des principales recommandations

ANNEXES

Direction des statistiques démographiques et sociales

Département emploi et revenus d'activité

Division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus

Bal électronique DG75-F220

NOTE

Dossier suivi par :
Jean-Louis LHERITIER
Tél. : 01 41 17 54 31
Fax : 01 41 17 39 88
Messagerie : jean-louis.lheritier@insee.fr

Paris, le 11 avril 2000
N° 126 /F220

Objet : Recensement rénové de population - les perspectives des sources administratives en matière de connaissance de l'emploi (PCS, CS, NAF).

Les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations gérées par la division de l'exploitation des fichiers administratifs (EFA) de l'Insee sont au nombre de quatre :

- les fichiers de paie des agents de l'Etat ;
- les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ;
- les bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales des URSSAF (EPURE) ;
- les déclarations des mouvements de main-d'oeuvre (DMMO).

L'enquête sur la structure des emplois, dont les résultats seront désormais obtenus à partir des DADS, est supprimée depuis l'année 1999.

Compte tenu de leur objet (suivre les entrées et les sorties) et de leur champ restreint (les établissements de plus de 50 salariés du secteur privé), il ne sera pas question ici des DMMO.

La division EFA gère également une enquête statistique sur les effectifs auprès de toutes les collectivités locales. Par rapport aux DADS des collectivités locales, cette enquête fournit un descriptif plus précis des effectifs par qualification (qualification fondée sur une nomenclature spécifique des emplois).

Il convient de noter que les quatre sources présentées ci-dessous ne concernent que les salariés.

Un tableau de synthèse figure en fin de note.

1. Les fichiers de paie des agents de l'Etat.

Les fichiers annuels de paie des agents de l'Etat, complétés tous les deux ans par une enquête complémentaire, constituent une source en principe exhaustive sur l'emploi et les rémunérations des agents civils et militaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat. De nombreuses données individuelles sur les fonctionnaires sont disponibles et notamment :

- la PCS, codifiée par l'INSEE à partir des corps et grades des agents titulaires et de l'emploi détaillé des non titulaires ;
- la commune de travail, codifiée par l'INSEE à partir des libellés des postes d'affectation presque exhaustivement sauf pour les personnels de la Défense.

La codification de l'identifiant de l'établissement de travail (le SIRET)³⁸ a été expérimentée dans les directions régionales de l'Insee de Bretagne et de Languedoc-Roussillon. Elle devrait être étendue à toutes les directions régionales au cours des années 2000 et 2001. Outre le fait qu'elle permettrait de localiser très finement les emplois, elle fournirait également des données par activité économique (NAF). La qualité de ces informations dépendrait de celle du répertoire Sirène secteur public.

2. Les DADS.

Les DADS sont des déclarations annuelles que tous les employeurs sont tenus de déposer en début d'année aux organismes sociaux et à la direction générale des impôts. Chaque établissement employeur décrit ainsi, salarié par salarié, un grand nombre de données sur la personne, l'emploi occupé et les rémunérations.

Les DADS sont actuellement exploitées par l'INSEE pour tous les secteurs, à l'exception de l'agriculture, de l'Etat et des services domestiques (l'exploitation couvre donc les collectivités locales). A partir de 2003, le secteur agricole sera exploité en statistique.

Les déclarations fournissent notamment, pour chaque salarié :

- ses sexe et âge ;
 - des données de localisation, au lieu de résidence et au lieu de travail (adresse de l'établissement employeur³⁹ au répertoire Sirène) ;
 - des données de qualification :
 - une CS à deux chiffres codifiée par l'INSEE principalement à partir d'un libellé décrivant le poste occupé (ce libellé n'est pas suffisamment précis pour codifier la PCS) ;
 - la PCS-ESE pour les employeurs de plus de 20 salariés du secteur privé depuis 1998, celle-ci étant facultative pour ceux de 19 salariés et moins ; cette obligation est trop récente pour pouvoir tirer un bilan définitif du comportement de réponse des entreprises.
- A terme, une autre piste existe pour obtenir la PCS-ESE : l'indication de la convention collective et du coefficient du salarié. Mais actuellement, aucune table des conventions n'a été officialisée et il est probable que ces données resteront facultatives.
- et, de façon facultative, la nomenclature des emplois territoriaux (NET) pour les collectivités locales, à partir de laquelle la CS seule peut être codifiée ; actuellement, une part très faible des collectivités locales renseigne cette variable ;
 - d'autres données sur l'emploi : dates d'emploi, condition d'emploi (temps complet/partiel), le nombre d'heures rémunérées.

³⁸ Dans les seuls fichiers de paie des agents de l'Etat (hors établissements publics et enquête complémentaire), soit l'essentiel des personnels de l'Etat *stricto sensu*.

³⁹ Le niveau établissement, un instant menacé, figurera dans la nouvelle DADS, dite DADS-unifiée.

Au niveau géographique fin, les DADS peuvent souffrir parfois de quelques insuffisances, du fait des « trous de collecte » et du regroupement des déclarations. A l'avenir, ces phénomènes feront l'objet de traitements particuliers visant à réduire leur impact. Les trous de collecte ne concernent actuellement que de petites unités ; à partir de 2003, l'exploitation rénovée des DADS fournira un contrôle continu de l'exhaustivité de la collecte. Depuis 1998, le regroupement des DADS fait l'objet à l'Insee d'un travail de dégroupement, dans les directions régionales et dans les pôles DADS (réaffectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise) ; à l'avenir, ces tâches seront de la responsabilité d'un projet particulier de connaissance locale des établissements et de l'emploi (CLAP).

3. L'enquête sur les effectifs des collectivités locales.

Elle couvre toutes les collectivités locales et les établissements publics (administratifs ou industriels et commerciaux) qui en dépendent⁴⁰.

Elle fournit la ventilation des emplois par :

- d'une part, sexe, condition d'emploi (temps complet/partiel), titulaires/non titulaires (1er volet de l'enquête) ;
- d'autre part, par cadre d'emploi, regroupement des grades de la NET, ne permettant que de coder la CS (2ème volet).

Les deux types de critères ne peuvent être croisés.

L'enquête est actuellement conduite au niveau du SIREN (entreprise). La localisation précise des emplois ne peut donc être assurée pour les collectivités ayant des implantations sur plusieurs communes.

A partir de l'année 2001 (effectifs 2000), une enquête rénovée sera lancée. En 2002, un troisième volet permettra de connaître la ventilation des effectifs totaux (sans aucun détail) par commune et/ou établissement. Une étude de faisabilité sera conduite au cours du second semestre 2000 sur ces aspects.

Dans le meilleur des cas, à partir des données du répertoire Sirène, les variables d'activité (NAF) et de localisation fine seront disponibles, avec la qualité de Sirène. Dans l'autre cas, seul un effectif salarié total par commune sera connu.

4. La source EPURE.

Elle couvre tous les établissements (y compris Etat et collectivités locales), à l'exception de ceux affiliés à la mutuelle sociale agricole, soit 94 % des effectifs salariés totaux.

Elle est exploitée au niveau national depuis 1996. Le travail d'apurement de la source par les gestionnaires de l'INSEE porte actuellement surtout sur le secteur privé.

Elle ne fournit que des données trimestrielles sur les établissements (et non pas sur les salariés pris individuellement), à savoir :

- l'effectif salarié présent en fin de trimestre ;
- l'effectif rémunéré au cours du trimestre (mensuel moyen du trimestre pour les établissements de plus de 10 salariés) et la masse salariale ;
- selon l'activité économique (NAF) et la localisation fine du répertoire Sirène.

⁴⁰ Les hôpitaux et les maisons de retraite, les chambres de commerce, de métiers ou d'agriculture en sont exclus. Ils figurent dans les DADS.

Il pourrait être envisagé d'exploiter à terme les déclarations de la mutuelle sociale agricole. Une mission de l'INSEE est en cours à ce sujet.

Tableau de synthèse :

Source	Champ*	SIREN	SIRET (NAF et lieu de travail)	niveau salarié	CS	PCS	commune de travail des salariés	commune de résidence des salariés
F. de paie de l'Etat	Etat	en cours	en cours	oui	oui	oui	oui	oui**
DADS	sauf agric. & Etat	oui	oui	oui	oui	privé > 20 salariés	oui	oui
Enquête COLTER	Collectivités locales	oui	2002 ?	non	oui	non	2002 (eff. total)	non
EPURE	sauf MSA	oui	oui	non	non	non	oui	non

* NB : les sources sont exhaustives sur le champ indiqué.

** code postal de la commune

Direction des statistiques démographiques et sociales
 Département des Prix à la consommation, des Ressources et des Conditions
 de vie des ménages
 Division Logement

NOTE

Dossier suivi par :
 Martine Neiss
 Tél. : 01 41 17 54 97

Paris, le 3 mai 2000
 N° 63/F330

**Objet : Contribution au groupe de travail CNIS sur le questionnaire du recensement rénové
 relatif au thème du Logement.**

Dans le but d'éclairer la prise de décision sur le questionnement Logement du RRP, voici les enseignements que l'on peut tirer de l'exploitation de l'enquête logement de 1996. Ils sont présentés sous deux angles: d'abord, en attendant les résultats du RP 1999, ce que donne l'EL 1996 sur les questions telles qu'elles ont été posées au RP, pour aider à juger de leur pertinence; ensuite, un rapide bilan des questions de l'EL 1996 sur la qualité des logements, qui fait ressortir la difficulté, sinon l'impossibilité de dégager un petit nombre de questions simples dans le domaine.

1. Les caractéristiques du logement à partir des variables du RP99

Source : enquête Logement 1996

Fin 1996 : environ 23,3 millions de résidences principales.

SURFACE DU LOGEMENT

Répartition des résidences principales selon la surface habitable en 1996

(surface habitable : y compris les pièces annexes utilisées par le titulaire du logement, en dehors des pièces professionnelles)

Surface habitable	en %		
	Ensemble des résidences	Habitat individuel	Habitat collectif
moins de 40 m ² (*)	8	1	16
de 40 à moins de 70 m ²	24	12	39
de 70 à moins de 100 m ²	36	37	35
de 100 à moins de 150 m ²	24	36	9
150 m ² et plus	8	14	1

*parmi les logements de moins de 40 m² :
 un quart a moins de 25 m² - 19% ont entre 25 et 30 m² et 56% plus de 30 m²

INSTALLATIONS SANITAIRES

- Fin 1996, 3,4% des logements ne disposent pas de salle d'eau (pièce réservée à la toilette, contenant une douche ou une baignoire). 13% de ces logements ont une douche ou une baignoire installée dans une pièce destinée à un autre usage.
- 84,1% des logements disposent d'une seule salle d'eau, 12,5% de deux ou plus.

W-C

97% des logements disposent de W-C (à l'intérieur du logement) en 1996.

EVACUATION DES EAUX USEES

80,5% des logements sont raccordés au réseau public de tout à l'égout en 1996.

MOYEN DE CHAUFFAGE DU LOGEMENT

- 21,5% des logements sont équipés en chauffage central collectif (y compris chauffage urbain).
- 42,5% : chauffage central individuel
- 17% : chauffage électrique individuel
- 18% ne disposent pas du chauffage central (ou équivalent) mais ils sont équipés d'appareils indépendants.

GARAGE- BOX - PARKING

62% des ménages disposent d'un emplacement privatif de stationnement situé dans l'immeuble ou la propriété.

(garage ou box : 50% - parking souterrain : 4,1% - parking en plein air : 7,2% - ni garage, ni box, ni parking : 38,4%)

2. Les variables relatives à la qualité de l'habitat dans l'enquête Logement.

On peut distinguer deux types de données qui permettent d'appréhender la notion de confort dans l'enquête Logement :

- **les données objectives** : il s'agit d'éléments descriptifs tels que la taille du logement (nombre de pièces et surface habitable, existence et surface de la cuisine, pièces annexes et pièces professionnelles éventuelles), le mode de chauffage, l'équipement sanitaire, la présence de dépendances (véranda, balcon, jardin, cave, garage, grenier), la présence d'un ascenseur pour les immeubles collectifs, etc..Le nombre de chambres du logement et la hauteur sous plafond de la pièce principale seront demandés en 2001.

-**les données d'opinion** : on s'intéresse au jugement que porte le ménage sur ses conditions de logement.

2.1 Les critères objectifs

2.1.1 les indicateurs traditionnels :

*l'équipement sanitaire (en 1996)

- 0.1% des logements n'ont pas l'eau courante.

- 2,7% pas de W-C (à l'intérieur de logement).

- 4% des logements ne disposent pas du confort sanitaire de base (: W-C intérieurs et douche ou baignoire) ; ce qui représente environ 900 000 logements, soit 1,6 millions d'individus concernés (un sur deux est âgé de 60 ans et plus). Le manque de confort concerne davantage les personnes vivant en maison que celles en appartement : 40% des individus privés du confort sanitaire vivent en maison située en zone rurale, 30% en maison située en zone urbaine, les autres vivant en appartement en ville.

⇒ amélioration considérable de l'équipement sanitaire de base (15% des logements privés du confort sanitaire en 1984).

⇒ apparition de nouveaux critères : en 1996, 12,5% des logements disposent de deux salles de bain ou plus contre à peine plus de 5% en 1984. Ce taux atteint 46% des logements récents qui comportent plus de 4 pièces

*l'équipement en chauffage central :

En 1996, plus de 8 logements sur dix sont équipés du chauffage central ou son équivalent, Toutefois, dans beaucoup de cas, les logements sans chauffage central disposent d'appareils indépendants qui peuvent remplir les mêmes exigences.

L'équipement en chauffage central reste-t-il un critère de qualité pertinent ?

En maison individuelle, le chauffage central apparaît discriminant : 46% des ménages les plus pauvres (le revenu total du ménage est rapporté à une échelle d'unités de consommation afin de tenir compte de la taille du ménage) ne bénéficient pas du chauffage central contre 7% des plus riches (cf. Insee première n°563, janvier 1998 - D. Le Blanc, L. Omalek).

*les indicateurs de peuplement : calculés à partir de la mise en relation du nombre de pièces ou de la surface et de la composition du ménage.

En 1996, 2,4 millions de logements, soit 10,5% du parc, peuvent être qualifiés de «surpeuplés». Rare dans l'habitat individuel, le surpeuplement concerne en revanche plus d'un ménage sur cinq dans le collectif. Il augmente avec la taille de la famille : dans le parc collectif, près de 40% des familles de 5 personnes ou plus auraient besoin d'au moins une pièce supplémentaire pour atteindre la norme (cf. Insee première n° 563)

*la présence de dépendances

Fin 1996, 32% des logements ont un balcon ou une loggia (taux qui atteint 50% dans le collectif).

55% des ménages disposent d'un jardin, d'un terrain ou d'une cour réservé à leur usage personnel (94% des ménages en habitat individuel, 6% en collectif).

56% des logements possèdent une cave ou d'un local privatif en sous-sol : 52% des maisons et 63% des appartements.

60% des logements individuels possèdent un grenier ou des combles; 38% de ceux-ci sont aménageables en pièces d'habitation (une question sur les sous-sols aménageables est ajoutée dans le questionnaire 2001).

Parmi toutes les dépendances, seule l'existence d'un balcon a un impact significatif sur la formation des loyers dans le secteur locatif libre de l'habitat collectif.

2.1.2 les indicateurs complémentaires, ajoutés à l'EL 1996 :

variables relatives à l'état et l'entretien du bâti, la qualité des installations (installations électriques, sanitaires, de chauffage), la sécurité.

Quelques résultats chiffrés à partir des variables pertinentes quant à la formation des loyers dans le secteur locatif libre (habitat collectif):

- Entretien des façades

*état du revêtement, aspect extérieur de la façade principale

en %

Bon, comme neuf	23
Bon	37
Moyen, avec des traces de salissures	29
Médiocre, avec des fissures ouvertes ou un revêtement dégradé	10
Mauvais : immeuble insalubre ou menaçant de tomber en ruine	1

- Qualité de l'installation électrique

Dans 78% des logements, toute l'installation électrique (non pris en compte des appareils électroménagers, audiovisuels ou électriques mobiles) est encastrée. Dans 18% des logements, l'installation n'est pas intégralement encastrée et une partie est protégée par des baguettes. Enfin, certains fils ne sont pas protégés dans 4% des logements. Dans ces deux derniers cas, 84% des logements ont été construits avant 1961.

- Sécurité dans les immeubles collectifs

*Présence d'un gardien dans l'immeuble

en %

OUI		NON
réside dans l'immeuble	ne réside pas dans l'immeuble	
21	22	57

*Dispositif de sécurité conditionnant l'accès à l'immeuble

en %

Interphone ou digicode	60
Ouverture de la porte commandée de l'intérieur, mais sans interphone	4
Simple serrure à clef	5
Pas de dispositif de sécurité	31

Dans le questionnaire de l'enquête Logement 2001, des questions relatives à la qualité de l'isolation thermique et de la ventilation sont ajoutées.

2.2 Les critères plus subjectifs

2.2.1 La nuisance sonore

2 types de questions : fréquence et origine des bruits perçus le jour et la nuit d'une part, le jugement des ménages sur l'insonorisation d'autre part.

Le sentiment d'une insuffisance d'insonorisation apparaît essentiellement lié au caractère collectif ou individuel du logement et à son année de construction. En 1996, 49% des ménages jugent l'isolation phonique de leur logement bonne, mais 20% la jugent médiocre. Ce sentiment culmine dans les immeubles collectifs construits entre 1949 et 1967. En revanche, les habitations construites dans les 15 dernières années, avec des normes d'isolation plus strictes, semblent mieux convenir aux ménages : 15% des résidents en immeubles collectifs et 4% en maison individuelle s'en plaignent (cf. Insee première n°563).

2.2.2 La qualité des installations de chauffage

En 1996, parmi les ménages qui ont emménagé dans leur appartement depuis plus d'un an, 11% déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver. Parmi les raisons évoquées, 51% des ménages déclarent l'insuffisance de l'installation, 28% une panne.

2.2.3 Les questions d'opinion concernant les difficultés ressenties par le ménage dans son logement, son immeuble et son quartier : questions introduites en 1996.

On propose au ménage une liste de problèmes auxquels il peut être confronté. Ces difficultés sont classées en trois catégories selon qu'elles concernent le logement, l'immeuble et le voisinage immédiat.

exemple de question posée :

« êtes-vous confronté à un ou plusieurs des problèmes suivants dans votre logement ? »

(plusieurs réponses sont possibles parmi les suivantes)

- 1 - Logement trop petit
- 2 - Logement trop grand
- 3 - Equipements sanitaires ou installations de cuisine insuffisants
- 4 - Chauffage insuffisant ou mal adapté

- 5 - Logement trop vétuste
- 6 - Fissures ouvertes dans les murs, le toit, les planchers, plâtre écaillé (à l'intérieur du logement)
- 7 - Fenêtres, portes, sol en mauvais état
- 8 - Problèmes d'humidité, d'infiltration d'eau, ventilation du logement insuffisante
- 9 - Sécurité d'accès au logement insuffisante
- 10 - Loyers ou remboursements d'emprunts trop élevés
- 11 - Charges locatives ou de copropriété trop élevées
- 12 - Impôts locaux trop élevés
- 13 - Aucun de ces problèmes

Le bilan des études réalisées à partir de ces variables fait ressortir :

- l'apport de ces questions aux analyses de type économétrique (étude sur le pouvoir explicatif de ces variables vis-à-vis des comportements des individus en matière de logement) n'est pas concluant.
- l'impact de ces variables dans la formation des loyers n'est pas significatif (cf. note n°161/F330).

Finalement, ces questions sont sans doute trop subjectives et leur formulation (liste de modalités négatives pour la majorité) incite peut-être le ménage à énumérer davantage de problèmes qu'il ne l'aurait fait en réponse à des questions plus neutres.

Par conséquent, pour l'enquête Logement 2001, ces questions sur les appréciations des ménages seront allégées ; les ménages devront classer en bon, moyen ou médiocre une liste d'indicateurs.

Bibliographie:

"Les ménages et leurs logements", *Insee Première* n°562, décembre 1997.

"Les conditions de logement fin 1996", *Insee Première* n°563, janvier 1998.

"Les conditions de logement des ménages : exploitation de l'enquête logement 1996-1997", *Insee Résultats* n°622-623, *Consommation Modes de vie* n°97-98, novembre 1998.

"Les revenus et le coût du logement en 1996 », *Profils*, Insee et Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement du Nord-Pas-de-Calais, n°3, février 1999.

"Le logement des ménages pauvres", *Données sociales*, 1999.

"L'occupation des logements depuis 1945", *Données sociales*, 1999.

"Les déménagements forment la jeunesse", *Insee Première* n°647, mai 1999.

"De l'histoire individuelle à la structure des ménages", *Insee Première* n°649, mai 1999.

"Les conditions de logement en Ile-de-France", Insee Ile-de-France, Iaurif, direction régionale de l'Équipement Ile-de-France, juin 1999.

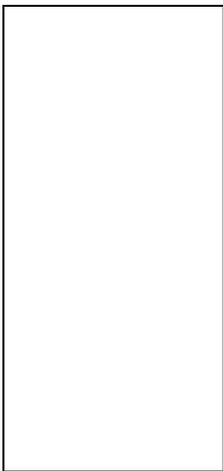
"Les conditions de logement en Rhône-Alpes", Les dossiers de l'Insee Rhône-Alpes, n°131, juin 1999.

"L'accès au parc locatif social", "Le secteur privé, une solution pour les ménages franciliens à bas revenu ?", "La copropriété et les ménages à bas revenus", *Les cahiers de l'aurif*, juin 1999.

"Les propriétaires occupants", "Les propriétaires bailleurs personnes physiques", dossiers 2 et 3 du *Rapport à la Commission des Comptes du Logement*, 1999.

"Les effets de l'existence du parc HLM sur le profil de consommation des ménages", *Economie et Statistique*, 1999.

Copie : David Le Blanc, François Dubujet, Anne Laferrère, Liliane Lincot.
Pour information : Baudoin Seys



DIRECTION
Directeur Régional

NOTE

Dossier suivi par :
Pierre MULLER
Tél. : 03 83 91 85 53
Fax : 03 83 40 45 61
Messagerie : pierre.muller@insee.fr

NANCY, le 11 MAI 2000
N° 043 /DIR/PM/IS

PROPOSITIONS POUR LE RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION

Evolutions en matière de questionnement sur le logement et l'habitat

Le logement constitue un aspect essentiel du recensement de la population. Ce thème occupe en effet une place importante dans le questionnaire, à travers la « feuille logement » (FL) d'une part, le « dossier d'immeuble collectif » (DIC) d'autre part. Il a d'ailleurs fait l'objet d'enrichissements lors du recensement de mars 1999 par rapport aux recensements précédents (surface du logement, année d'emménagement, évacuation des eaux usées, disponibilité d'un parking, installations sanitaires). Certes, les enquêtes nationales « logement » de l'INSEE, réalisées tous les quatre ou cinq ans, apportent une masse d'informations nettement supérieure à celle du recensement de la population mais ces enquêtes ne permettent pas, même en cas de suréchantillonnage, de fournir des informations à des échelons géographiques aussi fins que les recensements de la population. **En ce sens, ces deux dispositifs sont complémentaires et non concurrents**, situation qui perdurera avec le recensement rénové : l'enquête nationale « logement » est un outil incomparable pour disposer d'informations permettant d'analyser la satisfaction des ménages vis-à-vis de leur habitat, le coût du logement, le taux d'effort, l'investissement en logement...mais sans pouvoir cerner en règle générale ces caractéristiques à un niveau fin; le recensement de la population fournit des données nettement moins nombreuses, en particulier sur les occupants, mais avec un découpage géographique sans équivalent.

Dans le cadre des réflexions sur le recensement rénové de la population, **un certain nombre d'observations ou de critiques sur le thème du logement ont été émises par les groupes de travail mis en place par le CNIS en 1999**. Elles portent sur des aspects variés, notamment la typologie de l'habitat, l'appréhension du logement social, le repérage des logements vacants, les questions sur le confort des logements, l'introduction d'éléments relatifs à l'environnement et à l'état des bâtiments ou encore de données financières, notamment sur les aides au logement. Il convient donc dans un premier temps de procéder à une synthèse de ces remarques et observations, issues de travaux où des spécialistes du logement étaient présents. Cette synthèse servira de matériau de base pour avancer dans la seconde partie de la note un ensemble de propositions pour le questionnaire du recensement rénové.

Plan de la note

Introduction.....	155
I. Synthèse des observations des groupes de travail	157
1-1 caractérisation du logement.....	157
1-2 indicateurs sur l'état et la qualité du logement/bâtiment.....	158
a. <i>Les indicateurs de confort des logements</i>	158
b. <i>Equipement des ménages en NTIC</i>	158
c. <i>Indicateurs sur l'état et l'environnement des immeubles</i>	158
1-3 le problème du logement social	159
1-4 les logements à usage mixte	159
1-5 le repérage des logements vacants.....	160
1-6 la surface des logement	160
1-7 caractéristiques des logements occupés antérieurement	160
1-8 améliorer le repérage "terrain" de l'immeuble.....	161
1-9 données financières.....	161
1-10 réorganisation du questionnement	161
II. Propositions.....	162
2-1 les principes directeurs des propositions.....	162
2-2 l'économie générale du questionnaire	163
a. <i>Variables au niveau du logement</i>	163
i. questions supprimées de la FL.....	164
ii questions ajoutées à la FL.....	164
iii. Questions enrichies ou reformulées.....	164
iv. Trois points particuliers.....	165
b. <i>Variables au niveau de l'immeuble (DIC et FL)</i>	166
i. questions supprimées du DIC.....	166
ii. Quelques points particuliers.....	166
2.3 propositions au niveau de la base de données "immeubles".....	168
a. <i>Typologie des immeubles</i>	169
b. <i>Etat et environnement de l'immeuble</i>	169
c. <i>La question du parc locatif social</i>	169
2-4 synthèse des propositions	171

I. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Les trois groupes de travail (« statistiques infracommunales », « dynamique des territoires » et « caractérisation socio-démographique de la population ») ont tous, à des degrés divers, fait des observations sur le thème du logement et de l'habitat. Elles se recoupent d'ailleurs assez largement. **La synthèse proposée ici les résume en dix points principaux.**

1.1 Caractérisation du logement

Une critique assez récurrente porte sur le manque de finesse du type d'habitat dans le recensement. L'idée sous-jacente est de se rapprocher de la typologie utilisée par les professionnels de l'immobilier. La proposition la plus « achevée » a été faite par le groupe « dynamique des territoires » et elle consiste à affiner sensiblement la question 1 page 4 de la FL, et notamment pour les logements en maisons individuelles. Devraient ainsi être distinguées :

- ⇒ **les maisons individuelles isolées** (ou « individuel pur » dans la terminologie du ministère du logement);
- ⇒ **les maisons individuelles groupées;**
- ⇒ **les maisons individuelles de rue.**

L'intérêt d'une telle distinction est d'articuler la typologie des maisons individuelles avec les différents types de marchés de l'immobilier. On trouvera dans la contribution de M. GABILLARD une explicitation très claire de cette articulation. On notera par ailleurs que **la catégorie « ferme »** est isolée de celle de « maison individuelle », ce qui paraît pertinent *a priori*.

Dans le même ordre d'idées, **l'habitat collectif** pourrait être segmenté en deux catégories, la première décrivant les immeubles collectifs isolés (tours, barres...), la seconde les immeubles collectifs de rue. Toutefois, le critère déterminant n'est pas tant ici la relation au type de marché immobilier que la taille de l'immeuble. On notera en conséquence que cette seconde proposition concerne plus **l'immeuble** que le logement en tant que tel.

Par ailleurs, certaines propositions considèrent que le type de logement ne devrait plus faire l'objet d'une interrogation directe du ménage **mais figurer en page 1 de la FL, en étant rempli par l'agent recenseur.** Est évoqué de même le report au niveau du RIL de la question sur le type de logement (FL), en la transformant en une information **sur le type d'immeuble.** Nous reviendrons sur ces points lorsque nous traiterons de la réorganisation du questionnement (cf. point 1.10) et dans la seconde partie de la note.

1.2 Indicateurs sur l'état et la qualité du logement/bâtiment

De nombreuses remarques ont porté sur l'amélioration et l'enrichissement des questions concernant **le confort des logements d'une part, l'état et la qualité des bâtiments d'autre part.**

a. Les indicateurs de confort des logements

S'agissant des logements, les demandes portent surtout sur la rénovation et la modernisation des questions concernant les éléments de confort. Cette description dans la FL passe actuellement par l'intermédiaire des équipements sanitaires, ce qui paraît à la fois insuffisant et inadapté compte tenu de l'évolution des normes des logements. Il paraîtrait ainsi nécessaire d'introduire **des indicateurs plus qualitatifs** sur le confort des logements, prenant en compte par exemple la disponibilité de jardins privatifs, de terrasses ou encore de balcons... Il conviendrait d'ailleurs de s'inspirer de l'enquête « logement » pour rénover cette partie de la FL.

b. Equipement des ménages en NTIC

La question des NTIC est revenue plusieurs fois dans les réflexions des groupes de travail. Au niveau des ménages (FL), il est ainsi demandé d'explorer **des questions sur l'équipement en ordinateur et les connexions à des réseaux**, au même titre que les recensements précédents se sont intéressés à l'équipement en téléphonie ou encore en appareils ménagers. Toutefois, il n'est pas demandé que le recensement rénové intègre des questions sur l'usage des NTIC, celui-ci étant considéré comme relevant d'une enquête complémentaire.

c. Indicateurs sur l'état et l'environnement des immeubles

Le constat est le suivant : **les choix résidentiels des ménages ne sont plus déterminés uniquement par les caractéristiques du produit « logement » mais aussi, et de plus en plus, par des aspects liés à l'état de l'immeuble, à son environnement, à la proximité de transports collectifs, de commerces, de services...** A partir de là, des demandes fortes se sont exprimées pour enrichir le DIC ou le RIL d'éléments sur l'état et l'environnement de l'immeuble.

- * **état et qualité de l'immeuble** : niveau d'insonorisation et de vétusté, propreté et/ou dégradation des parties communes, accessibilité et sécurité, double vitrage, date du dernier ravalement... en plus des questions actuelles sur la présence de digicodes-interphones et d'ascenseurs.
- * **environnement de l'immeuble** : type de quartier, proximité d'un espace vert ou d'un square, nuisances sonores, proximité de transports collectifs, de commerces et de services...

Enrichir et rénover le questionnement sur la qualité des immeubles permettrait aux différents échelons d'intervention (communes, départements, régions, Etat) de disposer d'informations qualitatives et homogènes **sur l'offre de logements existants**, tout en identifiant et en permettant de suivre les segments du parc qui posent problèmes et dont certains font l'objet de politiques publiques spécifiques (parc social dégradé, parc social de fait, saturnisme, copropriétés dégradées...). On pourrait ainsi disposer d'outils afin de mieux orienter les politiques de réhabilitation ou de programmation de la construction.

Par ailleurs, il conviendrait de repérer **les caractéristiques d'équipement des immeubles par rapport au développement des NTIC**, par exemple en introduisant des questions sur le câblage des immeubles. Ce point est en quelque sorte le « pendant » de celui concernant les logements (cf. point 1.2-b).

1.3 Le problème du logement social

En l'état actuel, la FL comprend une question (Q7 de la page 4) sur l'appartenance du logement à un organisme HLM. **Le constat fait est triple**. En premier lieu, les réponses à cette question sont généralement de mauvaise qualité, les ménages ne sachant pas toujours si leur logement appartient ou non à un organisme HLM ou encore ils ne souhaitent pas se déclarer comme en faisant partie. En deuxième lieu, l'information demandée est insuffisante dans la mesure où elle ne s'appuie pas sur une typologie exhaustive et suffisamment détaillée du parc social. En troisième lieu, ce n'est pas au niveau de la FL que cette question est à poser mais elle devrait faire partie uniquement du DIC, l'information figurant également dans le RIL. Ajoutons, et ce point n'est pas sans importance, **que les résultats issus du recensement de la population sont généralement incohérents avec ceux de l'enquête annuelle sur le parc locatif social réalisée par le ministère de l'équipement**, alors que celle-ci sert de base au calcul de la DGF des communes.

Dans ces conditions, deux propositions sont faites :

- * **détailler davantage l'interrogation sur le type de bailleur social** : HLM conventionné, HLM non conventionné, bailleur social non HLM (société d'économie mixte en particulier), bailleur social privé;
- * **éliminer cette question de la FL, ne la conserver que dans le DIC et la reprendre dans le RIL**.

On notera immédiatement que ces deux propositions posent un certain nombre de problèmes, qui ne sont pas réellement évoqués par les groupes de travail, et en particulier : le conventionnement ne peut concerner qu'une partie des logements de l'immeuble (même remarque pour le non conventionnement), un même immeuble peut comprendre des logements sociaux et des logements qui ne le sont pas, la notion de bailleur social privé peut recevoir des acceptations différentes, on ne résout pas la question de l'articulation avec l'enquête du ministère de l'équipement... Nous reviendrons sur ces points dans la seconde partie de la note.

Des demandes se sont également exprimées pour mieux cerner **le statut de l'immeuble en termes de copropriété**.

1.4 Les logements à usage mixte

D'après le fichier de la taxe d'habitation (*nota* : le fichier EDF donnerait une information du même type), le nombre de logements à usage mixte (habitation et usage professionnel ou associatif) est élevé. **Il paraît donc important de pouvoir les repérer dans FL en ajoutant une question en ce sens, soit : votre logement est-il destiné à l'habitation uniquement, ou destiné à un usage mixte (habitation et local professionnel, habitation et activité associative) ?** On soulignera que c'est à juste titre que cette demande concerne la FL et non le DIC. Autre façon de souligner une certaine contradiction avec les propositions concernant le logement

social dans la mesure où la mixité des immeubles, comme nous l'avons mentionné plus haut, porte également sur le caractère social ou non des logements (sans parler du conventionnement).

1.5 Le repérage des logements vacants

Il est incontestable que le repérage des logements vacants pose problème dans le recensement de la population. En premier lieu, **la délimitation avec d'autres catégories de logements** n'est pas toujours facile à tracer, en particulier avec les résidences secondaires et les logements occasionnels. En second lieu, la notion de « logement vacant » du recensement est très large puisqu'elle recouvre tous les logements, destinés ou non à la vente ou à l'occupation et non occupés à la date où a lieu l'opération de recensement. Ces deux aspects sont d'ailleurs liés entre eux. Les propositions faites consistent à rechercher des voies d'amélioration pour mieux cerner la distinction entre logements vacants et résidences secondaires ou même logements occasionnels, étant entendu que ces derniers soulèvent également la question de la multi-résidence. **Néanmoins, les groupes de travail ne se sont pas penchés sur la notion même de « vacance » alors que celle-ci est loin d'être immédiate.** Sans développer ce point, qui serait également à traiter en dehors du groupe CNIS en lien avec ses éventuels impacts législatifs et réglementaires, les spécialistes de l'immobilier distinguent en effet plusieurs types de vacance, notamment la vacance dite « frictionnelle » et celle dite « structurelle ». Ces deux catégories de vacance se différencient par leur durée, leurs relations avec les marchés de l'immobilier, les caractéristiques du parc (état, environnement)... Au fond, la « véritable » vacance est celle qui appartient à la seconde catégorie. Cet aspect ne peut pas être totalement ignoré pour toute proposition concernant le repérage des logements vacants et nous y reviendrons dans la seconde partie de la note.

1.6 La surface des logements.

Cette partie de la FL a été introduite à l'occasion du recensement de mars 1999. Certains considèrent toutefois qu'il conviendrait de **détailler un peu plus les tranches retenues, en particulier pour les petits logements (moins de 40m²)**, particulièrement nombreux en zone urbaine et compte tenu du contexte général à la baisse des surfaces moyennes construites pour un même type de logement. Il est donc proposé d'introduire une tranche supplémentaire, soit les logements de moins de 25m² (la tranche suivante serait alors les logements dont la surface est comprise entre 25m² et 40 m²).

1.7 Caractéristiques des logements occupés antérieurement

La question sur l'année d'emménagement est reconnue comme une innovation importante du recensement de mars 1999. Toutefois, en plus du lieu de résidence antérieur (problème qui dépasse le cadre de cette note), **il paraîtrait intéressant de connaître les caractéristiques des logements occupés antérieurement, du moins lorsqu'il y eu déménagement un an auparavant.** L'objectif est de mieux appréhender les trajectoires résidentielles et les fonctions des différents segments du parc, donc de mieux identifier les types de logements à développer. Reste que cette proposition se heurte à plusieurs difficultés, au demeurant reconnues par « leurs auteurs » : alourdissement important du questionnaire socle dans la mesure où il faudrait repérer le type de logement, sa taille, la situation familiale de l'individu et son statut d'occupation, incertitude sur la qualité des réponses, risque de confusion entre individu et personne de référence du ménage...

1.8 Améliorer le repérage « terrain » de l'immeuble

Cette proposition se situe au niveau de l'immeuble (DIC) et elle vise à appréhender certaines caractéristiques comme **l'existence de plusieurs bâtiments à la même adresse, les conditions d'accessibilité, l'intégration ou non dans une cité...**

1.9 Données financières

Le recensement de la population ne comprend pas en l'état actuel de questions concernant les aides et le coût du logement. **Or, il est incontestable que les aides spécifiques au logement (APL, ALS, ALF...) constituent un élément déterminant pour analyser les dynamiques de peuplement et les mobilités résidentielles.** A ce titre, il peut sembler intéressant de connaître la situation des locataires en regard de ces aides, sous forme d'une question binaire du type : *bénéficiez-vous d'une aide au logement (APL, ALS, ALF) : oui, non ?* On notera que cette question serait également utile pour mieux appréhender le parc locatif social privé. D'autres propositions vont même plus loin, avec introduction des montants de loyers (loyers effectifs pour les locataires et même loyers imputés pour les propriétaires occupants (!)). Couplée avec la question sur les aides, cette proposition permettrait de mesurer le taux d'effort des ménages en matière de logement, si du moins on connaît par ailleurs leur revenu.

1.10 Réorganisation du questionnaire

Il s'agit d'un aspect important des propositions faites par les groupes de travail. Il s'appuie sur l'existence **de quatre types de « documents »**, à savoir le RIL, par ailleurs enrichi grâce au DIC rénové, le DIC rénové (toutes les informations du DIC ne seraient pas nécessairement reprises dans le RIL), une FL rénovée et un BI lui aussi rénové. S'agissant du logement et de l'habitat, seuls les trois premiers « documents » importent.

Dans ces conditions, il est suggéré d'organiser le questionnaire de la façon suivante :

- ⇒ **la FL rénovée** ne comprendrait plus les questions relatives au logement social, à l'année d'achèvement de la maison ou de l'immeuble et à l'évacuation des eaux usées. Par ailleurs, les questions relatives au confort des logements (cf. point 1.2-a) et à leur surface (cf. point 1.6) seraient enrichies, de même que seraient restructurées les questions sur les logements mixtes (cf. point 1.4). Par ailleurs, des questions afférentes aux NTIC et aux aides spécifiques au logement seraient introduites. Certaines caractéristiques des logements occupés antérieurement pourraient également être prises en compte. Enfin, la typologie des types de logement serait plus détaillée mais elle serait placée en tête de FL et ne ferait plus l'objet d'une interrogation directe du ménage mais d'un remplissage par l'agent recenseur.
- ⇒ **le DIC rénové** continuerait à inclure les questions sur l'année d'achèvement de l'immeuble et sur l'évacuation des eaux usées, telles qu'elles sont formulées actuellement. Une question sur le type d'immeuble, selon une typologie proche de celle utilisée pour la FL, serait introduite. De même, les éléments sur l'état et l'environnement de l'immeuble (cf. point 1.2-c) seraient fortement enrichis, ainsi que le repérage du parc locatif social, avec notamment l'extension au parc social privé et l'introduction du conventionnement pour le parc HLM. Par ailleurs, des questions sur le statut de l'immeuble en termes de copropriété (cf. point 1.3), ses caractéristiques d'équipement par rapport au développement des NTIC (cf. point 1.2-c) et son repérage « terrain » (cf. point 1.8) seraient introduites.

⇒ **Le RIL** comprendrait notamment les informations relatives au parc locatif social, à l'année d'achèvement de l'immeuble, des indicateurs sur son état et son environnement, le statut en termes de copropriété et le type d'immeuble.

II. PROPOSITIONS

Elles s'appuient sur les éléments et considérations suivants :

- ◆ Le matériau fournit par **les réflexions issues des trois groupes de travail** et que nous avons analysées plus haut;
- ◆ **Les missions assignées au groupe de travail sur le questionnaire du recensement rénové de la population**, rappelées lors de la première réunion de ce groupe : exprimer des remarques sur l'économie générale des questionnaires (propositions d'amélioration, définition des priorités...), sans entrer pour autant dans un grand détail de rédaction;
- ◆ **Prendre en compte les préoccupations d'allégement et de simplification des questionnaires**, exprimées notamment par M. BOMPARD lors de l'Assemblée générale du CNIS le 9 décembre dernier et reprises à son compte par le Directeur Général de l'INSEE. Cet objectif ne va d'ailleurs pas sans poser problème dans la mesure où il doit être combiné avec celui d'amélioration du questionnement, comme l'a rappelé F. HERAN lors de la première réunion du groupe. Cela passe en particulier **par un rééquilibrage du questionnaire, aspect qui me paraît important pour le thème du logement et de l'habitat**;
- ◆ **Assurer la continuité**, à tout le moins une « certaine » continuité, avec les recensements antérieurs.

2.1 Les principes directeurs des propositions

Ils sont au nombre de sept, à savoir :

1. Nous proposons de conserver la distinction entre la « feuille logement » (FL) et le « dossier d'immeuble collectif » (DIC). Certaines propositions ont en effet été avancées lors des réunions des groupes de travail (voir en particulier la contribution de M. DITTGEN pour les travaux du groupe sur la caractérisation socio-démographique de la population), visant à remettre en cause l'architecture actuelle. L'idée serait ainsi de prévoir deux dossiers d'immeuble, l'un pour les immeubles collectifs et l'autre pour les maisons individuelles. Nous ne reprenons pas cette suggestion à notre compte dans la mesure où l'on voit mal ce que pourrait comprendre le dossier « maisons individuelles » par rapport à la FL : dans ce cas en effet, le logement se confond *par construction* avec l'immeuble.

2. Expurger la FL, dans la mesure du possible, de toute question concernant l'immeuble et la centrer sur les caractéristiques du logement et de ses occupants.

3. La typologie sur le type de logement doit être affinée mais il faut tenir compte du principe précédent, à savoir la distinction nette qui doit désormais prévaloir entre la FL et le DIC. Par ailleurs, se pose la question de son emplacement.

4. Un problème délicat concerne le logement social. Plusieurs alternatives sont en effet ouvertes mais toutes posent, à des degrés divers, des difficultés. L'enjeu est important

pour l'ensemble de l'économie du questionnaire et renvoie à une problématique assez nouvelle me semble-t-il : **penser le recensement rénové en liaison avec d'autres sources statistiques du fait, en particulier, d'un souci de cohérence des résultats.**

5. A mon sens, il est clair que le questionnaire du recensement rénové ne doit pas inclure de données financières (aides au logement, éléments pour mesurer le taux d'effort des ménages...). Cette remarque concerne également les enquêtes thématiques associées au recensement rénové. De telles données ne peuvent en effet s'inscrire que dans le cadre des enquêtes nationales « logement ». **Par ailleurs, le risque de non-réponse serait très élevé, ce qui perturberait l'ensemble du questionnement sur le logement et l'habitat.**

6. Intégrer des questions sur les NTIC ne nous semble pas opportun, du moins au niveau « logement ». Cela relève davantage en effet d'une enquête « ménage » que du recensement. C'est un peu plus compliqué au niveau « immeuble » dans la mesure où une question sur le câblage pourrait se révéler intéressante. Toutefois, s'agissant d'un élément « invisible », les réponses risquent d'être d'assez mauvaise qualité. Nous proposons de ne pas la reprendre. En revanche, il semble nécessaire d'enrichir quelque peu le questionnement sur **les éléments de « confort »** des logements, sans pour autant aller trop loin. Enfin, **le cas des logements mixtes** doit être pris en compte, tout en allégeant le questionnaire pour la partie concernant les exploitations agricoles.

7. Sans nier en aucune façon l'intérêt que présentent **les caractéristiques des logements occupés antérieurement** (cf. point 1.7), il ne paraît pas réaliste d'intégrer cet aspect dans le questionnaire du recensement rénové. A mon sens, il s'agit là d'un thème pour une **enquête associée.**

2.2 L'économie générale du questionnaire

Nous présentons en premier lieu, sous « forme littéraire » et en comparaison avec la situation actuelle (recensement de mars 1999), **les variables concernant le logement puis celles au niveau de l'immeuble.** Nous abordons ensuite le cas du RIL et de la base de sondage « immeubles », en particulier leur articulation avec la FL et le DIC. Un tableau synoptique placé en fin de note récapitule les propositions.

a. Variables au niveau du logement

Ces variables font entièrement partie de la FL. La présentation s'articule autour **de trois points** : les questions que nous proposons de supprimer, celles que nous envisageons d'ajouter et les questions pour lesquelles nous proposons une reformulation et/ou un enrichissement. Par ailleurs, nous serons conduits à faire quelques commentaires particuliers sur trois aspects.

i. Questions supprimées de la FL

Nous proposons **de supprimer** les quatre questions suivantes⁴¹ :

- ⇒ **Q7 page 4 de la FL actuelle** (« le logement appartient-il à un organisme HLM ? »). Ce point est analysé plus loin;
- ⇒ **Q9 page 4 de la FL actuelle** (« W-C »). La plupart des logements dispose désormais de cette installation à l'intérieur. Par ailleurs, l'information devrait être disponible dans la prochaine enquête « logement »;
- ⇒ **Q12 page 4 de la FL (« combustible principal pour le chauffage »)**. Certes, la demande d'information reste forte sur ce sujet (voir notamment la contribution de l'Observatoire de l'énergie), mais cette question relève plus d'une enquête spécifique que du recensement;
- ⇒ **Q15 page 4 de FL actuelle** (« le logement est-il le siège d'une exploitation agricole? »). Cette question est en effet beaucoup trop lourde pour un recensement, l'information est peu, ou pas, utilisée alors que l'on dispose de données nettement plus précises issues des recensements de l'agriculture, le prochain ayant lieu en 2001 (ce recensement pourrait d'ailleurs passer « en continu » à l'avenir).

ii. Questions ajoutées à la FL

Nous proposons **d'ajouter** une question à la FL, à savoir :

- ⇒ question **sur les logements mixtes**, en reprenant la typologie décrite au point 1.4. On pourrait envisager de demander une indication « littéraire » sur le type de local professionnel mais se poseraient dans ce cas des problèmes de codification.

iii. Questions enrichies ou reformulées

Nous proposons **les évolutions** suivantes :

- ⇒ **Pour le type de logement** (Q1 page 4 de la FL actuelle) : placer cette question en tête de la FL, **avec remplissage par l'agent recenseur et introduction d'une ventilation entre « maisons individuelles isolées » (compte tenu d'une définition précise fournie à l'agent recenseur) et « autres maisons individuelles »**. En revanche, il n'est pas question d'introduire dans la FL une ventilation plus fine pour les logements en immeuble collectif. Par ailleurs, nous proposons de supprimer **la catégorie « ferme »** et de la réintroduire dans la rubrique « logements dans un immeuble à usage autre que d'habitation » (un logement à usage d'habitation faisant partie d'une ferme, ou plutôt d'une exploitation agricole, n'entre-t-il pas en fin de compte dans la catégorie « logement faisant partie d'un immeuble à usage autre que d'habitation » ?);
- ⇒ **Pour les éléments de confort du logement**, nous proposons d'élargir la question sur les installations sanitaires en ajoutant des éléments sur l'existence de jardins privatifs, terrasses et balcons. Par ailleurs, on peut se demander si une interrogation sur l'existence d'une cave ou encore d'un cellier ne devrait pas également être prise en compte;

⁴¹ La question Q10 de la page 4 de la FL (« évacuation des eaux usées ») pourrait également être supprimée mais il faudrait alors le faire à la fois pour la FL et le DIC (voir plus loin).

- ⇒ Nous proposons également de modifier quelque peu **la formulation de la question (Q13) sur les garages, box et parkings**. En effet, il est intéressant de savoir si ces emplacements sont situés **dans** l'immeuble ou la propriété ou bien **en dehors**, en particulier pour les logements situés dans les grandes agglomérations. La formulation de la question deviendrait alors : *Disposez-vous, pour votre usage personnel, d'un emplacement réservé de stationnement : dans l'immeuble ou la propriété (oui/non); en dehors de l'immeuble ou la propriété oui/non) ?*
- ⇒ Enfin, nous suggérons d'introduire **un détail un peu plus grand pour les surfaces de logement**, en mettant en évidence les logements de moins de 25 m² ou de moins de 30 m² (cf. point 1.6).

iv. Trois points particuliers

Trois points méritent quelques commentaires supplémentaires.

- ◆ **Pour la typologie des logements**, l'affinement pour les maisons individuelles proposé par les groupes de travail paraît en effet pertinent dans le cadre du recensement de la population. En effet, **les maisons individuelles isolées se distinguent des autres maisons individuelles par deux caractéristiques essentielles** : elles sont construites sur des terrains indépendants ou dans le cadre de lotissements d'une part, elles se situent généralement dans des zones périphériques ou périurbaines d'autre part, là où la charge foncière est moins lourde. Les maisons individuelles groupées ou de rue sont localisées dans des zones plus denses et plus urbaines, avec une charge foncière nettement plus élevée (zones interstitielles de banlieue, quartiers anciens de villes ou de bourgs...). Néanmoins, par souci d'allègement, nous proposons de retenir deux catégories et non trois, l'important étant de séparer les maisons individuelles isolées. **Par ailleurs, cette proposition n'a de sens qu'à la condition que le « type de logement » soit rempli par l'agent recenseur, sur la base de définitions précises**. Une concertation avec le ministère de l'équipement s'avérera nécessaire en ce sens. Enfin, si cette proposition est retenue, il conviendra d'être très attentif aux résultats issus **des tests** des questionnaires et à **la charge** ainsi induite pour l'agent recenseur;
- ◆ Comme nous l'avons vu plus haut, **nous proposons de supprimer la question sur l'appartenance du logement à un organisme HLM**. D'une part, cette question n'est pas toujours (souvent?) bien renseignée, pour les raisons évoquées au point 1.3. D'autre part, il faudrait l'étendre à tout ou partie du parc locatif social, ce qui paraît irréaliste au niveau du logement. **Au total, cette question est trop délicate, son objectif n'est pas claire et elle pose des problèmes vis-à-vis d'autres sources statistiques;**
- ◆ **Reste le problème des logements vacants**. Outre le fait que des consignes claires devront être fournies afin d'améliorer la distinction avec les résidences secondaires et les logements occasionnels (ce qui n'est pas évident, notons-le), se pose la question de la prise en compte **du type de vacance**, soit la séparation entre une simple vacance frictionnelle et la vacance dite structurelle (cf. point 1.5). On pourrait ainsi songer à introduire dans Q4 (page 1 de la FL actuelle) une demande de précision **sur la durée de la vacance** (par exemple « *dont logement vacant depuis plus de x mois* »), ce qui constituerait un « proxy » pour la mesure de la vacance structurelle. Reste que la détermination du paramètre « x » est loin d'être évidente *a priori*. Elle dépend en effet de plusieurs éléments (type de logement, situation, caractéristiques de la demande et de son évolution...). Par ailleurs, on ne peut exclure que « x » soit influencé par la saisonnalité des marchés de l'immobilier. **Dans ces conditions, il semble plus prudent de ne pas entrer dans cette démarche**, au prix il est vrai de maintenir une situation peu satisfaisante quant au repérage des logements vacants dans le recensement.

b. Variables au niveau de l'immeuble (DIC et FL)

Dans le cadre du recensement rénové de la population, les variables au niveau de l'immeuble se retrouvent, ou sont susceptibles de se retrouver, dans trois « documents ». Il s'agit en premier lieu du DIC pour les immeubles de logements collectifs. En deuxième lieu, une partie des informations sur l'immeuble font partie de la FL lorsque les logements sont des maisons individuelles puisque dans ce cas, « logement » et « immeuble » se confondent. En troisième lieu enfin, les informations sur l'immeuble peuvent figurer dans la base de données « immeuble ». Cette observation préliminaire entraîne à son tour deux remarques. D'une part, il est important de préserver **l'homogénéité des informations selon qu'il s'agit d'immeubles de logements collectifs et « d'immeubles » de maisons individuelles**. Deux exemples peuvent illustrer ce point, à savoir ceux de la date d'achèvement de la maison et/ou de l'immeuble et la question sur l'évacuation des eaux usées. D'autre part, on peut s'interroger **sur le fait de maintenir ou non un DIC pour l'enquête de recensement dans les communes de plus de 10 000 habitants**. On peut très bien en effet envisager un système dans lequel le DIC ne concernerait que les communes de moins de 10 000 habitants, les informations pour les immeubles collectifs dans les communes de plus de 10 000 habitants étant reprises et gérées directement dans la base de données « immeubles ». Pour notre part, nous laissons cette dernière question ouverte, étant entendu que nous traiterons du cas de la base de données « immeubles » dans la partie 2.3.

Nous suivons la même présentation que pour les variables au niveau du logement. Nous analysons en premier lieu les questions que nous proposons de supprimer, étant entendu que nous ne voyons pas de questions à ajouter ou à reformuler. Ensuite, nous examinons plus en détail quelques points, en particulier celui du logement social.

i. Questions supprimées du DIC

Nous proposons de **supprimer** quatre questions, à savoir :

- ⇒ **Q7 de la page 4 du DIC** (« l'immeuble appartient-il à un organisme HLM ? »). Ce point important est analysé plus en détail par la suite;
- ⇒ **Q11 de la page 4 du DIC** (« chauffage central de l'immeuble »). La question n'a en effet réellement d'intérêt qu'au niveau du logement;
- ⇒ **Q12 de la page 4 du DIC** (« combustible principal utilisé pour le chauffage de l'immeuble »). La raison est identique que pour le niveau « logement »;
- ⇒ **Q24 de la page 4 du DIC** (« garage, box, parking »). On voit mal l'intérêt d'une telle question au niveau de l'immeuble, cela d'autant plus que nous proposons de l'enrichir au niveau du logement

ii. Quelques points particuliers

Nous traitons ici de six questions, qui nécessitent en effet des précisions supplémentaires.

- ◆ Comme nous l'avons mentionné plus haut, la question du logement social s'avère très délicate, et plus encore au niveau « immeuble » que « logement ». **Plusieurs alternatives sont en effet possibles, du maintien de la question actuelle (« l'immeuble appartient-il à un organisme HLM ? »), à son enrichissement pour appréhender le parc social, y compris éventuellement le parc social privé, jusqu'à sa suppression pure et simple.** La première alternative ne me semble pas satisfaisante : pourquoi limiter au parc HLM alors que, par exemple, le parc locatif social détenu par des sociétés d'économie mixte est

important dans nombre de régions, mixité éventuelle des immeubles (logements sociaux et logements non sociaux) et perte d'information sur le parc locatif social en maisons individuelles, non négligeable dans certains endroits. La deuxième alternative pose toujours le problème de la mixité des immeubles et ne résout pas celui du parc social en maisons individuelles. En revanche, elle permet une appréhension plus complète du parc locatif social. Reste que la proposition sur le conventionnement (cf. point 1.3) ne peut pas être prise en compte et que le parc locatif social privé est « hors d'atteinte ». **Au total, je considère que le questionnement sur le parc locatif social « dépasse » le cadre d'une collecte auprès de la population et que la solution se trouve probablement du côté de la base de données « immeubles », point que nous aborderons plus loin;**

- ◆ **Un autre aspect important concerne les indicateurs sur l'état et l'environnement de l'immeuble.** La première difficulté est qu'ils mêlent des éléments de nature quantitative, donc « objectifs », et des éléments plus qualitatifs, au demeurant nettement plus nombreux que les premiers. Un deuxième problème vient du fait que la plupart des ces informations peuvent difficilement être demandées aux habitants : c'est l'agent recenseur ou un enquêteur qui pourrait les récolter, ce qui ne résout pas réellement la difficulté posée par les données qualitatives. En l'état actuel, ma proposition serait donc la suivante : **continuer à exclure du DIC toute question de nature qualitative (espaces verts, nuisances sonores, type de quartier, état des parties communes...) tout en incluant les éléments éventuels de nature quantitative** (items à déterminer), enrichissant les questions sur la sécurité dans l'immeuble mais probablement en nombre très limité;
- ◆ Nous conservons **la question sur la date d'achèvement de l'immeuble**, tout en introduisant une évolution en regard de la situation actuelle. En effet, pour les maisons individuelles, l'information figure dans la FL alors que pour les immeubles de logements collectifs, elle ne serait reprise que dans le DIC à la condition, toutefois, que la collecte directe de cette information puisse être réalisée au niveau de l'immeuble collectif sans alourdir le travail de l'agent recenseur. On préserve ainsi l'homogénéité entre les deux types d'immeubles. De la même manière, la question sur **l'évacuation des eaux usées** est à conserver dans le DIC à condition que l'on fasse de même pour la FL (et inversement, sa suppression au niveau de la FL entraînerait celle au niveau du DIC). Mon sentiment est qu'il serait préférable de conserver cette question, cela d'autant plus qu'elle a été introduite à l'occasion du recensement de mars 1999 (application du principe de continuité);
- ◆ **Nous ne proposons pas d'introduire une question sur le type d'immeuble collectif**, distinguant par exemple les tours et barres d'un côté, les immeubles collectifs de rue de l'autre (cf. point 1.1). La question sur le nombre d'étages paraît suffisante pour caractériser l'habitat collectif;
- ◆ **La question sur le régime de l'immeuble en termes de copropriété n'a pas été retenue.** D'une part, un même immeuble peut mixer des logements en copropriété et des logements qui ne le sont pas. D'autre part, la question ne paraît pas déterminante dans le cadre du recensement de la population (cette question relève plus en effet de l'enquête nationale « logement » que du recensement).

2.3 Propositions au niveau de la base de données « immeubles »

Le RIL (« répertoire d'immeubles localisés ») constitue un référentiel d'adresses (voie, numéro dans la voie, indice de répétition et complément d'adresse) auxquelles sont associés des immeubles d'habitation au sens du recensement (entrée ou cage d'escalier indépendante), des établissements immatriculés au répertoire SIRENE et les communautés du recensement. Par la suite, le RIL sera complété par les équipements publics. Tous ces objets géographiques sont géocodés, c'est-à-dire qu'à leur adresse sont associées des coordonnées. Au stade actuel, la CNIL considère que la diffusion du RIL mérite une réflexion approfondie, notamment quant aux conditions de mise en oeuvre pour ses usages possibles.

Le RIL permet en particulier :

- ◆ de mettre en oeuvre dans le cadre du recensement rénové **un recensement par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants**. En ce sens, le recensement rénové est « client » du RIL. En retour, suite aux opérations de collecte, le recensement rénové fournit au RIL des informations utiles à sa gestion et à sa mise à jour;
- ◆ de disposer d'un outil **pour une diffusion infracommunale à façon plus souple**. Toutefois, ce type d'utilisation doit encore recevoir l'aval de la CNIL.

Les variables que reprend le RIL sur les unités géocodées sont limitées à celles nécessaires à la gestion du répertoire. En particulier, les variables collectées par l'enquête de recensement sur les immeubles d'habitation ne seront pas intégrées dans le RIL. Néanmoins, l'existence du RIL permet d'envisager l'attribution et la conservation d'informations au niveau de l'immeuble, **par là la création d'une base de données « immeubles » pour les grandes communes**. Cette base devrait être exhaustive et comprendre des informations statistiques sur le bâti de toutes les constructions à usage d'habitation, quelle que soit leur nature (immeubles de logements collectifs ou maisons individuelles). Elle serait mise à jour par l'opération de prérecensement et/ou par l'utilisation de fichiers administratifs. C'est pourquoi elle doit être considérée comme un « document » à part entière, en plus de la FL et du DIC. Il n'en reste pas moins que la question de la diffusion de ses informations provenant **de sources extérieures** à l'enquête de recensement (ou de prérecensement) devra faire l'objet d'une demande particulière auprès de la CNIL.

Toutefois, le RIL et la base de données « immeubles » présentent l'inconvénient de ne concerner qu'une partie des communes, même si celles-ci concentrent une part importante des ménages et du parc de logements. Certes, il est question d'étendre ce dispositif en dessous du seuil des 10 000 habitants, en particulier pour les agglomérations les plus importantes, mais cette extension ne pourra se faire que progressivement. **Cette double caractéristique (limitation de champ et extension progressive) est un paramètre important à prendre en compte, et plus particulièrement pour le thème du logement et de l'habitat.**

Une dernière remarque s'impose ici. **En effet, la base de données « immeubles » a vocation à reprendre toutes les variables, ou presque, que nous proposons de retenir au niveau « immeuble » (cf. partie 2.2.b).** De ce fait, si l'on envisage de ne conserver le DIC que pour les communes de moins de 10 000 habitants, on ne perdra pas pour autant les informations pour les grandes communes. En conséquence, les points que nous traitons par la suite ne portent que sur des aspects spécifiques à la base « immeubles ».

a. Typologie des immeubles

Nous proposons que la base de données « immeubles » comprenne une typologie des immeubles, adaptée de celle qui figurerait en page 1 de la FL (cf. point 2.2-a-iii) mais en termes d'immeuble. Seraient ainsi distingués les immeubles de logements collectifs, les maisons individuelles isolées, les autres maisons individuelles, les logements provisoires et habitats de fortune, les immeubles comprenant en tout ou partie des logements foyers pour personnes âgées et les immeubles « mixtes », c'est-à-dire incluant également des locaux autres qu'habitation. Cette typologie, mise à jour lors du précensement des immeubles, permettrait en retour un contrôle de la typologie des logements figurant dans la FL et dont nous avons vu qu'elle devrait être remplie par l'agent recenseur.

b. Etat et environnement de l'immeuble

Nous avons vu plus haut que nous proposons de ne pas reprendre dans le DIC les questions de nature qualitative concernant l'état et l'environnement de l'immeuble (cf. point 2.2-b-iii). Doit-on faire de même pour la base de données « immeubles » ? **En l'état actuel, la réponse me paraît également négative dans la mesure où cela compliquerait considérablement le travail de précensement des immeubles, avec des risques forts d'incohérence en raison des différences d'appréciation entre agents recenseurs alors même qu'il s'agit d'un thème « politiquement » délicat.** Pour autant, ces éléments ont clairement vocation à faire partie de la base tant leur importance est grande pour la caractérisation des immeubles. Leur intégration doit ainsi être envisagée **dans une perspective de moyen terme**, cela d'autant plus que le RIL est amené à s'étendre à certaines communes de moins de 10 000 habitants (en particulier dans le cadre des grandes unités urbaines).

c. La question du parc locatif social

C'est probablement l'une des questions les plus délicates. Un premier point semble néanmoins clair : il est indispensable que le repérage du parc locatif social figure « quelque part » dans les documents du recensement de la population. A mon sens, c'est bien au niveau de la base de données « immeubles » qu'un tel repérage doit prendre corps mais le problème est : « comment ? ». **Un second point mérite également d'être souligné, à savoir que le recensement de la population n'a pas vocation à mesurer l'importance du parc locatif social.** Des sources statistiques (annuelles) existent pour cela, dont la qualité est généralement reconnue, y compris à des échelons géographiques fins. En revanche, le recensement doit intégrer des résultats qui n'introduisent pas d'incohérence avec ces sources, et cela pour deux raisons essentielles : le caractère « politiquement » très délicat du thème du logement social d'une part, la nécessité de fournir des données cohérentes pour mesurer l'importance du parc locatif social par rapport à l'ensemble du parc d'autre part (en ce sens, le numérateur et le dénominateur doivent être réellement comparables)⁴².

Dans ces conditions, la solution que nous préconisons est d'intégrer **les informations sur le parc locatif social grâce à l'enquête sur le parc locatif social conduite par le ministère de l'équipement, et cela pour quatre raisons essentielles :**

⇒ cette enquête constitue **une référence en matière de repérage du parc locatif social**, comme le montre son utilisation pour le calcul de la DGF des communes;

⁴² On ajoutera que cela permettra également de mesurer correctement (par différence) le parc locatif privé, en particulier à des niveaux géographiques assez fins.

- ⇒ elle s'appuie sur **une définition claire du parc locatif social** même si celle-ci exclut le parc social privé, de toute façon impossible à cerner de façon fiable et sans équivoque;
- ⇒ dans le cadre de la rénovation de l'enquête, il est prévu que **l'unité statistique soit désormais le bâtiment** (et non plus le programme immobilier), soit la même unité que pour le recensement;
- ⇒ utiliser cette enquête résout **le problème de la cohérence** entre recensement de la population et sources statistiques sur le logement social, dont la principale est bien l'enquête réalisée par le ministère de l'équipement⁴³. Ce point est particulièrement important compte tenu **des dispositifs législatifs et réglementaires** portant sur le logement social. On pourrait mentionner la loi sur le supplément de loyer de solidarité de 1996 mais, plus important encore, est **le projet de loi « solidarité et renouvellement urbain » (SRU)**. Citons une des mesures prévues, à savoir celle qui impose aux communes (de plus de 3 500 habitants) des agglomérations de plus de 50 000 habitants ayant moins de 20% de logements sociaux de mettre en oeuvre des mesures de rattrapage pour accueillir de tels logements. Nous serons amenés à revenir sur ce point un peu plus loin. **Le recensement de la population ne peut pas se « payer le luxe » d'introduire une divergence avec les statistiques faisant référence en matière de parc locatif social.**

Il n'en reste pas moins que cette proposition se heurte à quelques difficultés. En premier lieu, elle est susceptible de remettre en **cause le statut actuel** de l'enquête sur le parc locatif social (statut complexe, mêlant une notion d'enquête à statut privé pour 98% de son champ et une enquête à statut public pour les 2% restant (!)), sinon à obtenir l'accord des organismes (HLM, SEM...) pour l'intégration d'informations dans un « document » du recensement de la population. En deuxième lieu, et ce problème est lié au précédent, une telle proposition pose à nouveau la question de la diffusion des informations de la base dans la mesure **où son alimentation s'appuie ici sur une source extérieure pour laquelle les conditions de diffusion des données sont elles mêmes délicates**. En troisième lieu, la base de données « immeubles » a le même champ que le RIL et ne concerne donc **que les communes de plus de 10 000 habitants**. Si son extension à des communes de taille inférieure est prévue, elle ne pourra se faire que progressivement. En quatrième lieu enfin, les informations issues de l'enquête sur le parc locatif social sont disponibles avec un certain retard en regard du processus de mise à jour du RIL.

Ces difficultés ne sont pas dirimantes à mon sens. Le statut actuel de l'enquête sur le parc locatif social n'est pas satisfaisant (voir en particulier les conclusions du comité du label en la matière) et il devra évoluer en tout état de cause. La restriction du champ du RIL, par là de la base de données « immeubles », constitue un problème qui se pose pour toutes les variables, notamment celles qui ne sont pas issues de l'enquête de recensement. **Il n'en reste pas moins que le projet de loi SRU constitue une incitation forte pour accélérer l'extension du RIL à des communes de moins de 10 000 habitants, en particulier au sein des agglomérations comptant plus de 50 000 habitants.** Enfin, le décalage dans la disponibilité des informations constitue un problème technique qui devrait pouvoir être résolu dans la mesure où ce sont **les données structurelles** de l'enquête sur le parc locatif social qui importent le plus ici : la base de données « immeubles » est alimentée par des informations issues de l'enquête de $n-1$ puis mise à jour par celles de l'enquête de n , peu différentes de celles de l'enquête précédente.

⁴³ Les sources administratives sur le parc locatif social ne présentent pas à mon sens les garanties suffisantes de fiabilité pour le recensement. Cette remarque concerne aussi bien le fichier de la taxe d'habitation que les enquêtes de nature administrative réalisées par le ministère de l'équipement dans le cadre du dispositif du loyer de solidarité (enquête annuelle dite de « supplément de loyer de solidarité » ou encore enquête triennale dite « occupation sociale »).

Cela étant, le dernier point soulève la question des informations à récupérer grâce à l'enquête. La proposition faite ici est simple :

- ◆ **nombre de logements du parc locatif social** dans l'immeuble;
- ◆ **gestionnaire de ce parc** : organisme HLM, société d'économie mixte, autre gestionnaire de parc locatif social.

Il n'est nul besoin de caractériser les logements : dans un immeuble collectif, ils sont « collectifs » et dans une maison individuelle, « individuels ».

2-4 Synthèse des propositions

Cette synthèse est présentée sous forme d'un tableau synoptique, permettant de récapituler les propositions faites dans les paragraphes précédents.

Légende : M : question modifiée
 N : question nouvelle
 X : question reconduite
 S : question supprimée

Caractérisation du parc de logements					
Question	Evolution RP90-RP99	RRP			Observations
		FL	DIC	Base immeubles	
NIVEAU LOGEMENT					
Catégorie de logement	X	x			
Type de logement	M	x			On propose d'introduire une distinction entre les maisons individuelles isolées et les autres maisons individuelles. Par ailleurs, les logements inclus dans des « fermes » (exploitations agricoles) devraient être intégrés aux logements dans un immeuble autre que d'habitation. La question sur le type de logement doit être renseignée par l'agent recenseur.
Nombre de pièces d'habitation	X	x			
Surface des logements	M	x			On propose d'introduire une tranche supplémentaire pour les petits logements (moins de 25m ² ou 30m ²).
Statut d'occupation du logement	X	x			
Année d'emménagement	X	x			
Appartenance à un organisme HLM	S				
Installations sanitaires	X	x			
Installations de confort	N	x			On propose d'enrichir la question précédente par une interrogation sur la présence de jardins privatifs, balcons, terrasses et éventuellement cave, cellier...

W-C	S				
Moyen de chauffage du logement	X	x			
Combustible pour le logement	S				
Garage, box, parking	M	x			On propose d'enrichir la question en distinguant les garages, box, parkings situés dans l'immeuble et ceux situés en dehors.
Nombre de voitures	X	x			
Siège d'une exploitation agricole	S				
Logements mixtes	N	x			On propose d'introduire une question sur les logements à usage mixte (usage d'habitation et usage professionnel/usage associatif).
NIVEAU IMMEUBLE - BATI					
Adresse de l'immeuble	X		x	x	
Nombre de logements	X		x	x	
Année d'achèvement de la construction	X	x	x	x	Récupérée dans FL pour les maisons individuelles et dans DIC et/ou base de données pour les logements collectifs (si pas de DIC pour les communes de plus de 10 000 habitants)
Appartenance à un organisme HLM	M		S	x	Alimentation grâce à l'enquête sur le parc locatif social. Forte incitation à l'extension du RIL, du fait notamment du projet de loi SRU.
Evacuation des eaux usées	X	x	x	x	Récupération dans FL pour les maisons individuelles et dans DIC et/ou base de sondage pour les logements collectifs
Gardien	X		x	x	
Digicode-interphone	X		x	x	
Nombre d'étages	X		x	x	
Chauffage central de l'immeuble	S				
Combustible principal	S				
Garage, box, parking	S				
Type d'immeuble	N			x	Selon une typologie adaptée de celle de la FL mais au niveau du bâtiment.
Etat et environnement de l'immeuble	N			x	Seulement dans une perspective de moyen terme



*A l'attention des membres du groupe CNIS sur le
questionnaire du recensement rénové*

Paris, le 22 mai 2000

Extraits
du rapport⁴⁴ de Brigitte Baccaïni

**« RECENSEMENT TRADITIONNEL ET RECENSEMENT RENOVE
POUR
L'ETUDE DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES »**

⁴⁴ Rapport n°99239/BB/ND du 21 mai 1999 - INSEE Rhône-Alpes. Le rapport complet sur support papier est disponible sur demande au 01.41.17.67.62.

Sommaire

1. INTRODUCTION : LES PROBLEMATIQUES DE L'ETUDE DES MIGRATIONS INTERNES	175
2. L'ETUDE DES MIGRATIONS AVEC LE RECENSEMENT TRADITIONNEL	177
2.1 PROBLEMES DE COLLECTE	177
2.1.1 <i>L'appel à la mémoire</i>	177
2.1.2 <i>L'interprétation de la notion de résidence</i>	179
2.1.3 <i>Les non réponses</i>	181
2.2 PROBLEMES D'EXPLOITATION : SOUS-ESTIMATION DES MIGRANTS ET DES MIGRATIONS	181
2.2.1 <i>Le nombre de migrants est sous-estimé</i>	181
2.2.2 <i>Le nombre de migrations est sous-estimé</i>	182
2.3 PROBLEMES D'EXPLOITATION : LA DIMENSION TEMPORELLE	183
2.3.1 <i>Estimation du nombre de migrations et calcul de taux de migration annuel</i>	183
2.3.2 <i>Les caractéristiques individuelles et celles du logement ne sont connues qu'à la date du recensement</i>	184
2.3.3 <i>L'année du déplacement n'est pas connue</i>	185
2.3.4 <i>On ne dispose d'aucune information sur la tendance des migrations au cours de la période intercensitaire</i>	185
2.4 PROBLEMES D'EXPLOITATION : LA DIMENSION SPATIALE	186
2.4.1 <i>Une connaissance des migrations résultantes et non des flux réels</i>	186
2.4.2 <i>La dépendance des mesures avec le découpage du territoire</i>	186
2.5 L'ARGUMENT DU « BOUCLAGE DEMOGRAPHIQUE » ET DE L'ESTIMATION DES SOLDES MIGRATOIRES EXTERNES	187
3. L'ETUDE DES MIGRATIONS AVEC LE RECENSEMENT RENOVE	188
3.1 DE QUELLES DONNEES VEUT-ON DISPOSER ?	188
3.1.1 <i>Des données sur le niveau de mobilité</i>	188
3.1.2 <i>Des soldes migratoires</i>	188
3.1.3 <i>Des données sur les échanges entre zones</i>	189
3.2 UNE REFORMULATION NECESSAIRE DE LA QUESTION SUR LES MIGRATIONS	189
3.2.1 <i>La durée de la période de référence : un an ou cinq ans</i>	189
3.2.2 <i>La formulation de la question</i>	190
3.3 LES INFORMATIONS MISES A DISPOSITION	193
3.3.1 <i>La mobilité</i>	193
3.3.2 <i>Les flux de migration entre zones</i>	195
3.4 SUGGESTIONS D'AUTRES QUESTIONS	196
3.4.1 <i>Le lieu de naissance au niveau de la commune</i>	196
3.4.2 <i>Migration et mobilité professionnelle</i>	197
3.4.3 <i>Une identification plus fine du lieu de résidence antérieure</i>	197
3.4.4 <i>Une meilleure connaissance de l'espace de vie</i>	197
3.4.5 <i>Identifier les personnes très mobiles</i>	198
3.5 LA POSSIBILITE D'ENQUETES COMPLEMENTAIRES	198
3.6 CONCLUSION	199
Annexe : sommaire du rapport complet	200

Introduction : **les problématiques de l'étude des migrations internes**

La mobilité spatiale joue un rôle crucial et croissant dans les sociétés contemporaines. En témoigne la multiplication des travaux sur la mobilité et les migrations, menés aussi bien par des géographes, des démographes, des sociologues ou des économistes et qui révèlent la variété des problèmes concernés par les migrations internes.

L'objectif de ces recherches peut être de décrire et d'expliquer les comportements des individus ou des ménages, d'analyser la redistribution des populations à l'intérieur d'un système spatial (système régional, réseau urbain, etc.), de prévoir la mobilité géographique des ménages afin de planifier, par exemple, la construction de logements, ou encore d'analyser la migration afin de comprendre un phénomène plus large, par exemple la croissance urbaine.

Une enquête des Nations Unies réalisée au début des années 1980 indiquait ainsi que la plupart des pays considèrent que les problèmes de migrations internes et de répartition de la population sont parmi les plus importants à résoudre. Or, les phénomènes migratoires sont sans doute, parmi les divers phénomènes démographiques, les plus complexes à saisir et à interpréter.

La question de la migration peut être abordée à partir des quatre interrogations suivantes :

- Qui migre ?
- Pourquoi ?
- Où ?
- Quelles sont les conséquences des migrations ?

Selon la nature des études et des recherches, la priorité est donnée à l'une ou l'autre de ces interrogations. Globalement, on peut distinguer les travaux qui mettent en avant *l'étude des territoires* (analyse spatiale de la migration), de ceux qui donnent plutôt la priorité à *l'analyse des individus migrants* (analyse démographique ou sociologique de la migration).

L'analyse spatiale des migrations étudie le phénomène migratoire en termes de flux créant des interactions entre des lieux distincts. Le pouvoir plus ou moins attractif ou répulsif des différents espaces ou portions d'espaces, révélé par la migration nette et variable au cours du temps, peut être un indicateur important pour caractériser les lieux. Selon l'échelle à laquelle on se situe (des migrations interrégionales aux flux intraurbains), les questions posées diffèrent bien entendu.

L'analyse sociologique ou démographique de la mobilité considère, elle, les comportements migratoires, les caractéristiques des individus migrants. La question est alors de comprendre et d'expliquer pourquoi la propension des individus à migrer varie selon leurs caractéristiques démographiques ou socioprofessionnelles et quels sont les motifs des migrations. L'influence primordiale du cycle de vie sur les comportements de mobilité a ainsi été souvent mise en évidence.

Selon le point de vue adopté, celui de l'individu ou celui des territoires, les sources utilisées, les méthodes d'analyse et les modèles de référence ne sont pas les mêmes.

En France, les données agrégées sur la migration, portant sur des entités spatiales (villes, régions, etc.), sont le plus souvent issues des recensements de population. Dans certains pays étrangers (pays scandinaves en particulier), les registres de population sont également utilisés.

La problématique géographique des migrations s'intéresse aux flux de population, aux courants migratoires. Les caractéristiques individuelles des migrants qui composent ces flux ne sont pas identifiables, seule la structure démographique ou socioprofessionnelle du flux de migrants peut être considérée. L'intérêt n'est pas porté sur l'individu migrant mais sur les interactions spatiales que les migrations peuvent contribuer à créer ou à révéler : l'organisation des flux migratoires entre des portions d'un espace donné, et l'évolution de ces flux au cours du temps, permet d'approfondir la connaissance des territoires et de leurs transformations.

Le géographe étudie ainsi la distribution de flux de migrants entre les entités géographiques d'un pays, le solde migratoire des unités analysées, leur taux de migration nette ; il recherche des régularités spatiales, des types régionaux ; il met en évidence des flux spécifiques, des effets de barrière, des pôles d'attractivité ou des lieux répulsifs.

Cette problématique a conduit à la mise en place de modèles d'interaction spatiale, tous plus ou moins issus du modèle gravitaire et donnant un rôle privilégié à la distance.

L'approche du phénomène migratoire au niveau des agrégats de population peut aussi correspondre à une problématique plus démographique. Les démographes étudient alors les migrations « en tant que facteur d'évolution, des effectifs et des structures, de catégories de populations qui l'intéressent particulièrement [...] ce sont les échanges entre ces catégories (nations, régions, catégories de communes, etc.) qui sont à étudier » (Henry, 1984). La dimension spatiale peut toutefois être assez largement absente de la problématique démographique, lorsqu'il s'agit de comparer le niveau de mobilité, la propension à changer de logement ou de localité, de sous-populations clairement définies en fonction de leur structure par âge, sexe, CSP, etc.

L'étude des migrations au niveau individuel est réalisée à partir de données produites par des enquêtes. Les études sont centrées sur l'explication des comportements individuels, sur les formes de trajectoires individuelles. Les comportements migratoires individuels sont confrontés avec les caractéristiques de l'individu lui-même et avec celles des lieux de résidence. On cherche ainsi à mettre en évidence l'influence des caractéristiques propres de l'individu mais aussi des contraintes imposées par le milieu dans lequel il vit, sur ce comportement.

La formalisation mathématique de cette approche individuelle se fait souvent à l'aide de régressions multiples (modèle logit par exemple) expliquant la migration de l'individu ou du ménage en fonction de variables quantitatives (âge, revenu, etc.) ou qualitatives (sexe, situation familiale, catégorie socioprofessionnelle, etc.). Il s'agit alors le plus souvent d'expliquer la mobilité - propension à changer de logement ou de localité - des individus.

Une perspective dynamique est introduite dans les études longitudinales qui analysent les événements successifs qui ont marqué la vie d'un individu. Le comportement migratoire de l'individu est mis en relation avec sa biographie totale, incluant les événements familiaux, scolaires et professionnels qu'il a vécus.

Ces différentes approches sont complémentaires et si le recensement reste, en France, la source fondamentale pour l'analyse des migrations internes dès que l'on s'intéresse à la dynamique des territoires, les données d'enquêtes sont indispensables si l'on souhaite comprendre les motivations et les comportements des individus ou des ménages migrants.

L'étude des migrations avec le recensement traditionnel

L'étude des migrations internes, en France, est principalement fondée sur l'exploitation d'une question dont l'on dispose dans les recensements depuis 1962.

Depuis cette date, on demande aux individus recensés d'indiquer leur résidence au 1^{er} janvier de l'année du recensement précédent.

Ainsi, lors du recensement de 1990, la question était formulée de la manière suivante :

« Où habitez-vous le 1er janvier 1982 ? »	
<i>(pour toute personne née avant le 1er janvier 1982)</i>	
<i>Si, le 1er janvier 1982 vous étiez militaire ou élève interne indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat)</i>	
• Dans le même logement que maintenant	<input type="checkbox"/>
• Dans un autre logement de la même commune	<input type="checkbox"/>
<i>(du même arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille)</i>	
• Dans une autre commune (ou un autre arrondissement)	<input type="checkbox"/>
Indiquez cette commune (précisez l'arrondissement) :	
Commune :	
Département :	

Cette question, qui autorise des analyses fines de la mobilité et des mouvements migratoires, pose cependant un certain nombre de problèmes.

Par ailleurs, elle ne correspond pas aux recommandations internationales, qui suggèrent de relever le lieu de résidence un an ou cinq ans avant le recensement. Le choix de l'Insee s'explique par la volonté de couvrir l'ensemble de la période intercensitaire et de pouvoir calculer, pour les différentes zones du territoire, un solde migratoire avec l'étranger.

Problèmes de collecte

L'appel à la mémoire

Les réponses à cette question faisant appel à la mémoire, elles sont sujettes à erreur.

Un certain nombre d'individus recensés ne répondent pas à la question sur les migrations, qu'ils ne veuillent pas ou qu'ils ne sachent pas y répondre. L'information manquante est alors redressée, avec la technique du hot-deck (on considère que les non-répondants se sont comportés comme les répondants ayant des caractéristiques voisines).

Des personnes donnent une réponse erronée, surestimant ou sous-estimant la durée passée dans le logement occupé au moment du recensement. Ainsi, une surestimation de la durée écoulée depuis le dernier déménagement par les individus recensés peut conduire à considérer comme non migrant une personne qui devrait être comptée comme migrante.

A l'inverse, une sous-estimation de cette durée peut conduire à compter comme migrant des personnes n'ayant en réalité pas changé de logement depuis le précédent recensement.

Seule une confrontation des données recueillies lors des recensements à des données d'enquête ou à d'autres types de données permet d'avoir une idée de ces biais liés aux défauts de mémoire.

L'utilisation à cette fin de la question posée lors de l'enquête Famille (« Depuis quelle date habitez-vous dans votre logement ? ») montre que la mobilité semble plutôt sous-estimée lors du recensement ⁴⁵, par rapport à ce que révèle l'enquête Famille (Desplanques, 1994).

Pour le recensement de 1999, cette question n'est plus posée dans l'enquête sur l'étude de l'histoire familiale mais elle figure dans la feuille de logement. Tous les ménages recensés devront donc fournir cette information, qui devrait ainsi permettre des analyses plus poussées des incohérences entre les réponses aux deux questions. Il devrait en particulier être possible de travailler sur des sous-populations ou des sous-espaces précis, afin de mieux comprendre l'origine de ces incohérences.

L'utilisation de l'échantillon démographique permanent (EDP) se révèle aussi fort utile pour déceler les incohérences lors des réponses à la question sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement (Courgeau, Lelièvre, Wolber, 1998).

Deux types de problèmes peuvent en effet apparaître.

Un premier type de situation concerne les « faux absents » : individus ayant déclaré un lieu de résidence en France au 1^{er} janvier de l'année du recensement antérieur alors que l'on n'a pas de bulletin pour eux à ce recensement. Pour les personnes de l'EDP nées entre 1945 et 1960 et ayant un bulletin individuel au recensement de 1982, les proportions de « faux absents » (en 1975) sont de 8% jusqu'à 18 ans, montent à 14% à 22-23 ans pour redescendre ensuite et se retrouver à 8% à partir de 30 ans ⁴⁶. Pour le recensement de 1990, les données de localisation géographique de l'EDP ayant été redressées, les incohérences sont moins nombreuses.

Un second type d'in vraisemblance apparaît également parfois entre le lieu déclaré pour la résidence au 1^{er} janvier du recensement précédent et celui recueilli en mars au moment de ce recensement.

Les erreurs ou omissions ne concernent en effet pas seulement les dates, elles peuvent également porter sur les lieux : par exemple, lors du recensement de 1990 de nombreuses personnes résidant à Paris, Lyon ou Marseille en 1982 n'ont pas précisé leur arrondissement de résidence à cette date.

Afin de se faire une idée précise des lacunes de la mémoire pour la mobilité résidentielle, des chercheurs ont eu l'idée de confronter les déclarations d'individus interrogés en 1981-1982 en Belgique à l'occasion d'une enquête biographique, avec les données du registre de population de ce pays (Poulain, Riandey, Firdion, 1991 ; Auriat, 1996). L'enquête a donc été conçue de telle façon que les réponses obtenues lors de l'entretien puissent être confrontées aux données administratives du registre. De plus, l'échantillon ne comptait que des couples (500), pour permettre une comparaison entre les réponses des époux. Les conjoints étaient interrogés au même moment, mais séparément par deux enquêteurs. Après les deux entretiens individuels, une confrontation entre les époux permettait de comparer leurs réponses.

Les conclusions principales de ce travail sont les suivantes.

Concernant tout d'abord les omissions (oublis de migrations), il apparaît que plus la mobilité est élevée, plus le souvenir des migrations est confus : la probabilité d'oublier une migration est plus élevée pour les personnes qui ont migré plusieurs fois dans un intervalle de temps relativement court et cette probabilité

⁴⁵ Parmi les femmes qui disent avoir changé de logement depuis 1982, et qui sont donc comptées comme migrantes, 0,6% donnent comme date du dernier déménagement une date antérieure à cette date. A l'inverse, parmi celles qui disent ne pas avoir changé de logement depuis 1982, 3,7% ont en réalité emménagé après 1982. Lors du recensement, les individus auraient donc plus souvent tendance à surestimer qu'à sous-estimer la durée passée dans leur logement, si l'on fait confiance à l'année déclarée pour le dernier déménagement.

⁴⁶ On utilise successivement les données des recensements de 1968, 1975 et 1982.

est d'autant plus élevée que le séjour dans la nouvelle résidence a été bref. On note aussi que les migrations intracommunales sont oubliées un peu plus souvent par les hommes que par les femmes et que, pour les hommes, les probabilités d'omission sont plus importantes chez ceux qui ont un faible degré d'instruction. Il est intéressant de remarquer que l'éducation n'intervient pas dans l'explication des oublis chez les femmes.

En ce qui concerne les erreurs de datation, la confrontation des données de l'enquête avec celle du registre montre que pour environ un tiers des migrations, la date déclarée par les individus est erronée (un peu plus souvent pour les hommes que pour les femmes). L'âge ne semble par contre pas avoir d'effet sur la datation des migrations. Autre résultat intéressant : les gens oublient plus facilement l'année d'une migration que le mois, l'erreur de datation d'une migration qui s'est produite loin dans le passé est ainsi le plus souvent de douze mois. Il apparaît également que la naissance d'un enfant à moins d'un an de la migration diminue le risque de se tromper d'année en datant celle-ci.

La mémoire des dates des migrations semble ainsi nettement moins bonne que celle des autres événements démographiques (mariage, naissances, etc.), et ce, probablement d'autant plus qu'il s'agit d'une migration ayant eu lieu dans un passé lointain.

Les auteurs de ces travaux insistent sur l'importance des événements-repères, pouvant être de caractère personnel ou public, et auxquels les gens se réfèrent pour cerner la période dans laquelle s'est produit l'événement qu'ils cherchent à situer. Concernant les événements de caractère public, l'âge auquel une personne expérimente cet événement est un facteur déterminant de la force du souvenir.

Concernant la question posée lors du recensement, au moins deux conclusions peuvent être tirées de ces travaux.

En premier lieu, on est donc en droit de penser que plus la période intercensitaire est longue, moins bonne sera la qualité des réponses, les individus ayant plus de chance de se souvenir du lieu où ils habitaient 5 ans plus tôt que 10 ans plus tôt.

D'autre part, le choix d'une date arbitraire, non significative pour la plupart des individus ne facilite pas le travail de mémoire. Dans certains pays, les individus sont interrogés sur leur lieu de résidence à une date marquante du passé (événement politique, catastrophe naturelle,...), servant d'événement-repère.

L'interprétation de la notion de résidence

Lorsque l'on demande aux individus recensés « où habitiez-vous ... ? », on se réfère implicitement à la notion de résidence.

Le dictionnaire démographique multilingue définit la résidence d'un individu comme « un lieu où il a coutume d'habiter ». La migration est alors définie comme « un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée » (Henry, 1981). Cette définition de la migration comme « changement de résidence » fait intervenir la dimension temporelle et la dimension spatiale.

- Le rôle de l'espace :

Le lieu d'origine et le lieu de destination sont le plus souvent entendus comme des circonscriptions administratives (commune, département, région) et les migrations sont en général définies comme des

changements d'unité administrative : un individu sera considéré comme migrant s'il franchit une frontière du découpage considéré.

Il y a donc un fort arbitraire dans ce décompte⁴⁷. Par ailleurs, ce découpage variant d'un pays à l'autre, les comparaisons internationales en sont fortement affectées. Nous reviendrons plus loin sur ce problème.

Certains travaux excluent du champ des migrations les déplacements « locaux », de très faible portée géographique, considérant qu'une distance minimale est nécessaire pour pouvoir parler de « migration ». W. Clark (1986) oppose ainsi la migration qui est un déplacement trop lointain pour pouvoir continuer à se rendre au même lieu de travail dans des conditions normales, à la mobilité résidentielle (ou migration intraurbaine) qui est un déplacement permettant de continuer de se rendre sur le même lieu de travail.

La signification des migrations varie en effet selon la distance parcourue. On a ainsi souvent observé que les migrations effectuées pour des motifs professionnels sont de plus grande portée géographique que celles qui sont réalisées en lien avec un événement familial ou le logement lui-même (Baccaïni, 1991, 1993). Réciproquement, selon la distance parcourue, les effets des migrations sur la vie professionnelle des individus, par exemple, ne seront pas les mêmes.

Il semble toutefois préférable, au moins au stade de la collecte, de retenir et d'identifier de manière précise tous les changements de résidence. Libre ensuite au chercheur, à l'aménageur, ou à toute autre personne désirant travailler sur les migrations, de ne considérer, en fonction de sa problématique, que les individus ayant franchi telles ou telles limites administratives (communes, départements, zone d'emploi, etc.).

En France, si les données collectées lors du recensement permettent de comptabiliser les changements de résidence intracommunales, la description précise de ces mouvements intracommunales n'est en revanche pas possible, le lieu de résidence au précédent recensement n'étant identifié qu'au niveau de la commune. Les études locales, au niveau des quartiers, gagneraient pourtant à pouvoir identifier avec précision les quartiers d'origine des nouveaux arrivants.

En lien également avec la dimension spatiale, se pose le problème de la pluralité de résidence. La définition de la migration comme « changement de résidence » oblige à distinguer une résidence principale et une ou plusieurs résidences secondaires, de manière parfois arbitraire (cas de personnes partageant équitablement l'année ou la semaine entre deux domiciles).

Cette notion de résidence pose également un problème, à la fois d'ordre spatial et temporel, pour les individus résidant, pour une période plus ou moins longue, dans une communauté (établissement scolaire ou militaire, communauté religieuse, hôpital, etc.).

En France, depuis le recensement de 1962, pour les militaires logés en caserne et les élèves internes, c'est la résidence personnelle qui est prise en compte : ces individus figurent dans la population municipale de leur commune de résidence et, au titre de la population « comptée à part », dans la commune de leur établissement. Les détenus (individus des établissements pénitentiaires) ne figurent que dans la population « comptée à part » de la commune de leur établissement. Enfin, les membres des collectivités (foyers de travailleurs, cités universitaires, maisons de retraite, hôpitaux, cliniques, communautés religieuses, foyers d'urgence) sont comptés dans la population municipale de la commune où se trouve la collectivité. Ainsi, un élève changeant d'internat entre deux recensements, mais gardant la

⁴⁷ On verra plus loin plus précisément les problèmes que pose le découpage du territoire dans la mesure des migrations, et comment l'on peut partiellement y remédier.

même résidence principale, ne sera pas considéré comme un migrant, alors qu'une personne âgée changeant de maison de retraite sera, elle, considérée comme un migrant.

De la même manière, une personne âgée quittant son domicile, même pour une durée limitée, pour aller en maison de retraite ou dans un établissement de soins, sera considérée comme un migrant, alors qu'un élève quittant le domicile familial pour aller quelques années en internat ne le sera pas.

- *Le rôle du temps :*

A partir de quelle durée de séjour peut-on considérer qu'une migration est « définitive » ?

Selon les Nations Unies (1978) « [...] il apparaît nécessaire, pour définir de façon uniforme les migrants internes, de partir d'un système fondé sur une durée minimum de séjour en un lieu donné du pays, ou d'absence de ce lieu ».

Ce critère temporel intervient cependant très rarement dans les différents systèmes statistiques. Ainsi, la durée minimum de séjour n'est pas prise en compte dans la mesure des migrations réalisée à partir des données censitaires, en France. Les individus recensés doivent indiquer leur lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement, quelle que soit la durée pendant laquelle ils y ont vécu. Ainsi, un individu n'ayant résidé que quelques semaines autour de cette date dans un logement A, sera considéré comme un migrant de A vers son logement actuel ⁴⁸.

Les non réponses

Le taux de non réponse, volontaire ou non, à la question sur le lieu de résidence antérieur, n'est pas négligeable (Dorr, 1995) : 2,25% en 1990, ce qui est toutefois plus faible que les taux observés pour la plupart des questions concernant l'activité professionnelle ⁴⁹. Ce taux était légèrement plus faible en 1982 : 2,09%. Ces non réponses sont redressées par la méthode du hot-deck.

Problèmes d'exploitation : sous-estimation des migrants et des migrations

La question sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement permet de compter des migrants (des individus observés sur une période fixée) et non des migrations (des événements prenant place à des moments déterminés).

La mesure des migrations par le recensement pose en réalité deux types de problèmes :

- la sous-estimation du nombre de migrants
- la sous-estimation du nombre de migrations

Le nombre de migrants est sous-estimé

Un migrant, au sens du recensement, est une personne ayant changé de résidence au moins une fois au cours de la période intercensitaire.

⁴⁸ Ce problème de limite entre migrations temporaires et migrations définitives se pose de manière très cruciale dans les pays de l'est, où des permis étaient exigés pour changer de résidence. Comme il était plus facile d'obtenir des permis temporaires, de nombreuses migrations temporaires masquaient en réalité des migrations définitives. Les statistiques des migrations internes de ces pays sous-estimaient ainsi probablement assez fortement la mobilité.

⁴⁹ Position professionnelle : 18,93% ; temps de travail : 5,99%, commune du lieu de travail : 4,09%, activité économique : 3,94% ; département du lieu de travail : 3,9% ; statut : 3,03%.

Trois catégories d'individus sont omises des statistiques sur les migrants :

- Les individus sortis du territoire métropolitain au cours de la période
- Les individus décédés au cours de la période
- Les individus ayant effectué un aller-retour entre deux zones (éventuellement avec des étapes intermédiaires) au cours de la période.

Les deux premières catégories de personnes n'étant pas recensées, leurs migrations ne sont donc pas comptabilisées.

Pour les individus ayant effectué un aller-retour au cours de la période, le lieu de résidence lors des deux recensements étant les mêmes, leurs migrations ne pourront pas être identifiées et ces individus seront considérés comme des non-migrants. En fait, le recensement ne considère comme migrants que les individus dont le lieu de résidence à la date du recensement est différent de celui au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. On compare donc des situations (localisations géographiques) à deux dates différentes sans se préoccuper des mouvements eux-mêmes.

Pour les enfants nés au cours de la période intercensitaire, on considère que le lieu de résidence au précédent recensement est celui de la mère. Ils sont donc considérés comme migrants si leur mère a changé de domicile au cours de la période, et ce, même si ils sont nés après la date de la migration (qui n'est pas connue dans le recensement). On mesure ainsi une migration induite par celle de la mère⁵⁰.

Le nombre de migrations est sous-estimé

Le nombre de migrants (individus ayant migré au moins une fois au cours de la période) est toujours inférieur au nombre de migrations total de la population, du fait des migrations multiples. La mobilité et les flux sont donc sous-estimés avec une telle question.

Plus la période sera brève, plus le nombre de migrants se rapprochera du nombre de migrations.

Lorsque l'on travaille sur les migrations entre régions, le nombre de migrants est proche du nombre de migrations, les personnes qui changent plusieurs fois de région au cours d'une période intercensitaire étant en effet peu nombreuses. Par contre, lorsque l'on étudie les déplacements à courte distance, on omet une part importante des mouvements.

On verra plus bas que l'utilisation d'un modèle de comportement permet de passer du nombre de migrants recensés au nombre de migrations réellement effectuées.

Les soldes migratoires sont par contre bien mesurés, si l'on néglige toutefois l'impact de la mortalité.

Prenons l'exemple d'un individu effectuant deux migrations au cours de la période, la première de A vers B et la seconde de B vers C. Il sera compté comme migrant de A vers C. Ses migrations contribueront à diminuer le solde migratoire de A d'un point, à augmenter celui de C d'un point, et n'auront aucun effet sur celui de B (une arrivée et un départ au cours de la période). Le fait que son étape en B ne soit pas prise en compte n'introduit donc aucun biais dans la mesure des soldes migratoires des diverses zones. Cela introduit par contre un biais dans la mesure du nombre total de migrations et dans la connaissance des flux réels (origine-destination).

⁵⁰ Les Nations Unies recommandent en effet d'attribuer à ces enfants « [...] des caractéristiques de migration dérivées, de préférence, de données sur les caractéristiques de migration de la mère [...] » (Nations Unies, 1988). Cette procédure perturbe cependant le « bouclage démographique » des zones (voir 1.2.5). Dans certains pays (Etats-Unis, Canada, Australie,...), ces enfants nés entre deux recensements sont éliminés des statistiques publiées.

Il faut toutefois remarquer que pour une connaissance du rôle des migrations dans le processus de redistribution spatiale de la population, l'information sur les migrants entre deux dates est probablement plus utile qu'une information sur les migrations. S'il s'agit en effet de comparer, à deux dates, la répartition spatiale de la population, en mettant en évidence les contributions relatives des mouvements migratoires et du mouvement naturel aux changements observés, l'information sur les migrations résultantes et sur les soldes migratoires est parfaitement adaptée.

Autrement dit, pour les analyses traitant du niveau de mobilité des populations, l'information fournie par le recensement est délicate à utiliser, alors qu'elle se prête mieux aux analyses de la dynamique des territoires.

Problèmes d'exploitation : la dimension temporelle

Estimation du nombre de migrations et calcul de taux de migration annuel

Dans de multiples cas, on souhaite pouvoir disposer d'un taux de mobilité annuel (ou intensité migratoire) comparable d'une période à l'autre.

Or, du fait des migrations multiples et des retours, on ne peut pas calculer un nombre annuel de migrants en divisant le nombre de migrants recensés par la durée de la période intercensitaire. Plus la période d'observation s'allonge et plus la probabilité de migrations multiples et de retours augmente.

Daniel Courgeau (1973a, 1982, 1988) propose une méthode de calcul permettant de remonter des données sur les migrants intercensitaires aux migrations que ces migrants (et les migrants ayant accompli une migration de retour) ont effectuées. Cette méthode a été réutilisée par divers auteurs (voir par exemple Le Jeannic, 1997).

Utilisant des données d'enquêtes rétrospectives saisissant toutes les migrations des individus, l'auteur analyse les liens entre le nombre de migrations et le nombre de migrants, ce qui lui permet ensuite d'estimer les migrations à partir des statistiques de migrants au recensement.

Il montre dans un premier temps que la probabilité K , pour une personne ayant effectué une migration, d'en effectuer une nouvelle est à peu près indépendante du rang du déplacement antérieur et de la génération. Elle dépend un peu plus du découpage géographique (décroissant du découpage le plus fin au plus grossier).

Dans un second temps, il montre que le quotient annuel de nouvelle migration, k , est indépendant de la durée de séjour (donc de l'ancienneté de la précédente migration) et du rang de cette précédente migration.

On peut donc dire que la probabilité pour qu'un individu ayant effectué une migration d'un rang donné en effectue une nouvelle, un certain nombre d'années après la précédente, dépend peu de la durée, du rang de la migration antérieure, du découpage géographique sur lequel les migrations sont mesurées et de la génération considérée.

Il montre enfin que les migrations de retour sont proportionnelles aux migrations de rang supérieur à un.

Il est ainsi possible de modéliser, avec un petit nombre de paramètres, la variation non linéaire de l'effectif de migrants lorsque la période d'observation varie.

Ce modèle s'écrit alors de la manière suivante :

$$M(t) = mP[(1-K(1+l))^t + (K(1+l)/k) (1-\exp(-kt))]$$

où :

$M(t)$ = nombre de migrants comptés lors du recensement

t = durée de la période

m = taux instantané de migration

P = population observée

K = probabilité de faire un déplacement supplémentaire (fraction de la population faisant une nouvelle migration)

k = quotient de nouvelle migration (probabilité instantanée de migrer pour la population KP)

l = proportion de retours parmi les migrations multiples

Donc, connaissant $M(t)$ (données recueillies lors du recensement) et ayant estimé K , k et l à partir d'enquêtes rétrospectives⁵¹, pour différents découpages du territoire, on peut calculer le taux instantané de migration m .

Ce taux est supérieur à ce que l'on obtient en divisant le nombre de migrants par la durée de la période, et ce d'autant plus que la période intercensitaire est longue.

Bien que cette estimation du taux annuel soit approchée, elle est cependant plus satisfaisante que la proportion annuelle de migrants. Cette méthode est indispensable lorsque l'on veut comparer la mobilité entre périodes intercensitaires successives, celles-ci étant en France de durée variable⁵².

Appliquant cette méthode aux flux en provenance des villes-centres des pôles urbains à destination de leur couronne périurbaine, Th. Le Jeannic (1997) obtient les chiffres suivants pour le rapport entre les flux « estimés » (à l'aide de la méthode de D. Courgeau) et les flux « mesurés » (flux intercensitaires résultants) :

1954-1962 : 1,47

1962-1968 : 1,34

1968-1975 : 1,41

1975-1982 : 1,41

1982-1990 : 1,47

Les caractéristiques individuelles et celles du logement ne sont connues qu'à la date du recensement

Une migration résidentielle est un mouvement d'un logement vers un autre. Pour étudier la mobilité résidentielle, il faudrait donc pouvoir comparer les caractéristiques et les conditions d'occupation des deux logements. Mais le recensement ne fournit aucune information sur le logement précédemment occupé. Seul le logement occupé au moment du recensement est décrit.

On ne peut donc analyser la mobilité qu'en fonction de la situation actuelle des ménages.

⁵¹ Les estimations les plus récentes des paramètres du modèle découlent de l'exploitation conjuguée du recensement et des enquêtes annuelles sur l'emploi.

⁵² A cela s'ajoute le problème lié à la date de référence des recensements (jamais le 1^{er} janvier). Or, la question sur la migration interroge sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. La durée sur laquelle sont comptabilisés les migrants ne s'exprime donc pas en nombre entier d'années.

1954-1962 = 8,19 années

1962-1968 = 6,21 années

1968-1975 = 7,14 années

1975-1982 = 7,17 années

1982-1990 = 8,175 années

Il en est de même pour les caractéristiques individuelles : celles-ci ne sont connues qu'à la date du recensement et donc, pour les migrants (individus ayant changé de domicile depuis le précédent recensement), qu'après la migration.

Or, la migration, changement de situation géographique, est souvent associée à un changement de situation familiale ou professionnelle.

Par exemple, lorsque l'on travaille sur la mobilité des chômeurs, on ignore s'ils étaient déjà au chômage avant de migrer. Il est impossible de savoir si la migration est une réponse au chômage (celui-ci s'exportant donc), si, au contraire, c'est le chômage qui est la conséquence de la migration⁵³, ou encore, si les deux phénomènes sont indépendants.

L'utilisation de données censitaires pour l'étude des migrations est donc mal adaptée si l'on veut tenter de comprendre les motivations des individus et les conséquences des migrations sur leur situation professionnelle ou familiale.

L'année du déplacement n'est pas connue

Le recensement permet d'identifier des individus ayant changé de logement au cours de la période intercensitaire, mais on ignore la date précise de la migration.

Cela pose un problème lors du calcul de taux de mobilité par âge. En effet, quand on calcule le taux de migration des personnes d'un âge donné (âge atteint l'année du recensement), on prend en compte des mouvements qui ont pu se produire à différents âges. Des migrants âgés de 25 ans lors du recensement de 1990 ont pu migrer entre 17 et 25 ans.

Ce problème est d'autant plus important que la période intercensitaire est longue et il conduit à fausser la comparaison des taux de mobilité par âge. Ainsi, entre 1982 et 1990, la mobilité des personnes âgées de 25 ans en 1990 mélange des migrations qui se sont produites entre 17 et 25 ans. Entre 1975 et 1982, la mobilité des personnes âgées de 25 ans en 1982 mélangeait des migrations qui s'étaient produites entre 18 et 25 ans.

On ne dispose d'aucune information sur la tendance des migrations au cours de la période intercensitaire

Les données sur la mobilité issues du recensement permettent d'étudier comment celle-ci évolue d'une période intercensitaire à l'autre. On a ainsi montré (Baccaïni, Courgeau, Desplanques, 1993) qu'après une période de forte augmentation de la mobilité de 1954 à 1975 (+24% pour les changements de commune, +45% pour les changements de département et +34% pour les changements de région), la baisse entamée entre 1975 et 1982 s'est poursuivie au cours de la dernière période intercensitaire, plus nettement pour les déplacements à courte distance que pour ceux à longue distance.

Mais on ignore tout de la tendance des migrations au cours de la période intercensitaire et il est impossible de dater avec précision une éventuelle rupture de la mobilité.

Ainsi, la déconcentration urbaine, qui a pris place en France dès la fin des années soixante, n'a pu être détectée que lors du recensement de 1975, et, étant donnés les délais de publication des données censitaires, n'a pu être analysée que près de dix ans après son apparition.

⁵³ Ce doit souvent être le cas, dans les couples biactifs, lorsque le changement de résidence du ménage est lié au changement professionnel de l'un des conjoints. L'autre ne retrouve alors pas nécessairement tout de suite un emploi.

Problèmes d'exploitation : la dimension spatiale

Une connaissance des migrations résultantes et non des flux réels

En comparant le lieu de résidence des individus à deux dates, séparées par une période plus ou moins longue, on obtient la résultante des diverses migrations effectuées par les individus au cours de la période. Ainsi, à la limite, on peut compter des migrants de A vers B sans qu'aucune migration ne se soit réellement effectuée entre ces deux lieux, si tous les individus résidant en A en début de période et en B en fin de période ont effectué une (ou des) étapes intermédiaires.

La dépendance des mesures avec le découpage du territoire

Dans de nombreux cas, les migrations internes aux zones d'un découpage donné du territoire ne sont pas comptées et l'on ne prête attention qu'aux changements portant à la fois sur la résidence et la localité. On crée ainsi une distinction artificielle entre les migrants internes à chaque zone, qui ne sont pas comptés, et les migrants à l'extérieur qui le sont. Ainsi, si l'on définit comme migrant un individu ayant changé de commune de résidence au cours de la période, on comptera les mouvements de faible amplitude entre deux communes voisines alors que les mouvements, éventuellement de plus forte amplitude, à l'intérieur de la commune ne seront pas comptés.

Ce problème de dépendance de la mesure des migrations avec le découpage du territoire est particulièrement contraignant lorsque l'on souhaite comparer la mobilité entre pays, ayant nécessairement des découpages différents.

Cette question a été traitée par D. Courgeau dans plusieurs publications (1973b, 1975, 1980), l'idée étant de pouvoir exprimer une mesure de la mobilité qui ne fasse pas intervenir l'arbitraire du découpage choisi.

Partant de la « loi » suivante, souvent vérifiée, que le nombre de migrants échangés entre deux zones est, en première approximation, proportionnel au produit des populations des zones et inversement proportionnel au carré de la distance entre elles, on présume qu'il doit exister une relation entre le nombre de migrants franchissant les frontières d'un découpage donné et le nombre de mailles de ce territoire.

On se place dans un premier temps dans des conditions très simplificatrices : territoire de forme carrée divisé en n^2 carrés, densité constante sur tout le territoire, loi de migration du type Pareto avec un exposant égal à 2. On obtient, après un calcul long à réaliser, une expression simple du nombre de migrants comptés :

$$M(n^2) = k \pi P d \log(n^2)$$

où :

$M(n^2)$ = nombre de migrants comptés

P = population totale du territoire

d = densité

soit :

$$M(n^2)/P = K \log(n^2)$$

où $K = k \pi d$

Le nombre de migrants est donc une fonction linéaire du logarithme du nombre de mailles.

Cette formule est vérifiée pour d'autres formes de territoire tant qu'elles ne sont pas trop complexes. Il est également possible de considérer des densités variables sur le territoire et de faire varier la « loi » de migration.

K caractérise la mobilité à l'intérieur d'un territoire, indépendamment du découpage géographique, de la forme, de la surface et de la population de ce territoire.

La validité de cet indice, construit d'une façon théorique, est vérifiée de façon pratique par l'observation des migrations enregistrées au travers de divers découpages d'un territoire national. Pour les migrants français de la période 1954-1962, quel que soit le découpage choisi (communes, cantons, départements, et régions), les coefficients K obtenus ont des valeurs très proches les unes des autres.

La validité de cette méthode se vérifie aussi pour les périodes intercensitaires suivantes.

Cet indice permet de comparer le niveau de mobilité entre pays.

Pour la France, l'Angleterre et les Etats-Unis au début des années 1960, on trouve respectivement les valeurs suivantes pour l'indice de mobilité K : 4, 4,5 et 5,6. La mobilité française devrait donc s'accroître de 12,5% pour arriver au niveau de l'Angleterre et de 37,9% pour arriver à celui des Etats-Unis. Précisons que pour pouvoir comparer les effectifs de migrants des trois pays, il a fallu ramener les diverses mesures à un même intervalle de temps selon la méthode indiquée plus haut, car les recensements utilisent des périodes variées pour déterminer les effectifs de migrants.

On peut également porter $M(n^2)/P$ en fonction de n^2 sur un graphique semi-log. On obtient alors une droite dont la pente est une mesure de la mobilité.

Au lieu de travailler avec le nombre de mailles on peut utiliser la population moyenne d'une maille :

$$x = P/n^2$$

La formule devient alors la suivante :

$$M(n^2) = k \pi P d (\log(P) - \log(x))$$

en effet : $n^2 = P/x$ et donc $\log(n^2) = \log(P) - \log(x)$

ce qui donne pour l'indice K : $M(n^2) / P (\log(P) - \log(x))$

L'argument du « bouclage démographique » et de l'estimation des soldes migratoires externes

La question posée aux recensements français [...] repose sur la volonté de pouvoir réaliser, pour toute zone du territoire, un « bouclage démographique », la variation totale d'une zone entre deux recensements pouvant être décomposée en plusieurs termes : le mouvement naturel, le solde migratoire avec le reste du territoire métropolitain et le solde migratoire avec l'étranger ou les DOM-TOM. [...]

En fait, l'estimation, pour chaque commune, du nombre de migrants vers l'extérieur de la métropole entre 1982 et 1990 conduit à un chiffre négatif pour 40% des communes. [...] Ces valeurs négatives, de toute évidence erronées, pourraient provenir d'une sous-estimation du solde migratoire interne de ces communes (sous-estimation des entrées et/ou surestimation des sorties). [...]

Le nombre de migrants vers l'extérieur de la métropole est également négatif pour 16 départements sur 96.

Si on peut considérer qu'au niveau France entière, l'estimation migratoire externe, à l'aide des populations totales aux deux recensements et du solde naturel est fiable (faible risque d'erreur, lié uniquement aux différences dans la qualité de la collecte, aux deux recensements), [...] l'utilisation des données censitaires pour estimer l'émigration extérieure et donc le solde migratoire avec l'extérieur de la métropole, au niveau local, semble donc extrêmement délicate et peu fiable [...].

L'étude des migrations avec le recensement rénové

De quelles données veut-on disposer ?

Plusieurs types d'information sont attendus du recensement, concernant la mobilité de la population.

Des données sur le niveau de mobilité

L'étude de la mobilité se rapporte à une zone donnée (France entière ou quelconque zone infranationale), pour laquelle on souhaite connaître le niveau de mobilité de la population (pourcentage de la population qui résidait à une date antérieure dans un autre logement, dans une autre commune, dans un autre département, etc.).

Calculer des taux de mobilité revient donc à exploiter l'une des variables du questionnaire (le lieu de résidence à une date antérieure) au même titre que les autres variables de nature socio-démographique. Il convient donc de suivre les principes proposés pour la diffusion des informations sur la population statistique⁵⁴.

Ces taux de mobilité doivent pouvoir être calculés pour diverses sous-populations et en fonction de divers critères socio-démographiques (classe d'âge, catégorie socioprofessionnelle, etc.). Il est également souhaitable de pouvoir disposer d'information sur la mobilité à un niveau géographique fin. Dans le cadre d'études intraurbaines et de questions d'aménagement local, il est en effet important de pouvoir comparer la mobilité de la population d'un quartier à l'autre, celle-ci pouvant être reliée aux caractéristiques des quartiers.

Des soldes migratoires

Traditionnellement, les résultats des recensements, associés aux données de l'état-civil, permettent de calculer et donc de publier des soldes migratoires pour toute zone du territoire, à l'aide de l'équation dynamique suivante⁵⁵ :

$$POP(t2)-POP(t1) = (N-D) + (I-E) \Rightarrow (I-E) = POP(t2)-POP(t1)-N+D$$

Ces données, bien que mélangeant des migrations internes et externes, constituent une information importante pour de nombreux utilisateurs. C'est en effet le solde migratoire qui donne la contribution des mouvements migratoires à la croissance démographique globale de l'unité considérée.

L'une des améliorations introduites par le recensement rénové pourrait être la publication de tels soldes d'année en année, ou de 5 ans en 5 ans. Il est également important que ces soldes puissent être diffusés à un niveau géographique fin (infracommunal) et pour les diverses sous-populations⁵⁶.

⁵⁴ En tenant compte cependant que les données sur la mobilité se rapportent à une **période de référence** et non à **une date de référence**. Si l'on diffuse à la fin de l'année n des données au 1/1/n-2, les données concernant la mobilité sur un an devront se rapporter à l'année n-3.

⁵⁵ Le solde publié est un solde global, interne et externe obtenu par simple différence entre l'accroissement total de la population et le solde naturel.

⁵⁶ Un solde migratoire positif globalement peut en effet être la somme de soldes positifs ou négatifs selon les sous-populations considérées : une zone qui gagne globalement de la population du fait des migrations peut en fait en perdre pour certaines catégories de population. Un solde migratoire équivalent dans deux zones distinctes peut ainsi avoir des effets démographiques

Des données sur les échanges entre zones

Les informations fournies par le recensement doivent permettre de décrire, d'analyser et d'interpréter les flux de population à l'intérieur du territoire. Les migrations internes jouent en effet de nos jours un rôle fondamental dans la redistribution de la population au niveau infra-national, bien plus que l'accroissement naturel, dont les écarts régionaux se sont beaucoup atténués. Les flux migratoires constituent donc une donnée incontournable pour la connaissance de la dynamique des territoires.

L'information fournie par le recensement classique pose, on l'a vu, des problèmes pour la connaissance des flux, du fait de la longueur de la période intercensitaire.

Mieux connaître la structure géographique de ces flux et leur évolution à court et moyen terme constitue un enjeu de taille pour le recensement rénové.

Selon les cas, on peut vouloir étudier :

- Des flux entre zones appartenant à un même découpage : migrations interurbaines, interdépartementales, interrégionales, etc. Il peut également s'agir de migrations intraurbaines, entre les quartiers d'une grande commune.
- Des flux entre deux zones de deux découpages différents, ou entre une zone d'un découpage donné et un agrégat de zones du même découpage : migrations entre une commune et un département, migrations entre une commune centre et l'ensemble des autres communes de l'agglomération urbaine, migrations entre une région et le reste de la France métropolitaine, etc.

On souhaite également pouvoir disposer, pour chaque zone, d'un solde migratoire interne mis à jour le plus fréquemment possible (un rythme de cinq ans semble toutefois suffisant).

Une reformulation nécessaire de la question sur les migrations

La durée de la période de référence⁵⁷ : un an ou cinq ans

Le passage d'un recensement exhaustif effectué tous les 6 à 9 ans, à un recensement annuel par sondage, va changer la manière d'aborder l'étude de la mobilité et des migrations.

Cette rupture peut aussi être l'occasion de s'affranchir d'un certain nombre de contraintes et de pesanteurs.

En effet, si le recensement traditionnel est exhaustif dans la couverture de la population recensée, il ne l'est pas dans la couverture des migrations (on compte des migrants et non des migrations). Par ailleurs, le choix de la période intercensitaire comme période de référence, pour compter les migrants pose de nombreux problèmes (en particulier pour le calcul de taux annuels et pour l'étude des évolutions de la mobilité sur courte période).

Le passage à un recensement en continu oblige à abandonner la formulation de la question sur le lieu de résidence antérieur, telle qu'elle était posée lors des recensements traditionnels (lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du recensement précédent).

Il semble alors naturel de suivre les recommandations internationales, suggérant de relever le lieu de résidence un an ou cinq ans plus tôt⁵⁸.

très différents. La connaissance qualitative des soldes migratoires est donc aussi importante que leur simple quantification.

⁵⁷ Période de référence = période au cours de laquelle sont décomptés (ou estimés) les migrants.

⁵⁸ On conserve le principe d'une question sur le lieu de résidence à une date antérieure, conduisant à un décompte de **migrants**, tout en sachant que, sur une période d'un an, l'effectif de migrants est proche de celui des migrations.

Nous suggérons de poser les deux questions, chacune présentant avantages et inconvénients.

- Une question sur le lieu de résidence un an auparavant permet de calculer des taux de mobilité annuels en évitant les problèmes évoqués plus haut, liés aux migrations multiples et aux retours. Cette question présente en effet le gros avantage de fournir des effectifs de migrants très proches des effectifs de migrations : sur un an, les migrations multiples et les retours sont peu nombreux. On disposerait ainsi d'un décompte des flux réels et non des flux résultants.

Elle pose par contre le problème de la fluctuation de la mobilité liée à des événements conjoncturels, plus sensible sur courte que sur longue période. Les taux calculés à partir des réponses à une telle question nécessiteraient de ce fait probablement d'être lissés.

Le problème de mémoire est également considérablement réduit avec une telle question.

- Une question sur le lieu de résidence cinq ans plus tôt présente d'autres avantages. Pour les migrations à longue distance, peu fréquentes, il peut être préférable de travailler sur une période de référence plus longue qu'un an⁵⁹. Sur cinq ans, les migrations multiples et les retours n'étant pas négligeables, il faut bien avoir conscience que l'on ne comptabilise pas des migrations mais bien des migrants.

Une question sur un an est sans doute préférable pour travailler sur la mobilité (en particulier à courte distance) mais pour étudier des flux entre zones relativement distantes, une question sur cinq ans peut avoir des avantages (plus de migrants décomptés).

Par ailleurs, une période de cinq ans correspond au rythme du recensement rénové (chaque petite commune est dénombrée tous les 5 ans, et pour les grandes communes, chaque groupe d'immeubles est enquêté tous les 5 ans). L'année de référence pour le lieu de résidence antérieur correspondrait donc à l'année du précédent dénombrement ou de la précédente enquête.

La formulation de la question

Par rapport au recensement traditionnel, une des nouveautés introduites par le recensement rénové est le principe de la collecte étalée dans l'année (en excluant les mois d'été, la période de collecte étant donc l'année scolaire).

Cette nouvelle modalité de collecte a un impact important sur la formulation de la question, mais aussi, par voie de conséquence, sur la nature des informations diffusables.

⁵⁹ Pour les migrations entre régions par exemple, on a compté 4 973 000 migrants entre 1982 et 1990, soit un taux annuel de 1,6%. Ce taux est calculé à partir du modèle migrants-migrations de D. Courgeau, et prend en compte la probabilité de migrations multiples et de retour. Il est sensiblement plus élevé que le taux obtenu en divisant le taux calculé sur la période intercensitaire par la durée de la période (ce qui revient à poser l'hypothèse que les individus ne font qu'une seule migration au cours de la période) (Baccaïni, Courgeau, Desplanques, 1993).

Une première alternative est à considérer :

On peut interroger les personnes sur leur mobilité au cours de l'année précédant la date où ils sont enquêtés, ou les interroger sur leur mobilité au cours d'une année n fixée ⁶⁰.

- 1ère hypothèse : une question sur le lieu de résidence un an plus tôt

La question peut être formulée de deux manières différentes.

- En proposant une date précise (un an avant la date de la collecte) :

« Où habitiez-vous le 01/m/n-1 ? »

Cela obligerait à changer cette date tout au long de la période de collecte : pour les individus interrogés en janvier, on devra demander le lieu de résidence en janvier un an plus tôt ; pour ceux interrogés en février, le lieu de résidence en février un an plus tôt, etc.

- En demandant simplement :

« Où habitiez-vous il y a un an exactement ? »

Mais une telle formulation, peu précise, risque de conduire à des réponses tout aussi imprécises et donc à une information de moindre qualité.

Quelle que soit sa formulation exacte, ce type de question pose le problème suivant :

La période de référence varie d'une commune à l'autre : pour les communes ou les logements enquêtés en septembre n-1, la mobilité se rapportera à la période allant de septembre n-2 à septembre n-1, alors que pour ceux enquêtés en juin n, elle se rapportera à la période allant de juin n-1 à juin n. Ainsi, pour une année de collecte, allant de septembre n-1 à juin n, on aura des migrations qui auront pu se produire entre septembre n-2 et juin n, donc sur plus d'une année.

- 2ème hypothèse : une date de référence unique

On pourrait envisager de compter les migrants au cours d'une année donnée. Il faudrait alors poser deux questions.

Pour les personnes enquêtées entre septembre n-1 et juin n on poserait les questions suivantes :

Question 1.

« Où habitiez-vous au 1^{er} janvier de l'année n-1 ? »

Question 2.

« A quelle date avez-vous emménagé dans votre logement actuel ? »

Pour avoir le nombre de personnes mobiles l'année n-1, il suffirait alors de sélectionner celles pour lesquelles la date d'emménagement se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année n-1.

La réponse à la première question permettrait d'identifier le mouvement, du point de vue spatial (à l'intérieur de la commune a, de la commune a à la commune b, etc.)

⁶⁰ On part ici de l'hypothèse d'une question portant sur une année, mais une question portant sur une période cinq ans poserait les mêmes problèmes et ces problèmes seraient résolus de manière identique.

Une telle formulation pose cependant également des problèmes :

- La direction de la migration identifiée avec la première question (lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année n-1 / lieu de résidence actuel) ne correspond pas nécessairement à la migration qui s'est produite à la date relevée à la deuxième question. Pour une personne ayant déménagé plusieurs fois au cours de l'année n-1, la réponse à la question 1, confrontée au lieu de résidence au 1/1/n, donne la direction résultante des migrations, alors que la question 2 donne la date de la dernière migration.

- On peut omettre des migrants : prenons le cas d'une personne ayant changé de logement au cours de l'année n-1 et au cours de l'année n, avant d'être enquêtée. La date d'emménagement dans le logement actuel étant postérieure au 31/12/n-1, on ne comptera pas cette personne parmi les migrants de l'année n alors qu'une migration avait pourtant été effectuée cette année.

Plutôt qu'une question sur la date d'arrivée dans le logement actuel, il faudrait donc poser une question sur la date de départ du logement occupé au 1/1/n-1 (pour ceux dont le logement occupé au 1/1/n-1 est différent du logement actuel).

La formulation des questions pourrait être la suivante :

Question 1.

« Où habitiez-vous le 1^{er} janvier n-1 ? »

Question 2.

Si vous habitez dans un logement différent de celui occupé aujourd'hui :

A quelle date avez-vous quitté ce logement ?

Année :

Mois :

- La période de collecte s'étend de septembre à juin. En posant, pour le cycle allant de septembre n-1 à juin n, une question sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier n-1, la période de référence pour les migrations n'a pas la même durée pour tous les individus : pour ceux enquêtés entre septembre et décembre n-1, les migrations sont observées sur moins de 12 mois. Ainsi, un individu enquêté en novembre n-1 et migrant en décembre n-1 ne sera pas compté comme migrant (alors que s'il avait été enquêté entre décembre n-1 et juin n, il aurait été compté dans les migrants).

La date antérieure prise comme référence dans la question doit se situer au moins un an avant le début de la collecte, soit le 1^{er} septembre n-2 : aux individus enquêtés entre septembre n-1 et juin n, on demanderait le lieu de résidence en septembre n-2. On sélectionnerait les personnes ayant emménagé entre le 1^{er} septembre n-2 et le 31 août n-1.

Le problème serait que les migrations ne se rapporteraient plus à une année civile, mais à une année « à cheval » sur deux années civiles. Pour être compatibles avec les autres données, ajustées au 1^{er} janvier, les informations sur la mobilité devraient être ajustées sur une année civile. Le fait de se référer à une année scolaire aurait par contre probablement l'avantage de réduire les erreurs liées à la mémoire.

Une autre option serait de poser deux questions, sur le lieu de résidence à deux dates séparées exactement d'un an. Pour les individus enquêtés entre septembre n-1 et juin n, on demanderait le lieu de résidence au 1^{er} janvier n-2 et au 1^{er} janvier n-1. On disposerait alors d'informations sur la mobilité au cours de l'année n-2.

Pour la question sur le lieu de résidence cinq ans plus tôt, la formulation pourrait être la même, en changeant la date de référence (n-6 au lieu de n-1).

Les informations mises à disposition

Une question sur le lieu de résidence un an plus tôt doit permettre la mise à disposition, à la fin de l'année n :

- au niveau France entière (et au niveau des régions et des zones fixes de grandes taille), de données sur la mobilité issues du sondage de l'année n-1/n et relatives aux migrants de l'année n-1.
- pour toutes les autres zones géographiques, de données sur la mobilité et les flux entre zones, relatives à l'année n-3.

Distinguons l'information concernant la mobilité (fréquence des changements de logement, de commune, etc.) et celle qui concerne les flux entre zones.

La mobilité

La mise à disposition d'une information sur la mobilité (effectif ou pourcentage de population d'une zone donnée ayant changé de logement, de commune, de département, etc., au cours d'une année, ou de 5 années si la durée de la période de référence est de 5 ans) ne devrait pas poser plus de difficulté que celles portant sur les diverses structures de la population. La mobilité peut en effet être considérée, d'un pur point de vue statistique, comme une caractéristique des individus au même titre que leur âge, leur sexe, leur CSP, etc.

Il conviendra de fournir aux utilisateurs des indicateurs de qualité, en particulier lorsque les taux de mobilité seront diffusés à un niveau géographique fin, ou pour des sous-populations d'effectifs réduits.

• Au niveau France entière

Le fait de passer d'un recensement exhaustif à un recensement par sondage, décalé dans le temps, ne pose pas de gros problèmes.

Les résultats du sondage de l'année n-1/n devraient permettre de calculer chaque année le pourcentage de la population qui résidait, l'année précédente ⁶¹, dans un autre logement, dans une autre commune, dans un autre département, etc...

On devrait ainsi disposer de taux de mobilité annuels de bien meilleure qualité que ceux que l'on pouvait calculer auparavant avec la question sur le lieu de résidence au précédent recensement (soit 7 ou 8 ans auparavant) et d'un bon suivi des évolutions et des tendances à court terme de la mobilité. Ces taux annuels étaient en effet le plus souvent calculés en divisant le taux obtenu sur toute la période par la durée de la période, et n'étaient donc pas directement comparables d'une période intercensitaire à l'autre.

⁶¹ Le sens exact de « l'année précédente » étant encore à définir, car dépendant de la formulation de la question.

- Au niveau local

Il faut distinguer le cas des petites communes (dénombrées exhaustivement tous les cinq ans) de celui des grandes communes (enquête par sondage chaque année).

S'agissant des grandes communes, les taux de mobilité diffusés à la fin de l'année n se rapporteront à la mobilité au cours de l'année n-3.

Dans chaque grande commune, ces données seront donc soit issues de l'enquête directe (groupe de logements enquêté en n-3 / n-2), soit d'une estimation (groupes de logement non enquêtés en n-3 / n-2).

Les caractéristiques de mobilité des personnes qui seront diffusées à la fin de l'année n (ex : % de la population de la commune qui résidait dans une autre commune au 1^{er} janvier n-3) seront donc celles qui auront été observées lors des enquêtes dans les différents groupes, calées sur les populations estimées au 1/1/n-2.

S'agissant des petites communes, prises isolément, la méthode est à peu près semblable. On souhaite, comme pour les grandes communes, disposer à la fin de l'année n d'une information sur la mobilité dans toutes les petites communes, relative à l'année n-3 (les autres données de structure étant référencées au 1/1/n-2).

Cette information sera issue du dénombrement de n-3 / n-2 pour les communes dénombrées cette année là, ou du dernier dénombrement de la commune et calée sur les populations estimées, pour les communes non dénombrées en n-3 / n-2.

Il convient de souligner que des taux de mobilité calculés sur une petite population risquent d'être assez peu fiables. Un événement conjoncturel (ouverture ou fermeture d'un établissement par exemple) peut affecter très fortement les migrations touchant une petite commune, une année donnée. Une question sur le lieu de résidence cinq ans plus tôt (et non un an plus tôt) permettrait de « lisser » l'impact que de tels événements peuvent avoir sur les mouvements migratoires.

Dans le cadre d'études locales, cependant, l'impact de ces événements conjoncturels peut être intéressant à observer.

- Au niveau supracommunal (unité urbaine, aire urbaine, département, zone d'emploi, région...)

Si l'on part du principe que les données doivent être additives, les données sur la mobilité collectées au niveau des communes doivent également pouvoir être sommées.

On devrait donc disposer à la fin de l'année n d'une information sur la mobilité interne à chaque zone et sur les entrées dans la zone au cours de l'année n-3, permettant de calculer les divers taux de mobilité correspondant.

Les flux de migration entre zones

Partons de l'hypothèse d'une question sur le lieu de résidence un an auparavant ⁶².

Pour tout découpage supracommunal, on souhaite pouvoir estimer chaque année (ou tous les cinq ans) une matrice complète de migration entre régions, entre zones d'emploi, entre unités urbaines, etc., telles que celles dont on pouvait disposer, une fois tous les 7 ou 8 ans, avec le recensement classique (migrations intercensitaires). La différence (et l'amélioration) par rapport au recensement classique serait précisément de disposer de matrices d'échange annuelles et des soldes migratoires correspondants ⁶³.

La méthode de collecte envisagée pour le recensement pose quelques difficultés, pour la connaissance des échanges entre zones.

Pour une zone A donnée, l'information sur les entrées au cours de la période de référence ne pose pas de problème. On rejoint en effet les principes exposés plus haut concernant la mobilité : pour toute zone du territoire, on pourra en effet connaître à la fin de l'année n (par le dénombrement des communes, par enquête, ou par estimation), le nombre d'entrées dans la zone au cours de l'année n-3.

Le problème se pose par contre pour les sorties : pour connaître les sorties d'une zone A il faut en effet connaître les entrées dans toutes les autres zones, en provenance de A. La méthode d'un recensement « tournant » peut alors poser des difficultés ⁶⁴.

- Plaçons-nous dans le cas relativement simple, des échanges entre deux petites communes A et B, dénombrées deux années différentes : on souhaite connaître le flux de A vers B et le flux de B vers A (en particulier, pour pouvoir calculer un solde migratoire).

Ces deux flux ne seront pas déterminés de manière identique : l'un des deux flux pourra être une donnée observée (si l'une des deux communes a été dénombrée en n-3 / n-2) alors que l'autre flux sera une donnée de synthèse. Si aucune des deux communes n'a été dénombrée en n-3 / n-2, les deux flux seront des synthèses, mais pas nécessairement élaborés de manière identique (les dénombrements sur lesquels on se base n'ayant pas été effectués la même année).

- Pour les migrations entre deux grandes communes, les deux flux (de A vers B et de B vers A) seront nécessairement des synthèses. A la fin de l'année n, le fichier détail de chacune des deux communes, fournissant l'information sur les entrées dans la commune au cours de n-3 (et donc sur les sorties en provenance de l'autre commune), sera en effet issu pour une part d'enquêtes et pour une part de synthèses (selon le groupe de logements dans lequel les individus auront été enquêtés).

- Prenons maintenant le cas des échanges entre une petite commune A et un ensemble de communes (le reste du département, par exemple).

Les entrées en A seront connues à l'issue de l'année de collecte effectuée pour cette commune, ou estimées à partir des résultats de ce dénombrement. Les sorties de A seront des données composites : pour une part des données observées (sorties de A vers des petites communes dénombrées la même année que A) et pour une part des données estimées (sorties de A vers des petites communes dénombrées une autre année que A, ou vers des grandes communes).

⁶² Une question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant, qui présente également un intérêt, pourrait être exploitée exactement de la même manière.

⁶³ Deux types de soldes sont en fait à calculer : le solde migratoire entre une zone A donnée et le reste du territoire (on se pose la question suivante : « la zone A a-t-elle, au cours de la période de référence, gagné ou perdu des individus, par migration interne, et combien ? »), d'une part ; le solde migratoire entre deux zones A et B (on se pose la question suivante : « la zone A a-t-elle gagné ou perdu des individus, dans ses échanges avec la zone B, et combien ? »), d'autre part.

⁶⁴ La diffusion de tableaux « au lieu de résidence antérieur » sera en particulier probablement moins simple qu'actuellement.

Autrement dit, pour une petite commune donnée, les flux d'immigrants seront relatifs à une année alors que les flux d'émigrants seront des sommes de synthèses, ayant pour base des données observées sur un cycle de cinq années.

- Pour les échanges entre une grande commune et un ensemble de communes, le flux d'entrée dans la commune sera déterminé de la même manière que précédemment (échanges entre deux grandes communes) et sera donc déjà une synthèse, mais le flux de sortie sera une donnée encore plus complexe puisqu'il s'agira de la somme de données estimées de diverses manières (selon la taille de la commune de destination et selon l'année du dénombrement, pour les petites).

- Au niveau supra-communal, on souhaite pouvoir élaborer des matrices de migrations entre zones d'un découpage quelconque. Pour les flux entre régions, le sondage de l'année devrait pouvoir fournir les éléments d'une telle matrice.

Pour des découpages plus fins, dans la mesure où, à la fin de l'année n , des informations seront diffusées sur les entrées dans chaque commune (issues du dénombrement de $n-3$ / $n-2$ ou d'estimations), on devrait aussi disposer des sorties de chaque commune (origine des entrées). Ces matrices d'échanges seront toutefois des objets relativement complexes (tout au moins dans leur élaboration).

Pour estimer l'effectif d'une case donnée de la matrice (flux d'une zone $Z1$ vers une zone $Z2$, donc d'un ensemble de communes vers un autre ensemble de communes) il faudra en effet faire la somme, pour chacune des communes de $Z2$, des personnes ayant déclaré vivre dans la zone $Z1$ un an plus tôt. Les communes de $Z2$ n'ayant pas toutes été enquêtées la même année, il s'agira donc d'une somme de données pour une part observées (petites communes de $Z2$ dénombrées en $n-3$ / $n-2$) et pour une part estimées (petites communes de $Z2$ dénombrées une autre année et grandes communes de $Z2$).

Des procédures de calage seront nécessaires pour que les sommes en lignes soient égales aux sommes en colonnes.

Ces matrices sont donc théoriquement réalisables et utilisables chaque année, à condition que des indicateurs de qualité soient fournis.

Suggestions d'autres questions

La rénovation du recensement est l'occasion de mieux prendre en compte, dans le questionnaire, les évolutions récentes de la société et des modes de vie des populations. C'est dans ce sens que nous suggérons des questions sur la multi-résidence ou sur les liens entre mobilité résidentielle et mobilité professionnelle.

Nous proposons également d'affiner certaines questions (en particulier le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date antérieure, qui pourraient être saisis à un niveau géographique plus fin).

Le lieu de naissance au niveau de la commune

Nous avons évoqué plus haut les études qu'autorise cette question : classement des individus en natifs ou non natifs, étude des migrations de retour, ...

Il nous semble souhaitable d'ajouter à cette question la commune de naissance (et non seulement le département), en précisant qu'il s'agit de la commune de résidence de la mère au moment de la naissance (et non la commune où se trouve la maternité). Il est cependant probable qu'une part importante de la population ne connaisse pas cette information (à tester).

Une question sur le lieu de résidence vers 10-15 ans pourrait également être utile (information probablement mieux connue des enquêtés que le lieu de résidence de leur mère à leur naissance)

Migration et mobilité professionnelle

- Une question sur la mobilité professionnelle, posée de manière similaire à celle sur la mobilité résidentielle, permettrait de mieux comprendre les effets des migrations sur la situation professionnelle et réciproquement. On pourrait ainsi interroger les individus sur leur situation professionnelle un an (ou cinq ans) plus tôt. Les liens entre migration et chômage, en particulier, pourraient être plus clairement établis. Par ailleurs, une telle question pourrait aussi être utilisée pour des travaux sur la mobilité professionnelle.
- Il serait également utile de demander le lieu de travail 1 an (ou 5 ans) plus tôt, afin de mieux comprendre les relations entre mobilité résidentielle, mobilité professionnelle et navettes domicile-travail.

Une identification plus fine du lieu de résidence antérieure

- Une majorité des changements de résidence s'effectuent à très courte distance et il serait intéressant de mieux connaître ces flux. La demande concernant l'intraurbain est en effet de plus en plus forte et une connaissance précise de l'origine géographique des arrivants et des sortants des divers quartiers des villes permettrait de mieux comprendre leurs mutations internes.

Il serait ainsi souhaitable d'identifier le lieu de résidence antérieur à un niveau plus fin que celui de la commune (quartier, îlot). Pour ce faire, il faudrait demander aux individus l'adresse exacte du logement occupé un an (ou cinq ans) plus tôt.

Il est cependant possible qu'une telle question (lieu de résidence antérieur à l'îlot) soit techniquement difficile à réaliser (qualité insuffisante des adresses fournies par les répondants).

Une étude précise des migrations intraurbaines pourrait alors relever d'une enquête complémentaire.

- La description du logement antérieur serait utile (au moins le statut d'occupation).

Une meilleure connaissance de l'espace de vie

En marge des questions sur la mobilité résidentielle pourrait figurer une question permettant de mieux cerner les phénomènes de résidence multiple (cas de personnes partageant leur semaine ou l'année entre deux lieux différents, par exemple) et de résidence secondaire.

Cette question pourrait être formulée de la manière suivante ⁶⁵:

<i>En dehors de votre résidence principale existe-t-il un autre logement dans lequel vous résidez souvent ?</i>	
- non	<input type="checkbox"/>
- oui : une partie de l'année (plusieurs mois de suite)	<input type="checkbox"/>
département :	
commune :	
- oui : la plupart des week-ends et des vacances	<input type="checkbox"/>
département :	
commune :	
- oui : une partie de la semaine	<input type="checkbox"/>
département :	
commune :	

⁶⁵ Le questionnaire du recensement suisse de 2000 aborde cette question de la double résidence, sous la forme suivante : après avoir demandé aux individus si ils ont un deuxième domicile (en indiquant, le cas échéant, sa localisation), on leur demande dans lequel de leurs deux domiciles ils vivent la plupart du temps (4 jours ou plus par semaine).

La nature de l'occupation de ce second logement pourrait également être précisée.

- résidence secondaire
- logement de fonction ou lié à une activité professionnelle localisée à une longue distance de la résidence principale
- logement de l'autre parent (cas d'enfants de parents séparés)
- logement du conjoint (couple non cohabitant)

Identifier les personnes très mobiles

Nous l'avons dit plus haut, les propositions de formulation de la question sur la mobilité donnent, comme avec les recensements traditionnels, une information sur des migrants, et non sur des migrations.

On peut penser que, sur une période d'un an, le nombre de migrants est très proche du nombre de migrations mais il existe probablement une petite proportion d'individus très mobiles, changeant de domicile plus d'une fois par an, qu'il serait intéressant de cerner plus précisément.

Une question sur le nombre de migrations réalisées au cours de l'année de référence pourrait apporter une information précieuse permettant d'identifier ces individus très mobiles.

La possibilité d'enquêtes complémentaires

Le recensement rénové offre la possibilité de sélectionner des sous-populations en fonction de critères spécifiques, et de réaliser peu de temps après (de un à trois mois, pour éviter les trop nombreux départs) une enquête plus fouillée sur cette population.

Par exemple : on peut sélectionner parmi les personnes résidant en Ile-de-France, celles qui résidaient en province auparavant (1 an ou 5 ans plus tôt). On peut alors effectuer une enquête auprès de ces individus et les interroger sur :

- les motifs de leur arrivée en IdF
- leurs conditions de logement avant et après leur migration
- les changements professionnels provoqués ou à l'origine de cette migration (pour les divers membres de la famille)
- les modifications de leurs trajets domicile-travail (temps de trajet avant et après la migration)
- les projets de départ, de retour dans la région d'origine.
- etc.

Parmi les thèmes qu'il serait souhaitable d'explorer, on peut citer :

- Les migrations Paris-Province.
- Les migrations de retraite
- Les migrations des étudiants
- Les effets d'événements familiaux (en particulier le divorce) sur la mobilité.
- la mobilité intraurbaine : le recensement rénové pourrait permettre de repérer les personnes ayant déménagé à l'intérieur d'une agglomération ou d'une commune urbaine, l'enquête complémentaire les interrogeant alors sur leur lieu de résidence antérieur précis (adresse, afin de pouvoir îloter), les caractéristiques du logement antérieur, les motifs du déménagement, etc.

De telles enquêtes pourraient également répondre à des préoccupations locales.

Conclusion

Les informations fournies par le recensement traditionnel, on l'a vu, ne sont pas pleinement satisfaisantes lorsque l'on souhaite étudier la mobilité ou les flux de population : durée variable et trop longue de la période de référence, aucune information sur les migrations réelles (seuls les migrants et donc les migrations résultantes sont décomptés), manque de données « fraîches », difficultés pour les comparaisons internationales, etc.

Il faut également rappeler que les informations sur les migrations ne sont pas saisies exhaustivement : elles ne sont fournies que dans le fichier du sondage au quart. Or, rares sont les utilisateurs ou les publications qui en tiennent compte (ne serait-ce qu'en fournissant des intervalles d'erreur). Beaucoup travaillent en fait dans « l'illusion de l'exhaustivité ».

Les erreurs de déclaration sont également difficilement quantifiables.

Paradoxalement, bien qu'il ne soit plus effectué exhaustivement, le recensement rénové doit pouvoir apporter une amélioration sensible dans la qualité des informations sur la mobilité et les migrations.

Les travaux sur l'évolution de la mobilité, y compris à un niveau géographique fin, y gagneront. Les informations fournies annuellement permettront en effet de disposer de taux de mobilité annuels de bien meilleure qualité que ceux que l'on peut calculer actuellement. La mise à disposition d'indicateurs de qualité s'impose par contre, en particulier pour les données portant sur des zones de petite taille, qui font l'objet d'une demande croissante.

De la même manière, les recherches portant sur les échanges entre zones de grande taille (régions en particulier) ne devraient pas se voir pénalisées par le passage à un recensement tournant et, pour les grandes communes, par sondage. Pour les échanges entre zones de petite taille, il faudra, au cas par cas, vérifier que les informations sont, statistiquement parlant, significatives.

La rénovation du recensement est l'occasion de remanier en profondeur le questionnaire, en particulier pour les questions de mobilité. Les questions doivent mieux prendre en les évolutions récentes de la société et permettre les comparaisons internationales.

Les modalités du recensement rénové permettront également d'approfondir des questions importantes, ou de s'adresser à des sous-populations précises, grâce à la possibilité d'enquêtes complémentaires.

Annexe

Sommaire du rapport complet

Introduction : les problématiques de l'étude des migrations internes

I. L'étude des migrations avec le recensement traditionnel

I.1. La question sur le lieu de naissance

I.2 . La question sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement

I.2.1. Problèmes de collecte

I.2.2. Problèmes d'exploitation : sous-estimation des migrants et des migrations

I.2.3. Problèmes d'exploitation : la dimension temporelle

I.2.4. Problèmes d'exploitation : la dimension spatiale

I.2.5. L'argument du « bouclage démographique » et de l'estimation des soldes migratoires externes

I.3. L'analyse des migrations avec le recensement : taux et indices

I.3.1. Niveau de mobilité

I.3.2. Migrations à partir de et vers une zone A

I.3.3. Migrations entre deux zones A et B

I.4. Les types d'études et recherches sur les migrations réalisées à partir du recensement traditionnel

1.4.1. Travaux menés au niveau national

1.4.2. Travaux menés au niveau régional

II. L'étude des migrations avec le recensement rénové

II.1. Un nouveau système de collecte et un mode de diffusion différent

II.1.1. Schéma de la collecte

II.1.2. La diffusion des données sur la population statistique

II.2. De quelles informations veut-on disposer ?

II.2.1. Des données sur le niveau de mobilité

II.2.2. Des soldes migratoires

II.2.3. Des données sur les échanges entre zones

II.3. Une reformulation nécessaire de la question sur les migrations

II.3.1. La durée de la période de référence : un an ou cinq ans

II.3.2. La formulation de la question

II.4. Les informations mises à disposition

II.4.1. La mobilité

II.4.2. Les flux de migration entre zones

II.5. Suggestions d'autres questions

- II.5.1. Le lieu de naissance au niveau de la commune
- II.5.2. Migration et mobilité professionnelle
- II.5.3. Une identification plus fine du lieu de résidence antérieur
- II.5.4. Une meilleure connaissance de l'espace de vie
- II.5.5. Identifier les personnes très mobiles

II.6. La possibilité d'enquêtes complémentaires

II.7. Conclusion

III. Les comparaisons internationales : quelles contraintes imposent-elles ?

III.1. Une nécessité : pouvoir comparer les processus et évolutions de la mobilité interne

- III.1.1. La diversité des définitions de la migration
- III.1.2. La diversité de taille des zones pour lesquelles sont mesurées les migrations
- III.1.3. La diversité des durées de la période d'observation

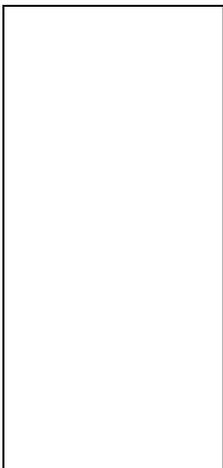
III.2. Types de données utilisées en Europe pour étudier les migrations internes

- III.2.1. Les registres de population : une connaissance des mouvements
- III.2.2. Les recensements : une connaissance des transitions
- III.2.3. L'avenir des recensements et des données sur les migrations qui en sont issues

Références bibliographiques

Glossaire

- Annexe 1 Méthode de mesure des migrations entre recensements à partir de données sur le lieu de naissance
- Annexe 2 L'utilisation de SAPHIR pour l'étude des migrations
- Annexe 3 L'utilisation de l'EDP pour l'étude des migrations
- Annexe 4 Sources autres que le RP pour étudier la mobilité et les migrations en France
- Annexe 5 Formulation de la question sur les migrations



Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

Recensement rénové de la population - Maîtrise d'oeuvre statistique et organisation

BAL :DR69-RRP-MOSO

Paris, le 2 juin 2000

N°1018/F105

MENAGE ET FAMILLE AU RECENSEMENT

Au recensement général de 1999

Les définitions

La résidence principale

Toute personne résidant la plus grande partie de l'année dans un logement doit être recensée dans ce logement, qui constitue sa résidence principale. On considère que la chambre ou le logement qu'un étudiant loue pendant l'année scolaire est sa résidence principale.

Le ménage

La définition du ménage adoptée pour les recensements généraux en France correspond au concept de "ménage-logement". Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent une même résidence principale (c'est-à-dire toutes les personnes qui vivent la majeure partie de l'année dans un même logement), quels que soient les liens qui les unissent.

Un ménage peut être réduit à une personne.

Une partie de la population vit "hors ménage".

Il s'agit notamment des personnes qui se trouvent, à la date du recensement :

- en collectivité⁶⁶ ;
- en établissement pénitentiaire.

Les personnes en internat ou en établissement militaire font partie de la population "hors ménage" uniquement si elles n'ont pas de résidence personnelle. Dans le cas où elles ont une résidence personnelle, elles sont rattachées au ménage vivant dans le logement de résidence personnelle.

Plus d'un million de personnes vivait "hors ménage" au recensement de 1999 et environ 500 000 internes et militaires ont été rattachés à un ménage.

⁶⁶ Personnes en foyer de travailleurs, cité universitaire, maison de retraite, centre d'hébergement, communauté religieuse, etc. ainsi que personnes hospitalisées ou en soins pour une durée supérieure à 3 mois.

La famille

Une famille s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants : elle peut donc être constituée soit d'un couple (marié ou non) et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint avec ses enfants.

Un ménage peut comporter zéro, une à plusieurs familles ; une famille ne peut comprendre plus d'un ménage (voir en annexe les définitions de la famille et des « enfants » au sens du recensement de 1990 et de 1999).

Le principe général de mise en œuvre

Le RP99 est basé sur un principe général de mise en œuvre identique à celui du RP90.

A quelques exceptions près, les personnes renseignent leur bulletin individuel là où elles doivent être recensées, c'est-à-dire dans le logement qui constitue leur résidence principale. Les explications permettant au ménage de déterminer les personnes pour lesquelles un bulletin doit être rempli sont fournies dans la feuille de logement.

Les personnes en communauté (c'est-à-dire en collectivité, établissement pénitentiaire, internat ou établissement militaire) complètent leur bulletin individuel dans leur communauté.

Les personnes en internat ou en établissement militaire précisent, le cas échéant, leur adresse de résidence personnelle. Leur bulletin individuel est alors envoyé à la commune de résidence personnelle pour être réintégré physiquement dans la feuille du logement déclaré, en règle générale celui des parents.

Enfants et conjoints

Le rattachement d'un enfant au ménage de ses parents dépend donc de plusieurs critères, dont celui du mode d'hébergement dans le cas d'un enfant logé ailleurs que chez ses parents pendant l'année.

Ainsi, les principes énoncés ci-dessus conduisent à ce que soient pris en compte statistiquement dans le même ménage que leurs parents⁶⁷, les enfants dans les situations suivantes et ce, quel que soit leur âge :

- les enfants vivant en permanence dans le logement de leurs parents ;
- les enfants hébergés en internat pendant l'année scolaire (s'ils déclarent le logement familial comme résidence personnelle) ;
- les jeunes faisant leur service militaire logés en caserne (s'ils déclarent le logement familial comme résidence personnelle) ;

A l'inverse, ne sont pas pris en compte statistiquement dans le même ménage que leurs parents, les enfants dans les situations suivantes et ce, quel que soit leur âge :

- les enfants qui se trouvent en collectivité (enfants hospitalisés pour une longue durée, jeunes en foyer de travailleurs,...)
- les enfants qui sont logés pour leurs études en résidence universitaire, en foyer-logement d'étudiants, dans une chambre ou un logement en ville
- les enfants vivant la plus grande partie de l'année dans un autre logement que celui de leurs parents.

Ces règles sont également appliquées pour les conjoints.

Ainsi, par exemple, les conjoints vivant en collectivité (foyer de travailleurs, hôpital long séjour, maison de retraite, résidence universitaire, etc.) ou louant une chambre ou un logement pour leurs études ne sont pas pris en compte statistiquement dans le logement 'familial'.

⁶⁷ Ou, en cas de séparation ou de divorce, dans le même ménage que le parent qui en a la garde.

En revanche, les conjoints qui occupent, à titre secondaire, un logement pour raisons professionnelles sont pris en compte dans leur logement familial, le logement 'professionnel' étant déclaré comme logement 'occasionnel'.

L'analyse ménage-famille

L'objectif de l'analyse ménage-famille est de repérer les situations de cohabitation au sein d'un même ménage de différentes familles et/ou de personnes isolées et de déterminer la personne de référence du ménage. Pour ce faire, il est nécessaire de repérer les couples, leurs enfants ainsi que les personnes seules vivant avec leurs enfants, et ce quel que soit l'âge des enfants.

Au RP99, cette analyse se fait sur le quart des bulletins, car elle suppose un chiffrage manuel assez complexe dans environ un tiers des cas. Elle nécessite, outre les variables de démographie générale, dont l'état matrimonial des enfants, de poser une question sur le lien des personnes du ménage avec une de ces personnes. Cette dernière question figure à l'intérieur de la feuille de logement.

Au recensement rénové

Les concepts de résidence principale, ménage, famille et communautés resteront identiques à ceux du RP99. En particulier, une personne sera toujours prise en compte statistiquement dans sa résidence principale, à l'exclusion de tout autre logement.

Mais une simplification de la procédure de mise en œuvre sera recherchée pour les communautés, notamment avec l'abandon du transfert des bulletins pour les personnes en internat et en établissement militaire.

Par ailleurs, une évolution des notes explicatives figurant sur la feuille de logement et l'introduction, au niveau du bulletin individuel, de questions sur l'existence de plusieurs résidences habituelles devraient permettre une meilleure appréhension de la résidence principale au sens du recensement pour chaque personne recensée.

Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude quant à leur faisabilité.

En lien avec les options envisagées, différents questionnaires comportant des questions nouvelles ou modifiées seront testés à partir de l'été 2000 auprès de petits échantillons de l'ordre d'une centaine de logements. Ces tests permettront de s'assurer de la compréhension des formulations par les personnes enquêtées⁶⁸.

Propositions au niveau du ménage

L'abandon du transfert des bulletins

Du fait de la non-simultanéité de la collecte, le transfert physique des bulletins, existant au recensement général de la population pour les personnes en établissement militaire et en internat, va être supprimé. Pour toutes les personnes prises en compte statistiquement dans un ménage, le bulletin individuel sera donc rempli dans le logement, même si ces personnes sont hébergées en communauté.

L'abandon du transfert des bulletins permet d'envisager la mise en place d'un questionnaire cahier (c'est-à-dire un questionnaire comprenant, dans un même document, une feuille de logement et cinq ou six bulletins individuels solidaires). De tels questionnaires, utilisés pour le recensement dans plusieurs pays, présentent l'avantage d'être plus simples à gérer au niveau de la collecte, mais leur acceptation par la population demande à être préalablement testée.

Vers un critère d'âge ?

Au recensement général, comme cela a été vu au 1.2., la possibilité de rattachement à un ménage d'une personne hébergée dans une communauté dépend de la catégorie de la communauté. Ainsi un enfant en

⁶⁸ Comme cela a été rappelé lors de la réunion du groupe de travail du 28 avril, les tests quantitatifs des questionnaires du recensement rénové sont envisagés pour 2001.

internat n'est pas traité de la même façon qu'un enfant en résidence universitaire. Une des propositions en cours d'étude est de remplacer, totalement ou en partie, le critère de catégorie de communauté par un critère d'âge (par exemple, l'âge de la majorité), plus simple à comprendre et d'une certaine façon plus homogène. Dans cette hypothèse, deux pistes sont envisagées :

- rattacher systématiquement les plus jeunes au ménage de leurs parents, s'ils sont logés hors du domicile parental pendant l'année scolaire pour raisons d'études. Du fait de l'abandon du service national obligatoire, cette proposition est assez proche, quantitativement et dans l'esprit, du distinguo entre internat et autres modes d'hébergements pour les élèves et étudiants. Elle est plus simple à expliquer aux ménages (le RP99 a montré que les notions élèves/étudiants et internat/cité U n'étaient pas toujours comprises par les familles).
- rattacher systématiquement les plus jeunes au ménage de leurs parents, s'ils sont logés hors du domicile parental quel qu'en soit le motif (par exemple pour raison de santé).

Actuellement, l'âge limite envisagé est de 18 ans au 1er janvier.

Le tableau de composition des ménages

Au recensement général, la détermination de la résidence principale d'une personne est réalisée en deux 'phases' :

. par l'agent recenseur qui détermine notamment la catégorie du logement et le nombre de bulletins à remettre au ménage

. par la personne recensée elle-même à la lecture des notes explicatives de la feuille de logement.

Ce principe général sera reconduit au recensement rénové.

Les notes explicatives du tableau de composition du ménage (pages 2 et 3 de la feuille de logement) seront revues pour tenir compte de l'abandon du transfert des bulletins. Leur enrichissement, avec une référence explicite à la durée de résidence et/ou des précisions pour certaines situations un peu complexes, sera testé.

Il n'est pas prévu d'étendre le rôle du tableau, qui reste la détermination de la liste des personnes à recenser dans le logement et pour lesquelles un bulletin individuel doit être rempli. En particulier, l'ajout de questions nouvelles (par exemple sur la mobilité résidentielle) ou l'enrichissement de la question sur les liens entre les personnes du ménage n'est pas envisagé.

Une nouvelle question sur les doubles résidences

De plus en plus d'habitants partagent leur année entre plusieurs domiciles. Afin d'améliorer l'approche de la résidence principale et, par suite, d'améliorer le dénombrement, il est envisagé de poser une nouvelle question au niveau du bulletin individuel sur l'existence ou non d'un second domicile, sa localisation et le temps passé dans ce second logement.

Comme l'a souligné un des groupes de travail Cnis sur le recensement rénové de 1999, cette question permettrait également de lever en partie le problème de prise en compte statistique de la double résidence, notamment dans l'étude des fonctions de l'espace, des flux domicile-travail ou domicile-lieu d'études.

La compréhension de ces questions par les enquêtés demande à être testée, les tests réalisés pour le RP99 sur des sujets très proches (résidence secondaire, logement pour activités professionnelles) ayant mis en évidence des taux de non-réponse ou de refus élevés.

Propositions au niveau de la famille

Vie en couple

Pour lever une difficulté que rencontrent les personnes vivant en union libre lors du remplissage du bulletin du recensement, il est proposé d'introduire, comme cela se fait dans les enquêtes auprès des ménages, une question sur la vie en couple (marié ou non). Cette question devrait également faciliter

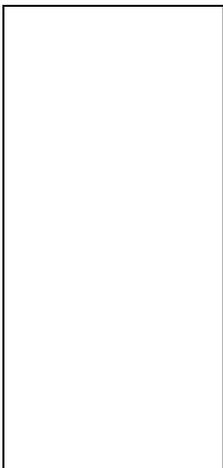
l'analyse ménage-famille en réduisant l'exploitation lourde et éviter une sur-estimation des couples mariés. Il faudra être attentif à la compréhension de cette question par les enquêtés (par rapport au PACS, aux couples vivant séparément...).

Lien entre les membres du ménage

Il sera étudié la possibilité de transformer l'actuelle question ouverte sur les « liens avec la personne inscrite sur la première ligne du tableau de composition du ménage », en une question plus 'fermée'. La nécessité de maintenir cette question au niveau de la feuille de logement limite néanmoins les options envisageables.

Dans l'hypothèse d'un questionnaire cahier, la question pourrait être déplacée dans le bulletin individuel et prendre la forme d'une question fermée.

En revanche, il n'est pas envisagé d'enrichir l'actuelle analyse ménage-famille du recensement en fournissant des informations détaillées sur la composition des familles (recomposées ou non) ou sur les liens entre les membres des ménages complexes (qui représentaient environ 5% des ménages en 1990). Ces sujets, qui supposent de nombreuses questions pour être correctement appréhendés, doivent relever d'enquêtes spécifiques, comme l'enquête 'Histoire familiale'.



Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

Recensement rénové de la population - Maîtrise d'oeuvre statistique et organisation

Paris, le 12 septembre 2000

N°1053/F105

RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION

DOCUMENTS DE COLLECTE DE L'INFORMATION STATISTIQUE

RIL, PRERECENSEMENT ET BASE DE DONNÉES IMMEUBLES

Les documents de collecte au recensement de 1999

Au recensement de 1999, trois documents permettaient de collecter des informations sur les personnes vivant en logement et sur les logements eux-mêmes. Il s'agit du bulletin individuel, de la feuille de logement et du dossier d'immeuble collectif.

Le bulletin individuel (BI)

Il devait être rempli pour chaque personne vivant en France à la date du recensement. Il était complété en **auto-administré** par les personnes recensées. N'étaient posées dans le bulletin individuel que des questions sur l'individu (état-civil, mobilité, emploi, etc.).

La feuille de logement (FL)

Elle devait être remplie pour chaque logement qu'il soit occupé ou non à la date du recensement. La feuille de logement comprenait des questions sur le logement (catégorie, surface, installations sanitaires, etc.), mais également des questions sur :

- le ménage occupant le logement : composition du ménage, statut d'occupation du logement, année d'emménagement, nombre de voitures, etc.

- l'immeuble : année d'achèvement par exemple. Certaines questions étaient mixtes en ce sens où elles concernaient à la fois le logement et l'immeuble. Il s'agissait des questions sur le type de logement, l'appartenance à un organisme HLM, le mode de chauffage, etc.

La feuille de logement était complétée en mode **auto-administré** par les personnes recensées. Si l'occupant du logement était absent pendant toute la période de collecte du recensement, l'agent recenseur renseignait lui-même les questions posées. Mais dans ce dernier cas, le taux de non-réponse était souvent très élevé, l'agent recenseur n'ayant guère d'informations à sa disposition sur les caractéristiques du logement.

Le dossier d'immeuble collectif (DIC)

Il n'était rempli que pour les constructions comprenant au moins deux logements avec une entrée commune sur l'extérieur. Dans le cas d'un bâtiment comprenant plusieurs cages d'escaliers, un DIC était établi pour chacune des cages d'escaliers⁶⁹.

Le dossier d'immeuble collectif était **complété par l'agent recenseur**. Outre la liste des logements composant l'immeuble collectif, le DIC comprenait des questions sur les caractéristiques de l'immeuble. Le nombre de ces questions (10) était sensiblement plus important au RP99 qu'au RP90.

Certaines de ces informations pouvaient être collectées 'de visu' : présence d'un gardien, dispositif de sécurité, nombre d'étages, etc. D'autres nécessitaient d'interroger une personne connaissant bien l'immeuble : année d'achèvement, appartenance à un organisme HLM, chauffage, etc. Pour ces questions, il était demandé à l'agent recenseur soit de se renseigner auprès du gardien, s'il y en avait un, ou d'un habitant susceptible de répondre précisément à ces questions, soit de reporter sur le DIC la réponse la plus fréquemment citée par les habitants de l'immeuble sur leur feuille de logement⁷⁰.

Il n'existait pas de bordereau de maison car, dans le cas des maisons individuelles, les informations sur la construction étaient identiques à celles demandées sur le logement.

Les documents de collecte au recensement rénové

Les trois niveaux de collecte d'information sont maintenus : individu, logement/ménage, immeuble.

Dans le cas des petites communes⁷¹ les supports de collecte seront les mêmes qu'au RP99, le mode de collecte au recensement rénové étant lui-même très proche de ce qu'il était au recensement général. Dans le cas des grandes communes, du fait de l'existence du Ril et du recours au sondage pour le recensement, une évolution du support immeuble est envisagée.

Les petites communes

Rappel des grandes lignes de la procédure de collecte

Chaque petite commune est recensée exhaustivement tous les cinq ans.

Les supports de collecte

Les trois supports de collecte (bulletin individuel, feuille de logement, dossier d'immeuble collectif) seront utilisés. Le bulletin individuel et la feuille de logement seront renseignés en mode auto-administré par les personnes recensées tandis que le dossier d'immeuble collectif le sera par l'agent recenseur.

Comme au RP99, la feuille de logement sera identique quel que soit le type de logement et comprendra les questions sur le logement et le ménage ainsi que quelques informations de niveau immeuble. Le bulletin individuel contiendra les questions de niveau individu.

Le dossier d'immeuble collectif sera recentré sur les questions pouvant être renseignées 'de visu', afin de limiter la charge de travail de l'agent recenseur.

⁶⁹ On considère au recensement que chaque cage d'escaliers correspond à un immeuble collectif distinct. Pour les cages d'escaliers de plus de 60 logements, deux DIC étaient créés.

⁷⁰ Car ces questions figurent également sur les feuilles de logement. De fait, lors du traitement des questionnaires, il est effectué une mise en cohérence informatique entre l'information portée sur le DIC et celle portée sur les feuilles de logement des appartements de l'immeuble, cette dernière étant privilégiée en cas de divergence.

⁷¹ A ce jour, communes de moins de 10 000 habitants.

Il n'est pas prévu la création d'un bordereau de maison.

Les grandes communes

Rappel des grandes lignes de la procédure de collecte

Chaque grande commune est enquêtée chaque année. Pour chaque commune, l'échantillon annuel est de 8% des logements ; cet échantillon est composé de 40% des logements d'un groupe de rotation d'immeubles, lui-même composé de 20% des immeubles de la commune.

L'échantillon de logements est constitué en s'appuyant :

- sur le répertoire d'immeubles localisés (Ril). C'est à partir du répertoire d'immeubles localisés que sont constitués les groupes de rotation d'immeubles ;
- sur le résultat du pré-recensement des immeubles du groupe de rotation de l'année. Le pré-recensement est une opération qui, chaque année, permet d'avérer l'existence des immeubles du groupe de rotation et d'en dresser la liste des logements. Cette liste de logements constitue la base de sondage de l'année.

Le pré-recensement : sur la base d'un carnet de tournée

Le pré-recensement est effectué quelques semaines avant la collecte proprement dite. Son objectif premier est de constituer une base de sondage de logements à partir de laquelle sera effectué le tirage de l'échantillon. Dans ce but, tous les logements au sein des immeubles du groupe de rotation de l'année sont repérés et identifiés (position dans l'immeuble).

Le pré-recensement permet également de recueillir de l'information sur les immeubles sous réserve que l'obtention de cette information ne suppose pas d'interroger les habitants. Les informations envisagées sont le type d'immeuble, et, pour les immeubles collectifs, le nombre d'étages, la présence d'un ascenseur, de dispositif(s) de sécurité, la présence d'un gardien, l'offre d'emplacements de stationnement.

Le pré-recensement permettra donc en particulier de collecter les mêmes informations que celles demandées dans le DIC des petites communes.

Pour réaliser le pré-recensement, on dispose de la liste des immeubles⁷² du groupe de rotation avec leur adresse. Cette liste est issue du Ril. Pour chacun de ces immeubles, des informations tirées soit du Ril (voir infra) soit du précédent pré-recensement (type d'immeuble, présence d'un gardien, etc.) sont également disponibles.

Ces informations sont préimprimées dans un carnet de tournée, doivent être vérifiées et corrigées ou complétées le cas échéant.

Au terme de cinq années, l'information sera donc vérifiée pour l'ensemble des immeubles du Ril.

Les supports de collecte du RRP

Dans les grandes communes, les documents de collecte du recensement proprement dit seraient la feuille de logement et le bulletin individuel, tous deux identiques à ceux utilisés pour les petites communes⁷³. Ils seraient renseignés en mode auto-administré par les personnes recensées. Il n'est pas envisagé de document de niveau immeuble.

⁷² Immeubles au sens du RP, c'est-à-dire des cages d'escaliers, dans le cas des immeubles collectifs, et des maisons individuelles.

⁷³ Une ou deux questions pourront être distinctes entre la FL des grandes communes et celle des petites communes, si l'intérêt en est avéré.

La diffusion des données du recensement rénové

A ce stade de la rénovation, l'Insee n'a pas saisi la Cnil sur les dispositions de diffusion des données du recensement rénové, le dossier de consultation devant comporter des éléments en cours de constitution comme la nature des informations collectées. Le contenu des questionnaires du recensement rénové devrait être arrêté courant 2001 après, notamment, la remise du rapport du groupe de travail Cnis sur le questionnement et la réalisation de tests quantitatifs. On peut néanmoins penser que, au cours des premières années, les règles de diffusion à un niveau géographique fin seront comparables à celles du RP99. Pour plus d'information sur le rôle de la Cnil et les règles de diffusion du RP99, on pourra se reporter à la note 103/F105 du 17 juin 1999 publiée dans les « Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population » - CNIS - n°56 - février 2000.

Le répertoire d'immeubles localisés (Ril)

Un référentiel géographique d'adresses...

Le Ril est un répertoire d'adresses localisées (voie, numéro dans la voie, indice de répétition (bis, ter)). Il comprend également les objets géographiques suivants se trouvant à chaque adresse : immeuble d'habitation au sens du recensement (individuel/collectif) ou immeuble d'activité, communauté du recensement, établissement Sirène⁷⁴.

Tous ces objets géographiques sont géocodés, c'est-à-dire qu'à leur adresse sont associées des coordonnées⁷⁵, ce qui permet de les positionner sur un plan numérisé. Par ailleurs, ils sont identifiés par un numéro unique qu'ils conservent toute leur 'vie'.

Le Ril permet :

- d'avérer l'existence d'une adresse occupée et d'identifier les constructions qui y sont implantées. A ce titre c'est un référentiel ;
- de localiser ces adresses sur un plan, ce qui est une des caractéristiques d'un système d'informations géographiques.

Les variables associées aux unités gérées dans le Ril sont limitées à celles nécessaires à la gestion de ce référentiel d'adresses. Il s'agit notamment des variables suivantes :

- composantes de l'adresse, y compris complément d'adresse. Par exemple : 22, avenue de la République, escalier B ;
- coordonnées (X,Y) permettant de cartographier l'unité ;
- identifiant de l'unité, unique et non significatif ;
- type :
 - . pour les immeubles : maison individuelle, immeuble collectif d'habitation, etc. ;
 - . pour les communautés : foyer de travailleurs, maison de retraite, cité universitaire, etc.
- année de la construction, pour les immeubles comprenant un logement d'habitation ;
- nombre d'étages et de logements, pour les immeubles comprenant plusieurs logements d'habitation ;
- codes de gestion. Par exemple : source et date de mise à jour, état de l'unité (active, en construction, etc.)

En particulier, les informations statistiques ne seront pas intégrées dans le Ril, que celles-ci proviennent du recensement ou d'une autre source. Elles seront stockées dans des fichiers spécifiques.

Le Ril sera constitué dans un premier temps dans les villes de plus de 10 000 habitants puis étendu progressivement aux autres communes des agglomérations. Il sera actualisé régulièrement et une version millésimée sera disponible chaque année. Les méthodes d'initialisation et de mise à jour du Ril

⁷⁴ Ultérieurement, le répertoire sera étendu aux équipements urbains : église, piscine, stade,....

⁷⁵ Pour la métropole, Lambert II étendu.

sont présentées dans la note 77/F105 du 25 mai 1999 publiée dans les « Actes de la concertation sur le recensement rénové » - Cnis - N°56 de février 2000.

... permettant des possibilités nouvelles de mobilisation de l'information

Le Ril sera utilisé pour mettre en oeuvre une collecte par sondage au recensement rénové. Au-delà, le RIL peut être utile pour :

- certifier l'existence d'une adresse, en particulier une adresse d'habitation ;
- procéder au géocodage (repérage géographique fin et éventuellement affectation de coordonnées) de tout fichier dont les unités disposent d'une variable de type adresse ;
- disposer d'un outil souple de diffusion infracommunale. Il permet de définir des zones sur la base de critères d'adresses (ex : tous les immeubles d'une façade d'une rue) ou de positionnement géographique (ex : tous les immeubles situés dans un rayon de X mètres d'une station de bus) et non plus seulement à partir de zonages prédéfinis de type îlot ou regroupement d'îlots ;
- cartographier des indicateurs statistiques sur des zones infra-communales ;
- apparier des fichiers au niveau de l'adresse ou de l'immeuble avec un maximum de fiabilité et de qualité.

La Cnil considère aujourd'hui que la diffusion du Ril mérite une réflexion approfondie, notamment quant à ses conditions de mise en oeuvre en fonction des différents usages possibles.

Vers une base de données immeubles

Dans le Ril, chaque immeuble est identifié de façon unique ; il est possible de lui attacher des informations issues de sources statistiques reliées au répertoire. Le Ril permet donc en particulier d'envisager, sur son champ, la création d'une base de données « immeubles » comportant des informations qualifiant chaque construction à usage d'habitation (maison individuelle ou l'immeuble collectif).

Cette base serait exhaustive sur chaque grande commune. Elle serait mise à jour principalement par les informations recueillies lors du **pré-recensement** (cf. supra). En revanche, elle ne pourrait être alimentée par les données collectées lors des enquêtes de recensement car, l'unité sondée étant le logement et non l'immeuble, aucune information de niveau immeuble ne pourra être produite à partir des variables des feuilles de logement et des bulletins individuels.

On peut également envisager une alimentation de la base à partir de **fichiers administratifs adressés** fournissant des informations sur les bâtiments. L'appariement entre ces fichiers et la base serait réalisable grâce au RIL, qui permet d'identifier sans équivoque les immeubles. On pense par exemple au fichier du parc locatif social lorsque ce fichier sera accessible à l'immeuble.

Tous les fichiers adressés ne pourront cependant pas alimenter la base. En effet, certains fichiers ne permettront pas de distinguer différents immeubles⁷⁶ situés à une même adresse. Dans ce cas, la possibilité de retrouver une information de niveau immeuble dépendra de la nature de l'information contenue dans le fichier. Une expertise préalable est donc nécessaire.

Dans les premières années, la base de données « immeubles » pourrait comprendre les variables suivantes :

- issues du Ril :
 - identifiant immeuble ;
 - année de construction ;
 - présence d'autres immeubles d'habitation à l'adresse ;
 - présence de communauté(s) et/ou d'établissement(s) Sirène à l'adresse.
- issues du pré-recensement :

⁷⁶ Au sens du recensement.

- type d'immeuble (collectif ; maison individuelle isolée ; autre maison individuelle ; immeuble à usage autre que d'habitation) ;
- nombre de logements ;
- nombre d'étages (pour les immeubles collectifs) ;
- présence d'un gardien (pour les immeubles collectifs) ;
- présence d'un dispositif de sécurité (pour les immeubles collectifs) ;
- présence d'un ascenseur (pour les immeubles collectifs) ;
- présence d'un parking ou d'un garage (pour les immeubles collectifs) ;
- issues d'un fichier administratif :
 - appartenance au parc social.

L'identifiant « immeuble » étant présent dans tous les fichiers du recensement, les variables de la base pourront être 'redescendues' au niveau logement. Elles pourront donc venir enrichir la qualification des logements ou des individus recensés.

La diffusion des informations de la base

Les conditions de diffusion des informations de la base devraient être les conditions classiques de diffusion des données statistiques, c'est-à-dire dans le respect de la confidentialité des données individuelles, directement ou indirectement nominatives. La Cnil sera consultée d'une part, sur les fichiers que l'Insee sera autorisé à apparier sur la base du RIL et, d'autre part, sur les conditions attachées à la diffusion des informations contenues dans cette base, lorsque la liste de ces dernières sera arrêtée.